REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIXe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cᵉ, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIXe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME TRENTE-QUATRIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1879

LA

COMMUNE A L'HOTEL DE VILLE

IV[1].

LES LIBRES PENSEURS.

I. — LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Comme toutes les émeutes, comme toutes les révolutions, l'insurrection du 18 mars fut faite au nom de la liberté, de la liberté abstraite, c'est-à-dire au nom du principe qui assure à chaque citoyen l'exercice de toutes les libertés, y compris la liberté de la presse. On aurait pu croire, d'après cela, que les triomphateurs de la révolte auraient non pas quelque respect, mais du moins quelque pudeur à l'égard des journaux qui ne partageaient pas leur opinion et qui, comme le disait *la Cloche*, voulaient la république et répudiaient la terreur. On fut promptement détrompé. Le premier acte collectif du comité central fut de maintenir en prison les généraux Chanzy et de Langourian, arrêtés arbitrairement par la foule, afin de mieux affirmer les droits de la liberté individuelle; le second fut une attaque directe contre la propriété industrielle, contre la liberté de discussion. Aussitôt que les vainqueurs se sont investis du pouvoir, dans la nuit même du 18 au 19 mars, ils lancent une lettre de cachet rédigée dans un français de fantaisie qui dénote peu de sympathie pour les écrivains : « Ordre au commissaire spécial séant à la préfecture de police de Paris, de saisir le journal *le Figaro* ainsi que son personnel et d'empêcher militairement la presse

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai, du 1er et du 15 juin.

dudit journal de fonctionner en y apposant les scellés. L'imprimeur est enjoint d'exécuter cet ordre, sauf par lui d'être mis en état d'arrestation. Fait à l'Hôtel de Ville, salle du conseil de la commune de Paris; par ordre : Général E. DUVAL, RAOUL RIGAULT. » *Le Figaro* et *le Gaulois* subirent le même sort; les fédérés s'emparèrent des bureaux de rédaction, de l'imprimerie, y campèrent comme sur la brèche, et par ce premier acte de violence démontrèrent de quoi ils ne tarderaient pas à être capables. A cette brutalité terroriste, les hommes du comité central joignirent un commentaire qui indique des illusions bien étranges ou une révoltante hypocrisie. Le premier numéro du *Journal officiel* paru le 20 mars contient un avis à la presse : « Les autorités républicaines de la capitale veulent faire respecter la liberté de la presse ainsi que toutes les autres. Elles espèrent que tous les journaux comprendront que le premier de leurs devoirs est le respect dû à la république, à la vérité, à la justice et au droit qui sont placés sous la sauvegarde de tous. » La question était de savoir si la république, la vérité, la justice, le droit étaient à Versailles ou à l'Hôtel de Ville. Dans un pays bouleversé par les révolutions comme le nôtre, où le plus fort finit toujours par devenir le plus légal, le problème offrait quelques difficultés. La solution ne s'en trouva qu'après deux mois de tuerie.

Les journaux qui avaient quelque souci de leur dignité et du salut de la France ne se laissèrent point intimider par les périls qui les menaçaient et qu'ils n'ignoraient pas. Ce sera leur honneur d'avoir protesté contre les infamies révolutionnaires que le comité central, maître momentané d'un pouvoir abandonné, imposait à Paris. Vingt-huit journaux insérèrent, le 21 mars, une note identique pour engager les électeurs à ne point répondre à la convocation absolument illégale qui leur était adressée par les intrus de l'Hôtel de Ville. Ceux-ci le prennent de haut; il n'y a rien de tel que l'exercice du pouvoir et surtout du pouvoir usurpé pour modifier les idées des gens. Ces hommes qui, sous tous les régimes, sous tous les gouvernemens, avaient poussé des cris de geai, lorsqu'on ne leur avait pas reconnu le droit d'injure, de délation et de calomnie, n'admettent pas qu'on les discute; du même coup, ils se déclarent infaillibles et inattaquables; ils ne sont que grotesques : « Le comité central entend faire respecter les décisions des représentans de la souveraineté du peuple de Paris, et il ne permettra pas impunément que l'on y porte atteinte plus longtemps en continuant à exciter à la désobéissance à ses décisions et à ses ordres. Une répression sévère sera la conséquence de tels attentats, s'ils continuent à se produire. » Quelle sera cette répression? quel tribunal

correctionnel connaîtra des délits, quelle amende les punira? Le *Journal officiel* du 23 mars nous l'apprend : « Des écrivains de mauvaise foi, auxquels seraient applicables *en temps ordinaires* les lois de droit commun sur la calomnie et l'outrage, seront immédiatement déférés au comité central de la garde nationale. » Or, nous rappelons que le susdit comité a condamné ou va condamner à mort Ganier d'Abin et Wilfrid de Fonvielle auxquels on n'avait absolument rien à reprocher. On peut juger, d'après cela, du sort que l'on réservait aux journalistes récalcitrans. Mais le lendemain même, 24 mars, le comité central donne une preuve irrécusable de sa logique et de sa bonne foi; il éprouve le besoin de parler au peuple, de lui expliquer que jamais insurrection ne fut plus légitime que celle qui débuta, comme l'on sait, sur les buttes Montmartre. « Nous avons fait, sans coup férir, une révolution. C'était un devoir sacré : en voici les preuves. Le gouvernement de la défense nationale a rétabli l'état de siège tombé en désuétude et donné le commandement à Vinoy, qui s'est installé la menace à la bouche; il a porté la main sur la liberté de la presse en supprimant six journaux. » Ce qu'ils disent et ce qu'ils font ne les gênent guère; ils sont en contradiction flagrante avec les théories dont ils se repaissent, avec ce qu'ils appellent prétentieusement les principes, et, pendant que leur proclamation reproche au gouvernement de la défense nationale d'avoir « porté la main sur la liberté de la presse, » ils applaudissent dans leur conciliabule le citoyen Pompée Viard, fabricant de vernis, qui propose de punir sévèrement les journalistes hostiles aux droits du peuple et à l'exercice de la souveraineté; « des mesures énergiques doivent être donc prises. » Cette proposition, d'autant plus redoutable qu'elle est vague, est adoptée sans opposition.

Ce n'étaient pas là de simples menaces, et bientôt on allait procéder à l'épuration de la presse parisienne. Le prétexte est trouvé : c'est celui derrière lequel se sont abrités de tous temps les violens, les faibles d'esprit, les vaniteux qui ne peuvent supporter la contradiction. Nous sommes en révolution, donc tout est permis : *salus populi suprema lex*. Plus tard, après la victoire, nous rétablirons les libertés que nous sommes obligés de supprimer aujourd'hui. Arthur Arnould leur dira : « C'est le raisonnement de tous les despotes; » avec moins de naïveté, Arthur Arnould se serait aperçu que ses collègues du comité central et de la commune n'étaient et ne pouvaient être autre chose. On profite du premier engagement des insurgés contre les troupes françaises pour faire payer aux journaux la défaite que l'on a été fort témérairement chercher au rond-point des Bergères. Le 3 avril, Lissagaray, qui

n'est point, qui ne sera pas membre de la commune et qui n'en est peut-être que plus irrité contre l'assemblée nationale, ouvre l'attaque contre les journaux. Dans *l'Action*, il dit : « Nous demandons la suspension sans phrase de tous les journaux hostiles à la commune. Paris est en état de siège réel. Les Prussiens de Paris ne doivent pas avoir de centre de ralliement, et ceux de Versailles des informations sur nos mouvemens militaires. » Cette mise en demeure d'entrer de plain-pied dans l'iniquité ne passera pas inaperçue. Un gouvernement sérieux et respecté tient compte de l'opinion de la presse; un gouvernement faible et déconsidéré obéit à ses injonctions; nous l'avons déjà vu, et nous le verrons encore. La commune se fit un devoir de suivre le conseil que Lissagaray venait de lui donner. Les exécuteurs de ses hautes œuvres ne manquèrent pas à l'Hôtel de Ville. Les *Débats*, *le Constitutionnel*, *Paris-Journal*, sont supprimés, le 4 avril, en vertu de mandats signés par les membres du comité de sûreté générale : Th. Ferré, Raoul Rigault, L. Chalain. Le coup se fit pendant la nuit, de guet-apens. A trois heures du matin, la vieille maison de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, où le *Journal des Débats* a pris naissance aux premières lueurs de la révolution française, fut envahie par un commissaire de police escorté d'un nombre suffisant de fédérés. Le journal était tiré, la machine éteinte laissait reposer les presses. La rédaction et l'administration étaient représentées par un prote qui, en présence de la violence, reconnut que

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Ne pouvant faire autrement, il se résigna à voir saisir les exemplaires et obtint, non sans quelque peine, que les casses et les presses ne seraient pas brisées. Lorsque les plieuses arrivèrent, on leur interdit l'entrée de la maison, où, tout le jour, un piquet de fédérés se tint en permanence. Les conservateurs furent très irrités; quelques-uns d'entre eux cependant étaient d'âge à se souvenir qu'à la journée du 13 juin 1849, au moment où Ledru-Rollin passait difficilement à travers un vasistas, des gardes nationaux de l'ordre, comme l'on disait alors, s'en allèrent renverser les casses du journal *le Peuple* qui leur déplaisait, — ce qui tendrait à prouver que les partis les plus opposés tombent invariablement dans les mêmes sottises lorsqu'ils n'écoutent que les conseils de leur passion et qu'ils s'imaginent naïvement que l'absence de contradiction leur permettra d'avoir raison. Erreur profonde dont l'expérience si souvent renouvelée en notre pays n'a jamais fait revenir personne!

La suppression de *Paris-Journal*, des *Débats*, du *Constitutionnel*

fut un avertissement pour *l'Union*, *le Français*, *le Monde*, *l'Ami de la France*, *le Pays*, *la Liberté*, *le Peuple français*, qui, plutôt que de s'exposer à des avanies, préférèrent cesser de paraître pendant ces jours d'oppression où nul honnête homme ne pouvait exprimer sa pensée. Dans sa correspondance diplomatique, M. Washburne, habitué aux libertés de l'Amérique, revient souvent sur ce sujet et laisse voir l'indignation dont il est animé. On dirait que la commune, s'attribuant le privilège de la calomnie, refuse aux autres celui de la vérité. Tout blâme l'irrite et la force à dévoiler les instincts tyranniques dont elle est tourmentée. Le 18 avril, elle supprime d'un mot *le Soir*, *la Cloche*, *le Bien public*, *l'Opinion nationale*. Ce n'est pas assez. Dans les délibérations de l'Hôtel de Ville, on la pousse aux décisions les plus coupables. Au cours de la séance du 21 avril, sous la présidence de Varlin, Amouroux s'écrie avec conviction : « A mon avis, il ne devrait y avoir qu'un seul journal ; il faut les supprimer tous. En temps de guerre, il ne doit y avoir que l'*Officiel*. » Amouroux, tout brutal qu'il se montrait, était pourtant plus accommodant que M. Degouzée, député libéral, qui, en juin 1848, demandait simplement la déportation en masse de tous les journalistes. Pour répondre à la proposition d'Amouroux, Félix Pyat serait heureux si le *Journal officiel* était rendu gratuit et public, et le docteur Rastoul, en homme pratique, se contenterait de le voir adresser gratuitement à tous ses électeurs. La commune a eu raison de dire qu'elle avait des idées nouvelles en économie politique. Toutes celles qu'elle a eu le temps d'émettre ressemblent terriblement au mode d'abonnement préconisé pour son *Journal officiel*. Dans la séance du 22 avril, Vermorel accuse Félix Pyat d'avoir blâmé dans *le Vengeur* la suppression des journaux, et d'avoir cependant proposé à la commune l'initiative de cette mesure. On échange des paroles peu courtoises, et Régère affirme que la motion est due à Raoul Rigault seul. Nous n'en avions jamais douté. La question du *Journal officiel* les préoccupe ; le journal appartient à une compagnie particulière qui l'exploite sous certaines conditions déterminées par un cahier des charges; cela n'est pas suffisamment révolutionnaire. Le 23 avril, Longuet dit : « Il faut absolument que le journal devienne la propriété de la commune et soit parfaitement entre nos mains. » Régère approuve, et si la commune avait duré, le *Journal officiel* serait certainement devenu propriété communale par voie de confiscation.

Raoul Rigault a quitté la Sûreté générale, où il est remplacé par Cournet; celui-ci fait aussi des considérans et prend des arrêtés où la boursouflure du style arrive naturellement au comique : « Considérant qu'il serait contraire à la moralité publique de laisser con-

tinuellement déverser par certains journaux la diffamation et l'outrage sur les défenseurs de nos droits qui versent leur sang pour sauvegarder les libertés de la commune et de la France... arrête : Les journaux *le Petit Moniteur, le Petit National, le Bon Sens, la Petite Presse, le Petit Journal, la France, le Temps* sont supprimés. » Ceci est du 5 mai et émane du citoyen Cournet. Le lendemain la commune, sur la proposition Mortier, décide que : « Aucun journal, sauf l'*Officiel*, sous aucun prétexte n'insérera d'articles touchant aux opérations militaires. » Le 11 mai, Cournet, qui bientôt va quitter la préfecture de police, veut laisser un dernier souvenir aux journaux parisiens, et il interdit la publication du *Moniteur universel*, de *l'Observateur*, de *l'Univers*, du *Spectateur*, de *l'Étoile* et de *l'Anonyme*. Ce n'est pas tout. Le 16 mai, on a jeté bas la colonne de la place Vendôme; le lendemain 17, la cartoucherie de l'avenue Rapp a sauté. Ce ne peut être que l'œuvre de la réaction, il faut y répondre victorieusement, et le comité de salut public, — *impavidum ferient ruinæ*, — prend la parole à la date du 18 mai 1871, je me trompe, à la date du 28 floréal an 79 : « Art. 1 : Les journaux *la Commune, l'Écho de Paris, l'Indépendance française, l'Avenir national, la Patrie, le Pirate, le Républicain*, la *Revue des Deux Mondes, l'Écho d'Ultramar, la Justice*, sont et demeurent supprimés. Art. 2. Aucun nouveau journal ou écrit périodique ne pourra paraître avant la fin de la guerre. Art. 3. Tous les articles devront être signés par leurs auteurs. Art. 4. Les attaques contre la république et la commune seront déférées à la cour martiale. Art. 5. Les imprimeurs contrevenans seront poursuivis comme complices, et leurs presses mises sous scellés. Art. 6. Le présent arrêté sera immédiatement signifié aux journaux supprimés par les soins du citoyen Le Moussu, commissaire civil délégué à cet effet. Art. 7. La sûreté générale est chargée de veiller à l'exécution du précédent arrêté. — Le comité de salut public : Ant. Arnaud, Eudes, Billioray, F. Gambon, G. Ranvier. » Donc, en deux mois, trente-deux recueils périodiques sont supprimés; dans Paris, on n'entend plus guère que les hoquets du *Père Duchêne*.

Le *Journal officiel*, dont on a confié la rédaction en chef à Vésinier, par un décret du comité de salut public, daté du 12 mai, est-il donc seul à recevoir et à transmettre les confidences de la commune? — Moi, dis-je, et c'est assez! — non; singeant avec persistance les gouvernemens réguliers, les hommes de l'Hôtel de Ville ont organisé un bureau de la presse où tous les journaux, — il en existe bien peu, — peuvent être certains de recevoir les renseignemens frelatés qui tromperont leurs lecteurs. Une feuille autographiée est rédigée chaque jour et divisée en quatre rubriques

différentes : *Presse parisienne* (*journaux du matin*); *Presse parisienne* (*journaux du soir*); *Presse départementale*; *Presse étrangère*. Cela se fabrique à la délégation de l'intérieur et de la sûreté générale; cela est signé : *Le chef de la division de la Presse :* Alexandre Lambert. On en a publié environ cent vingt numéros, dont la collection, aujourd'hui très rare, est un document précieux pour l'histoire de la commune. Les extraits empruntés à la presse étrangère contiennent de dures vérités à l'adresse des gens de l'insurrection et n'étaient remis qu'aux membres de la commune, qui pouvaient voir ainsi le mépris, pour ne pas dire l'horreur, qu'ils inspiraient à l'Europe civilisée. J'ai sous les yeux les feuilles qui analysent les journaux du 20 mai, et qui par conséquent ont paru le jour où la France allait reprendre sa capitale. On y propose des mesures violentes. *La Vérité* a blâmé le décret qui supprime dix journaux d'un coup; elle « persiste à confondre l'état normal et régulier d'une société avec l'état de guerre. En présence de cette mauvaise foi, de cet entêtement à vouloir dénaturer les faits et fausser les principes, il serait prudent d'appliquer à ce journal la loi du comité de salut public. » Ceci n'est qu'une dénonciation; voici la calomnie : « L'*Agence Reuter* a signalé aux journaux anglais un article secret du traité de paix, aux termes duquel le gouvernement prussien s'est engagé à prêter le concours de ses armes au gouvernement de Versailles pour réduire Paris. » On fait remarquer, en outre, que les négocians parisiens réfugiés à la campagne n'ont point hésité à emporter hors de Paris leur « numéraire, qui fait ainsi défaut à notre cité; » et l'on termine en disant : « Ne pourrait-on pas remédier à ce grave inconvénient? » La moralité de ces gens-là était d'une trempe bien particulière; sans sourciller et sur la même feuille de papier, ils font une délation, ils propagent un mensonge qui est calomnieux et proposent un acte de confiscation; toujours pour ne « pas confondre l'état normal et régulier d'une société avec l'état de guerre. » Sans trop s'en douter peut-être, ils font des aveux bons à retenir et prouvent qu'ils ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen de destruction. « Les artilleurs fédérés se plaignent de la mauvaise qualité des munitions. Les projectiles n'éclatent pas. Les bombes à pétrole sont remplies d'un liquide qui ne s'enflamme point. » On doit bien penser que dans cette feuille autographiée, rédigée sous la responsabilité de la délégation de l'intérieur et de la délégation de la sûreté générale, destinée à porter la lumière dans l'âme même du peuple, réservée à la glorification de la commune et à la confusion des ennemis d'icelle, on doit penser que les crimes des « curés » n'ont point été omis. Non certes, et on dit, sans réserves, leur fait aux congréga-

tions religieuses : « Le résultat des perquisitions faites dans plusieurs établissemens religieux a un grand retentissement dans la presse. Tous les journaux sans exception s'en occupent et donnent des détails qui ne rendent plus douteux les actes de turpitude et de débauche dont ces établissemens furent le théâtre. A ce sujet *le Réveil du peuple* demande qu'on ouvre à deux battans à la foule les portes des couvens, pour que chacun puisse vérifier les cachots souterrains, les cellules, les instrumens de supplice ou de plaisir, et attester, plus tard, les faits scandaleux qui ont déshonoré pendant des siècles l'humanité. » L'arrêté de Cournet, que j'ai cité, a dit : « Il serait contraire à la moralité publique de laisser déverser la diffamation et l'outrage. » Ce sont ces hommes si susceptibles lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes qui inventent sur les communautés religieuses des calembredaines tellement ridicules qu'il en faudrait rire si elles n'avaient servi de prétexte à des vexations, à des vols, à des violences, à des assassinats.

La commune voulait accaparer la presse à son profit et forcer tous ses adversaires au silence; c'était sa façon de comprendre et d'appliquer un de ses prétendus principes fondamentaux. La liberté de la presse ne lui plaisait guère, elle l'a suffisamment démontré; en revanche la constitution de la famille telle qu'elle est consacrée par nos lois civiles et religieuses ne lui plaisait pas davantage. Que tout le monde se taise, c'est bien! mais au moins que l'immoralité soit libre et qu'elle n'ait plus à « gémir sous le joug des préjugés. » Pour cela, que faut-il? Bien peu de chose. Soustraire les enfans à l'autorité de leurs ascendans, et légitimer toutes les naissances. Cela était facile, et ce fut Vésinier qui se chargea de libeller un décret que la rentrée des troupes françaises réduisit à l'état de simple projet. On le proposa aux méditations de la commune dans la fameuse séance du 17 mai, celle-là même où Urbain demanda l'exécution immédiate des otages. On abroge la loi du 8 mai 1816, afin de rétablir le divorce : tous les enfans reconnus sont légitimes; tous les enfans non reconnus sont reconnus par la commune et légitimés; « tous les citoyens âgés de dix-huit ans et toutes les citoyennes âgées de seize ans qui déclareront devant le magistrat qu'ils veulent s'unir par les liens du mariage seront unis, à la condition qu'ils déclareront en outre qu'ils ne sont pas mariés, ni parens jusqu'au degré qui, aux yeux de la loi, est un empêchement au mariage. Ils seront dispensés de toute autre formalité légale. » La commune n'eut pas le temps de discuter cette motion, et cela est fort regrettable. On aurait su positivement quelles étaient ses opinions motivées sur le mariage, sur les enfans, et comment elle concevait la famille modèle. Penchait-elle

vers Fourier ou vers Saint-Simon, vers Mahomet ou vers la méthode simplement expérimentale? On ne sait; à cet égard les législateurs d'avril et de mai 1871 n'ont pas eu le temps de formuler leur pensée. Certes, ils eussent adopté le divorce pour le plus grand bonheur des fédérés; ils se seraient rappelé ce mot touchant d'un fils qui, roulant sous la table, y rencontre son père, l'embrasse et lui dit : « Ah! papa, sans ma chienne de mère nous vivrions comme deux frères! »

Nous ne savons pas comment on se serait marié sous la commune devenue le gouvernement légal du pays, mais nous savons du moins comment on rompait le mariage et par suite de quelles formalités deux époux se séparaient. Au milieu d'une liasse de paperasses enlevées à une mairie, j'ai trouvé deux déclarations à l'aide desquelles il est facile de reconstituer une séparation de corps et de biens pendant la commune. Il y a incompatibilité d'humeur, cela est certain; le mari a corrigé sa femme qui, semblable à Panurge, n'aime point les coups, lesquels elle craint naturellement. La femme s'en irait bien de son côté, mais elle n'a pas d'argent, et l'heure n'est point propice pour en gagner. La vie est devenue insupportable, non-seulement sous le même toit, mais dans la même chambre; il faut se séparer; la justice coûte cher; où sont les juges, du reste? On ne sait; on dit qu'ils sont à Versailles. N'est-il pas plus simple de s'adresser au délégué de l'arrondissement? il a une écharpe, et puisqu'il marie, il peut bien démarier. Le délégué est un brave homme, il est absolument fou, il a habité Charenton, malgré lui et plus longtemps qu'il n'aurait voulu. Il se carre dans son fauteuil de maroquin, il écoute les plaignans et reconnaît qu'ils ont entre eux moins de sympathie que les escargots; cela le surprend et l'afflige, mais il se rappelle qu'il est magistrat communal, se dit que saint Louis, — un réactionnaire, — en faisait bien d'autres sous son chêne à Vincennes et, au nom de la loi, il déclare les époux à jamais séparés. Puis, afin de consacrer cette désunion par un acte en partie double, il fait signer à chacun des deux disjoints une reconnaissance ainsi conçue : « Sur la demande de ma femme, je l'autorise de disposer de la chambre et du mobilier qui nous était commun et l'autorise à disposer d'elle-même à sa libre volonté. Je me réserve de mon côté qu'elle ne pourra agir d'aucune demande ni poursuite touchant à ma liberté. Nous rentrons d'un commun accord dans notre pleine et entière volonté, comme si n'ayant jamais été marié. Salut. » A cette levée de l'écrou conjugal, la femme riposte : « Je reconnais avoir reçu l'autorisation du mobillier qu'était commun entre mon mari et moi; l'autorisation de disposer du dit mobillier; à la charge de mon côté de ne jamais avoir

recours à aucun droit envers lui. Je lui laisse sa plaine et entière liberté. Salut. » Ces deux actes ont été libellés par un expéditionnaire, — irrégulier, — de la mairie. Il y a de la dignité; on supprime le mot fraternité dans le protocole officiel; salut, il faut le reconnaître, est un peu sec, même pour des époux qui se disent un éternel adieu; si Vermorel avait été là, il aurait pu leur indiquer sa formule habituelle, — et un peu niaise pour un homme d'esprit : — cordialités républicaines.

II. — LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Vulgarisation de la propriété par le vol, suppression du droit d'exprimer sa pensée, expansion de la liberté des mœurs, ce sont là les conséquences naturelles de la commune; cela poussait naturellement sur elle comme des champignons vénéneux sur du bois pourri. Il ne faut voir là cependant que des accessoires sans gravité; son objectif sérieux fut ailleurs, il fut dans l'église qu'elle voulut prendre corps à corps et détruire, malgré la déclaration qu'elle avait introduite dans sa proclamation du 16 avril : « Les droits inhérens à la commune sont : la garantie absolue de la liberté individuelle et la liberté de conscience. » La commune représentait, et se faisait gloire de représenter, « la libre pensée » parvenue au pouvoir et n'admettant, *a priori*, qu'un gouvernement fondé sur la méthode scientifique et expérimentale. Le lecteur sait déjà, sans qu'on ait à le lui prouver, que les hommes de la commune étaient, sauf exceptions singulièrement restreintes, d'une ignorance rare, et qu'ils n'avaient guère expérimenté que les diverses qualités de bières vendues dans les brasseries. Mais cela n'importait guère; ils appartenaient à cette secte stérile à laquelle l'excès de l'opinion suffit, car une âme véritablement révolutionnaire sait et peut pourvoir à tout. C'est pourquoi ils s'imaginaient très sincèrement qu'ils étaient de taille à résoudre sans difficulté, par une sorte d'inspiration d'en bas, tout problème politique, économique, religieux ou stratégique qu'ils rencontreraient sur la route de leur apostolat humanitaire. Il fallut déchanter quand on fut installé à l'Hôtel de Ville et que l'on se trouva en présence de difficultés d'autant plus aiguës, d'autant plus nombreuses que la situation générale constituait à elle seule une difficulté presque insurmontable. Le *fit fabricando faber* est vrai en toute chose; on apprend même à être intelligent, ou du moins à se servir de son intelligence. Comme ce René Chrétien dont nous parlaient nos grand'mères, qui savait tout et n'avait jamais rien appris, les hommes de la commune ne doutaient de rien.

Au premier essai d'administration, ils furent épouvantés de leur nullité et avec inquiétude ils regardèrent autour d'eux, cherchant un fonctionnaire, un employé, moins que cela, un garçon de bureau oublié à Paris qui pût leur dire « comment on devait faire. » Presque tous les employés avaient suivi leurs chefs à Versailles; la commune en fut exaspérée; elle tournait dans son propre vide, s'irritait des obstacles, et ne sachant les vaincre ou les tourner, essayait de les briser par la violence. A bien des fonctionnaires réguliers, on fit des offres à l'oreille : Restez avec nous, vous n'aurez pas à vous en repentir. J'ai raconté que le général Duval, délégué militaire à la préfecture de police, chercha par tous les moyens possibles à s'attacher M. Claude, chef du service de la sûreté, avant de se résoudre à l'envoyer à la prison de la Santé. Un architecte célèbre, membre de l'Institut, fut forcé de s'adresser à Léo Franckel pour se faire restituer des clés que Dardelle lui avait indûment enlevées et dont il avait besoin. Franckel était alors délégué au ministère des travaux publics. C'était un ouvrier bijoutier, né à Buda-Pesth, affilié à l'Internationale, sectaire socialiste, naturellement brutal, volontairement grossier, et affectant de tutoyer tout le monde. Il fut, par exception, d'une courtoisie remarquable avec l'architecte, fit droit immédiatement à sa réclamation, et tenta de l'entraîner dans la bacchanale démagogique dont il était un des coryphées. Il lui disait : « Nous manquons d'hommes, nous n'avons affaire qu'à des brutes, et c'est ce qui nous empêchera d'atteindre le but très élevé que nous poursuivons; si nous avions avec nous des gens comme vous, monsieur, pour nous aider de leurs conseils et nous assister de leur expérience, nous serions certains de réussir, et l'humanité nous en garderait une éternelle reconnaissance. » L'architecte feignit de ne pas comprendre, salua et se retira sans mot dire. Rossel a constaté la même pénurie; en haut, des rêveurs malfaisans qui ne savent trop ce qu'ils veulent; en bas, des instrumens à peine dégrossis qui fonctionnent naturellement à rebours du mouvement qu'on leur imprime. Si la commune n'était morte d'un accès d'épilepsie, elle aurait certainement péri d'inanition, par le seul fait de sa propre stérilité.

Ces hommes, qui ne savaient libeller ni un passeport, ni un ordonnancement sans être obligés de demander des conseils, n'eurent besoin d'aucun avis pour attaquer l'église. Là il n'y avait rien à faire qu'à renverser, et ils y excellaient. Fermer les églises au culte et les ouvrir aux clubs, les dépouiller, emprisonner les prêtres et les fusiller, en vérité c'était facile, et c'est là une tâche dont ils s'acquittèrent en maîtres. Ce fut une persécution, elle eut ses martyrs; mais il est impossible, encore à l'heure qu'il est, de deviner

au nom de quel principe elle fut exercée, car chez les hommes de la commune on ne peut trouver trace d'une philosophie quelconque. Ils se proclamaient bien hautement matérialistes et athées, sans comprendre ce que signifient ces deux termes. Ils n'ont ni doctrine, ni théorie; semblables à des perroquets apprivoisés, ils répètent des mots dont le sens leur échappe. Leur incohérence est telle qu'ils sont en contradiction perpétuelle avec eux-mêmes, et ne s'en aperçoivent pas. Au moment de mourir, Théophile Ferré écrit à sa sœur pour lui donner ses dernières instructions : « Bien entendu, aucune cérémonie religieuse, je meurs matérialiste, comme j'ai vécu. » Et immédiatement, sans transition, il ajoute : « Porte une couronne d'*immortelles* sur la tombe de notre mère. » Tous sont ainsi ; ils répudient la croyance et en conservent précieusement l'emblème. C'est une cacophonie.

Ils se disent partisans de l'égalité, de la liberté, de la fraternité; c'est leur devise; ils l'inscrivent au protocole de leurs actes officiels, sur leurs drapeaux, sur les murailles, et ils jettent au rebut la loi des Évangiles qui la première en a doté l'humanité. Ils ne se rendent pas compte que c'est par le christianisme que les peuples sont devenus libres et ont été maîtres de leurs destinées. Supprimer la vie future et la croyance fortifiante à une rémunération promise au courage, à l'abnégation, à la vertu, placer l'homme en face de l'hypothèse de deux néans, c'est le réduire à ne prendre aucun souci de son âme, et à ne rechercher ici-bas que la jouissance immédiate. Si l'on ajoute à cela la théorie de Darwin, dont ces prétendus novateurs n'ont retenu que les côtés dangereux, on arrive fatalement au combat pour l'existence, qui est l'insurrection permanente, et à la sélection qui aboutit tout droit au despotisme : *Quia nominor leo!* La commune, un peu à son insu, rêvait de formuler son idéal de société d'après ces principes. La prétendue civilisation qui serait sortie de là n'eût été qu'un retour à la barbarie primitive; par l'application de telles idées, on revient simplement à l'âge de pierre. Récemment un jeune homme excellait à les exposer en public; il a été conséquent avec lui-même et a mis sa théorie en pratique. Il a assassiné une vieille laitière et lui a volé ses économies pour aller immédiatement se griser dans un café (1). Il en existait plus d'un qui en eût fait, qui en a fait autant pendant la commune. Celle-ci

(1) Affaire Lebiez et Barré. Août 1878. Lebiez, lorsqu'il a assassiné et dépecé la veuve Gillet, allait devenir gérant d'un nouveau *Père Duchêne*, ainsi qu'il résulte de la déclaration suivante : « Le gérant du *Père Duchêne* sera M. Lebiez (Paul-Louis), né à Angers, le 31 juillet 1853, professeur de sciences à Paris, rue des Fossés-Saint-Jacques, 3, réunissant toutes conditions prescrites par la loi. Fait double à Paris, le 6 avril 1878. H. Buffenoir. Le gérant : P. Lebiez. »

mourut trop vite pour avoir le temps de dévoiler ou de déterminer son système philosophique, qui n'eût été, sans aucun doute, qu'un matérialisme abject et purement animal. On peut le conclure de ce fait que Robespierre, fort admiré comme guillotineur par plusieurs membres de la commune, était cependant honni et méprisé parce qu'il avait inventé l'Être suprême. Tous se seraient volontiers, à l'imitation d'Anacharsis Clootz, déclarés les ennemis personnels de Jésus-Christ, dont Jules Vallès avait publiquement déclaré qu'il trouvait la réputation surfaite. Aussi toute mesure de violence contre le clergé proposée dans les conciliabules de l'Hôtel de Ville fut adoptée avec enthousiasme.

La commune fonctionne à peine que déjà elle procède aux confiscations. Le 1er avril, avant qu'un seul coup de fusil ait été tiré entre les fédérés et les troupes françaises, elle se hâte d'affirmer ses intentions, et elle bâcle son décret : « Considérant que le premier des principes de la république française est la liberté; — considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ; — considérant que le budget des cultes est contraire à ce principe, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi; — considérant en fait que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté, décrète : Art. 1. L'église est séparée de l'état. Art. 2. Le budget des cultes est supprimé. Art. 3. Les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales. Art. 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la valeur et les mettre à la disposition de la nation. » Expliquer à ces gens que le budget des cultes est le résultat d'une convention intervenue entre le clergé et la France, que le clergé a abandonné ses biens à la condition que chacun de ses membres recevrait de l'état une allocation, ou pour mieux dire une indemnité annuelle et proportionnelle, qu'il y a eu, ainsi que disent les hommes d'affaires, contrat bilatéral et synallagmatique, c'eût été peine perdue, et nul n'y songea. La commune s'occupa sans délai de réunir les biens meubles des églises, c'est-à-dire que sous la direction du délégué à la sûreté générale, elle organisa un pillage régulier. Elle fouilla tout, jusqu'aux tombes : « 8 avril 1871. Remboursement à Jagut, serrurier, 3 francs pour ouverture de la pierre des tombeaux des archevêques en l'église Notre-Dame (partie du chœur); ouverture faite devant nous et sur nos ordres. Le commissaire de police : H. G. » Jamais spoliation ne fut plus misérable; on fit la chasse aux saints ciboires, aux candélabres, aux chasubles, aux crucifix. Ces libres penseurs, qui se donnaient pour des persécuteurs de l'église, pour des Nérons, des Juliens, qui volontiers, dans leur médiocre vanité,

se seraient comparés à l'Antechrist, étaient de simples filous qui maraudaient dans les chapelles, faisaient leurs mains dans les sacristies, et crochetaient le tronc des pauvres. Tout le butin, nous l'avons dit, a été ou aurait dû être envoyé à Camelinat, directeur de la Monnaie; mais on ne saura jamais ce qui est resté dans la poche des réquisitionnaires, ni ce qui a été vendu aux brocanteurs.

Pour exciter la population contre les prêtres, on inventait des fables dont quelques-unes sont vraiment extraordinaires. J'ai sous les yeux un rapport tellement extravagant qu'il suffit à faire comprendre le mépris inconcevable que la commune professait pour le malheureux troupeau qu'elle entraînait à la révolte. Un garçon apothicaire nommé Vial, né à Lyon, après avoir fait régulièrement son service militaire, était venu chercher fortune à Paris en 1868. Il s'occupa d'embaumement, géra une maison de coutellerie et pendant la guerre reçut du baron Larrey une commission d'aide pharmacien attaché à l'ambulance du palais du Luxembourg. Ce n'était point un révolutionnaire. Après le 18 mars, voyant qu'à Paris l'émeute tournait à l'insurrection, il voulut aller retrouver son père, établi à Lyon. Il fut arrêté à la gare et, dit-il, incorporé de force dans le 135ᵉ bataillon fédéré. Ses aptitudes ne le poussaient pas à faire le coup de feu aux avant-postes contre les soldats français, et il obtint, — c'était facile sous la commune, — l'emploi de médecin major au 61ᵉ bataillon. Le 9 avril, à Asnières, il installa une ambulance dans l'imprimerie de M. Paul Dupont, et il assista en simple spectateur à un combat assez sérieux. Le lendemain, il a adressé aux membres de la commune un rapport détaillé sur l'organisation de son ambulance et il y dit textuellement : « Dans le sein même des obus venant de Versailles se trouvent renfermées de petites médailles en plomb, dentelées sur les bords, et portant sur l'une de leurs faces l'effigie de sainte Geneviève, patronne de Paris, et de l'autre côté Notre-Dame-de-Délivrance. » Il ajoute que : « Les balles ennemies présentent à leur surface un aspect sulfureux qui mérite un examen et une analyse approfondis avant que l'on puisse se prononcer sur la nature de leur composition. » Le même homme qui a écrit cette niaiserie considérable a été très ferme, très courageux, et a certainement sauvé l'imprimerie de M. Paul Dupont, qui sans sa résistance énergique eût été pillée et saccagée par les fédérés massés à Asnières (1).

On peut imaginer l'impression que produisaient de telles révélations sur la crédulité parisienne. Pluie d'obus, passe encore, c'était de la guerre; mais pluie de médailles, c'était d'un impardon-

(1) Procès Vial; déb. contr., quatrième conseil de guerre, 12 septembre 1872.

nable fanatisme : on veut nous ramener au moyen âge, nous ne le souffrirons pas! Peut-être fallait-il excuser de la sorte, et par une bourde si violente, l'arrestation de l'archevêque, dont Paris, même le Paris de la fédération, avait été stupéfait. On disait et l'on répétait bien haut que le peuple avait le droit, avait le devoir de prendre ses sûretés contre les jésuites et les monarchistes qui l'attaquaient à coups de médailles « dentelées sur les bords. » On dut en rire, à l'Hôtel de Ville, entre pontifes; mais dans les bataillons fédérés on n'en plaisantait pas, et on affirmait très sérieusement que Versailles se mettait au ban de l'humanité. On arrêtait les prêtres et l'on fermait les églises, toujours au nom de la liberté de conscience. Du 1er au 18 avril, vingt-six églises sont closes; interdiction d'y faire le service religieux; en revanche, on y établit des clubs, et du haut de la chaire on débite des balourdises et des impiétés. Le 3 mai, j'ai été par curiosité assister à l'inauguration du club de la révolution sociale dans l'église Saint-Michel à Batignolles. J'ai rarement vu un spectacle plus bête. Beaucoup de femmes, quelques hommes affectant de garder leur chapeau sur la tête : on fumait, on crachait; des enfans piaillaient, des membres de la commune, ceints de l'écharpe rouge, faisaient les importans au banc d'œuvre. Quatre citoyens, assis autour d'une table placée précisément en face de la chaire, représentaient le bureau. Le président sonna et resonna pour obtenir un peu de silence : La séance est ouverte. L'orgue entonna *la Marseillaise*, que tout le monde accompagna à l'unisson; voix criardes des femmes, basses profondes des hommes, voix glapissantes des enfans : un charivari. Successivement quatre orateurs se montrèrent dans la chaire, à laquelle on avait suspendu une grande loque rouge qui flottait sinistrement à la lueur des lampes : « Au lieu de paroles de mensonge et d'abrutissement, vous allez entendre des paroles de vérité et d'émancipation. » On applaudissait; quelques goguenards buvaient de la bière derrière le bénitier tout en fumant leur pipe. Un d'eux cria : En avant la musique! L'orgue joua *le Chant du Départ*, et l'assemblée se mit à braire de plus belle. Un orateur se démenait : « Il y a assez longtemps que nos oppresseurs font la nuit autour du peuple, du peuple sans lequel ils ne seraient rien. Je demande de la lumière; il faut que chacun de nous connaisse ses droits et les fasse respecter; notre tour est venu; la clé de voûte du monde moderne, c'est le prolétaire; aussi je propose que les séances du club de la révolution sociale soient quotidiennes. » Approuvé. — « Demain, on traitera d'une importante et grave question qui appelle la méditation de tous les patriotes : La femme par l'église et la femme par la révolution. » Approuvé. — L'orgue infatigable re-

prit *la Marseillaise*, et chacun sortit de l'église en chantant : Aux armes, citoyens !

Il en fut de même dans presque toutes les églises de Paris. Les membres de la commune, qui en qualité de chefs de l'état avaient charge d'âmes, ne dédaignaient pas de venir parfois eux-mêmes éclairer le peuple et lui donner quelques notions de fraternité pratique. Si l'on en croit un rapport de police adressé le 19 mai à Théophile Ferré, délégué à la sûreté générale, Amouroux se serait rendu le 18 à une réunion publique qui se tenait dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Il prit la parole et fit voter par cinq ou six cents auditeurs les propositions suivantes : fusiller les otages sans retard; brûler le corps de Napoléon et en jeter les cendres au vent. Il termine en disant : « Il faut faire sauter et brûler Paris dans le cas où les Versaillais entreraient dans nos murs, ce que je ne crois pas possible. Êtes-vous résolus à pousser la défense à outrance? — Oui! oui! — Eh bien! si nous sommes vaincus, périsse Paris! qu'il brûle plutôt que retomber au pouvoir de nos ennemis (1). » Voilà ce que l'on prêchait dans les églises pendant la commune. Le lendemain du jour où le chapelier Amouroux exhortait les futurs incendiaires, le citoyen Mortier s'occupait à la commune de la destination que l'on devait donner aux églises; il dit : « Si la sûreté générale faisait évacuer ou fermer les églises de Paris, elle ne ferait que prévenir mes désirs. Ce que je pourrais lui contester, ce serait la fermeture complète de ces maisons, car je désire les voir ouvertes pour y traiter de l'athéisme, et anéantir par la science les vieux préjugés et les germes que la séquelle jésuitique a su infiltrer dans la cervelle des pauvres d'esprit. » Il y a émulation, comme l'on voit, parmi « ces esprits forts, » c'est à qui dira le plus de sottises. Cela eut des résultats terribles, car dans le prêtre on ne persécuta pas l'homme, on persécuta la fonction. Des fédérés entourent Notre-Dame-de-Lorette et y arrêtent un jeune vicaire nommé Sabattier. Il est conduit au dépôt près la préfecture de police, puis transféré à Mazas, et de là à la Grande-Roquette. Il est compris dans la fournée de la rue Haxo et y meurt. Parmi ceux qui l'ont arrêté, emprisonné, massacré, nul n'a jamais connu son nom.

Les églises envahies ne furent pas toujours prises sans difficulté. Il y eut bataille à Saint-Sulpice, et les femmes y furent vaillantes. L'église avait été respectée, on ne sait pourquoi, lorsque le 11 mai, dans la matinée, vers huit heures, elle fut entourée par les fédérés qui en gardèrent les portes. Le motif de cette invasion

(1) Procès Ch. Amouroux; déb. contr., troisième conseil de guerre, 22 mars 1872.

fut des plus étranges; on prétendait qu'un télégraphe aérien, placé sur une des tours, correspondait directement avec Versailles, et transmettait à la réaction des renseignemens sur l'état des forces militaires de la commune. On eut quelque peine à faire comprendre au commandant des fédérés qu'il n'existait plus de télégraphe aérien sur les tours depuis l'adoption du télégraphe électrique, c'est-à-dire depuis plusieurs années. A neuf heures, les portes de l'église furent rouvertes; mais, comme on redoutait encore quelque alerte, on alla trouver le délégué siégeant à la mairie du VI[e] arrondissement pour le prier de faire en sorte qu'un tel scandale ne se renouvelât pas. Le délégué fut peu poli et encore moins rassurant : « Faites vos simagrées dans le jour si cela vous convient et abrutissez vos vieilles bigotes; mais le soir l'église est au peuple, et dès aujourd'hui nous y établirons un club. » C'était le mois de Marie, dont les exercices étaient assidûment suivis par trois ou quatre mille personnes qui se réunissaient, selon leur droit, pour prier ensemble et pour écouter la parole de M. Hamon, curé de la paroisse. Le délégué avait tenu parole; le soir, l'église était ceinte d'un cordon de troupes; des sentinelles étaient placées aux portes. Les femmes, leur livre de messe sous le bras, rassemblées sur la place, s'agitaient et disaient : — Nous entrerons! — Lorsqu'elles se virent assez nombreuses pour vaincre la résistance des fédérés, elles marchèrent résolument vers l'église. On croisa la baïonnette contre elles en leur criant : — On ne passe pas! — Elles répondirent : — Baste! vos fusils ne nous font pas peur, et nous passerons malgré vous. — Elles le firent comme elles le disaient et pénétrèrent dans l'église. Les fédérés, les clubistes, se jetèrent derrière elles. Déjà elles étaient maîtresses du terrain et remplissaient les trois nefs. Les fédérés crièrent : Vive la commune! Les femmes, surexcitées au plus haut point, répondirent : Vive Jésus-Christ! Les curieux étaient accourus, la vaste église était trop étroite pour la masse de monde qui s'y entassait. Un éclair de courage passa sur cette foule d'où s'éleva une énorme clameur : A bas la commune! Les fédérés ne se sentirent pas en force et se retirèrent. Derrière eux, on ferma les portes; mais ce soir-là il n'y eut ni exercice religieux, ni réunion politique. On était fort troublé dans le quartier; les maris sermonnaient leurs femmes : Tu vas nous compromettre! Les femmes tenaient bon, se jurant entre elles de défendre leur église, de ne point la laisser souiller par les vilenies communardes.

Le lendemain, 12 mai, vers sept heures et demie du soir, les femmes étaient installées dans la grande nef et priaient, lorsque des hommes accompagnés de fédérés en armes apparurent et leur ordonnèrent de « déguerpir » parce qu'ils avaient besoin de l'église

pour y établir une réunion publique. Les femmes ne bougèrent; le visage penché vers leur livre de prières, elles firent effort pour ne point entendre les injures, — les obscénités, — qu'on leur criait aux oreilles. Le nombre des clubistes augmentait; ils firent une poussée contre les femmes et entonnèrent *la Marseillaise*. Les femmes, tassées les unes contre les autres, ripostèrent en chantant le *Magnificat* et le *Parce Domine*. Deux voyous en blouse, coiffés d'une casquette ravalée, hardis et adroits, escaladèrent la chaire et y déployèrent une écharpe rouge en criant : Vive la commune! Les femmes agitèrent leurs mouchoirs en guise de protestation, et, comme la veille, crièrent : Vive Jésus-Christ! Ce fut en vain, l'église était envahie; les pauvrettes, malgré leur courage, n'avaient point été les plus fortes. Elles eurent beau continuer à chanter les litanies, le club s'installa; il y eut un président, il y eut des assesseurs, et un orateur surgit à la tribune : « Il faut étriper les nonnes, les jésuites et les curés; il faut les flanquer à la porte de cette baraque pestilentielle, que le peuple saura purifier; il faut leur enlever nos femmes et nos enfans qu'ils corrompent, qu'ils abêtissent et qu'ils font servir à leurs orgies. » Cette fois les femmes de Saint-Sulpice étaient vaincues, elles abandonnèrent la place à la libre pensée.

Parfois on employait les églises à d'autres objets; on montait dans les clochers, on y braquait des longues vues, et, du haut de ces observatoires, on cherchait à découvrir les mouvemens de l'ennemi. L'ennemi, c'était la pauvre France blessée qui cherchait à ressaisir sa capitale en proie aux bandits. Le 21 avril, le curé de Saint-Philippe-du-Roule reçut cette lettre : « État-major de la 8e légion. Monsieur l'abbé, veuillez être assez bon pour mettre la clé du clocher de votre église à la disposition du capitaine porteur du présent; avec la clé, vous voudrez bien lui donner un homme sous vos ordres pour lui servir de guide. Veuillez ne pas oublier, monsieur l'abbé, que vous êtes discret par vocation. Salut et fraternité. — Le lieutenant-colonel : S... (1). » J'estime que « monsieur l'abbé » a pu répondre qu'il n'y a pas de clocher à Saint-Philippe-du-Roule. Quand les prêtres n'étaient point arrêtés, quand ils avaient réussi à se dérober aux griffes de Raoul Rigault, on les faisait épier, on les mettait en recherche, et on lâchait contre eux les commissaires de la commune : « Comité de sûreté générale. Paris, le 16 avril 1871. Au citoyen commissaire de la rue Rataud de faire le nécessaire au sujet du curé de l'église Jacques,

(1) Le nom n'est pas très lisible; je crois lire Schmeltz; le lieutenant-colonel de la 8e légion de la garde nationale pendant la commune était en effet Eugène-Pierre-Crépin Schmeltz.

ex-saint, et prendre des informations. Voir chez ses parens qui demeurent rue des Feuillantines. Pour le délégué civil (signature informe). Préfecture de police; cabinet du préfet. »

Dans les premiers temps de la commune, on se contentait d'envoyer des fédérés dans les églises; ils y arrêtaient les prêtres, cassaient les vitres, mettaient les aubes par-dessus leur vareuse, dansaient devant l'autel, et rapportaient à la sûreté générale ce qu'ils n'avaient point gardé pour eux. Il y eut là des abus, comme put le dire sérieusement un des fantoches de l'Hôtel de Ville, des abus auxquels on trouva sage de remédier. Dès lors on délégua un commissaire de police spécial qui dut faire la perquisition, une saisie, un procès-verbal. C'est ce qui s'appelait agir régulièrement et en conformité aux prescriptions de la loi; car il est à remarquer que jamais on ne prostitua plus les mots loi, légalité, qu'à cette époque qui fut, du premier au dernier jour, la violation permanente et résolue de la légalité et de la loi. J'ai sous les yeux le procès-verbal, en date du 18 mai 1871, dressé par le commissaire de police du quartier Vivienne et contenant le détail des objets « saisis » à l'église Notre-Dame-des-Victoires; c'est très bien fait, sauf que les nombres sont écrits en chiffres et non pas en lettres, ce qui peut permettre les surcharges. On relate minutieusement les croix, les médailles, les calices, les titres de rente trouvés dans l'église et dans la sacristie; on a même soin d'indiquer « un médaillon antique forme moyen âge. » L'acte est signé par le « commissaire aux délégations : Le Moussu, » et par quatre témoins. La nomenclature est complète, mais elle ne contient pas le nom des vicaires arrêtés, incarcérés et qui plus tard réussirent à sauver leur vie à la Grande-Roquette en résistant aux assassins conduits par Isidore François et par Théophile Ferré.

III. — LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Du haut en bas de la commune, on s'était donné le mot; on criait au prêtre comme on eût crié au loup! La presse meurtrière et délatrice, s'inspirant des souvenirs de Marat, harcelait toutes les délégations et les accusait de manquer d'énergie : une fois pour toutes, il faut en finir; l'humanité ne respirera que le jour où nulle religion ne subsistera. Cette vipère de Vermesch sifflait sa prose empoisonnée dans *le Père Duchêne*. Devant les prêtres, la commune grinçait des dents et semblait vraiment prise de folie furieuse, folie qui se communiquait par sympathie et dont plus d'un cerveau fut atteint. On pousse au meurtre, on adjure la commune de ne point faiblir et

de tuer l'archevêque de Paris. Un jeune homme, — presque un enfant, — est saisi par la contagion du mal, et il écrit un article qui le marque à jamais d'un signe de réprobation. Le 20 avril, le journal *la Montagne* publie, sous la signature de Gustave Maroteau, une diatribe qui ne serait que ridicule si elle ne formulait un appel direct à l'assassinat. Après avoir parlé de Léotade, de Torquemada, de Charles VI, de Trestaillon, de Galilée, de Jean Huss, de la fiole des Médicis et du poignard de Lucrèce Borgia, après s'être écrié : Nous biffons Dieu! il termine en disant : « Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques. Nos balles ne s'aplatiront plus sur des scapulaires, pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy, et il faut que M. Thiers le sache, il faut que Jules Favre, le marguillier, ne l'ignore pas. Nous avons pris Darboy pour otage, et, si on ne nous rend pas Blanqui, il mourra! La commune l'a promis, et si elle hésitait, le peuple tiendrait son serment pour elle, et ne l'accusez pas. Que la justice des tribunaux commence, disait Danton, le lendemain des massacres de septembre, et celle du peuple cessera. Ah! j'ai bien peur pour Mgr l'archevêque de Paris! » Mgr Darboy ignorait les invectives que l'on bavait contre lui; mais son rare bon sens lui avait, dès son arrestation, fait comprendre le sort qui lui était réservé, et son grand cœur était résigné. Au moment de tomber, il leva la main pour bénir ceux qui l'assassinaient.

Ces actes sont tellement extraordinaires qu'il est impossible de se figurer qu'on en ait été le contemporain; ils semblent appartenir aux âges barbares et reculer jusqu'aux confins des périodes préhistoriques. Il faut chasser cette illusion; c'est hier qu'au nom de la liberté de conscience on a persécuté, on a tué les prêtres. La terre qui les recouvre est encore humide du sang qu'ils ont versé. Ce qu'il y a de désespérant dans cette horrible aventure, c'est que ceux qui s'y sont activement mêlés ont paru de bonne foi; on dirait qu'ils s'imaginent avoir vengé de vieilles injures, avoir délivré l'humanité opprimée et fait acte de justice égalitaire. Rien n'est accidentel dans cette œuvre, tout est voulu, tout est prévu. C'est une sorte de drame dont le scénario a été déterminé d'avance et que les acteurs suivent servilement. Parmi les gens de la commune, plus d'un, — Raoul Rigault, Ferré, Gabriel Ranvier, — avaient rêvé de « manger du prêtre. » Ceux qui se prétendaient des lettrés criaient : « Soulevons enfin l'oppression qui dure depuis quinze siècles! » Les économistes, eux, voulaient supprimer le budget des cultes; les simples fédérés, puant le vin et la charcuterie à l'ail, disaient : « Les curés! ils se nourrissent mieux que nous! » Toutes ces haines, ces erreurs, ces sornettes produisirent un accès de sauvagerie qu'il

est bien difficile de s'expliquer. Ce ne fut pas seulement « le curé, » l'homme qui officie, qui apparaît dans ses vêtemens d'or au milieu de la fumée des encens, que l'on persécuta; ce fut l'humble religieux, ce fut le frère de la doctrine chrétienne, héroïque brancardier de nos défaites, ce fut la sœur de charité. Celle-là avait contre elle toute la séquelle des aspirantes institutrices laïques qui savent fumer la cigarette, siffler les petits verres d'eau-de-vie, qui se marient sur l'autel de la nature, réclament leurs droits politiques et écrivent intempérance avec un *h*. La commune, qui ne manquait pas de « bonnes amies » parmi ces Lacédémoniennes, obéit à leur injonction et jeta les filles de Saint-Vincent-de-Paul hors des écoles et hors des maisons de secours. Dans quelques quartiers populeux, le peuple même de la fédération les protégea et les défendit contre la violence de ses maîtres. Ailleurs elles firent leur petit paquet et s'en allèrent tristement. « Quand Dieu vous aura punis de votre révolte, nous reviendrons pour vous soigner. » Dans quelques hôpitaux, encombrés de malades et de blessés, les sœurs parurent tellement indispensables qu'on les garda, mais en les dépouillant de leur costume et en voulant les affubler d'une écharpe rouge en guise de ceinture. A ce sujet, j'ai découvert, parmi les papiers ramassés dans un hôpital, au moment même de la dernière bataille, une lettre fort ampoulée, mais curieuse, car elle prouve que bien des mesures adoptées contre les ordres hospitaliers n'étaient point du goût des partisans, des soldats de la commune. « Citoyen directeur, j'apprends que tu molestes les sœurs de ton hôpital. Tu abuses de la force contre des femmes, c'est malhonnête et c'est lâche. C'est plus commode d'aller se cacher dans le fond d'un hôpital que d'aller se faire casser le coco par les canailles de Versailles. La commune t'a dit de soigner des malades et non de taquiner des femmes. Elles ont raison de rejeter ton chiffon rouge, elles sont neutres, elles sont libres. Entends-moi bien, citoyen, bois tant que tu voudras le vin des pauvres, fais ta petite pelote, cela ne me regarde pas, mais par l'enfer! ne touche pas aux femmes. Nous ne pouvons souffrir que, pendant que nous nous faisons mitrailler, elles soient en butte à tes fureurs d'ivrogne. Fais-leur quitter ton chiffon rouge dont elles ne veulent pas; qu'elles gardent leur habit, ça les regarde et non pas toi; sans cela tu auras affaire à moi. Je n'attendrai pas que les canailles de Versailles t'envoient digérer à Cayenne; je viendrai de la tranchée te casser la tête, comme à un chien. » Et à son nom, qu'il signe, l'auteur de cette lettre ajoute : « Un vengeur de la femme outragée. » Plus d'un fut semblable à ce brave homme emphatique et menaçant; plus d'un fut indigné des persécutions dont les sœurs,

— les petites sœurs des pauvres, — étaient l'objet; mais on était impuissant en présence des votes de la commune. Les pauvres sœurs se dissimulaient, se déguisaient et avaient l'air un peu gauche sous les costumes d'emprunt que le soin de leur sécurité les avait engagées à revêtir.

On les chassait des maisons de secours où elles avaient soulagé tant d'infortunes, et l'on saisissait impitoyablement toutes les ressources dont elles disposaient pour leurs bonnes œuvres, car en ce temps la charité ne devait être que laïque, comme l'enseignement. Le directeur de l'Assistance publique, Treilhard, se conformant aux instructions qui lui étaient imposées, faisait impitoyablement saisir et verser dans la caisse de son administration les sommes recueillies par les sœurs et consacrées par elles au soulagement des souffrances urgentes. C'était du reste un fort honnête homme que ce Treilhard. Lorsqu'il sut à n'en pouvoir douter que les bâtimens annexes de l'Hôtel de Ville où étaient, où sont encore installés les bureaux de l'Assistance, allaient être incendiés, il enleva tous les fonds de réserve composés d'une somme de 37,440 francs qu'il cacha dans son domicile. Dès le 27 mai, il envoya sa femme prévenir l'autorité légitime, qui rentra en possession des deniers appartenant à l'Assistance. Treilhard n'en ordonnait pas moins des saisies rigoureuses : « 15 avril 1871; au citoyen commissaire, rue des Feuillantines, 78. Vous êtes chargé par la préfecture de prendre possession, pour le compte de l'Assistance, de toutes les sommes, fonds, titres et valeurs que vous découvrirez par une perquisition complète dans l'établissement des sœurs tenant la maison de secours, rue de l'Épée-de-Bois. Tous les objets trouvés doivent être par vous remis à la caisse de l'Assistance. » On peut croire d'après cette énumération que l'on va mettre la main sur un trésor ; on se tromperait; ceux qui donnent toujours ne sont jamais riches. Le commissaire fait sa perquisition en conscience, il ouvre les tiroirs, vide la caisse et fouille les matelas. J'ai la quittance de l'Assistance publique : « Reçu 21 fr. 85 cent. » Ce fut là le produit de l'expédition. Les ordres donnés par Treilhard sont d'une extrême mansuétude, il se conforme évidemment et forcément à des instructions qu'il n'a point provoquées et qu'il eût peut-être préféré ne point recevoir ; mais du moins il n'est ni brutal, ni agressif, et dans sa courtoisie même il me semble que l'on peut voir percer quelque regret : « Veuillez prévenir, avec toutes les formes de convenance, les sœurs des maisons de secours des quatre quartiers du Ve arrondissement de vouloir bien vider les maisons qu'elles occupent. » C'est ainsi qu'il procède, et on doit lui en savoir gré.

Un autre adhérent de la commune, administrateur délégué à la mairie du IXe arrondissement, Bayeux Dumesnil, donna, lui aussi, des exemples de douceur qui malheureusement restèrent isolés. Il pousse la délicatesse loin et s'expose à bien des colères. Lorsque la commune, voulant à tout prix renforcer son armée et contraindre même ses adversaires à combattre pour elle, ordonne des perquisitions dans toutes les maisons afin d'y découvrir des armes, des munitions et des réfractaires, Bayeux Dumesnil « a l'honneur » de prévenir ses administrés et les engage à apporter leurs armes à la mairie Drouot. Il ne s'arrête pas en si belle route, et il fait un acte véritablement hardi : « 28 avril 1871. Considérant que l'occupation par la garde nationale de certains édifices de l'arrondissement consacrés au culte n'a plus de raison d'être par suite des perquisitions que la sûreté générale y a fait opérer, arrête : Les églises, temples, synagogues du IXe arrondissement, qui pourraient être occupés par la garde nationale, devront être évacués par elle dans la journée du samedi 29 avril. L'exécution du présent arrêté est confiée au colonel de la 9e légion. » C'était rendre les édifices religieux au culte, et c'est là un fait tellement et si courageusement exceptionnel à cette époque qu'il devait être signalé. Bayeux Dumesnil fut, du reste, un administrateur excellent et très dévoué à son arrondissement, qu'il protégea avec vigueur et auquel il évita plus d'une avanie. Il s'opposa aux arrestations, aux perquisitions, aux vexations dont les gens de la sûreté générale étaient prodigues et qui bien souvent servaient de divertissement à ces polissons. Un tel homme, qui avait de l'intelligence et du savoir-vivre, ne pouvait convenir longtemps à la commune ; il fut révoqué le 5 mai (1).

Les délégués ne ressemblaient pas tous à Bayeux Dumesnil, tant s'en faut, et bien souvent ils rivalisaient de sottise et de violence. Le maire du Ve arrondissement, Régère, membre de la commune, qui cependant essaya de sauver l'archevêque et le fit prévenir, en sous-main, de pourvoir à sa sûreté, Régère croit devoir hurler plus fort que les loups, et pendant que Bayeux Dumesnil se dispose à faire rouvrir les églises, il rend un arrêt burlesque : « 24 avril 1871. Au nom de la liberté de conscience,... il est interdit à l'instituteur de mener ou de faire conduire les enfans à l'église, au temple ou à

(1) Dans l'interrogatoire qu'il a subi le 19 août 1871 devant le troisième conseil de guerre, où il n'aurait dû comparaître que comme témoin, M. Ulysse Parent a dit : « Le 5 avril, je donnai ma démission. Toute ma crainte était de voir l'arrondissement (le IXe) confié à une commission prise au dehors. J'obtins que la mairie passerait à un administrateur intègre. Je fus heureux de lui confier la caisse de ce riche arrondissement qui contenait 120,000 francs. Cet administrateur fut malheureusement révoqué plus tard par la commune. » L'administrateur dont parle Ulysse Parent était Bayeux Dumesnil.

la synagogue; il lui est interdit de faire ou de faire faire des répétitions de catéchisme, ou de donner des dispenses pour aller aux enseignemens religieux. » On aurait probablement fort étonné Régère, si on lui avait dit que cet arrêté, contresigné par les adjoints et par les membres de la commission d'enseignement, était l'œuvre d'un fanatique; il n'en aurait rien cru, et ce n'est cependant que la stricte vérité. Empêcher d'aller à la messe, forcer d'aller à la messe, c'est tout un et c'est faire acte d'intolérance; mais ces nigauds ne se sont jamais doutés de cela. Non-seulement la liberté de conscience s'opposait à ce que des enfans pussent aller à l'église, mais elle ne permettait pas de dire les dernières prières sur un mort. Saint-Jacques-du-Haut-Pas venait d'être envahi par les fédérés; des sentinelles gardaient les deux portes, celle de la rue Saint-Jacques et celle de la rue de l'Abbé-de-l'Épée. Tous les fidèles avaient été chassés; les prêtres, maintenus dans la sacristie, discutaient avec deux délégués de la sûreté générale qui faisaient une perquisition. A ce moment, un convoi funèbre arrive et s'arrête devant l'église. Les parens, les amis qui accompagnent le corps, demandent à entrer pour assister au service qu'ils ont commandé. On se contente de répondre : « On ne passe pas! » Le chef de la compagnie des fédérés intervient et met tout le monde d'accord en disant : « Eh! vous nous embêtez, tout ça est passé de mode; allez porter directement votre mort au cimetière, c'est ce que vous avez de mieux à faire, ce sera toujours plus convenable que de le faire asperger d'eau sale par des calotins. » Les pauvres gens eurent beau insister, ils furent obligés de partir et de se diriger sans prières et sans prêtre vers le cimetière Montparnasse. Ceci se passait le 16 avril, et j'en fus témoin. Le même jour, le couvent des Oiseaux, maison exclusivement consacrée à l'éducation des jeunes filles, était occupé militairement. Chaque fois qu'une maison religieuse était fouillée par les fédérés, le même fait se produisait invariablement. Devant la porte, des vieilles femmes, des écloppés, des estropiés, des indigens, se réunissaient, levaient les mains vers le ciel, et se lamentaient en disant : « Qui nous donnera des soupes et du pain? qui nous fera l'aumône? qui nous vêtira pendant l'hiver? qu'allons-nous devenir? » Et toujours il se trouvait là un brave soldat de l'athéisme, — un malin auquel on n'en faisait pas accroire, — qui disait : « Ces satanés curés, comme ils savent fanatiser le peuple! »

Ce n'était pas assez de chasser ces malheureux, la commune les accusa de désertion et publia, le 26 avril, un avis qui appelait à la rescousse tous les instituteurs laïques : « Les frères et les sœurs des écoles chrétiennes ont abandonné leur poste... l'ignorance et

l'injustice font place à la lumière et au droit. » Oui, en effet, ils avaient « abandonné leur poste, » car, lorsqu'ils y restaient, on les mettait simplement en prison. Trois frères de la doctrine chrétienne, — trois frères ignorantins, — n'avaient point voulu quitter Paris, mais, pour éviter les insultes et les projectiles malpropres, ils avaient revêtu un costume bourgeois. Ils vaquaient prudemment à leurs occupations, allaient dans quelques maisons donner des leçons à des enfans, ne sortaient guère que le soir et se dissimulaient de leur mieux pour n'être pas conduits en présence de Raoul Rigault, qui avait une façon d'interpeller les frères à laquelle nous ne pouvons même faire allusion. Malgré les précautions qu'ils prenaient, les trois ignorantins furent dénoncés, arrêtés et enfermés à Mazas, où du reste ils se trouvèrent en bonne compagnie ecclésiastique. Ils eurent la chance de n'être point transportés à la Grande-Roquette et furent mis en liberté le 25 mai, en même temps que tous les autres détenus. Moins avisés que l'abbé Crozes et que M. Coré, directeur régulier du dépôt, ils sortirent de la prison. Ils furent immédiatement appréhendés au corps par les fédérés, brutalement poussés à la barricade de l'avenue Daumesnil et armés de fusils. Là on leur ordonna de faire feu sur les soldats français qui attaquaient l'obstacle de front, et on leur expliqua que, s'ils n'obéissaient pas, on leur ferait sauter « la coloquinte. » La barricade fut rapidement tournée, les fédérés décampèrent; les trois frères de la doctrine chrétienne, forts de leur conscience, restèrent immobiles, et tendirent les bras vers les soldats qui les arrêtèrent, on les mena devant le colonel; le jugement fut promptement libellé: — pris les armes à la main, à fusiller. Les trois malheureux se récrièrent avec un tel accent de vérité que le colonel en fut ému. On suspendit l'exécution « jusqu'à plus ample informé. » On put découvrir le supérieur, qui vint les réclamer et les sauver. L'alerte avait été trop vive, et l'un de ces pauvres garçons en fut longtemps malade. Incarcérer des hommes parce qu'ils professent et suivent une foi que l'on ne partage pas, en faire, sous peine de mort, les complices d'un crime, les forcer à combattre contre leur propre cause, les exposer à être exécutés comme malfaiteurs par ceux-là même pour lesquels ils faisaient des vœux et qu'ils attendaient avec une inexprimable impatience, c'est là une action détestable entre toutes, et que les gens de la commune ont commise plus d'une fois sans sourciller.

Pendant ces jours de honte qui pèsent sur le souvenir comme un remords, j'allais souvent passer la soirée chez un de mes amis dont la femme avait recueilli une religieuse effarouchée, chassée de sa communauté et n'ayant pu rejoindre la maison mère située en pro-

vince. On l'avait déguisée, et elle avait quelque maladresse à se mouvoir dans une robe de soie trop longue, où il y avait plus de falbalas qu'il ne lui aurait convenu. Elle était d'une sérénité admirable, s'inclinant avec une très douce humilité devant des événemens dans lesquels elle voyait sans effort la main de Dieu irrité, fort gaie néanmoins et sans fausse pruderie. Elle était jeune, riait volontiers, sans se douter peut-être qu'elle avait des dents charmantes, et parlait avec un petit accent périgourdin qui n'était point désagréable. Elle se rendait utile dans la maison, où elle « faratait, » c'était son mot, sans arrêter. On comprenait, à la voir, qu'elle était accoutumée à une vie d'intérieur très active. Comme les recluses, elle reportait tout à son couvent. Elle admirait les flambeaux, les cadres en bois doré, les vases en porcelaine, et disait : « C'est ça qui serait beau pour notre chapelle! » La *Baigneuse* de Falconet, en biscuit de Sèvres, l'attirait invinciblement; elle disait avec un gros soupir d'envie : « Ah! si elle était à moi, je lui ferais une belle robe en soie bleu de ciel, je lui mettrais une couronne d'or sur la tête, le sacré cœur sur la poitrine, et ça ferait une jolie vierge pour notre chapelle! » Tout cela était puéril, j'en conviens, mais si naïf et tellement sincère que l'on ne pouvait s'en moquer. Elle passait son temps à faire de la charpie; ses doigts agiles effilochaient le vieux linge avec une rapidité extraordinaire; les monceaux de fils menus et blancs s'accumulaient devant elle comme des flocons de neige. Quand un paquet lui semblait suffisamment volumineux, elle l'enveloppait et écrivait l'adresse : à l'ambulance du Palais de l'Industrie. Un soir, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Vous avez l'âme vraiment chrétienne de porter secours aux ivrognes qui vous ont expulsée de votre maison. » Elle me répondit très simplement : « C'est le précepte de Notre Seigneur; et puis, voyez-vous, ces pauvres gens me font grand'pitié : ils sont très mal soignés par les dames qu'on a placées auprès d'eux et qui n'entendent rien aux malades. » Le 24 mai, elle força son hôte à recevoir, à cacher, à sauver deux fédérés qui fuyaient.

Ce fait n'a rien d'extraordinaire; il n'est pas une sœur de charité, pas un ignorantin, pas un dominicain, pas un prêtre, pas un curé, en un mot, pour employer l'expression collective dont se servait la commune, qui, en pareille circonstance, n'eût imité la religieuse dont je viens de parler. Quel est le communard qui demandant asile à un prêtre a été repoussé? pas un, et il en est beaucoup que je pourrais nommer qui ont dû leur salut à l'hospitalité « cléricale. » C'est à croire qu'ils se sont dit : On ne viendra pas nous chercher près d'eux, car on sait ce que nos amis et nos disciples en ont fait à la Grande-Roquette, à la rue Haxo, à l'avenue d'Italie. Et

les jésuites, que n'a-t-on pas vomi contre eux, sans compter ceux que l'on a tués, dont le plus grand de tous, Olivaint? Le lecteur se rappelle-t-il que parmi les membres du comité central il y avait un certain Grêlier, — plus bête que méchant, m'a-t-on dit, — qui, le 20 mai, publia une note dans le *Journal officiel* de la commune pour prévenir « les réactionnaires » qu'on allait brûler leurs titres de rentes. Celui-là aussi était l'ennemi des prêtres. La soutane lui faisait hausser les épaules, et la doctrine de Loyola, — dont il ne savait pas le premier mot, — le mettait en fureur. Quand il fallut fuir, Grêlier alla frapper à la porte des jésuites encore consternés de la mort des leurs; il déclina ses noms et qualités. On ne vit pas en lui la brebis galeuse, on ne reconnut que la brebis malade; on pensa au Bon Pasteur, et l'on ouvrit. Dans le jardin de la maison des Moulineaux, Grêlier promenait mélancoliquement sa forte encolure et son triple menton. Il trouvait l'ordinaire un peu maigre, et se souvenant qu'avant de devenir législateur au comité central, délégué au ministère de l'intérieur, membre d'une commission au ministère de la guerre, il avait été cuisinier chez le maréchal de Saint-Arnaud et chez le duc de Noailles, il fricassait lui-même quelques ragoûts dont les pères appréciaient la finesse. Retomber de l'Hôtel de Ville aux fourneaux, c'est pénible, mais Grêlier put se consoler en apprenant que Dioclétien, qui, il est vrai, ne fut qu'empereur, cultiva ses légumes à Salone après son abdication. Si, lorsque l'on jetait les prêtres de la société de Jésus dans les cabanons de Mazas, un seul d'entre eux était venu dire à Grêlier : Sauvez-moi ! que serait-il advenu ?

Les calomnies que la commune avait répandues sur tous les ordres religieux, calomnies que l'on imposait à la population fédérée comme un article de foi, n'empêchèrent pas, on vient de le voir, des communards fugitifs de se réfugier chez ceux-là même qu'ils chargeaient de tous les crimes. Ce qui prouve que certains d'entre eux ne croyaient guère ce qu'ils disaient; mais d'autres y crurent, et souvent des commandans en chef furent paralysés dans leurs bonnes intentions par les préjugés obtus et enracinés des inférieurs auxquels ils avaient transmis leurs ordres. Le 14 mai, Dombrowski, « général de la première armée, » expédie ses instructions au lieutenant-colonel Barillier, son grand prévôt, et au colonel Mathieu, « commandant supérieur des forces entre le Point-du-Jour et la porte Maillot. » Le grand prévôt mettra les scellés sur le « couvant » de l'Assomption à Auteuil, le colonel Mathieu laissera sortir librement, en emportant leurs effets, « les dames du dit couvant; ces dames ont droit aux plus grands égards. » Le grand prévôt Barillier remplit sa mission avec beaucoup de con-

venance; il engagea les sœurs à quitter leur costume compromettant et fut envers elles d'une politesse irréprochable. Les sœurs allaient s'éloigner, lorsqu'un capitaine d'état-major arriva au galop, et prescrivit de les retenir prisonnières. L'imagination communarde avait fait des siennes, et parmi les hommes de la première armée on ne parlait que des cadavres et des instrumens de torture découverts dans les souterrains du couvent de l'Assomption. Pour protéger les pauvres religieuses contre la brutalité de ses soldats, Dombrowski, sous prétexte de les mettre en arrestation, les plaça en lieu sûr, et, pour dégager sa responsabilité, il fit adresser un rapport à Protot, délégué à la justice, qui, dès lors, restait chargé de l'enquête. Le rapport rédigé par Barillier est assez ironique : on peut reconnaître que le grand prévôt, « informé à tort ou à raison, » se débarrasse d'une commission désagréable et ne croit guère aux balivernes qu'il raconte. Quoi! dans un couvent de femmes, des cadavres, des instrumens de torture? Oui, le monde de la fédération avait été tellement saturé de calomnies qu'il en était pénétré. Pour lui, toutes les maisons conventuelles étaient des lieux de supplice et des lieux de dépravation; il n'en pouvait douter; du doigt il avait touché les preuves et saisi la vérité, car nul alors n'ignorait, ne pouvait ignorer les fameux « mystères de Picpus. »

IV. — LES MYSTÈRES DE PICPUS.

Jamais plus impudente mystification, jamais mensonge plus effronté ne fut offert, avec un tel concours d'intentions perverses, à la crédulité des badauds. Une maison religieuse, à la fois couvent, pensionnat, école, infirmerie et refuge, connue, presque célèbre dans toute la bourgeoisie parisienne, fut dénoncée, avec pièces à l'appui, comme un repaire de brigandage et de luxure. Le souvenir des crimes de Mingrat, de Lacolonge, de Contrafatto, la lecture des petits romans « libres penseurs, » ont pu entraîner la foule ignare à ne pas rejeter avec mépris ces calomnies malsaines; mais que penser des membres de la commune, — Rigault, Protot, — qui les ont inventées, et que penser surtout des journalistes qui les ont propagées en les aggravant? Cette histoire mérite d'être racontée avec quelques détails, car elle éclaire la commune et en montre le fond.

Le XIIe arrondissement eut pour maître un membre de la commune, Jean-Louis-Philippe Fenouillas, qui, ayant l'habitude et pour cause de changer souvent de nom, se faisait alors appeler simple-

ment Philippe. Tour à tour employé, agent d'affaires, marchand de vin, il avait fait tous les métiers; on a même prétendu qu'il avait tenu une de ces maisons que la police numérote et ne nomme pas; c'est une calomnie « réactionnaire; » il n'avait pas tenu la maison, il la commanditait. Il fut à Bercy ce que Sérizier fut au XIII[e] arrondissement : une hyène lâchée dans un troupeau. A la dernière heure, il fut horrible; il commandait aux femmes de faire bouillir de l'huile « pour arroser les Versaillais. » Il incendia la mairie et l'église; comme on se pressait vers lui en le suppliant de donner au moins le temps de faire évacuer les maisons, il répondit : « Il faut que tout le monde brûle! » Lorsque tout fut en feu (25 mai, cinq heures du soir), il monta dans un fiacre à l'impériale duquel il avait accroché un drapeau rouge, et il se rendit dans le XI[e] arrondissement, où les débris de l'armée fédérée se réunissaient pour combattre la France et pour massacrer les otages.

Fenouillas n'aimait pas les congrégations religieuses, et il y en a beaucoup dans le XII[e] arrondissement; il résolut de leur livrer bataille. Dans ces expéditions, qui ne furent pas sans profit, il eut pour auxiliaires Clavier, commissaire des quartiers de Picpus et de Bel-Air, Girault, un polisson de dix-neuf ans qui faisait fonction d'inspecteur de police, Pontillon, employé à la mairie, et le brave capitaine Lenôtre. Dans les grands jours, Raoul Rigault, délégué à la sûreté générale, et Protot, délégué à la justice, daignaient venir dans ces quartiers lointains et s'assurer par eux-mêmes de la réalité, de la gravité des crimes inventés. L'objectif était le couvent des sacrés cœurs de Jésus et de Marie, composé de deux maisons voisines, mais distinctes, l'une occupée par des religieux surnommés les picpuciens, l'autre habitée par une assez nombreuse communauté de femmes connues, à cause de leur costume, sous le nom de dames blanches. Clavier, ayant près de lui Girault, marchant sous les ordres de Fenouillas, accompagné de Pontillon et de Lenôtre, à la tête d'un peloton de fédérés, se dirigea sur le couvent le 12 avril et l'envahit. On prit tout ce que l'on put prendre. Les religieux furent envoyés à la Conciergerie, les dames blanches furent gardées à vue. Fenouillas, Clavier et ses acolytes, mis en appétit par cette victoire, se firent servir à dîner, réquisitionnèrent du vin dans les cabarets des environs, adressèrent quelques invitations à des dames habitant les maisons situées près de la barrière du Trône, et trouvèrent que la vie a de bons momens. Ce n'était que de l'arbitraire, ce n'était que de la débauche; c'était l'œuvre journalière de la commune, et il n'y aurait pas à en parler, si dans le couvent des dames blanches on n'avait fait quelques découvertes intéressantes.

Dans un grenier situé au-dessus de la chapelle, au milieu de

vieilles paillasses et de chaises cassées, on aperçut trois lits orthopédiques qui avaient servi jadis à des pensionnaires dont la taille était déviée. En outre, dans des chambres proprettes, bien aérées et convenablement meublées, on trouva trois femmes aliénées qui étaient logées et soignées dans la maison. Il n'y avait là rien que de naturel; on cherche à redresser les bossues, on essaie de guérir les folles, cela se voit partout, dans les pensionnats, dans les asiles, dans les couvens, dans les hôpitaux, dans les maisons particulières. Mais Fenouillas et Clavier s'éclairèrent mutuellement aux lueurs de leurs flambeaux révolutionnaires. Les lits orthopédiques sont des instrumens de torture et de débauche destinés à mater la vertu résistante; les trois malades dont le délire raisonne et déraisonne alternativement sont « des victimes cloîtrées, » maintenues en cellule parce qu'on redoute leurs révélations ou parce qu'on veut s'emparer de leur fortune. Prévenu sans délai, le ministre de la justice Protot accourt et se garde bien de contredire le Fenouillas; Raoul Rigault intervient aussi; tout en se bourrant le nez de tabac, il déclare que ça ne le surprend guère, qu'il soupçonnait tout cela depuis longtemps, que c'est du reste une bonne affaire dont il faut tirer parti.

On en tira parti en effet. Instrumens de torture, séquestration violente, cela eût dû suffire, mais on voulait davantage. On fit des fouilles, et immédiatement on découvrit des squelettes; tout de suite les squelettes devinrent des cadavres. On n'avait qu'à fouir le sol de ce quartier, il est fait d'ossemens; car c'est là que la sœur aînée de la commune de 1871, c'est là que la commune de 1793 fit établir un cimetière supplémentaire, dans un terrain situé derrière le jardin de l'ancienne maison des dames chanoinesses de Picpus, pour y déposer les restes des « aristocrates » que l'on guillotinait sur la place du trône renversé (1). Ces squelettes représentèrent facilement les victimes du cléricalisme. Le soin de répandre cette fable grossière fut laissée aux journaux communards, qui s'en acquittèrent avec enthousiasme; corsets de fer, recluses, ossemens : quels accessoires pour une mise en scène! On n'oublia rien, pas même une sorte de jouet d'enfant, un petit berceau qui avait contenu un Jésus de cire et qui avait figuré dans une crèche lors des fêtes de Noël. Toutes les dames blanches furent conduites à la prison de Saint-Lazare, et les fédérés vinrent visiter ce couvent, théâtre de tant de forfaits mystérieux.

Que Vermesch, qui dans son *Père Duchêne* avait la spécialité

(1) Une partie de ce cimetière achetée par la famille des suppliciés sert encore aujourd'hui de lieu de sépulture et est enclose dans une congrégation religieuse de la rue Picpus.

des ordures, ait sauté sur cette proie et l'ait accommodée à sa façon pour la servir à ses lecteurs, cela n'a rien de surprenant. Mais comment Rochefort n'a-t-il pas répudié immédiatement et sans examen cette indécente balourdise? Son journal, *le Mot d'ordre*, devint au contraire en quelque sorte le moniteur officiel des mystères du couvent de Picpus, et l'on reste stupéfait de voir qu'un écrivain d'esprit n'a pas été saisi de dégoût devant cette turpitude. Après tout, il est possible que, pour certains hommes, le dernier mot de la politique consiste à cracher sur ses adversaires et à se glorifier soi-même; mais avant de se rendre complice de cet attentat contre la vérité, on aurait dû se rappeler que les dames blanches, tenant un pensionnat où plus de cent cinquante fillettes se réunissaient, rendaient des services quotidiens et permanens à la population du quartier Saint-Antoine. C'était surtout aux filles d'ouvriers que l'on portait préjudice, bien plus qu'à de pauvres religieuses dont, n'en déplaise aux opinions préconçues des athées révolutionnaires, le royaume est bien peu de ce monde. On m'a dit, on m'a affirmé que Rochefort avait été à Saint-Lazare voir les dames des sacrés cœurs et qu'il les avait « blaguées; » je me suis toujours refusé à le croire, et je reste convaincu que ceux qui m'ont raconté le fait se sont involontairement trompés. S'il avait fait cette visite, on serait en droit de supposer qu'il a pu ajouter foi à ces cancans de portière, ce qui est inadmissible.

Les communards, forts des découvertes ingénieuses faites à Picpus, étaient indignés des tortures que les victimes avaient eues à subir, et ils s'étonnaient qu'en plein XIX[e] siècle on pût encore martyriser « un être humain. » Dans ce même couvent, d'où les religieux picpuciens avaient été arrachés pour être menés, au milieu des vociférations et des menaces de mort, jusqu'à la Conciergerie en attendant la rue Haxo, où quatre d'entre eux tombèrent, dans ce même couvent on put apprécier comment les agens de la commune comprenaient et pratiquaient le progrès des mœurs. Le 15 mai, le commissaire de police Clavier et son inspecteur Girault sont au couvent des pères de Picpus; des fédérés complètement ivres leur amènent un homme qu'ils ont rencontré dans la rue de Reuilly et qui, malgré ses vêtemens bourgeois, ressemble à un prêtre. Ces ivrognes perspicaces ne s'étaient point trompés, ils avaient mis la main sur l'abbé Majewski, prêtre-sacristain de l'église Saint-Éloi. Clavier procède à l'interrogatoire, lequel consiste à injurier Majewski, à le fouiller et à lui voler une somme de 150 fr. 75 c. Ceci fait, il le livre à Girault, qui le conduit dans une salle d'attente où quatre autres prisonniers sont enfermés. Là Girault fait déshabiller complètement le malheureux prêtre, lui prend sa canne

et l'en frappe à outrance sur les épaules et sur le dos. Lorsque ce petit accès de justice populaire est passé, M. Majewski reçoit ordre de se rhabiller; puis escorté de Girault qui tenait son revolver en main, serré de près par quatre fédérés armés de fusils, il est poussé à travers les escaliers jusqu'au troisième sous-sol, où il est enfermé dans un caveau d'un mètre carré dont on barricade la porte avec des tonneaux vides. Girault prévient charitablement l'abbé que, s'il tente de s'évader, on lui cassera la... tête. Les fédérés avaient bu dans ce caveau et y avaient cassé les bouteilles vides. La position était affreuse. L'abbé ne pouvait ni s'étendre ni rester debout sans se blesser aux tessons répandus sur le sol. Il parvint à reculer un peu les tonneaux qui obstruaient la baie du caveau sans porte. Girault s'en aperçut en amenant deux autres prisonniers. A l'aide d'un trousseau de clés il frappa M. Majewski jusqu'au sang. Le pauvre homme, épuisé, demanda à boire : « Ce n'est pas la peine, répondit Girault, on te donnera bientôt du plomb à manger. » Ce supplice dura quarante-huit heures; on profita de ce que Clavier et Girault étaient absens pour relâcher le pauvre prêtre, ce qui mécontenta Fenouillas.

Une autre maison fut cruellement visitée par un des adjoints à la mairie du XII[e] arrondissement, Jules-Ambroise Lyaz, connu sous le sobriquet de *Bon cœur* et qui était alors âgé de cinquante-six ans: c'est l'orphelinat Eugène-Napoléon, situé entre le faubourg Saint-Antoine et le boulevard Mazas et spécialement consacré à l'éducation des jeunes ouvrières. Ce Lyaz, qui était clerc d'huissier, aimait Fenouillas et paraissait digne de le comprendre. Ils étaient ensemble après le 18 mars et s'emparèrent de la mairie, où leur premier soin fut de faire venir un serrurier pour forcer la caisse, dans laquelle furent trouvés dix mille francs que l'on ne retrouva plus. En qualité d'adjoint, Lyaz surveillait les maisons d'enseignement, visitait les écoles et visitait surtout les poches des sœurs dont il enlevait volontiers l'argent. Cela ne l'empêchait pas de s'occuper de stratégie : son plan consistait à faire sauter le pont viaduc de Bercy et à incendier le quartier. Le 29 avril, Lyaz vint prendre possession de l'orphelinat; ceinture rouge, revolver au côté, mine rébarbative. Il y avait là trois cents orphelines que des sœurs gardaient et protégeaient de leur mieux. Ordre à toutes « les nonnes d'avoir à décamper et plus vite que ça. » Les pauvres femmes se préparèrent à obéir et voulurent emmener leurs élèves avec elles. Cela ne faisait pas le compte de Lyaz, dit *Bon cœur*, qui s'y opposa. Les sœurs, fort énergiques, eurent avec ce conquérant d'orphelinat une altercation extrêmement vive. Elles furent chassées et réduites à laisser dans le bercail, qui allait devenir une porcherie, plus de cent

pauvres fillettes dont le sort n'était plus douteux. Lyaz, convoquant ses amis et parfois même recevant Fenouillas, faisait le pacha dans ce harem. On vit là le respect que le peuple a pour les filles du peuple. Les petites malheureuses, ivres et abruties, dormaient pêle-mêle dans les cours avec les fédérés. Lorsque après la défaite de la commune les sœurs accoururent dans leur maison polluée, elles jetèrent un cri d'horreur en revoyant leurs élèves. « Cinq d'entre elles étaient presque aveugles par suite d'ophtalmie purulente; d'autres agonisaient; quarante-cinq étaient couvertes d'un mal affreux à la tête. » Lorsque les communards parlent de la commune, ils disent : Ah! c'était le bon temps (1)!

Beaucoup de faits analogues se sont produits qu'il faut, par réserve, passer sous silence. Le côté immoral de la commune, qui fut excessif, ne pourra jamais être publiquement dévoilé. A la préfecture de police, dans les ministères, dans bien d'autres endroits qu'il est superflu de désigner, à l'Hôtel de Ville même, il y eut des actes tellement scandaleux que l'on ne peut y faire allusion; toutes les impudeurs et toutes les cruautés s'étalaient sans contrainte. Les femmes, je dois le dire, étaient plus effrontées que les hommes, et c'était quelque chose d'absolument extraordinaire d'entendre ces créatures parler, en hochant la tête, des mœurs du clergé. Aux jours de la *Genèse*, Paris eût été foudroyé ; mais le feu du ciel n'eut pas à tomber, le pétrole a suffi.

La persécution contre le prêtre, contre la femme qui, librement, pour servir sa foi, a choisi la vie conventuelle, la persécution contre les sœurs qui élèvent les enfans, soignent les malades, secourent les misères ne parut pas une œuvre satisfaisante aux pyromanes de l'Hôtel de Ville. Ils voulurent détruire l'image matérielle de la religion, anéantir le monument, renverser le temple où les fidèles vont prier parce que c'est leur droit, comme d'autres ont le droit d'aller s'abreuver au cabaret. Un des derniers ordres expédiés par Eudes, membre du comité de salut public, au commandant de la batterie placée au Père-Lachaise porte textuellement : « Tire sur les églises. » On peut admettre jusqu'à un certain point que l'on brûle des édifices pour protéger une retraite ou arrêter la marche des assaillans, mais préparer l'incendie d'une église seulement parce que c'est une église paraît une conception si étrange que l'on est tenté de la prendre pour un acte de folie. La commune cependant n'a point hésité; jusqu'au bout elle est restée fidèle à son principe. Sur Saint-Laurent dévasté elle a écrit : *Écurie à louer*, et

(1) Procès Girault; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 13 novembre 1871; procès Fenouillas, Pontillon et Lenôtre; déb. contr., cinquième conseil de guerre, 1er juillet 1872; procès Lyaz; déb. contr., troisième conseil de guerre, août 1877.

elle a voulu incendier Notre-Dame. Il n'y avait là nulle stratégie cependant. La vieille cathédrale est isolée; aucun soldat de la France ne l'attaquait, nul fédéré ne la défendait. Elle est chère au peuple de Paris, car elle marque la place du berceau même d'où sortit la vieille Lutèce. Elle se dresse à l'endroit où les nautes, nos pères, avaient élevé un autel à Isis. Son bourdon a sonné pour tous les incidens tristes ou joyeux de notre histoire. Il me semble qu'entre toutes elle est sacrée et qu'à défaut de piété le patriotisme seul doit l'aimer; erreur profonde dont la commune m'a fait revenir.

L'ordre d'incendie est venu de l'Hôtel de Ville, mais il est impossible de dire d'une façon précise, ou seulement d'indiquer qui l'a donné. Une première tentative avait échoué; le mardi 23 mai, un individu, dont on n'a pu savoir le nom, s'était présenté vers dix heures du soir à l'Hôtel-Dieu et avait demandé, le revolver au poing, les instrumens nécessaires pour forcer la porte de Notre-Dame afin de mettre le feu à l'intérieur. On avait invoqué les devoirs de l'humanité; on avait fait comprendre que les malades, les blessés fédérés enfermés à l'hôpital courraient de graves dangers, si l'église était incendiée; l'homme était seul, on lui parla avec fermeté, il se retira en maugréant. On espérait en être quitte pour cette alerte, lorsque le mercredi 24, à onze heures du matin, une fumée très épaisse et très sombre sortit lentement par l'intervalle des abat-sons des deux tours. Le docteur Brouardel, qui seul de ses confrères avait pu parvenir jusqu'à l'Hôtel-Dieu, courut vers l'église accompagné des internes en pharmacie. Une porte était ouverte : on entra et on recula, car la fumée était tellement intense qu'on ne voyait pas à un mètre devant soi, fumée noire et sentant le pétrole. Les incendiaires avaient arraché les boiseries que l'on avait réunies au milieu de la nef avec les confessionnaux, les bancs et les chaises, des nappes d'autel et des aubes. Cela formait un énorme bûcher. On l'avait aspergé d'huile de pétrole et on l'avait allumé. La fumée qui se dégageait de ce bûcher était tellement lourde qu'elle pesait sur les flammes et les comprimait. Une seule porte était béante; par bonheur, aucun vitrail n'était brisé, donc nul courant d'air pour activer le brasier. On vint prévenir en toute hâte le docteur Brouardel que l'église Saint-Séverin et que la rue Galande allaient être incendiées; c'était la perte assurée de l'Hôtel-Dieu; le docteur s'élança vers son hôpital pour organiser le sauvetage de ses malades, et les internes de la pharmacie restèrent seuls en présence de la vaste église dans laquelle une pyramide de bois brûlait. Ils furent héroïques, car ils se jetèrent au danger sans se soucier des matières explosibles que l'on avait pu mêler aux élémens de combustion. Pendant qu'ils arrachaient les morceaux de bois noircis

et qu'ils les jetaient sur la place du Parvis, deux d'entre eux allèrent demander au directeur de l'Hôtel-Dieu de prêter les pompes de l'hôpital, afin que l'on pût combattre régulièrement l'incendie. Le directeur, qui était accosté de deux individus paraissant exercer sur lui une certaine influence, répondit que, si Notre-Dame brûlait, c'était sans doute par suite des instructions de la commune, que dès lors il n'avait pas à s'en mêler; il ajouta: « Quant à vous, messieurs, agissez selon votre conscience, je ne m'y oppose pas. » — Ces jeunes gens n'avaient pas besoin de l'autorisation de ce pauvre hère, — qu'il vaut mieux ne pas nommer, — pour écouter leur conscience et faire leur devoir. Aveuglés par la fumée, les cheveux grillés, les mains endolories, ils s'acharnèrent à leur œuvre de salut. Cela dura longtemps. Pièce à pièce on démolit le bûcher; on en traîna, on en poussa tous les débris sur la place où ils pouvaient brûler sans péril. Quelques habitans du quartier étaient accourus et prêtaient main-forte. Notre-Dame fut sauvée, et si Paris n'a pas vu périr l'église dont il est si fier, c'est aux internes pharmaciens de l'Hôtel-Dieu qu'il le doit. Le lendemain, jeudi 25 mai, les troupes françaises campaient au Parvis, et rien n'était plus à craindre.

Si le courage de ces jeunes gens n'avait arraché Notre-Dame à l'incendie préparé, il est probable que les apologistes de la commune, qui sont, comme l'on sait, gens véridiques, n'auraient pas manqué de dire que la vieille basilique avait été brûlée par les chanoines empressés d'ensevelir à jamais les traces de leurs crimes. Que l'on ne croie pas que je plaisante; c'est ainsi que les communards ont écrit leur histoire. Le ministère des finances et la cour des comptes ont été détruits par des administrateurs infidèles qui voulaient faire disparaître la preuve de leurs malversations; l'Hôtel de Ville a été miné et renversé par les hommes du gouvernement de la défense nationale, afin de mettre à néant quelques papiers qu'ils y avaient oubliés; la préfecture de police a été « flambée » par des agens secrets qui craignaient d'être découverts, et la rue de Lille a été incendiée par ordre d'une grande dame qui désirait se débarrasser d'une correspondance compromettante, qu'elle avait déposée chez un de ses amis. Se dire le peuple le plus spirituel de la terre et imprimer de telles niaiseries, c'est vraiment abuser de la permission d'être bête, mais c'est donner une suite naturelle au roman des mystères de Picpus.

MAXIME DU CAMP.

MÉMOIRES

DE

MADAME DE RÉMUSAT

1802-1808

CHAPITRE PREMIER (1).

(1802-1803).

Détails de famille. — Ma première soirée à Saint-Cloud. — Le général Moreau. — M. de Rémusat est nommé préfet du palais, et je deviens dame du palais. — Habitudes du premier consul et de Mme Bonaparte. — M. de Talleyrand. — La famille du premier consul. — Mlles Georges et Duchesnois. — Jalousie de Mme Bonaparte.

Malgré la date de l'année où j'entreprends ce récit (2), je ne chercherai point à *excuser* les motifs qui portèrent mon mari à s'attacher à la personne de Bonaparte; mais je les expliquerai simplement. En politique, les justifications ne valent rien. Il existe en France un certain nombre de personnes qui, revenues seulement depuis trois ans, ou qui, n'ayant pris part aux affaires publiques que depuis cette époque, ont jeté une sorte d'anathème sur ceux de nos concitoyens qui, pendant ces dernières vingt années, ne se sont point tenus complètement à l'écart des événemens. Quand on leur dit qu'on ne juge pas s'ils ont eu raison ou tort dans leur sommeil prolongé, et qu'on leur demande de demeurer aussi neutres sur une pareille question, ils repoussent cet accommodement de toute la puissance des avantages de leur situation présente; ils lancent le blâme sans aucune générosité, car il n'y a nul risque à proclamer aujourd'hui les devoirs sur lesquels ils s'appuient. Et cependant, en révolution, qui peut se flatter d'avoir toujours suivi

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin.
(2) 1818. (P. R.)

la voie droite? Qui d'entre nous ne doit pas rapporter à différentes circonstances une part de sa conduite? Qui enfin jettera la première pierre, sans craindre de la voir retomber du même élan sur le bras qui l'aurait lancée? Plus ou moins froissés des coups dont ils se frappent, les citoyens d'un même pays devraient mieux s'épargner entre eux; ils sont plus solidaires les uns envers les autres qu'ils ne pensent, et lorsqu'un Français poursuit sans pitié un autre Français, qu'il y prenne garde, presque toujours il prête à l'étranger qui les juge des armes contre tous les deux.

Au reste, ce n'est point un des moindres malheurs des temps de troubles, entre gens du même pays, que cette amère critique de l'esprit de parti, qui produit une défiance inévitable, et peut-être le mépris de ce qu'on appelle *opinion publique*. Le choc des passions permet alors à chacun de la dénier. Cependant les hommes vivent pour la plupart tellement en dehors d'eux-mêmes qu'ils ont peu d'occasions de consulter leur conscience. Dans les siècles paisibles, pour les actions ordinaires et communes, les jugemens du monde la remplacent assez bien; mais le moyen de s'y soumettre quand on les voit incessamment prêts à frapper de mort qui voudrait les consulter? Le plus sûr est donc de s'en tenir à cette conscience qu'on n'interroge jamais impunément. Celle de mon mari, la mienne, ne nous reprochent rien. La perte entière de sa fortune, l'expérience des faits, la marche des événemens, le désir modéré et permis du bien-être, portèrent M. de Rémusat à chercher, en 1802, une place, quelle qu'elle fût. Alors jouir du repos que Bonaparte donnait à la France, et se fier aux espérances qu'il permettait de concevoir, c'était sans doute se tromper, mais c'était se tromper avec le monde entier. La sûreté de la prévision est donnée à un bien petit nombre; et que Bonaparte, après son second mariage, eût maintenu la paix et employé la partie de l'armée qu'il n'eût pas licenciée à border nos frontières, qui est-ce qui alors eût osé douter de la durée de sa puissance et de la force de ses droits? ils paraissaient à cette époque avoir conquis leur légitimité. Bonaparte a régné sur la France de son propre consentement. C'est un fait que la haine aveugle ou la puérilité de l'orgueil peuvent seules nier aujourd'hui. Il a régné pour notre malheur et pour notre gloire; l'alliance de ces deux mots est plus naturelle, dans l'état de société, qu'on ne pense, du moins quand il s'agit de la gloire militaire. Lorsqu'il arriva au consulat, on respira; d'abord il s'empara de la confiance; peu à peu, des chances se rouvrirent pour l'inquiétude, mais on était engagé. Il fit frémir enfin les âmes généreuses qui avaient cru en lui, et il amena peu à peu les vrais citoyens à souhaiter sa chute, au risque même des pertes qu'ils prévoyaient pour eux. Voilà notre histoire à M. de Rémusat et à

moi; elle n'a rien d'humiliant, car il est encore honorable de s'être rassuré quand la patrie respirait, et d'avoir ensuite désiré sa délivrance de préférence à tout.

Personne ne saura jamais ce que j'ai souffert durant les dernières années de tyrannie de Bonaparte. Il me serait impossible de peindre la bonne foi désintéressée avec laquelle j'ai souhaité le retour du roi, qui devait dans mon idée nous rendre le repos et la liberté. Je pressentais toutes mes pertes particulières, M. de Rémusat les prévoyait encore mieux que moi : par nos souhaits, nous renversions la fortune de nos enfans; mais cette fortune, qu'il fallait payer du sacrifice des plus nobles sentimens, ne nous a pas causé une plainte, les plaies de la France criaient trop haut alors; honte à qui ne les entendait pas!

Quoi qu'il en soit, nous avons donc servi Bonaparte, nous l'avons même aimé et admiré; soit orgueil, soit aveuglement, cet aveu ne me coûte point à faire. Il me semble qu'il n'est jamais pénible de convenir d'un sentiment vrai; je ne suis point embarrassée de mes opinions d'un temps qu'on oppose à celles d'un autre. Mon esprit n'est point de force à ne se jamais tromper, je sais que ce que j'ai senti, je l'ai toujours senti sincèrement; cela me suffit pour Dieu, pour mon fils, pour mes amis, pour moi. Cependant j'entreprends aujourd'hui une tâche assez difficile, car il me faut recourir après une foule d'impressions fortes et vives à l'époque où je les ai reçues, mais qui, pareilles à ces monumens brisés qu'on rencontre dans les champs et dévastés par un incendie, n'ont plus de bases ni de rapports entre elles. Et en effet, quoi de plus dévasté qu'une imagination active, longtemps aux prises avec des émotions profondes, devenues si complètement étrangères tout à coup? Sans doute, il serait plus sage, et surtout plus commode, d'assister aux événemens avec seulement une froide curiosité, et qui ne s'émeut point se trouve toujours prêt pour tous les changemens. Mais on n'est pas maître de n'avoir point souffert; on a bien la liberté de détourner la tête, on ne peut répondre que le regard ne soit pas blessé par les objets sur lesquels tant de circonstances imprévues l'ont forcé de s'arrêter.

Ce que j'ai observé depuis vingt ans m'a convaincue que, de toutes les faiblesses de l'humanité, l'égoïsme est celle qui dirige avec le plus de prudence la conduite. Il ne choque guère le monde, assez disposé à s'arranger de ce qui est égal et terne, il prévient d'ordinaire l'incohérence des actions; le cercle dans lequel il se meut est si étroit qu'il serait assez singulier qu'il n'en connût pas bien vite toutes les chances, aussi parvient-il assez facilement à emprunter pour ceux qui le voient agir les livrées de la raison. Et pourtant quel cœur généreux voudrait acheter son repos à ce prix? Non, non,

il vaut mieux courir le risque d'être froissé, ébranlé, même dans tout son être! Il faut se résigner aux jugemens hasardés que les hommes lancent en passant. Quelle consolation dans ces paroles qu'on doit travailler à pouvoir se dire incessamment: « Si des erreurs entraînantes m'ont égaré, du moins mon propre intérêt ne m'a point séduit, et je n'ai voulu de la fortune que lorsqu'elle ne coûtait pas un soupir à mon pays. »

En commençant ces Mémoires, je passerai le plus succinctement qu'il me sera possible sur ce qui nous a été personnel jusqu'à notre introduction à la cour de Bonaparte. Après, il m'arrivera peut-être de revenir davantage sur mes impressions. On ne peut pas attendre d'une femme un récit de la vie politique de Bonaparte. S'il était mystérieux pour tout ce qui l'entourait, au point qu'on ignorait souvent dans le salon qui précédait le sien ce qu'on apprenait un peu en rentrant dans Paris, et ce qu'on eût mieux su encore en se transportant hors de France, à plus forte raison, moi, si jeune lorsque je fis mon entrée à Saint-Cloud, et pendant les premières années que j'y demeurai, n'ai-je pu saisir que des faits isolés, et à de longs intervalles. Je dirai du moins ce que j'ai vu ou cru voir, et ce ne sera pas ma faute si mes récits ne sont pas toujours aussi vrais que sincères.

J'avais vingt-deux ans lorsque je fus nommée dame du palais de Mme Bonaparte. Mariée depuis l'âge de seize ans, heureuse jusque-là par les jouissances d'une vie douce et pleine d'affections, les crises de la révolution, la mort de mon père tombé en 1794 sous la hache révolutionnaire, la perte de notre fortune, et les goûts d'une mère très distinguée, me tenaient loin du monde, que je ne connaissais guère et dont je n'avais nul besoin. Tirée tout à coup de cette paisible solitude pour être lancée sur le plus étrange théâtre, sans avoir placé entre eux l'intermédiaire de la société, je fus fortement frappée d'une si violente transition; mon caractère s'est toujours ressenti de l'impression qu'il en reçut. Près d'un mari et d'une mère chèrement aimés, j'avais pris l'habitude de me livrer entièrement aux mouvemens de mon cœur, et plus tard, avec Bonaparte je me suis accoutumée à ne m'intéresser qu'à ce qui me remuait fortement. Toute ma vie a été et demeurera constamment étrangère aux oisivetés de ce qu'on appelle le grand monde.

Ma mère m'avait élevée avec soin ; mon éducation s'acheva solidement avec un mari éclairé, instruit et plus âgé que moi de seize ans. J'étais naturellement sérieuse, ce qui s'allie toujours assez chez les femmes avec une certaine disposition à se passionner un peu. Aussi, dans les premiers temps de mon séjour auprès de Mme Bonaparte et de son époux ne manquais-je pas de m'animer sur les sentimens que je croyais leur devoir. D'après ce qu'on sait d'eux,

et d'après aussi ce que j'ai écrit précédemment (1) de leur manière d'être la plus intime, c'était me préparer à beaucoup de mécomptes, et certes ils ne m'ont pas manqué.

J'ai déjà dit quelles relations nous avions eues avec M[me] Bonaparte pendant l'expédition en Égypte. Depuis, nous la perdîmes de vue, jusqu'au moment où ma mère, ayant formé le projet de marier ma sœur avec un de nos parens (2), rentré secrètement et encore compris sur la liste des émigrés, s'adressa à elle pour obtenir sa radiation. L'affaire fut terminée en peu de temps. M[me] Bonaparte, dont la bienveillante adresse s'efforçait alors de rapprocher de son époux les personnes d'une certaine classe encore en regard devant lui, engagea ma mère et M. de Rémusat à se rendre un soir chez elle pour remercier le premier consul. Il n'était pas possible de songer à s'en excuser. Un soir donc, nous nous rendîmes aux Tuileries; c'était peu de temps (3) après le jour où Bonaparte avait cru devoir s'y établir : jour où j'ai su depuis, de sa femme même, qu'au moment de se coucher il lui dit en riant : « Allons, petite créole, venez vous mettre dans le lit de vos maîtres. »

Nous le trouvâmes dans le grand salon de l'appartement du rez-de-chaussée; il était assis sur un canapé; à ses côtés, je vis le général Moreau, avec lequel il paraissait en grande conversation. L'un et l'autre à cette époque cherchaient encore à vivre bien ensemble. On citait même un mot de Bonaparte fort aimable, dans un genre de bonne grâce qui ne lui était pas très familière. Il avait fait faire une paire de pistolets très riches, sur laquelle on avait gravé en or les noms de toutes les batailles de Moreau. — « Pardonnez, lui dit Bonaparte en les lui donnant, si on ne les a pas plus ornés; les noms de vos victoires ont pris toute la place. »

Il y avait dans ce salon des ministres, des généraux, des femmes presque toutes jeunes et jolies : M[me] Louis Bonaparte (4), M[me] Murat, qui venait de se marier et qui me parut charmante, M[me] Maret, qui

(1) Les détails rappelés ici sont donnés dans une sorte d'introduction où l'auteur retrace les portraits des membres de la famille impériale, et qui est plutôt une conclusion qu'une préface. La manière dont cet écrit a été composé explique cette interversion. Il m'a paru logique de commencer ces extraits destinés à la *Revue* par le chapitre premier, et de réserver ces portraits pour la publication plus complète de ces Mémoires. (Paul de Rémusat.)

(2) Ce parent émigré était M. Charles de Ganay, fils d'une sœur de M. Charles Gravier de Vergennes, et cousin germain de l'auteur de ces Mémoires. Il a été député et colonel dans la garde royale sous la restauration. Je ne sais quelle raison fit manquer son mariage avec M[lle] Alix de Vergennes, qui épousa peu de temps après le général Nansouty. Les liens de bonne amitié entre les deux branches de la famille n'en subsistèrent pas moins et se sont très heureusement perpétués. (P. R.)

(3) C'est le 19 février 1800 (30 pluviôse an VIII) que le premier consul prit possession des Tuileries, un peu plus tôt par conséquent qu'on ne le dit ici (P. R.).

(4) Hortense de Beauharnais avait épousé Louis Bonaparte le 4 janvier 1802. (P. R.)

faisait sa visite de noce, alors parfaitement belle. Mme Bonaparte tenait tout ce cercle avec une grâce charmante; elle était mise avec recherche et dans cette sorte de goût qui se rapproche de l'antique. C'était la mode de ce temps, où les artistes avaient un assez grand crédit sur les usages de la société.

Bonaparte se leva pour recevoir nos révérences, et après quelques mots vagues se rassit, pour ne plus s'occuper des femmes qui étaient dans le salon. J'avoue que cette première fois je fus moins occupée de lui que du luxe et de l'élégance magnifique dont mes yeux étaient frappés pour la première fois.

Nous prîmes, dès ce moment, l'habitude de faire de temps en temps quelques visites aux Tuileries. Peu à peu, on nous donna et nous reçûmes l'idée de voir M. de Rémusat remplir quelque place qui pût nous rendre quelque chose de l'aisance dont la perte de nos biens nous privait. M. de Rémusat, ayant été magistrat avant la révolution, eût désiré rentrer dans un état grave. La crainte de m'affliger en me séparant de ma mère et en m'éloignant de Paris le portait à solliciter une place au conseil d'état et à éviter les préfectures. Mais alors nous ne connaissions guère tout ce qui composait le gouvernement. Ma mère avait parlé de notre situation à Mme Bonaparte. Celle-ci prit peu à peu du goût pour moi; elle trouvait à mon mari des manières agréables; elle conçut tout à coup l'idée de nous rapprocher d'elle. A peu près dans le même temps, ma sœur, qui n'avait point épousé le parent dont j'ai parlé, fut mariée à M. de Nansouty, général de brigade, neveu de Mme de Montesson et très estimé à l'armée et dans le monde. Ce mariage multiplia nos relations avec le gouvernement consulaire, et un mois après Mme Bonaparte prévint ma mère qu'elle espérait qu'il ne se passerait pas longtemps sans que M. de Rémusat fût nommé préfet du palais. Je passerai sous silence les diverses agitations que cette nouvelle causa dans ma famille. J'en fus pour mon compte très effarouchée. M. de Rémusat se résigna plutôt qu'il ne se réjouit, et sitôt après sa nomination qui suivit bientôt, comme il est parfaitement un homme de conscience, il s'appliqua avec sa droiture ordinaire à tous les minutieux détails de son nouvel emploi.

Peu de temps après, je reçus cette lettre du général Duroc, gouverneur du palais :

« Madame,

« Le premier consul vous a désignée pour faire auprès de Mme Bonaparte les honneurs du palais.

« La connaissance personnelle qu'il a de votre caractère et de vos principes lui donne l'assurance que vous vous en acquitterez avec la politesse qui distingue les dames françaises et la dignité qui convient

au gouvernement. Je suis heureux d'être chargé de vous annoncer ce témoignage de son estime et de sa confiance.

« Agréez, madame, l'hommage de mon respect. »

C'est ainsi que nous nous trouvâmes installés dans cette singulière cour. Quoique Bonaparte eût montré de la colère à cette époque, si l'on se fût avisé de ne point croire à la sincérité de ses paroles qui étaient alors toutes républicaines, cependant chaque jour il inventait quelques nouveautés dans sa manière de vivre, qui donnèrent bientôt au lieu qu'il habitait de grandes ressemblances avec le palais d'un souverain. Son goût le portait assez vers une sorte de représentation, pourvu qu'elle ne gênât guère ses allures particulières; aussi faisait-il peser sur ceux qui l'entouraient la charge du cérémonial. D'ailleurs il était convaincu qu'on séduit les Français par l'éclat des pompes extérieures. Très simple sur sa personne, il exigeait des militaires un grand luxe d'uniforme. Il avait déjà mis une distance marquée entre lui et les deux autres consuls; et de même que dans les actes du gouvernement, après avoir employé ce protocole : *par arrêté des consuls, etc.*, on ne voyait à la fin que sa signature seule, de même il tenait seul sa cour, soit aux Tuileries, soit à Saint-Cloud, recevait les ambassadeurs avec les cérémonies usitées chez les rois, ne paraissait en public qu'accompagné d'une garde nombreuse, ne permettait à ses collègues que deux grenadiers devant leur voiture, et enfin commençait à donner à sa femme un rang dans l'état.

Au premier instant, nous nous trouvâmes dans une position assez délicate qui avait pourtant quelques avantages. La gloire militaire et les droits qu'elle donne parlaient haut aux oreilles des généraux et des aides de camp qui entouraient Bonaparte. Ils étaient portés à croire que toutes les distinctions devaient leur appartenir exclusivement. Cependant le consul, qui appréciait toutes les conquêtes, et qui avait pour plan secret de gagner chacune des classes de la société, contrariait peu à peu les idées de ses gens d'épée, en attirant par des faveurs ceux qui tenaient à d'autres états. De plus, M. de Rémusat, homme d'esprit, d'une instruction remarquable, entendant à merveille, sachant très bien répondre, supérieur par sa conversation à ses collègues, fut promptement distingué de son maître, habile à découvrir dans chacun ce qui lui était utile. Bonaparte aimait assez qu'on sût pour lui ce qu'il ignorait. Il trouva dans mon mari la connaissance de certains usages qu'il voulait rétablir, un tact sûr de toutes les convenances, les habitudes de la bonne compagnie; il indiquait rapidement ses projets, il était entendu sur-le-champ et tout aussi promptement servi. Cette manière inusitée de lui plaire donna d'abord quelque ombrage aux militaires; ils pressentirent qu'ils ne seraient plus les seuls favorisés,

et qu'on exigerait d'eux qu'ils corrigeassent cette rudesse de formes acquise sur les champs de bataille; notre présence les inquiéta. De mon côté, quoique jeune, j'étais beaucoup plus formée que leurs femmes; la plupart de mes compagnes, assez ignorantes du monde, craintives et silencieuses, ne se trouvaient qu'avec ennui ou crainte en présence du premier consul. Pour moi, comme je l'ai déjà dit, animée et vive aux impressions, facilement émue par la nouveauté, assez sensible aux plaisirs de l'esprit, attentive au spectacle que me donnaient tant de personnages inconnus, je plus assez facilement à mon nouveau souverain, parce que, ainsi que je l'ai dit ailleurs, je pris promptement plaisir à l'écouter. D'ailleurs Mme Bonaparte m'aimait comme la femme de son choix; elle était flattée d'avoir conquis sur ma mère qu'elle estimait l'avantage d'attacher à elle une personne tenant à une famille considérée. Elle me témoignait de la confiance. Je lui vouai un tendre attachement. Bientôt elle me livra ses secrets intérieurs, que je reçus avec une complète discrétion. Quoique j'eusse pu être sa fille (1), souvent j'étais en état de lui donner de bons conseils, parce que l'habitude d'une vie solitaire et morale fait envisager de bonne heure le côté sérieux de la conduite. Nous fûmes aussitôt, mon mari et moi, dans une assez grande évidence qu'il fallut nous faire pardonner. Nous y parvînmes à peu près, en conservant des manières simples, en nous tenant dans la mesure de la politesse, et en évitant tout ce qui pouvait faire croire que nous voulussions faire de notre faveur du crédit.

M. de Rémusat vécut au milieu de cette cour *hérissée* avec simplicité et bonhomie; pour moi, je fus assez heureuse pour me rendre promptement justice et ne point montrer les prétentions qui blessent le plus les femmes. La plupart de mes compagnes étaient plus belles que moi, quelques-unes très belles; elles étalaient un grand luxe; mon visage, que la jeunesse seule rendait agréable, la simplicité habituelle de ma toilette, les avertirent qu'elles l'emporteraient sur moi de plusieurs côtés, et bientôt il sembla que nous eussions fait tacitement cette sorte de pacte, qu'elles charmeraient les yeux du premier consul quand nous serions en sa présence, et que moi je me chargerais du soin de plaire à son esprit, autant qu'il serait en moi. Et j'ai déjà dit que pour cela il ne s'agissait guère que de savoir l'écouter.

Il n'entre que bien peu d'idées politiques dans une tête de femme

(1) L'impératrice Joséphine est née à la Martinique en 1763. Elle avait épousé M. de Beauharnais en 1779 et s'était séparée de lui en 1783. Après la mort de son mari, elle épousa civilement le général Bonaparte le 9 mars 1796, et elle est morte le 29 mai 1814. Une faute d'impression et une transposition ont produit quelque confusion sur ces dates dans l'article précédent. (P. R.)

de vingt-deux ans. J'étais donc à cette époque sans aucune espèce d'esprit de parti. Je ne raisonnais point sur le plus ou moins de droits que Bonaparte avait au pouvoir, dont j'entendais dire partout qu'il faisait un digne emploi. M. de Rémusat, se fiant à lui avec presque toute la France, se livrait aux espérances qu'il était alors permis de concevoir. Chacun, indigné et dégoûté des horreurs de la révolution, sachant gré au gouvernement consulaire de nous préserver de la réaction des jacobins, envisageait sa fondation comme une ère nouvelle pour la patrie. Les essais qu'on avait faits de la liberté à plusieurs reprises inspiraient contre elle une sorte d'aversion naturelle, mais peu raisonnée, car au vrai elle avait toujours disparu, lorsqu'on abusait de son nom, pour varier seulement les genres de tyrannie. Mais, en général, on ne désirait plus en France que le repos et le pouvoir d'exercer librement son esprit, de cultiver quelques vertus privées, et de réparer peu à peu les pertes, communes à tous, de la fortune. Je ne puis m'empêcher de songer avec un vrai serrement de cœur aux illusions que j'éprouvais alors. Je les regrette comme on regrette les riantes pensées du printemps de la vie, de ce temps où, pour me servir d'une comparaison familière à Bonaparte lui-même, *on regarde toutes choses au travers d'un voile doré qui les rend brillantes et légères. Peu à peu,* disait-il, *ce voile s'épaissit en avançant jusqu'à ce qu'il devienne à peu près noir.* Hélas! lui-même n'a pas tardé à rendre sanglant celui au travers duquel la France se plaisait à le contempler.

Ce fut donc dans l'automne de 1802 que je m'établis pour la première fois à Saint-Cloud où était alors le premier consul. De quatre dames que nous étions (1), nous passions, chacune l'une après l'autre, une semaine auprès de Mme Bonaparte. Il en était de même pour ce qu'on appelait le service des préfets du palais, des généraux de la garde, et des aides de camp. Le gouverneur du palais, Duroc, habitait Saint-Cloud; il tenait toute la maison avec un ordre extrême; nous dînions chez lui. Le consul mangeait seul avec sa femme; il faisait inviter deux fois par semaine des personnages du gouvernement; une fois par mois il avait aux Tuileries de grands dîners de cent couverts qu'on donnait dans la galerie de Diane, après lesquels on recevait tout ce qui avait une place ou un grade un peu important, soit dans le militaire, soit dans le civil, et aussi les étrangers de marque. Pendant l'hiver de 1803, nous étions encore en paix avec l'Angleterre. Cela avait amené un grand nombre d'Anglais à Paris; comme on n'avait pas coutume de les y voir, ils excitaient une grande curiosité.

Dans ces brillantes réunions, on étalait un extrême luxe. Bona-

(1) Mmes de Talhouet, de Luçay, Lauriston et moi.

parte aimait que les femmes fussent parées, et soit calcul, soit goût, il y excitait sa femme et ses sœurs. Mme Bonaparte et Mmes Bacciocchi et Murat (Mme Leclerc, depuis la princesse Pauline, en 1802, était à Saint-Domingue), se montraient donc resplendissantes. On donnait des costumes aux différens corps, les uniformes étaient riches, et cette pompe, qui succédait à un temps où l'affectation de la saleté presque dégoûtante s'était jointe à celle d'un civisme incendiaire, semblait encore une garantie contre le retour du funeste régime dont on n'avait point perdu le souvenir.

Il me semble que le costume de Bonaparte à cette époque mérite d'être rapporté. Dans les jours ordinaires, il portait un des uniformes de quelque corps de sa garde ; mais il avait été réglé, pour lui et ses deux collègues, que dans les grandes cérémonies ils revêtiraient tous trois un habit rouge brodé en or, en velours l'hiver, en étoffe l'été. Les deux consuls Cambacérès et Lebrun, âgés, poudrés et bien tenus, portaient cet habit éclatant avec des dentelles et l'épée, comme autrefois on portait l'habit habillé. Bonaparte, que cette parure gênait, cherchait à y échapper le plus possible. Ses cheveux étaient coupés, courts, plats et assez mal rangés. Avec cet habit cerise et doré, il gardait une cravate noire, un jabot de dentelle à la chemise, et point de manchettes ; quelquefois une veste blanche brodée en argent, le plus souvent sa veste d'uniforme, l'épée d'uniforme aussi, ainsi que des culottes, des bas de soie et des bottes. Cette toilette et sa petite taille lui donnaient ainsi la tournure la plus étrange, dont personne cependant ne se fût avisé de se moquer. Lorsqu'il est devenu empereur, on lui a fait un habit de cérémonie avec un petit manteau et un chapeau à plumes qui lui allaient très bien. Il y joignit un magnifique collier de l'ordre de la Légion tout en diamans. Les jours ordinaires, il ne portait jamais que la croix d'argent.

Je me souviens que la veille de son couronnement, les nouveaux maréchaux qu'il avait créés peu de mois avant vinrent lui faire une visite, tous revêtus d'un très bel habit. L'étalage de leur costume, en opposition avec le simple uniforme dont il était habillé, le fit sourire. Je me trouvais à quelques pas de lui, et comme il vit que je souriais aussi, il me dit à demi-voix : « Le droit d'être vêtu simplement n'appartient pas à tout le monde. » Quelques instans après, les maréchaux de l'armée se disputaient sur le grand article des préséances, et venaient demander à l'empereur de régler l'ordre de leur rang dans la cérémonie. Au fond leurs prétentions s'appuyaient sur d'assez beaux titres, car chacun d'eux énumérait ses victoires. Bonaparte les écoutait et s'amusait encore à chercher mes regards : « Il me semble, lui dis-je, que vous avez aujourd'hui donné

comme un coup de pied sur la France, en disant : Que toutes les vanités sortent de terre ! — Cela est vrai, me répondit-il, mais c'est qu'il est très commode de gouverner les Français par la vanité. »

Revenons. Dans les premiers mois de mon séjour, soit à Saint-Cloud, soit à Paris, durant l'hiver, la vie me parut assez douce. Les journées se passaient d'une manière fort régulière. Le matin, vers huit heures, Bonaparte quittait le lit de sa femme pour se rendre dans son cabinet ; à Paris, il redescendait chez elle pour déjeuner ; à Saint-Cloud, il déjeunait seul, et souvent sur la terrasse qui se trouvait de plain-pied avec ce cabinet. Pendant ce déjeuner, il recevait des artistes, des comédiens. Il causait alors volontiers et avec assez de bonhomie. Ensuite il travaillait aux affaires publiques jusqu'à six heures. Mme Bonaparte demeurait chez elle, recevant durant toute la matinée un nombre infini de visites, des femmes surtout, soit celles dont les maris tenaient au gouvernement, soit celles qu'on appelait *de l'ancien régime*, qui ne voulaient point avoir, ou paraître avoir, de relations avec le premier consul, mais qui sollicitaient par sa femme des radiations ou des restitutions. Mme Bonaparte accueillait tout le monde avec une grâce charmante ; elle promettait tout et renvoyait chacun content. Les pétitions remises s'égaraient bien ensuite quelquefois, mais on lui en rapportait d'autres, et elle ne paraissait jamais se lasser d'écouter (1).

(1) Mon père, né en 1797, était bien jeune à l'époque que retracent ces Mémoires. Il avait pourtant un souvenir très précis d'une visite que sa mère lui fit faire au palais, et voici comment il l'a racontée : « Le dimanche on me conduisait quelquefois aux Tuileries, pour voir de la fenêtre des femmes de chambre la revue des troupes dans le Carrousel. Un grand dessin d'Isabey, qui a été gravé, fait connaître exactement ce que ce spectacle avait de plus curieux. Un jour, après la parade, ma mère vint me prendre (il me semble qu'elle avait accompagné Mme Bonaparte jusque dans la cour des Tuileries) et me fit monter un escalier rempli de militaires que je regardais de tous mes yeux. Un d'eux lui parla, il descendait ; il était en uniforme d'infanterie. Qui était-il ? demandai-je quand il eut passé. C'était Louis-Bonaparte. Puis je vis devant nous monter un jeune homme portant l'uniforme bien connu des guides. Celui-là, je n'avais pas besoin de demander son nom. Les enfans d'alors connaissaient les insignes des grades et des corps de l'armée, et qui ne savait qu'Eugène Beauharnais était colonel des guides ? Enfin nous arrivâmes dans le salon de Mme Bonaparte. Il ne s'y trouvait d'abord qu'elle, une ou deux dames, et mon père avec son habit rouge brodé d'argent. On m'embrassa probablement, on dut me trouver grandi, puis on ne s'occupa plus de moi. Bientôt entra un officier de la garde des consuls. Il était de petite taille, maigre, et se tenait mal, du moins avec abandon. J'étais assez bien stylé sur l'étiquette pour trouver qu'il se remuait beaucoup, et qu'il agissait sans façon. Entre autres choses, je fus surpris de le voir s'asseoir sur le bras d'un fauteuil. De là il parla d'assez loin à ma mère. Nous étions en face de lui, je remarquai son visage amaigri, presque hâve, avec ses teintes jaunâtres et bistrées. Nous nous approchâmes de lui pendant qu'il parlait. Quand je fus à sa portée, il fut question de moi ; il me prit par les deux

A six heures, à Paris, on dînait ; à Saint-Cloud, on s'allait promener, le consul seul en calèche avec sa femme, nous dans d'autres voitures. Les frères de Bonaparte, Eugène Beauharnais, ses sœurs, pouvaient se présenter à l'heure du dîner. On voyait venir quelquefois Mme Louis, mais elle ne couchait jamais à Saint-Cloud. La jalousie de Louis Bonaparte et son extrême défiance la rendaient craintive et déjà assez triste à cette époque. On envoyait une ou deux fois par semaine le petit Napoléon, celui qui est mort depuis en Hollande. Bonaparte paraissait aimer cet enfant, il avait placé de l'avenir sur sa tête. Peut-être n'était-ce que pour cela qu'il le distinguait ; car M. de Talleyrand m'a raconté que, lorsque la nouvelle de sa mort arriva à Berlin, Bonaparte se montra si peu ému que, prêt à paraître en public, M. de Talleyrand s'empressa de lui dire : « Vous oubliez qu'il est arrivé un malheur dans votre famille et que vous devez avoir l'air un peu triste. — Je ne m'amuse pas, lui répondit Bonaparte, à penser aux morts. » Il serait assez curieux de rapprocher cette parole du beau discours de M. Fontanes, qui, chargé à cette époque de parler sur les drapeaux prussiens rapportés en pompe aux Invalides, rappela si bien et d'une manière si oratoire la majestueuse douleur d'un vainqueur, oubliant l'éclat de ses victoires pour donner des larmes à la mort d'un enfant.

Après le dîner du consul, on venait nous avertir que nous pouvions monter. Selon qu'on le trouvait de bonne ou de mauvaise humeur, la conversation se prolongeait. Il disparaissait ensuite, et le plus ordinairement on ne le voyait plus. Il retournait au travail, donnait quelque audience particulière, recevait quelque ministre et se couchait de fort bonne heure. Mme Bonaparte jouait pour finir la soirée. Entre dix ou onze heures, on venait lui dire : « Madame, le premier consul est couché, » et alors elle nous congédiait.

Chez elle et tout autour, il y avait un grand silence sur les affaires publiques. Duroc, Maret, alors secrétaire d'état, les secrétaires particuliers, étaient tous impénétrables. La plupart des militaires, pour éviter de parler, je crois, s'abstenaient de penser ; en général, dans l'habitude de cette vie, il y avait peu de dépense d'esprit à faire.

Comme j'arrivais fort ignorante de la petite ou de la grande terreur que Bonaparte inspirait à ceux qui le connaissaient depuis longtemps, je n'éprouvais pas devant lui autant d'embarras que les

oreilles et me les tira assez rudement. Il me fit mal, et ailleurs qu'en un palais j'aurais crié. Puis se tournant vers mon père : « Apprend-il les mathématiques ? » lui dit-il. On m'emmena bientôt. — Quel est donc ce militaire ? demandai-je à ma mère. — Mais c'est le premier consul ! » Tels sont les débuts de mon père dans la vie de courtisan. Il n'a d'ailleurs vu l'empereur qu'une autre fois, dans des circonstances analogues, étant aussi tout enfant. (P. R.)

autres, et je n'avais pas cru devoir me soumettre au système des monosyllabes adopté assez religieusement, et peut-être assez prudemment au fond, pour toute la maison. Cela pensa pourtant me donner un ridicule dont je ne me doutai pas d'abord, dont je m'amusai ensuite, et qu'il fallut finir par tâcher d'éviter. On va voir qu'on ne pouvait guère l'acquérir à meilleur marché.

Un certain soir, Bonaparte parlant du talent de M. Portalis le père, qui travaillait alors au code civil, M. de Rémusat dit que c'était particulièrement l'étude de Montesquieu qui avait formé M. Portalis, qu'il l'avait lu et appris comme on apprend un catéchisme. Bonaparte, se retournant vers l'une de mes compagnes, lui dit en riant : « Je parie bien que vous ne savez guère ce que c'est que Montesquieu? — Pardonnez-moi, répondit-elle, qui n'a pas lu *le Temple de Gnide?* » A cette parole, Bonaparte partit d'un grand éclat de rire, et je ne pus m'empêcher de sourire. Il me regarda et me dit : « Et vous, madame? » Je répondis tout naturellement « que je ne connaissais point *le Temple de Gnide*, que j'avais lu les *Considérations sur les Romains*, mais que je pensais bien que ni l'un ni l'autre ouvrage n'avait été le catéchisme dont M. de Rémusat parlait. — Diable, me dit Bonaparte, vous êtes une savante. » Cette épithète m'embarrassa, et je sentis que je courais le risque qu'elle me restât. Un moment après, Mme Bonaparte parla de je ne sais quelle tragédie qu'on donnait alors. Le premier consul passa en revue à ce propos les auteurs vivans, et parla de Ducis, dont il n'aimait guère le talent. Il déplora la médiocrité de nos poètes tragiques, et dit qu'il voudrait pour tout au monde avoir à récompenser l'auteur d'une belle tragédie. Je m'avisai de dire que Ducis avait gâté l'*Othello* de Shakspeare. Ce nom si long et anglais sortant de mes lèvres fit un certain effet sur notre galerie en épaulettes, silencieuse et attentive. Bonaparte n'entendait pas trop qu'on louât quelque chose qui appartenait aux Anglais. Nous discutâmes un peu de temps; je demeurai pour ma part dans une ligne de conversation fort commune, mais j'avais nommé Shakspeare, j'avais un peu tenu tête au consul, loué un auteur anglais, quelle audace! quel prodige d'érudition! Comme je fus obligée de me tenir plusieurs jours après dans le silence ou dans les discours oiseux, pour réparer l'effet d'une supériorité dont assurément je ne pensais pas avoir pu si facilement acquérir l'embarras!

Lorsque je quittais le palais et que je revenais chez ma mère, j'y trouvais assez fréquemment un assez grand nombre de femmes aimables et de gens distingués qui causaient d'une manière attachante, et je souriais à part moi de la différence de ces entretiens avec ceux de la cour dont je faisais partie.

Mais cette habitude d'un silence presque complet nous préser-

vait, au moins à peu près à cette époque, de ce qu'on appelle dans le monde *les caquets*. Les femmes n'avaient aucune coquetterie, les hommes étaient incessamment tendus vers les devoirs de leurs places, et Bonaparte, qui n'osait alors se livrer à toutes ses fantaisies, et qui croyait que les apparences de la régularité devaient lui être utiles, vivait de manière à m'abuser sur les habitudes morales que je lui supposais. Il paraissait aimer beaucoup sa femme; elle semblait lui suffire. Cependant je ne tardai pas à découvrir à cette dernière des inquiétudes qui me surprirent. Elle avait un grand penchant à la jalousie. L'amour n'en était pas, je pense, le premier motif. C'était un malheur grave pour elle que l'impossibilité où elle se trouvait de donner des enfans à son époux; il en témoignait quelquefois son chagrin, et alors elle tremblait pour son avenir. La famille du consul, toujours animée contre les Beauharnais, appuyait sur cet inconvénient. Tout cela produisit des orages passagers. Quelquefois je trouvais Mme Bonaparte en larmes, et alors elle se livrait à l'amertume de ses plaintes contre ses beaux-frères, contre Mme Murat et Murat, qui cherchaient à assurer leur crédit en excitant chez le consul des fantaisies passagères dont ils favorisaient ensuite la secrète intrigue. Je l'engageais à demeurer calme et modérée. Il me fut facile de voir promptement que, si Bonaparte aimait sa femme, c'est que sa douceur accoutumée lui donnait du repos, et qu'elle perdrait de son empire en l'agitant. Au reste, durant la première année que je fus dans cette cour, les légères altercations qui survinrent dans ce ménage se terminèrent toujours par des explications satisfaisantes et un redoublement d'intimité.

Depuis cette année 1802, je n'ai jamais vu le général Moreau chez Bonaparte; ils étaient déjà à peu près brouillés. Le premier avait une belle-mère et une femme vives et intrigantes. Bonaparte ne pouvait souffrir l'esprit d'intrigue chez les femmes. D'ailleurs une fois la mère de Mme Moreau, étant à la Malmaison, s'était permis des plaisanteries amères sur une intimité scandaleuse qu'on soupçonnait entre Bonaparte et sa jeune sœur Caroline, qui venait de se marier. Le consul n'avait point pardonné de tels discours; il avait affecté de maltraiter la mère et la fille. Moreau s'était plaint, on l'avait échauffé sur sa propre situation; il vivait dans la retraite, entouré d'un cercle qui l'irritait journellement, et Murat, chef d'une police secrète et active, épiait des mécontentemens auxquels il n'eût pas fallu donner d'importance, et portait sans cesse aux Tuileries des rapports malveillans.

C'était un des grands torts de Bonaparte et une des suites de sa défiance naturelle que cette multiplication des polices de son gou-

vernement. Elles s'épiaient les unes les autres, se dénonçaient réciproquement, cherchaient à se rendre nécessaires, et l'entouraient incessamment de soupçons. Depuis l'événement de la machine infernale, dont M. de Talleyrand avait profité pour faire déplacer Fouché, la police avait été remise aux mains du grand juge Régnier. Bonaparte pensait qu'il se donnerait une apparence de libéralisme et de modération en supprimant ce ministère de la police, invention toute révolutionnaire. Il s'en repentit bientôt et le remplaça d'abord par une multitude d'espionnages qu'il garda même encore après avoir réintégré Fouché. Son préfet de police, Murat, Duroc, Savary, qui alors commandait la gendarmerie d'élite, Maret, qui avait aussi une police secrète à la tête de laquelle était M. de Sémonville, et d'autres que j'ignore, étaient devenus comme la monnaie du ministère détruit. Et Fouché lui-même, possédant parfaitement l'art de se rendre nécessaire, ne tarda pas à rentrer secrètement dans la faveur du premier consul, et parvint à se faire nommer une seconde fois. Le procès du général Moreau, qui fut si maladroitement conduit, le servit fort pour cela, comme on le verra dans la suite.

Dès ce temps, Cambacérès et Lebrun, second et troisième consuls, avaient très peu de part à l'administration du gouvernement. Le dernier, déjà âgé, n'inquiétait Bonaparte en aucune manière. L'autre, magistrat distingué, fort remarquable dans toutes les questions du ressort du conseil d'état, ne se mêlait que des discussions de certaines lois. Bonaparte tirait parti de ses connaissances et se fiait avec raison, pour diminuer son importance, sur les ridicules que lui donnait sa minutieuse vanité. En effet, Cambacérès, charmé des distinctions qui lui étaient accordées, en jouissait avec une puérilité qu'on flattait tout en s'en moquant. Sa faiblesse d'amour-propre sur quelques points a fait souvent une partie de sa sûreté.

Au temps dont je parle, M. de Talleyrand était dans un fort grand crédit. Toutes les questions de haute politique lui passaient par les mains. Non-seulement il réglait les affaires étrangères et déterminait, principalement à cette époque, les nouvelles constitutions d'état qu'on donnait à l'Allemagne, sorte de travail qui a jeté les fondemens de son immense fortune, mais encore il avait journellement de longs entretiens avec Bonaparte, et le poussait à toutes les mesures qui pouvaient fonder sa puissance sur des bases réparatrices. Dès ce temps, je suis sûre qu'il était souvent question entre eux des mesures à prendre pour rétablir le gouvernement monarchique. M. de Talleyrand a toujours eu la conviction intime que lui seul convenait à la France. D'ailleurs il y devait retrouver les habitudes de sa vie, et s'y replacer sur un terrain qui lui était

connu. Les avantages et les abus qui ressortent des cours lui offraient des chances de pouvoir et de crédit.

Je ne connaissais point M. de Talleyrand, et ce que j'en avais entendu dire me donnait de grandes préventions contre lui. Mais dès lors je fus frappée de l'élégance de ses manières, si bien en contraste avec les formes rudes des militaires dont je me voyais environnée. Il demeurait toujours au milieu d'eux avec le caractère indélébile d'un grand seigneur. Il imposait par le dédain de son silence, par sa politesse protectrice, dont personne ne pouvait se défendre. Il s'arrogeait seul le droit de railler des gens que la finesse de ses plaisanteries effarouchait. M. de Talleyrand, plus factice que qui que ce soit, a su se faire comme un caractère naturel d'une foule d'habitudes prises à dessein; il les a conservées dans toutes les situations, comme si elles avaient eu la puissance d'une vraie nature. Sa manière, constamment légère, de traiter les plus grandes choses lui a presque toujours été utile, mais elle a souvent nui à ce qu'il a fait.

Je fus plusieurs années sans avoir de relations avec lui; je m'en défiais vaguement; mais je m'amusais à l'entendre et à le regarder agir avec cette aisance, particulière à lui, qui donne une grâce infinie à toutes ses manières, tandis que chez un autre elles choqueraient comme une affectation.

L'hiver de cette année (1803) fut très brillant. Bonaparte commença à vouloir qu'on donnât des fêtes; il voulut aussi s'occuper de la restauration des théâtres. Il en confia l'administration à ses préfets du palais. M. de Rémusat eut la Comédie-Française; on remit à la scène une foule d'ouvrages que la politique républicaine avait écartés. Peu à peu on semblait reprendre toutes les habitudes de la vie sociale. C'était un moyen adroit d'amener *ceux qui la savaient* à venir s'y replacer. C'était reformer des liens entre les hommes civilisés. Tout ce système fut suivi avec une grande habileté. Les opinions d'opposition s'affaiblissaient journellement. Les royalistes, déjoués au 18 fructidor, ne perdaient point l'espérance que Bonaparte, après avoir rétabli l'ordre, comprît dans tous les retours qu'il créait jusqu'à celui de la maison de Bourbon, et s'ils s'étaient trompés sur ce point, du moins ils lui savaient gré de l'ordre qu'il rétablissait, et ne craignaient point d'envisager un coup hardi qui, venant à s'emparer de sa personne et laissant vide inopinément une place que personne autre que lui ne pourrait désormais remplir, amènerait facilement cette démonstration que le souverain légitime devait être son plus naturel successeur.

Cette secrète pensée d'un parti, généralement confiant dans ce qu'il espère et toujours imprudent dans ce qu'il tente, ranimait

des correspondances secrètes avec nos princes, quelques tentatives des émigrés, des mouvemens produits chez les Vendéens, que Bonaparte surveillait en silence.

D'un autre côté, les gens épris du gouvernement fédératif voyaient avec inquiétude l'autorité consulaire tendre vers une centralisation qui ramenait peu à peu à des idées de royauté. Ceux-là s'unissaient assez bien avec le petit nombre des individus qui, malgré les écarts et les égaremens où la cause de la liberté avait entraîné quelques-uns de ses partisans, s'obstinaient en leur conscience à voir dans la révolution française une secousse utile, et qui craignaient que Bonaparte ne vînt à bout d'en paralyser les mouvemens. On entendait parfois au tribunat sur ce sujet certaines paroles qui, toutes modérées qu'elles étaient, indiquaient aux projets secrets de Bonaparte une autre espèce d'antagonistes que les royalistes. Enfin il y avait encore les francs jacobins, qu'il fallait contenir, et puis ces militaires dressés sur leurs prétentions, qui s'étonnaient qu'on voulût créer ou reconnaître d'autres droits que les leurs. Toutes les émotions de ces différens partis étaient exactement rapportées à Bonaparte, qui manœuvrait prudemment entre elles. Il marchait doucement vers son but, que bien peu de gens alors devinaient. Il tenait tout le monde tendu sur une portion de sa conduite, qui demeurait dans le vague. Il savait à son gré attirer et détourner l'attention, exciter alternativement les approbations de l'un ou de l'autre côté, inquiéter ou rassurer selon qu'il lui était nécessaire, se jouer de la surprise ou de l'espérance. Il voyait surtout dans les Français des enfans mobiles qu'on détourne de leurs intérêts par la vue d'un jouet nouveau. Sa position comme premier consul lui était avantageuse parce que, indéterminée qu'elle était, elle échappait plus ou moins aux inquiétudes qu'elle inspirait à certaines gens. Plus tard, le rang positif d'empereur lui a enlevé cet avantage : c'est alors qu'après avoir découvert son secret à la France, il ne lui est plus resté pour la distraire de l'impression qu'elle en avait reçue que ce funeste appât de gloire militaire qu'il a lancé au milieu d'elle. De là ses guerres sans cesse renaissantes, de là ses conquêtes interminables; car à tout prix il sentait le besoin de nous occuper. Et de là, si l'on veut bien y regarder, l'obligation qui lui fut imposée par son système de pousser sa destinée, de refuser la paix soit à Dresde, soit même à Châtillon; car Bonaparte sentait bien qu'il serait perdu infailliblement du jour où son repos forcé nous permettrait de réfléchir et sur lui et sur nous.

On trouvera, dans le *Moniteur* de la fin de 1802 ou du commencement de 1803, un dialogue entre un Français enthousiaste de la constitution anglaise et un Anglais soi-disant raisonnable qui, après

avoir démontré qu'il n'y a point de constitution à proprement parler en Angleterre, mais seulement des institutions toutes plus ou moins adaptées à la situation du pays et au caractère des habitans, s'efforce de prouver que ces mêmes institutions n'auraient pu être données aux Français sans d'assez graves inconvéniens. Par ces moyens et d'autres semblables, Bonaparte cherchait à contenir ce désir de la liberté, toujours prêt à renaître chez les Français.

Vers la fin de 1802, on apprit à Paris la mort du général Leclerc, qui avait succombé à la fièvre jaune à Saint-Domingue. Au mois de janvier, sa jeune et jolie veuve revint en France. Elle était dès lors attaquée d'un mal assez grave qui l'a toujours poursuivie depuis, mais, quoique affaiblie et souffrante, et revêtue du triste costume de deuil, elle me parut la plus charmante personne que j'eusse vue de ma vie. Bonaparte l'exhorta fort à ne point abuser de sa liberté pour retomber dans les excès qui avaient, je crois, été cause de son départ pour Saint-Domingue ; mais elle ne tarda pas à tenir peu de compte de la parole qu'elle lui donna dans ce moment.

Cette mort du général Leclerc donna lieu à un petit embarras qui, par la manière dont il se termina, parut encore un pas vers le rétablissement de ces différens usages qui peu à peu frayaient la route au retour des habitudes monarchiques. Bonaparte prit le deuil, ainsi que Mme Bonaparte, et nous reçûmes l'ordre de le porter. Cela était déjà assez marquant, mais il fut question que les ambassadeurs vinssent aux Tuileries complimenter le consul et sa femme sur cette perte. On leur représenta que la politesse exigeait qu'ils fussent en deuil pour cette visite. Ils se réunirent pour en délibérer, et n'ayant pas le temps de demander des ordres à leur cour, ils se déterminèrent à se rendre à l'invitation qu'ils reçurent, en s'appuyant sur les égards d'usage en pareil cas. Ils vinrent donc au palais vêtus de noir, et furent reçus en cérémonie. Depuis le mois de décembre 1802, un ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth, avait remplacé le chargé d'affaires. On se livrait à la confiance d'une paix durable ; les relations de France et d'Angleterre se multipliaient journellement, et cependant les gens un peu plus instruits prévoyaient incessamment entre les deux gouvernemens des causes de discussions nouvelles. Dans le parlement britannique, il avait été question de la part que le gouvernement français prenait à la nouvelle constitution donnée aux Suisses, et ici le *Moniteur*, tout à fait *officiel*, paraissait avec quelques articles dans lesquels on se plaignait de certaines mesures prises à Londres contre quelques Français. Cependant tout à Paris en apparence, et particulièrement aux Tuileries, semblait livré aux plaisirs et aux fêtes. L'intérieur du château était paisible, lorsque tout à coup une fantaisie du premier consul pour une belle et jeune

actrice du Théâtre-Français vint troubler Mme Bonaparte, et donner lieu à des scènes assez vives.

Deux actrices remarquables (Mlles Duchesnois et Georges) avaient débuté en même temps à peu près dans la tragédie. L'une fort laide, mais distinguée par un talent qui lui conquit bien des suffrages; l'autre médiocre, mais d'une extrême beauté (1). Le public de Paris s'échauffa pour l'une ou pour l'autre, mais en général le succès du talent l'emporta sur celui de la beauté. Bonaparte au contraire fut séduit par la dernière, et Mme Bonaparte apprit assez vite par le secret espionnage de ses valets que Mlle Georges avait été durant quelques soirées introduite secrètement dans un petit appartement écarté du château. Cette découverte lui inspira une vive inquiétude; elle m'en fit part avec une émotion extrême, et commença à répandre beaucoup de larmes qui me parurent plus abondantes que cette occasion passagère ne le méritait. Je crus devoir lui représenter que la douceur et la patience me semblaient le seul remède à un chagrin que le temps ne manquerait pas de dissiper, et ce fut dans les entretiens que nous eûmes à cette occasion qu'elle commença à me donner sur son époux des notions qui m'étaient encore tout à fait inconnues. Le mécontentement qu'elle éprouvait me fit penser cependant qu'il y avait quelque exagération dans l'amertume de ses plaintes. A l'entendre, « il n'avait aucun principe de morale, il dissimulait alors le vice de ses penchans, parce qu'il craignait qu'ils ne lui fissent

(1) Voici quel souvenir mon père avait gardé de la rivalité et du talent de ces deux actrices célèbres : « La liaison de l'empereur avec Mlle Georges fit quelque bruit. La société, j'en ai moi-même souvenir, était très animée sur cette controverse touchant le mérite respectif des deux tragédiennes. On se disputait vivement après chaque représentation de l'une ou de l'autre. Les connaisseurs, et en général les salons, étaient pour Mlle Duchesnois. Elle avait cependant assez peu de talent, et jouait sans intelligence. Mais elle avait de la passion, de la sensibilité, une voix touchante qui faisait pleurer. C'est, je crois, pour elle qu'a été inventée cette expression de théâtre: avoir des larmes dans la voix. Ma mère et ma tante (Mme de Nansouty) étaient fort prononcées pour Mlle Duchesnois, au point de rompre des lances contre mon père lui-même qui était obligé administrativement à l'impartialité. Ce sont ces discussions sur l'art dramatique, entretenues par la facilité que les fonctions de mon père nous donnaient de suivre tous les événemens du monde théâtral, qui éveillèrent de très bonne heure en moi un certain goût, un certain esprit de littérature et de conversation, qui n'étaient guère de mon âge. On me mena, très jeune, à la tragédie, et j'ai vu presque dans leurs débuts ces deux Melpomènes. On disait que l'une était si bonne qu'elle en était belle, l'autre si belle qu'elle en était bonne. Cette dernière, très jeune alors, se fiant à l'empire de ses charmes, travaillait peu, et un organe peu flexible, une certaine lourdeur dans la prononciation, ne lui permettaient pas d'arriver facilement aux effets d'une diction savante. Je crois cependant qu'elle avait au fond plus d'esprit que sa rivale, et qu'en prodiguant son talent à des genres dramatiques bien divers, elle l'a tout à la fois compromis et développé, et elle a mérité une partie de la réputation qu'on a essayé de lui faire dans sa vieillesse. » (P. R.)

tort; mais, si on le laissait s'y livrer en paix sans lui en faire la moindre plainte, peu à peu on le verrait s'abandonner aux passions les plus honteuses. N'avait-il pas séduit ses sœurs, les unes après les autres? Ne se croyait-il pas placé dans le monde de manière à satisfaire toutes ses fantaisies? Et puis, sa famille ne profiterait-elle pas de ses faiblesses pour l'habituer peu à peu à changer la vie intime et conjugale qu'il menait encore, et l'éloigner de toute relation avec sa femme? Et à la suite d'une pareille intrigue elle voyait toujours suspendu sur sa tête ce redoutable divorce dont il avait déjà été quelquefois question. — C'est un grand malheur pour moi, ajoutait-elle, que je n'aie pas donné un fils à Bonaparte. Ce sera toujours un moyen dont la haine s'emparera pour troubler mon repos. — Mais, madame, lui disais-je, il me semble que l'enfant de madame votre fille répare fort ce malheur; le premier consul l'aime, et peut-être finira par l'adopter. — Hélas! répondit-elle, ce serait là l'objet de mes souhaits; mais le caractère jaloux et ombrageux de Louis Bonaparte s'y opposera toujours. Sa famille lui a malignement fait part des bruits outrageans qui ont été répandus sur la conduite de ma fille et sur la naissance de son fils. La haine donne cet enfant à Bonaparte, et cela suffit pour que Louis ne consente jamais à aucun arrangement relatif à lui. Vous voyez comme il se tient à l'écart, et comme ma fille est obligée de veiller sur la moindre de ses actions. D'ailleurs, indépendamment des hautes considérations qui m'engagent à ne point souffrir les écarts de Bonaparte, ses infidélités sont toujours pour moi le signal de mille contrariétés qu'il me faut supporter. »

Et en effet, j'ai toujours remarqué que, dès que le premier consul s'occupait d'une autre femme, soit que le despotisme de son caractère lui fît trouver étrange que sa femme même ne se soumît point à approuver cet usage de l'indépendance en toutes choses qu'il voulait conserver exclusivement pour lui, soit que la nature lui eût accordé une si faible portion d'affections aimantes qu'elles étaient toutes absorbées par la personne instantanément préférée, et qu'il ne lui restât pas la plus légère bienveillance à répartir sur toute autre, il était dur, violent, sans pitié pour sa femme, dès qu'il avait une maîtresse. Il ne tardait pas à le lui apprendre et à lui montrer une surprise presque sauvage de ce qu'elle n'approuvait pas qu'il se livrât à des distractions qu'il démontrait, pour ainsi dire mathématiquement, lui être permises et nécessaires. « Je ne suis pas un homme comme un autre, disait-il, et les lois de morale ou de convenance ne peuvent être faites pour moi. » — De pareilles déclarations excitaient le mécontentement, les pleurs, les plaintes de Mme Bonaparte. Son époux y répondait quelquefois par des violences

dont je n'oserais détailler les excès, jusqu'au moment où, sa nouvelle fantaisie s'évanouissant tout à coup, il sentait renaître sa tendresse pour sa femme. Alors il était ému de ses peines, remplaçait ses injures par des caresses qui n'avaient guère plus de mesure que ses violences, et comme elle était douce et mobile, elle rentrait dans sa sécurité.

Mais, tant que durait l'orage, je me trouvais, moi, très embarrassée souvent des étranges confidences qu'il me fallait recevoir, et même des démarches auxquelles il me fallait prendre part. Je me rappelle entre autres ce qui m'arriva un soir et la frayeur un peu ridicule que j'éprouvai, dont j'ai depuis ri à part moi.

C'était durant cet hiver. Bonaparte avait encore l'habitude de venir tous les soirs partager le lit de sa femme; elle avait eu l'adresse de lui persuader que sa sûreté personnelle était intéressée à cette intimité. « Elle avait, disait-elle, un sommeil fort léger, et s'il arrivait qu'on essayât de tenter quelque entreprise nocturne sur lui, elle serait là pour appeler à l'instant le secours dont il aurait besoin. » Le soir, elle ne se retirait guère que lorsqu'on l'avertissait que Bonaparte était couché. Mais lorsqu'il fut pris de cette fantaisie pour Mlle Georges, il la fit venir assez tard, quand l'heure de son travail était passée, et ne descendit plus ces jours-là que fort avant dans la nuit. Un soir, Mme Bonaparte, plus pressée que de coutume par sa jalouse inquiétude, m'avait gardée près d'elle et m'entretenait vivement de ses chagrins. Il était une heure du matin; nous étions seules dans son salon, le plus profond silence régnait aux Tuileries. Tout à coup elle se lève : « Je n'y peux plus tenir, me dit-elle; Mlle Georges est sûrement là-haut, je veux les surprendre. » — Passablement troublée de cette résolution subite, je fis ce que je pus pour l'en détourner, et je ne pus en venir à bout. « Suivez-moi, me dit-elle, nous monterons ensemble. » Alors je lui représentai qu'un pareil espionnage, étant même sans convenance de sa part, serait intolérable de la mienne, et qu'en cas de la découverte qu'elle prétendait faire, je serais sûrement de trop à la scène qui s'ensuivrait. — Elle ne voulut entendre à rien; elle me reprocha de l'abandonner dans ses peines, et elle me pressa si vivement que malgré ma répugnance je cédai à sa volonté, me disant d'ailleurs intérieurement que notre course n'aboutirait à rien, et que sans doute les précautions étaient prises au premier étage contre toute surprise.

Nous voilà donc marchant silencieusement l'une et l'autre, Mme Bonaparte, la première, animée à l'excès, moi derrière, montant lentement un escalier dérobé qui conduisait chez Bonaparte, et très honteuse du rôle qu'on me faisait jouer. Au milieu de notre course,

un léger bruit se fait entendre. Mme Bonaparte se retourne. « C'est peut-être, me dit-elle, Rustan, le mameluck de Bonaparte, qui garde la porte. Ce malheureux est capable de nous égorger toutes deux. » A cette parole, je fus saisie d'un effroi qui, tout ridicule qu'il était sans doute, ne me permit pas d'en entendre davantage, et, sans songer que je laissais Mme Bonaparte dans une complète obscurité, je descendis avec la bougie que je tenais à la main, et je revins aussi vite que je pus dans le salon. Elle me suivit peu de minutes après, étonnée de ma fuite subite. Quand elle revit mon visage effaré, elle se mit à rire, et moi aussi, et nous renonçâmes à notre entreprise; je la quittai en lui disant que je croyais que l'étrange peur qu'elle m'avait faite lui avait été utile, et que je me savais bon gré d'y avoir cédé.

Cette jalousie qui altérait la douce humeur de Mme Bonaparte ne fut bientôt plus un mystère pour personne. Elle me mit dans les embarras d'une confidente sans crédit sur l'esprit de celle qui la consulte, et me donna quelquefois l'apparence d'une personne qui partage les mécontentemens dont elle est le témoin. Bonaparte crut d'abord qu'une femme devait entrer vivement dans des sentimens éprouvés par une autre femme, et il témoigna quelque humeur de ce que je me trouvais au fait de ce qui se passait dans le plus intime de son intérieur. D'un autre côté, le public de Paris prenait de plus en plus parti pour la laide actrice. La belle était souvent accueillie par des sifflets. M. de Rémusat tâchait d'accorder une protection égale à ces deux débutantes; mais ce qu'il faisait pour l'une ou pour l'autre était presque également pris avec mécontentement, soit par le parterre, soit par le consul. Toutes ces pauvretés nous donnèrent quelque tracas. Bonaparte, sans livrer à M. de Rémusat le secret de son intérêt, se plaignit à lui, et lui témoigna qu'il consentirait à ce que je devinsse la confidente de sa femme, pourvu que je ne lui donnasse que des conseils raisonnables. Mon mari me présenta comme une personne posée, élevée à toutes les convenances, et qui ne pouvait en aucun cas échauffer l'imagination de Mme Bonaparte. Le consul, qui était encore en disposition de bienveillance pour nous, consentit à penser à cette occasion du bien de moi, mais alors ce fut un autre inconvénient; il me prit en tiers quelquefois dans ses disputes conjugales, et voulut s'appuyer de ce qu'il appelait ma raison pour traiter de folie les vivacités jalouses dont il était fatigué. Comme je n'avais point encore l'habitude de dissimuler ma pensée, lorsqu'il m'entretenait de l'ennui que lui donnaient toutes ces scènes, je lui répondais tout sincèrement que je plaignais beaucoup Mme Bonaparte, soit qu'elle souffrît à tort ou à raison, qu'il me semblait qu'il

devait l'excuser plus qu'un autre; mais en même temps j'avouais qu'elle me semblait manquer à sa dignité, quand elle cherchait dans l'espionnage de ses valets la preuve de l'infidélité qu'elle soupçonnait. Bonaparte ne manquait point de redire à Mme Bonaparte que je la blâmais, et alors je me trouvais en butte à des explications sans fin entre le mari et la femme, dans lesquelles j'apportais toute la vivacité de mon âge, et le dévoûment de l'attachement que j'avais pour tous deux.

Tout cela produisit une suite de paroles et de petites scènes dont les détails se sont effacés de ma mémoire, où je vis Bonaparte tour à tour impérieux, dur, défiant à l'excès, puis tout à coup ému, amolli, presque doux, et réparant avec assez de grâce des torts dont il convenait, et auxquels il ne renonçait pas pourtant. Je me souviens qu'un jour, pour rompre le tête-à-tête qui le gênait sans doute, m'ayant gardée à dîner en tiers avec sa femme, fort échauffée précisément parce qu'il lui avait déclaré que désormais il habiterait la nuit un appartement séparé, il s'avisa de me prendre pour juge dans cette étrange question : si un mari était donc obligé de céder à cette fantaisie d'une femme qui voudrait n'avoir jamais d'autre lit que le sien? J'étais assez peu préparée à répondre, et je savais que Mme Bonaparte ne me pardonnerait pas de ne pas décider pour elle. Je tâchai d'éluder ma réponse, et de me tenir sur ce qu'il n'était guère possible, ni même bien décent, que je me mêlasse de déterminer ce fait. Mais Bonaparte, qui aimait assez d'ailleurs à embarrasser, me poursuivit vivement. Alors je ne trouvai d'autre parti pour m'en tirer, que de dire que je ne savais pas trop précisément où devaient s'arrêter les exigences d'une femme et les complaisances d'un mari; mais qu'il me semblait que tout ce qui donnerait à croire que le premier consul changeait quelque chose dans sa manière de vivre ferait toujours tenir des propos fâcheux, et que le moindre mouvement qui arriverait dans le château nous ferait tous beaucoup parler. — Bonaparte se mit à rire, et me tirant l'oreille : « Allons, me dit-il, vous êtes femme, et vous vous entendez toutes. »

Mais il ne s'en tint pas moins à ce qu'il avait résolu, et depuis cette époque, il s'arrangea pour habiter un appartement différent. Cependant il reprit peu à peu des manières plus affectueuses avec elle, et elle de son côté, plus tranquille, se rendit au conseil que je ne cessais de lui donner de dédaigner une rivalité indigne d'elle. « Il serait bien assez temps, lui disais-je, de vous affliger, si c'était parmi les femmes qui vous entourent que le consul fît un choix, ce serait alors que vous auriez de vrais chagrins, et moi, plus d'un tracas. » Deux ans après, ma prédiction ne fut que trop réalisée, et particulièrement pour moi.

CHAPITRE II.

(1803.)

Retour aux habitudes de la monarchie. — M. de Fontanes. — Mme d'Houdetot. — Bruits de guerre. — Réunion du corps législatif. — Départ de l'ambassadeur d'Angleterre. — M. Maret. — Le maréchal Berthier. — Voyage du premier consul en Belgique. — Accident de voiture. — Fêtes d'Amiens.

A ce léger orage près, l'hiver se passa paisiblement. Quelques institutions nouvelles marquèrent encore le retour de l'ordre. Les lycées furent organisés, on redonna des robes et quelque importance aux magistrats. On réunit tous les tableaux français au Louvre sous le nom de Muséum, et M. Denon fut chargé de la surintendance de ce nouvel établissement. Des pensions et des récompenses commencèrent à être accordées à des gens de lettres, et pour ce dernier article M. de Fontanes était souvent consulté. Bonaparte aimait à causer avec lui; ces conversations étaient en général fort amusantes. Le consul se plaisait à attaquer le goût pur et classique de M. de Fontanes, et celui-ci défendait nos chefs-d'œuvre français avec une grande force qui lui donnait aux yeux des assistans la réputation d'une sorte de courage. Car il y avait déjà dans cette cour des gens si façonnés au métier de courtisan qu'on leur paraissait un vrai Romain quand on osait encore admirer *Mérope* ou *Mithridate*, puisque le maître avait déclaré qu'il n'aimait ni l'un ni l'autre de ces ouvrages. Et cependant il paraissait s'amuser fort de ces controverses littéraires. Il eut même un moment l'intention de se procurer le plaisir d'en avoir deux fois par semaine, en faisant inviter certains hommes de lettres à venir passer la soirée chez Mme Bonaparte. M. de Rémusat, qui connaissait à Paris un assez bon nombre d'hommes distingués, fut chargé de les réunir au château. Quelques académiciens et quelques littérateurs connus furent donc invités un soir. Bonaparte était en bonne humeur; il causa très bien, laissa causer, fut aimable et animé; moi, j'étais charmée qu'il se montrât tel. J'avais fort le désir qu'il plût à ceux qui ne le connaissaient pas, et qu'il détruisît, en se montrant davantage, certaines préventions qui commençaient à naître contre lui. Comme, lorsqu'il le voulait, le tact de son esprit était très fin, il démêla entre autres assez vite la nature de celui du vieil abbé Morellet (1), homme droit,

(1) L'abbé Morellet, très lié avec Mme d'Houdetot et Mme de Vergennes, était l'abbé de ce nom, fort connu à la fin du XVIIIe siècle, et que Voltaire appelait l'abbé Mord-les. Il est mort le 12 janvier 1819. (P. R.)

positif, marchant toujours nettement de conséquence en conséquence, et ne voulant jamais reconnaître le pouvoir de l'imagination sur la marche d'aucune des idées humaines. Bonaparte se plut à contrarier ce système. En laissant aller sa propre imagination à tout l'essor qu'elle voulut prendre, et dans ce cas elle le menait loin, il aborda tous les sujets, s'éleva très haut, se perdit quelquefois, se divertit fort de la fatigue qu'il donnait à l'esprit de l'abbé, et fut réellement très intéressant. Le lendemain, il parla avec plaisir de cette soirée, et déclara qu'il en voulait encore de semblables. Une pareille réunion fut donc fixée à quelques jours de là. Je ne sais plus quel est le personnage qui commença à s'exprimer avec assez de force sur la liberté de penser et d'écrire, et sur les avantages qu'elle avait pour les nations. Cela amena un genre de discussion un peu plus gêné que la première fois, et le consul demeura dans de longs silences qui jetèrent le froid dans l'assemblée. Enfin, dans une troisième soirée, il parut plus tard, il était rêveur, distrait, sombre, et ne laissa échapper que quelques paroles rares et coupées. Tout le monde se tut et s'ennuya, et le lendemain Bonaparte nous dit qu'il ne voyait rien à tirer de tous ces gens de lettres, qu'on ne gagnerait point à les admettre dans l'intimité, et qu'il ne voulait plus qu'on les invitât. Il ne pouvait supporter aucune contrainte, et celle de se montrer affable et de bonne humeur à jour et à moment fixes lui parut promptement une gêne qu'il s'empressa de secouer.

Dans cet hiver moururent deux académiciens distingués, MM. de La Harpe et de Saint-Lambert. Je regrettai fort le dernier, parce que j'étais très attachée à Mme d'Houdetot, avec laquelle il était lié depuis quarante ans, et chez laquelle il mourut. La maison de cette aimable vieille réunissait la plus agréable et la meilleure société de Paris. J'y allais fort souvent, et j'y trouvais les restes d'un temps qui alors semblait s'échapper sans retour, je veux dire celui où on savait causer d'une manière agréable et instructive. Mme d'Houdetot, étrangère par son âge et par le plus charmant caractère à tout esprit de parti, jouissait du repos qui nous était rendu, et en profitait pour réunir chez elle les débris de la bonne compagnie de Paris, qui venait avec empressement soigner et amuser sa vieillesse. J'aimais fort à aller chez elle me reposer de la contrainte tendue où l'exemple des autres et l'expérience que je commençais à acquérir me tenaient dans le salon des Tuileries.

Cependant on commençait à murmurer tout bas que la guerre pourrait bien se rallumer avec les Anglais. Des lettres secrètes sur quelques entreprises tentées dans la Vendée furent publiées. On semblait y accuser le gouvernement anglais de les soutenir, et

George Cadoudal y était nommé comme agent entre lui et les chouans. On parlait en même temps de M. d'André, qui, disait-on, avait pénétré en France secrètement, après avoir, déjà une fois avant le 18 fructidor, essayé de servir l'agence royale. Sur ces entrefaites, on assembla le corps législatif. Le compte qui lui fut rendu de l'état de la *république* était remarquable et fut remarqué. L'état de paix avec toutes les puissances, le *conclusum* donné à Ratisbonne sur le nouveau partage de l'Allemagne et reconnu par tous les souverains, la constitution acceptée par les Suisses, le concordat, l'instruction publique dirigée, la formation de l'Institut (1), la justice mieux dispensée, l'amélioration des finances, le code civil, dont une partie fut soumise à cette assemblée, les différens travaux commencés en même temps sur nos frontières et en France, les projets pour Anvers, le Mont-Cenis, les bords du Rhin et le canal de l'Ourcq, *l'acquisition de l'île d'Elbe*, Saint-Domingue qui tenait encore, des projets de loi nombreux sur les contributions indirectes, sur la formation des chambres de commerce, sur l'exercice de la médecine et sur les manufactures, tout cela offrait un tableau satisfaisant et honorable pour le gouvernement. A la fin de ce rapport, on avait pourtant glissé quelques mots sur la possibilité d'une rupture avec l'Angleterre et sur la nécessité de fortifier l'armée. Ni le corps législatif, ni le tribunat ne s'opposèrent à rien, et des approbations, après tout méritées à cette époque, furent données à tant de travaux si heureusement commencés.

Les premiers jours de mars, des plaintes assez amères parurent dans nos journaux sur la publication de quelques libelles qui avaient cours en Angleterre contre Bonaparte. Il n'y avait pas beaucoup de bonne foi à s'irriter contre ce qui échappe aux presses anglaises, qui ont toute liberté; mais ce n'était qu'un prétexte; l'occupation de Malte et notre intervention dans le gouvernement de la Suisse étaient les véritables occasions de rupture. Le 8 mars 1803, une lettre du roi d'Angleterre au parlement annonça des discussions importantes entre les deux gouvernemens et se plaignit de l'armement qui se préparait dans les ports de la Hollande. Dans ce même temps, nous fûmes témoins de cette scène où Bonaparte feignit, ou se laissa emporter devant tous les ambassadeurs à une colère violente. Peu de temps après, il quitta Paris et s'établit à Saint-Cloud.

Les affaires publiques ne le captivaient pas tellement qu'il ne pensât à la même époque à faire écrire par l'un de ses préfets du pa-

(1) Il serait plus exact de dire que le premier consul réorganisa l'Institut en supprimant la classe des sciences morales et politiques, le 23 janvier 1803. Cette classe ne fut rétablie qu'après 1830. (P. R.)

lais une lettre de compliment au célèbre musicien Paesiello sur l'opéra de *Proserpine* qu'il venait de donner à Paris. Bonaparte se montrait fort jaloux d'attirer ici tous les gens distingués de tous les pays, et il les payait très largement.

Peu de temps après, la rupture entre la France et l'Angleterre éclata, et l'ambassadeur anglais, devant la porte duquel se rassemblait tous les jours une grande foule de monde pour se rassurer ou s'inquiéter selon les préparatifs de départ qu'on pourrait apercevoir dans sa cour, partit tout à coup. M. de Talleyrand porta au sénat une communication des motifs qui forçaient à la guerre. Le sénat répondit qu'il ne pouvait qu'applaudir à la modération unie à la fermeté du premier consul, et il envoya une députation qui porta à Saint-Cloud les témoignages de sa reconnaissance et de son dévoûment. M. de Vaublanc, parlant au corps législatif, dit avec enthousiasme : « Quel chef des nations montra jamais un plus grand amour pour la paix! S'il était possible de séparer l'histoire des négociations du premier consul de celle de ses exploits, on croirait lire la vie d'un magistrat paisible qui n'est occupé que des moyens d'affermir la paix. » Le tribunat émit le vœu qu'il fût pris des mesures énergiques, et après ces différens actes d'admiration et de soumission la session du corps législatif se termina.

Ce fut alors que nous vîmes paraître pour la première fois ces notes violentes et injurieuses contre le gouvernement anglais, qui se multiplièrent tant dans la suite, et qui répondaient avec trop de soin aux articles des feuilles périodiques et libres qui courent chaque jour à Londres. Bonaparte dictait souvent le fond de ces notes que M. Maret rédigeait après; mais il en résultait que le souverain d'un grand empire se mettait en quelque sorte en défi de paroles avec des journalistes, et manquait à sa propre dignité en se montrant trop irascible contre les railleries de ces feuilles passagères dont il eût mieux fait cent fois de dédaigner les attaques. Il ne fut pas difficile aux journalistes anglais de savoir à quel point le premier consul, et un peu plus tard l'empereur de France, était blessé des plaisanteries qu'ils se permettaient sur son compte, et alors ils redoublèrent d'activité pour le poursuivre. Combien de fois il nous est arrivé de le voir sombre et d'humeur difficile, et d'entendre dire à Mme Bonaparte que c'était parce qu'il avait lu quelque article du *Courier* ou du *Sun* dirigé contre lui! Il essaya de soulever une sorte de guerre de plume entre les différens journaux anglais; il soudoya à Londres des écrivains, dépensa beaucoup d'argent, et ne trompa personne ni en France ni en Angleterre. Je disais à ce sujet qu'il dictait souvent les notes du *Moniteur :* Bonaparte avait une singulière manière de dicter. Jamais il n'écrivait rien de sa main.

Son écriture, mal formée, était indéchiffrable pour les autres comme pour lui. Son orthographe était fort défectueuse. Il manquait totalement de patience pour toute action manuelle quelle qu'elle fût ; et l'extrême activité de son esprit et l'habitude de l'obéissance à la minute, à la seconde, ne lui permettaient aucun des exercices où il eût nécessairement fallu qu'une partie de lui-même se soumît à l'autre. Les gens qui rédigeaient sous lui, M. Bourrienne d'abord, ensuite M. Maret et son secrétaire intime Menneval, s'étaient fait une sorte d'écriture d'abréviation pour tâcher que leur plume allât aussi vite que sa pensée. Il dictait en marchant à grands pas dans son cabinet. S'il était animé, son langage alors était entremêlé d'imprécations violentes, et même de juremens, qu'on supprimait en écrivant, et qui avaient au moins l'avantage de donner un peu de temps pour le rejoindre. Il ne répétait point ce qu'il avait dit une fois, quand même on ne l'avait point entendu, et c'était un malheur pour le secrétaire, car il se souvenait fort bien de ce qu'il avait dit et s'apercevait des omissions. Un jour, il venait de lire une tragédie manuscrite qui lui avait été remise ; elle l'avait assez frappé pour lui inspirer la fantaisie d'y faire quelques changemens. « Prenez un encrier et du papier, dit-il à M. de Rémusat, et écrivez ce que je vais vous dire. » Et sans presque donner à mon mari le temps de s'établir devant une table, le voilà dictant avec une telle rapidité que M. de Rémusat, quoique habitué à une écriture très rapide, suait à grosses gouttes en s'efforçant de le suivre. Bonaparte s'apercevait très bien de la peine qu'il avait, et s'interrompait de temps en temps pour dire : « Allons, tâchez de me comprendre, car je ne recommencerai pas. » Il se faisait toujours un petit amusement du malaise dans lequel il vous mettait. Son grand principe général, auquel il donnait toute espèce d'applications dans les plus grandes choses comme dans les plus petites, était qu'on n'avait de zèle que lorsqu'on était inquiet.

Heureusement qu'il oublia de redemander la feuille d'observations qu'il avait dictée, car nous avons souvent essayé, M. de Rémusat et moi, de la relire, et il ne nous a jamais été possible d'en déchiffrer un mot. M. Maret, secrétaire d'état, quoique d'un esprit fort médiocre (à la vérité, Bonaparte ne haïssait pas les gens médiocres, parce qu'il disait qu'il avait assez d'esprit pour leur donner ce qui leur manquait), M. Maret, dis-je, finit par acquérir un assez grand crédit, parce qu'il parvint à une extrême facilité de rédaction. Il s'accoutuma à comprendre, à interpréter ce premier jet de la pensée de Bonaparte, et, sans se permettre jamais une observation, il sut la rapporter fidèlement, telle qu'elle sortait de son cerveau. Ce qui achève aussi d'expliquer son succès auprès de son

maître, c'est qu'il se livra, ou feignit de se livrer, à un dévoûment sans bornes, qu'il témoignait par une admiration complète, dont Bonaparte ne put se défendre d'être flatté. Ce ministre poussa même si loin la recherche de la flatterie qu'on assurait que, lorsqu'il voyageait avec l'empereur il avait soin de laisser à sa femme des modèles de lettres qu'elle copiait soigneusement, et dans lesquelles elle se plaignait de ce que son mari était si exclusivement dévoué à son maître qu'elle ne pouvait s'empêcher d'en concevoir de la jalousie. Et comme, durant les voyages, les courriers remettaient toutes les lettres chez l'empereur même, qui s'amusait souvent à les décacheter, ces plaintes adroites produisaient très directement l'effet qu'on s'en était promis.

Lorsque M. Maret fut ministre des affaires étrangères, il se garda bien de suivre l'exemple de M. Talleyrand, qui disait souvent que, dans cette place, c'était surtout avec Bonaparte lui-même qu'il fallait négocier. Mais au contraire, entrant dans toutes ses passions, toujours surpris que les souverains étrangers osassent s'irriter quand on les insultait, et s'efforçassent d'opposer quelque résistance à leur ruine, il affermissait sa fortune souvent aux dépens de l'Europe, dont un ministre désintéressé et habile eût essayé de prendre les justes intérêts. Il avait, pour ainsi dire, toujours un courrier tout prêt chez lui, pour aller porter à chaque souverain les premiers accens de colère qui échappaient à Bonaparte lorsqu'il apprenait quelque nouvelle qui l'enflammait. Cette coupable complaisance a été au reste quelquefois nuisible à son maître. Elle a causé plus d'une rupture dont on s'est repenti, après la première violence passée, et peut-être même a-t-elle contribué à la chute de Bonaparte; car, lors de la dernière année de son règne, tandis qu'il hésitait à Dresde sur le parti qu'il devait prendre, Maret retarda de huit jours la retraite qu'il était si important de faire, en n'osant pas avoir le courage d'apprendre à l'empereur la défection de la Bavière, dont il était si important qu'il fût instruit.

C'est peut-être ici le cas de raconter une anecdote relative à M. de Talleyrand, qui prouve à quel point cet habile ministre savait comment il fallait agir avec Bonaparte, et combien aussi il était maître de lui-même :

La paix se traitait à Amiens entre l'Angleterre et la France au printemps de 1802. Quelques nouvelles difficultés survenues entre les plénipotentiaires donnaient quelque inquiétude. Bonaparte attendait avec impatience le courrier. Il arrive, et apporte au ministre des affaires étrangères la signature tant désirée. M. de Talleyrand la met dans sa poche, et se rend auprès du consul. Il paraît devant lui avec ce visage impassible qu'il conserve dans toute occasion. Il

demeure une heure entière, faisant passer en revue à Bonaparte un grand nombre d'affaires importantes à terminer, et quand le travail fut fini : « A présent, dit-il en souriant, je vais vous faire un grand plaisir; le traité est signé, et le voilà. » Bonaparte demeura stupéfait de cette manière de l'annoncer. « Et comment, demanda-t-il, ne me l'avez-vous pas dit tout de suite? — Ah! lui répondit M. de Talleyrand, parce que vous ne m'auriez plus écouté sur tout le reste; quand vous êtes heureux, vous n'êtes pas abordable. » Cette force dans le silence frappa le consul et ne le fâcha point, ajoutait M. de Talleyrand, parce qu'il conclut sur-le-champ à quel point il en pourrait tirer parti.

Un autre homme de cette cour, plus dévoué de cœur à Bonaparte, mais tout aussi complet dans les démonstrations d'admiration pour lui, fut le maréchal Berthier, prince de Wagram. Il avait fait la campagne d'Égypte, et là il s'était fortement attaché à son général. Il lui voua même une si grande amitié que Bonaparte ne put, quelque peu sensible qu'il fût à ce qui venait du cœur, s'empêcher d'y répondre quelquefois. Mais les sentimens entre eux demeurèrent fort inégaux, et devinrent pour le puissant une occasion d'exiger tous les dévoûmens qui viennent à la suite d'une sincère affection. Un jour M. de Talleyrand causait avec Bonaparte devenu empereur : « En vérité, lui disait celui-ci, je ne puis comprendre comment il a pu s'établir entre Berthier et moi une relation qui ait quelque apparence d'amitié. Je ne m'amuse guère aux sentimens inutiles, et Berthier est si médiocre que je ne sais pourquoi je m'amuserais à l'aimer; et cependant, au fond, quand rien ne m'en détourne, je crois que je ne suis pas tout à fait sans quelque penchant pour lui. — Si vous l'aimez, répondit M. de Talleyrand, savez-vous pourquoi? C'est qu'il croit en vous! »

Toutes ces différentes anecdotes que j'écris à mesure que je me les rappelle, ce n'est que bien plus tard que je les ai sues, et lorsque mes relations plus intimes avec M. de Talleyrand m'ont dévoilé les principaux traits du caractère de Bonaparte. Dans les premières années, j'étais parfaitement trompée sur lui, et très heureuse de l'être. Je lui trouvais de l'esprit, je le voyais assez disposé à réparer les torts passagers qu'il avait à l'égard de sa femme; je considérais avec plaisir cette amitié de Berthier; il caressait devant moi ce petit Napoléon qu'il semblait aimer; je me le figurais accessible à des sentimens doux et naturels, et ma jeune imagination le parait à bon marché de toutes les qualités qu'elle avait besoin de lui trouver. Il est juste de dire aussi que l'excès du pouvoir l'a enivré, que ses passions se sont exaspérées par la facilité avec laquelle il a pu les satisfaire, et que jeune, et encore incer-

tain de son avenir, il hésitait plus souvent entre la montre de certains vices, et du moins l'affectation de quelques vertus.

Après la déclaration de guerre à l'Angleterre, je ne sais qui, le premier, donna à Bonaparte l'idée première de l'entreprise des bateaux plats. Je ne pourrais pas même assurer s'il en embrassa l'espérance de bonne foi, ou s'il ne s'en fit pas une occasion de réunir et de fortifier son armée qu'il rassembla au camp de Boulogne. Au reste tant de gens répétèrent que cette descente était possible qu'il se pourrait qu'il pensât que sa fortune lui devait un pareil succès. Tout à coup d'énormes travaux furent commencés dans nos ports et dans quelques villes de la Belgique; l'armée marcha sur les côtes; les généraux Soult et Ney furent envoyés, pour la commander, sur différens points. Toutes les imaginations parurent tournées vers la conquête de l'Angleterre, au point que les Anglais eux-mêmes ne furent point sans inquiétude, et se crurent obligés de faire quelques préparatifs de défense. On s'efforça d'animer l'esprit public par des ouvrages dramatiques contre les Anglais; on fit représenter sur nos théâtres des traits de la vie de Guillaume le Conquérant. Et cependant on faisait facilement la conquête du Hanovre; mais alors commençait ce blocus de nos ports qui nous a fait tant de mal.

Dans l'été de cette année, un voyage en Belgique fut résolu. Bonaparte exigea qu'il fût fait avec une grande magnificence. Il eut peu de peine à persuader à Mme Bonaparte de porter tout ce qui contribuerait à frapper les peuples auxquels elle allait se montrer. Mme Talhouet et moi nous fûmes choisies, et le consul me donna 30,000 francs pour les dépenses qu'il nous ordonnait. Il partit le 24 juin 1803, avec un cortège de plusieurs voitures, deux généraux de sa garde, ses aides de camp, Duroc, deux préfets du palais, M. de Rémusat et un Piémontais nommé Salmatoris, et rien ne fut épargné pour rendre ce voyage pompeux.

Avant de commencer cette tournée, nous allâmes passer un jour à Mortefontaine. Cette terre avait été achetée par Joseph Bonaparte. Toute la famille s'y réunit; il s'y passa une assez étrange aventure.

On avait employé la matinée à parcourir les jardins qui sont fort beaux. A l'heure du dîner, il fut question du cérémonial des places. La mère des Bonaparte était aussi à Mortefontaine. Joseph prévint son frère que, pour passer dans la salle à manger, il allait donner la main à sa mère, la mettre à sa droite, et que Mme Bonaparte n'aurait que sa gauche. Le consul se blessa de ce cérémonial qui mettait sa femme à la seconde place, et crut devoir ordonner à son frère de mettre leur mère en seconde ligne. Joseph résista, et rien ne put le faire consentir à céder. Lorsqu'on vint annoncer

qu'on avait servi, Joseph prit la main de sa mère, et Lucien conduisit Mme Bonaparte. Le consul, irrité de la résistance, traversa le salon brusquement, prit le bras de sa femme, passa devant tout le monde, la mit à ses côtés et, se retournant vers moi, il m'appela hautement, et m'ordonna de m'asseoir près de lui. L'assemblée demeura interdite; moi je l'étais encore plus que tous, et Mme Joseph Bonaparte (1), à qui l'on devait tout naturellement une politesse, se trouva au bout de la table, comme si elle n'eût point fait partie de la famille. On pense bien que cet arrangement jeta de la gêne au milieu du repas. Les frères étaient mécontens, Mme Bonaparte attristée, et moi très embarrassée de mon évidence. Pendant le dîner, Bonaparte n'adressa la parole à personne de sa famille, il s'occupa de sa femme, causa avec moi et choisit même ce moment pour m'apprendre qu'il avait rendu le matin au vicomte de Vergennes, mon cousin, des bois séquestrés depuis longtemps par suite d'émigration, et qui n'avaient point été vendus. Je fus fort touchée de cette marque de sa bienveillance, mais je fus intérieurement bien fâchée qu'il eût choisi un pareil moment pour m'en instruire, parce que les expressions de la reconnaissance que plus tard je lui eusse adressées avec plaisir, et la joie que je ressentais de cet événement me donnaient, pour qui nous regardait, une certaine apparence d'aisance avec lui qui contrastait trop fortement avec l'état de gêne où je me trouvais réellement. Le reste de la journée se passa froidement, comme on se l'imagine bien, et nous partîmes le lendemain.

Un accident qui nous arriva dans le début de notre voyage me donna encore une occasion d'ajouter quelque chose à cet attachement que j'aimais tant à éprouver pour Bonaparte et sa femme. Il voyageait dans la même voiture qu'elle avec l'un des généraux de sa garde. Devant lui était une première voiture qui conduisait Duroc et trois aides de camp. Derrière lui, une troisième pour Mme Talhouet, M. de Rémusat et moi. Deux autres suivaient encore. A quelques lieues de Compiègne, où nous avions visité une école militaire en allant vers Amiens, les postillons qui nous conduisaient nous emportèrent tout à coup avec une telle rapidité que nous fûmes versés violemment. Mme Talhouet reçut une blessure à la tête, M. de Rémusat et moi nous ne reçûmes que quelques contusions. On nous tira de la voiture brisée avec assez de peine. On rendit compte de cet accident à Bonaparte, qui était en avant. Il fit arrêter sa voiture. Mme Bonaparte, épouvantée, montra une grande inquiétude pour moi, et Bonaparte s'empressa de nous

(1) Joseph Bonaparte avait épousé Mlle Julie Clary, fille d'un négociant de Marseille. (P. R.)

joindre dans une chaumière où l'on nous avait conduits. J'étais si troublée que, dès que j'aperçus Bonaparte, je lui demandai presque en pleurant de me renvoyer à Paris; j'avais déjà pour les voyages tout le dégoût du pigeon de La Fontaine, et, dans mon émotion, je m'écriais que je voulais retourner près de ma mère et de mes enfans.

Bonaparte m'adressa quelques paroles pour me calmer, mais, voyant que dans le premier moment il n'en viendrait pas à bout, il mit mon bras sous le sien, donna des ordres pour que Mme Talhouet fût placée dans l'une des voitures, et, après s'être assuré que M. de Rémusat n'avait éprouvé aucun accident, il me conduisit, effarée comme j'étais, à son carrosse, et m'y fit monter avec lui. Nous repartîmes, et il mit du soin à calmer sa femme et moi, nous invita gaîment à nous embrasser et à pleurer, « parce que, disait-il, cela soulage les femmes, » et peu à peu parvint à me distraire, par une conversation animée, de l'effroi que j'éprouvais à continuer ce voyage. Mme Bonaparte ayant parlé de la douleur de ma mère s'il m'était arrivé quelque chose, il me fit plusieurs questions sur elle, me parut savoir très bien la considération dont elle jouissait dans le monde. C'était ce motif qui causait une grande partie de ses soins pour moi; dans ce temps où tant de gens encore se refusaient aux avances qu'il croyait devoir leur faire, il avait été flatté que ma mère consentît à me placer dans son palais. A cette époque j'étais pour lui presque une *grande dame*, dont il espérait que l'exemple serait suivi.

Le soir de cette journée, nous arrivâmes à Amiens, où nous fûmes reçus avec un enthousiasme impossible à dépeindre. Nous vîmes le moment où les chevaux de la voiture seraient dételés pour être remplacés par les habitans qui voulaient la conduire. Je fus d'autant plus émue de ce spectacle qu'il m'était absolument nouveau. Hélas! depuis que j'étais en âge de regarder autour de moi, je n'avais vu que des scènes publiques de terreur et de désolation; je n'avais guère entendu, de la part du peuple, que des cris de haine et de menace, et cette joie des habitans d'Amiens, ces guirlandes qui couronnaient notre route, ces arcs de triomphe dressés en l'honneur de celui qui était représenté sur toutes les devises comme le restaurateur de la France, cette foule qui se pressait pour le voir, ces bénédictions trop générales pour avoir été prescrites, tout cela m'émut si vivement que je ne pus retenir mes larmes; Mme Bonaparte elle-même en répandit, et je vis les yeux de Bonaparte se rougir un instant.

LE

RETOUR DE LA PRINCESSE

DEUXIÈME PARTIE (1).

X.

Eh bien! oui, mon roman était insensé! Tu n'imagines pas, je suppose, ma *terrible* prêcheuse, que je ne me le suis pas déjà avoué, et que ce méchant tour de mon humeur fantasque ne m'apparaisse point, à cette heure, comme une fort imprudente équipée. J'en suis encore tout effarée. Par bonheur, le prince Charmant a dû l'être autant que moi, j'étais bien cachée, et le plus profond incognito me protège. Quelle apparence d'ailleurs qu'il y ait eu là, pour un promeneur solitaire, autre chose qu'un de ces hasards dont il ne soupçonnera jamais la cause?.. Comme il passait, une branche de jasmin est tombée à ses pieds, voilà tout. Le moucharabieh muré, un petit souffle de vent dans les palmiers suffirait au besoin à lui renouveler cette aubaine. Quant à moi, j'ai bien assez, je te le jure, de cette grosse affaire de mon mariage qui me reste maintenant sur les bras pour exercer mes réflexions. Un hymen à la turque, ma chère, songes-y! avant lequel, par faveur exceptionnelle pour ma mauvaise éducation, mon père, dérogeant à toutes les coutumes, m'accordera cette inestimable satisfaction d'une entrevue préparatoire où j'entendrai, bonheur extrême, avant le jour de mes noces, la voix de l'époux qui m'est destiné. Après

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin

quoi, tout sera dit. Tu conçois si cette perspective engageante me rend songeuse, et si je hasarde un mot avec mon père pour hâter son grand projet. — Ici, ce qui est écrit est écrit. — J'attends, gagnée en dépit de moi par ces idées de fatalisme qui semblent voltiger dans l'air du harem comme un parfum de l'esclavage auquel on se sent soumis. Cela vous prend, vous annule, par je ne sais quel sens bizarre, et, la volonté engourdie, on se laisse vivre, inconscient de l'heure présente, pareille à celle d'hier, et qui sera la même demain.

Je suis troublée pourtant par une pensée qui me tient comme un remords de l'action folle dont le souvenir me reste. Si ce malheureux que j'ai fait découvrir, et qui se croit en sûreté sans doute, allait être dénoncé?.. Si discret que soit Aly, pour murer cette fenêtre, des gens sont venus; ils l'auront aperçu peut-être?.. une délation est si facile ! Si ma fatale imprudence l'avait livré ? Depuis trois jours, je n'ai pu retourner chez Adilah, et une horrible appréhension m'assiège par instans. Je tremble comme à l'approche de quelque événement. Je ne me consolerais jamais d'avoir été la cause d'un malheur.

Ce que j'avais redouté s'est réalisé. Hier, mon frère est venu me voir. Au courant de notre causerie, tu devines si, pleine de mes transes, je l'ai interrogé le plus indifféremment que j'ai pu en lui dissimulant mes alarmes. Le retour d'Hassan n'est plus ignoré; on le sait caché au Caire. Une fois seule, je m'abandonnai à toutes mes inquiétudes. Mon frère a du cœur, mais il est de cette cour arabe où, avant tout, on redoute de se compromettre; il ne fallait donc pas compter sur lui pour avertir ce malheureux proscrit, et d'ailleurs, avec ce caractère hautain et téméraire qu'Aly lui donnait, Hassan consentirait-il jamais à obéir à un conseil, à céder à la crainte? Une idée extravagante me passa par l'esprit : si j'écrivais?.. Et tout aussitôt, je la repoussai. Écrire à un homme, à un étranger, à un inconnu! Pourtant n'avais-je point à racheter mon inconséquente bévue et ne s'agissait-il pas pour moi d'un de ces devoirs qui, pour échapper aux lois du monde, n'en restent pas moins sacrés à la droiture d'une conscience honnête? — Hélas ! que pouvais-je ? Impuissante, n'étais-je pas forcée de laisser s'accomplir les choses?.. Et quand, découragée, j'essayais de me résigner, un sentiment de révolte s'emparait de moi. Il me semblait que j'étais coupable! coupable de ne point agir, coupable de me taire !.. Le débat fut long. Tantôt ma pitié avait raison de mes scrupules, tantôt mes scrupules étouffaient ma pitié. Écrire! Je ne pouvais m'y décider, et j'avais beau chercher, c'était là le seul moyen. Un instant, je son-

geai à envoyer vers lui; mais quelle esclave charger d'une telle démarche? Je ne sais quelle voix secrète me persuadait que seule je pourrais être écoutée, obéie... Dix fois je pris ma plume, dix fois je la rejetai. Que te dirais-je enfin? A bout de combats, d'hésitations et d'effrois, je me décidai. Il ne s'agissait après tout que d'un avertissement anonyme. J'écrivis ces simples lignes :

« *Un ami sait que vous êtes en péril; votre présence au Caire est connue. Fuyez au plus tôt.* »

Puis j'appelai Nazly, et, me confiant à sa fidélité, j'obtins d'elle qu'elle chargerait sa sœur de porter ce billet à la maison d'Hassan. Pour plus de sûreté, et pour que mon secret fût mieux gardé, il fut convenu que Zouhra elle-même ignorerait d'où venait le message; elle ne pourrait ainsi répondre si on la questionnait.

Je restai soulagée d'un grand poids. Plongé dans une quiétude imprudente, Hassan allait apprendre au moins qu'il fallait veiller à sa défense. J'attendis avec impatience le retour de Nazly. Elle rentra bientôt. Zourah avait accompli sa mission.

XI.

Il est parti, Dieu soit loué!.. ce qui ne m'a pas peu allégée de ce souci importun que je m'étais si follement créé. Dès le lendemain de mon mystérieux avis, la sœur de Nazly s'est assurée que la maison était close et le proscrit envolé. J'ai sauvé ce malheureux; me voilà quitte envers lui. J'ai d'ailleurs à te raconter aujourd'hui un incident d'importance qui pourrait bien être gros d'orages et de tempêtes.

Ma grande sœur Hosnah est de retour, et je suis allée lui rendre ma première visite, qu'il faut que je te décrive dans tous ses détails, parce qu'il s'y rattache un aperçu de l'existence et des béatitudes qui me sont réservées par le superbe mariage dont le secret m'est à cette heure officiellement dévoilé.

Donc, il y a trois jours, en mon grand uniforme de sultane, et dans le plus beau carrosse d'apparat, je sortis de Chimilah, accompagnée de Saïda, comme moi en pompeuse étiquette. Pendant la route, elle m'édifia à nouveau sur l'ordonnance réglée d'une aussi importante entrevue, et me donna une dernière leçon de cérémonial et de tenue, ce qui ne manquait pas d'être compliqué, car cette fois j'allais me heurter aux plus sévères traditions de l'Islam. La jeune princesse arabe faisait son premier pas. Ma petite bellemère me renseigna sur ce côté de ma famille que je n'avais point encore vu, et sur les diverses femmes de mon beau-frère Mus-

tapha que j'allais rencontrer. Elles sont quatre, légitimes comme ma grande sœur Hosnah, et auxquelles, par conséquent, je dois certains égards. Nous eûmes bientôt traversé la ville.

Situé dans une ruelle étroite du vieux Caire, où la voiture me parut entrer par miracle, le palais de ma grande sœur est une merveille d'antiquité. La famille de son mari, un descendant des turbans verts, l'habite depuis huit siècles sans qu'il ait été rien changé à l'architecture primitive, pas plus qu'à l'aménagement intérieur. C'est l'unique monument de ce genre dans ce pays où palais, maisons, gourbis, tout date d'hier. Dès que le carrosse s'arrêta, ma petite belle-mère interrompit son gazouillement et devint toute sérieuse sous son *bourko*. La porte même de ce palais séculaire a un aspect formidable et imposant. Une première cour nue, double barrière pour toute maison musulmane; puis une seconde cour, immense, sans arbres, de hautes murailles; au milieu, un puits entouré d'une margelle de marbre verdie et effritée par le temps. Tout d'abord, je fus saisie par l'originale élégance, l'exquise diversité, l'art fantastique et délicat des moucharabiehs, ces bijoux de la sculpture arabe, ces dentelles de bois, fines comme un voile de femme, où l'imagination et la patience de l'artiste ont su allier aux caprices les plus extravagans l'exécution la plus merveilleuse. L'immense mur du fond est nu, plat, sans fenêtres, sans le moindre ornement; une seule porte y est percée, fermée d'un grand rideau de drap blanc bariolé d'inscriptions découpées dans des morceaux de soie de toutes couleurs. Impossible de dépeindre l'effet de cette draperie brillante sur le gris brûlé de la pierre : c'est l'entrée du harem. De son joli doigt, Saïda me montra à gauche le sélamlik, corps de bâtiment séparé, habitation de mon beau-frère. A cause de ce voisinage, les fenêtres du harem ouvrent de l'autre côté sur les jardins. Enfin, le rideau est baissé quand les hanums sont chez elles, et relevé en leur absence; il est aussi d'usage que, non-seulement les étrangers, mais les domestiques mêmes fassent, par respect, un assez long détour quand ils doivent passer devant cet antre mystérieux. A notre arrivée, une dizaine de jeunes esclaves, occupés à puiser de l'eau, prirent leur volée, en même temps qu'une nuée de pigeons. Les *boabs* qui s'étaient précipités au-devant de la voiture, aussitôt le marchepied déployé, s'enfuirent : un sauve-qui-peut général. On eût dit que nous apportions la peste dans nos jupes. En quelques minutes, la cour fut vide. Quatre eunuques sortirent alors à notre rencontre, et soulevèrent devant nous le rideau terrible. Un large escalier de granit, éclairé en plein jour par des lanternes de couleur, conduit aux appartemens. Sur le seuil, je m'arrêtai presque interdite. Il semble qu'on ne connaisse pas ma

sœur Hosnah quand on ne l'a pas vue chez elle. Je ne sais si cet appareil dont elle s'entoure est un effet de son habileté ou de ses instincts. Au milieu de ses esclaves debout, rangées en cercle, étendue sur un divan, le tuyau d'un narghilé aux lèvres, vêtue d'une robe de satin cerise couverte de pierreries, elle m'apparut encore plus imposante qu'à notre première entrevue. Une volonté de fanatique se trahit dans ce regard de sphinx. Pourtant ses yeux sont fort beaux, bordés d'un large cercle de *kolh*, sous leurs épais sourcils joints par une raie noire. Ils fascinent par leur puissance magnétique.

Elle prit son temps pour se lever; ses favorites s'élancèrent pour la soutenir, et, lentement, avec sa majesté de phénomène, elle vint à moi.

De la part d'une aînée, cet accueil était une marque insigne de considération et de bienveillance. J'y répondis de mon mieux, en faisant mine de baiser le bas de sa robe.

Pendant que des esclaves me retiraient mon féredjé : — A la bonne heure, me dit-elle en examinant mon costume, te voilà tout à fait Arabe.

Je pris place auprès d'elle sur son divan. Les fenêtres du harem donnent de trois côtés sur les jardins; elles sont à hauteur d'appui et relativement très basses, tant le plafond est élevé. En forme de coupole, ce plafond est orné de caissons, dont les poutres dorées se détachent sur une mosaïque de carrés de porcelaines, la plus ingénieuse décoration que l'art mauresque ait inventée. C'est à la fois frais à l'œil, fin de ton et d'une harmonie délicieuse. Une galerie, en filigrane d'argent, enlève ce dôme sur le fond plus sombre des murailles en bois de cèdre, incrustées d'ivoire et de nacre. Çà et là, aux murailles, des appliques en vieil or semées de turquoises; de petites niches étagères, qui soutiennent des poteries introuvables; tout autour de la pièce, un large divan en soie de Perse, des piles de coussins épars sur les tapis. Ici rien de moderne; le seul mot d'Europe fait passer un éclair dans le regard de ma grande sœur. Jamais une giaour n'a souillé son seuil, jamais une infidèle n'a vu son visage. Quoiqu'au dire même de Saïda j'aie fort bien profité de ses leçons, dans ce milieu si différent de celui de Chimilah, je perdis quelque peu contenance. Accroupies à l'écart, chacune au milieu d'une petite cour, je devinai les hanums. Elles vinrent à moi. Ma petite belle-mère me nomma Fatma-Hanum, Khadoudja-Hanum, Aïssé-Hanum, cette dernière, de très noble naissance, à peine âgée de douze ans. D'un seul coup d'œil, je constatai toute la supériorité de nos recluses de Chimilah. Les unes sont des grandes enfans; celles-ci n'en ont même pas les gaîtés.

L'atmosphère du harem les a comme engourdies dans une sorte d'idiotisme souriant. Ont-elles une âme, une pensée? Elles me dévisagèrent avec leurs grands yeux noirs de *kolh*; puis, leur curiosité satisfaite, elles retournèrent à leur divan, où, sans plus s'occuper de moi, elles reprirent le cours de leur *far niente*. Une superbe créature, couverte de bijoux, entra tout à coup, suivie d'un groupe d'esclaves. Saïda me souffla à l'oreille que c'était la favorite du moment, et je l'eusse deviné à ses airs de souveraine indolence au milieu des obséquiosités qui l'entouraient. Elle s'approcha, et, m'examinant comme un objet rare, me fit quelques questions aimables, après quoi, portant ses doigts à ses lèvres avec un gracieux sourire, elle passa pour aller s'asseoir les jambes croisées sur des coussins disposés avec empressement pour elle par les eunuques affairés. M'arrachant à mes étonnemens, Hosnah me présenta quelques visiteuses de distinction qui me parurent un peu avoir été conviées en mon honneur. Tandis qu'elles m'accablaient de complimens et de prévenances, mon attention restait absorbée par l'étude étrange de cet intérieur extraordinaire. Ces hanums rivales, possédant le même titre et les mêmes droits, étouffant sans doute d'atroces jalousies, et forcées de subir cette favorite esclave, que le caprice du maître avait élevée au-dessus d'elles, me faisaient à la fois honte et pitié. Ma sœur Hosnah trône au milieu de tout cela, et s'en accommode comme de la chose la plus naturelle du monde.

L'usage voulait qu'on apportât le café et les pipes. Je ne sais si ma grande sœur avait pris le parti de m'éblouir, ou si ce cérémonial est l'ordonnance accoutumée de sa maison, mais je n'ai jamais rien vu d'aussi pompeux, ni d'aussi solennel. Une trentaine d'esclaves, marchant sur deux rangs, vêtues comme des houris, les négresses faisant ressortir la mate pâleur des blanches, toutes très jeunes, d'une beauté remarquable dans leur type. En tête, les plus petites, portant les *arphs* (les tasses); de plus grandes, suivant avec les plateaux, les pipes, les narghilés; enfin, fermant la marche, deux Smyrniotes avec leurs longues nattes blondes traînant à terre, soutenant la cafetière en forme d'encensoir. Les diamans ruissellent sur tout ce que l'on touche. Initiée par Saïda, je fis assez bonne contenance. J'acceptai l'arph et la pipe, en saluant ma sœur à l'arabe, et, tout en humant mon café, enfouie dans les coussins du divan, je tirai quelques bouffées de mon chibouk. Une heure s'écoula ainsi. Une partie des visiteuses ayant pris congé, ma grande sœur et moi nous restâmes seules dans notre coin.

— M'riem, me demanda-t-elle tout à coup, est-ce que notre père ne t'a pas encore parlé d'un grand projet?

— Quel projet?.. dis-je, voulant faire la discrète.

— Un mariage.

— Il m'en a parlé en effet, répondis-je, mais c'est encore un mystère, je suppose.

Elle eut un fin sourire.

— Pas pour moi, reprit-elle, car c'est moi qui ai eu l'idée de ce grand bonheur pour tous.

Je ne sais pourquoi, à ces simples mots dans la bouche de ma grande sœur, l'épouvante me saisit.

— Connais-tu donc celui que mon père me destine? dis-je, plus émue que je ne voulais le paraître.

— Comment ne connaîtrais-je pas Mohammed? Il est le frère de mon mari.

Cette révélation inattendue me fit l'effet d'un coup de foudre. Le frère de son mari! J'entrevis pour moi, comme dans un mauvais rêve, cette effroyable vie que j'avais sous les yeux, avec ses humiliations, ses impudeurs et ses révoltes, cette étrange promiscuité d'esclaves et d'épouses, cette servilité dégradante dont un titre de princesse même n'avait pu la sauver. — Était-ce donc là ce qui m'était réservé?

Je regagnai Chimilah en proie à une épouvante folle.

Le lendemain, mon père était à peine entré :

— N'est-ce pas, c'est impossible! m'écriai-je, Hosnah se trompe?.. Dites vite que ce n'est pas vrai.

— Mais, quoi?.. d'abord.

— Voyons, ce n'est pas à son beau-frère Mohammed que vous souhaitez me marier?

— Hosnah est une bavarde, dit-il en riant; mais, puisqu'elle a parlé, il est évident qu'il n'y a plus rien à te cacher. D'où te vient cet air tout consterné?.. Tu ne l'as jamais vu; tu ne le connais pas.

— Mais, ai-je besoin de le connaître, et ne me suffit-il pas d'avoir pénétré hier dans la maison de son frère pour m'effrayer à cette pensée d'un harem tel que le sien?

— Allah! à qui en as-tu? reprit tranquillement mon père. Mohammed n'a point de harem, et s'il t'épouse, il n'aura jamais d'autre femme.

Bien qu'il y eût dans ces assurances de quoi calmer mes plus vives terreurs, je ne me rendis pas.

— Mais si j'allais ne pas l'aimer, mon père?

— Calme-toi, reprit-il en souriant, ne t'ai-je pas promis que tu connaîtras ton mari avant de l'épouser? Encore une fois, ma chère enfant, je ne veux pas te contraindre. Si Mohammed te déplaît... absolument... eh bien, tu n'épouseras pas Mohammed. Es-tu rassurée?

Que répondre à ce langage plein de tendresse et de raison?.. Il me parla alors des espérances fondées sur ce superbe parti, un des plus beaux d'Égypte, et du bonheur qu'il y a tout lieu d'en attendre. Mohammed a trente ans; élevé en Europe, il est civilisé, ce qui explique qu'il ne ressemble en rien à son frère. Ami du khédive, et, tout-puissant sur son esprit, il occupe à la cour une charge des plus hautes, dont ses grandes facultés politiques font, paraît-il, une sorte de vizirat. Mon père ne me cacha point que ce mariage comblerait toutes les ambitions de la famille, et il s'étendit longuement sur la merveilleuse situation d'influence et de fortune qui en résulterait pour moi. A n'en point douter, il vise surtout à intéresser mon orgueil. — Nous en sommes là.

XII.

Je m'aperçus bientôt que cette grande affaire de mon mariage n'était plus un mystère pour la famille, depuis ma belle-mère Zeinab, jusqu'à Saïda, dont le babillage ne tarit point sur le bonheur qui m'échoit. J'eus bien vite deviné une entente concertée pour assurer la victoire du seigneur Mohammed. Bell elle-même se mit de la partie, sur les récits de Farideh, énumérant les splendeurs de l'existence que doit me donner un tel époux. Enfin, quelques jours plus tard, mon père vint un matin m'avertir qu'il m'attendrait dans l'après-midi à un pavillon qui fait presque partie du sélamlik. A cette extraordinaire dérogation, je devinai du premier coup ce dont il s'agissait.

— J'ai quelqu'un à te présenter, ajouta-t-il avec son sourire malicieux.

Cette nouvelle avait bouleversé ma maison.

Bien que, suivant l'inflexible règle, je ne dusse paraître à cette présentation que strictement voilée, Nazly, tout naturellement dans la confidence, me revêtit de la plus belle de mes toilettes. Saïda voulut me coiffer de ses mains en posant elle-même mon *bourko* (tu sais, cette pièce d'étoffe qui s'attache au-dessous des yeux); puis enfin la *habarah*, cachant la tête et le front. Malgré leurs rires, j'étais pourtant quelque peu agitée. Je ressentais une insurmontable émotion à laquelle ajoutaient encore tous ces apprêts. Mille pensées se heurtaient dans mon cerveau, se combattant l'une l'autre, l'emportant tour à tour. Tantôt l'image du harem d'Hosnah me faisait frissonner, tantôt les assurances de mon père me donnaient confiance.

J'étais prête. Saïda me regarda partir, presque aussi palpitante que s'il se fût agi d'elle-même. Nazly m'embrassa comme pour

m'encourager. Bell seule, très ferme sous son voile, devait m'accompagner.

Je ne suis pas brave, tu le sais, mais je ne suis trembleuse que de loin. Devant un tel événement, je m'armai de tout mon sang-froid. Je ne voulais me laisser dominer ni par mes préventions, ni par des influences; je me défendais contre tout parti pris. — Deux eunuques nous escortaient. Ils montèrent devant nous les marches du perron et nous introduisirent. Dès le seuil, mon regard s'arrêta sur un personnage très élégamment vêtu à l'européenne et coiffé d'un tarbouch, qui était assis auprès de mon père. A mon entrée, il se leva vivement.

Grand, élancé, un profil de médaille antique, de longues paupières adoucissant l'éclat d'un regard fier et un peu dur; le bas du visage caché sous une barbe brune.

— Ma fille, son excellence Mohammed-Pacha, dit mon père, qui a sollicité l'honneur de t'être présenté.

Je m'inclinai légèrement.

Mon père avait parlé arabe; comme par une galante déférence, le jeune pacha ajouta en français quelques mots d'une délicate courtoisie, dans lesquels il m'exprima toute sa gratitude d'une faveur qu'il estimait d'un haut prix.

Bell, un livre à la main, se retira discrètement à l'écart. Je pris place sur le divan auprès de mon père. Le seigneur Mohammed s'assit en face de nous dans un fauteuil.

Cette visite à la française était vraiment la plus extraordinaire et la plus originale chose du monde. Toutes les formes d'une rencontre dans un salon du faubourg Saint-Germain; mais le voile y ajoutait un attrait bizarre, quelque chose d'une intrigue sous le masque, couvrant une entrevue de fiancés. La conversation s'engagea un peu cérémonieuse sur quelques généralités. Malgré le sérieux à la fois aisé et réservé de l'homme d'état, Mohammed ne manque pas d'esprit. D'ailleurs, pour être franche, cette sorte de froideur hautaine ne lui messied pas. Pourtant, il y a dans son sourire une finesse légèrement ironique qui décèle la conscience d'une supériorité presque dédaigneuse. A un moment, mon père ayant énoncé une réflexion sur je ne sais quel fait de la politique étrangère, sans y prendre garde, je hasardai une observation timide. Son regard eut une expression de surprise. J'avais émis, paraît-il, une remarque très subtile qui disait le mot juste entre eux.

— Eh! mon Dieu, mademoiselle, dit-il, mais vous voici déjà chez nous une grande politique!

Mon père éclata de rire. Je baissai les yeux, rougissante sous mon voile.

Mohammed se garda d'insister. Il donna aussitôt un autre tour à la causerie, qui reprit son allure dégagée et indifférente. Pourtant, sous sa gravité contenue, un certain ton de galanterie perçait, comme enhardie par cette situation bizarre. Je ne pourrais te raconter à quel propos il trouva même moyen de me glisser quelques complimens fort habiles. Cette fois, je jugeai les louanges un peu anticipées.

— Prenez garde, lui dis-je avec une légère pointe d'ironie, je suis peut-être très laide...

— Non, vous ne l'êtes pas, répliqua-t-il d'un ton de confiance des plus flatteurs pour moi.

Mon père laissa échapper un de ses petits rires malins; je me piquai à ce jeu.

— Comment le savez-vous?.. repris-je.

— Mademoiselle, j'ai mes secrets.

— Un don de seconde vue, sans doute.

— Je n'y crois pas.

— Alors?

— Alors, je vous assure que vous êtes charmante.

Dans sa hardiesse orientale, cet éloge à brûle-pourpoint ne me causa nul embarras. Sûre de son ignorance, je le pressai de m'initier à ses découvertes.

— N'eussiez-vous que vos yeux et votre voix, me répondit-il, j'aurais déjà raison.

Un peu moqueuse, je continuai l'escarmouche, insistant pour qu'il me révélât mon portrait. Après s'être fait prier :

— Malgré vos grands yeux sévères, continua-t-il, vous avez une bouche toujours souriante, des dents petites et éclatantes; le nez est droit et fin, et tout au-dessous, sur la joue gauche, un léger petit signe.

Je tombai des nues.

— Quelle traîtrise! Vous m'avez vue à Paris...

Il protesta.

— C'est de la magie alors!..

Il jouit un instant de mon étonnement, puis il tira d'un portefeuille une photographie qu'il me montra. Je poussai un cri de stupéfaction en me reconnaissant. Je jetai à mon père un regard de reproche auquel il resta fort insensible, paraissant s'amuser de ma défaite.

J'avais perdu beaucoup de mon assurance; ce voile, derrière lequel je m'abritais, ne me cachait plus. La visite s'acheva bientôt. Comme s'il eût compris ma gêne, avec un bon goût dont je lui sus gré, Mohammed n'abusa pas de son avantage. Il se leva, et, s'in-

clinant très bas devant moi, il prit congé par quelques mots simplement respectueux et polis.

Dès qu'il fut sorti, je me plaignis à mon père d'avoir été si perfidement trahie.

— Tu es une ingrate, M'riem! dit-il. Pour te complaire, on déroge à toutes les règles, et voilà que tu me grondes parce que je t'ai trop bien obéie? Voyons, pour t'aimer, ne fallait-il pas que Mohammed te connût?

C'était très juste, je m'apaisai.

Il m'interrogea. En fille avisée, je voulus bien avouer que son protégé avait produit sur moi une impression assez favorable. Je critiquai pourtant quelque chose de trop scrutateur dans le regard, une imperceptible nuance d'ironie dans le sourire, enfin un ensemble un peu froid, sous le sérieux hautain qu'il gardait, même jusqu'en ses attentions galantes; mais ce sont là, après tout, de ces défauts légers qui conviennent à un homme d'état. Mon père alors compléta les renseignemens qu'il m'avait déjà donnés avant cette rencontre, et que, par une discrétion toute naturelle, mon prétendant n'avait même pu effleurer. Il m'apprit que tout avait été entendu d'avance. Mohammed, comme beaucoup de jeunes musulmans de notre rang, s'engage à n'avoir qu'une femme; le train de mon ménage sera celui d'Aly et d'Adilah; il ne réclame que le cérémonial du dehors.

Quoi qu'il en soit, il m'est permis de réfléchir avant de me prononcer. D'ailleurs rien ne presse. Nous entrons en rhamadan; il faut en attendre la fin pour songer à la célébration d'un mariage. C'est tout un grand mois de sursis.

Que dis-tu de mon roman? Comme tu le vois, ce sont là de bien grandes affaires, ma chérie, et ce n'est point sans de profondes méditations que je puis me résoudre. Le mariage en lui-même a quelque chose d'effrayant dans son inconnu. Le seigneur Mohammed est bien, j'en conviens, quoique je ne sente pas pour lui cette sympathie qui rassure et encourage. Une seule entrevue, il est vrai, n'est point suffisante pour fixer une opinion; néanmoins je lui reconnais les apparences de qualités sérieuses, une allure, une tenue, une éducation, des sentimens qui le distinguent entre tous. En somme, je ne puis ambitionner un mari plus à souhait dans ce monde musulman auquel j'appartiens. Pour n'être pas soudain, l'amour n'en est parfois que plus durable. Mohammed possède ces dons qui doivent flatter l'orgueil d'une femme. L'impression favorable qu'il m'a laissée m'a délivrée de mes terreurs, c'est déjà beaucoup. Pourquoi la tendresse ne naîtrait-elle pas plus tard, quand j'aurai éprouvé ce cœur un peu étouffé peut-être sous le souci des affaires?.. Le temps est le meilleur des conseillers, nous verrons bien.

XIII.

Ma vie a pris soudain une animation extraordinaire. La nouvelle de mon mariage s'est ébruitée au dehors, avant même que ce mariage soit résolu. A Chimilah, d'ailleurs, on considère la chose comme faite. — Depuis la visite de Mohammed, Hosnah s'est éprise pour moi d'une amitié qui ne me laisse aucun répit. Il ne se passe guère de jour qu'elle ne vienne me surprendre, m'enlevant dans sa voiture pour me produire chez ses amies, inventant mille prétextes de promenades et de fêtes. Je ne m'appartiens plus, j'ai l'air de me laisser gagner à ses flatteries. — Je fais la bête.

En toute cette bagarre, je n'ai pu trouver un instant pour revoir ma chère Adilah. Hosnah m'accompagne dans mes sorties. Nous allons ensemble à Choubrah, où nous rencontrons Mohammed. Derrière les stores baissés, l'œil de sphinx de ma grande sœur l'aperçoit avec une telle sûreté que c'est à croire qu'elle n'est pas étrangère à ces rencontres. Aux regards qu'il jette sur notre voiture, dont il connaît de reste la livrée, je soupçonne qu'il me devine. L'usage lui défend de me saluer; pourtant, il y a quelques jours, notre coupé ayant frôlé le sien dans le défilé, je surpris un imperceptible signe, comme un mouvement des paupières qui s'abaissèrent.

— As-tu vu? me demanda Hosnah. Il a manqué de commettre une incartade... Tu lui fais décidément perdre la tête, ajouta-t-elle.

Et les plaisanteries continuèrent sur la passion folle que j'ai inspirée à ce sage. Elle sait l'histoire de l'entrevue et du portrait; elle approuve tout. — Grand Dieu! où s'en sont donc allés les vieux principes?

Je ne puis me dissimuler qu'il y a dans ces rencontres et dans ce mystère une sorte de parfum romanesque qui me réconcilie presque avec ce rigorisme farouche qui nous cache à tous les yeux. Un amant seul, ma chère, a inventé ce code d'adoration et de respect. Quelle femme oserait se plaindre de cette sauvegarde jalouse, de ces soins vigilans pour la défendre de tout regard? Certes, les pâles amours d'Europe n'ont point de ces scrupules : ils n'ont pu naître que d'une passion ardente, d'un culte à la fois fervent et idolâtre. Voilée pour tous, la musulmane n'appartient qu'à un seul. N'est-ce pas laisser prendre quelque chose de soi-même que de s'exposer à l'admiration et à l'envie?

Les événemens se dessinent, et ta petite princesse me paraît marcher vers le dénoûment fatal. Il y a deux jours, un affreux cha-

grin était venu frapper ma pauvre Nazly; le fils de sa sœur, enrôlé depuis peu, avait déserté; la mère était accourue au désespoir, il allait être fusillé. Immédiatement je me fis conduire chez Hosnah. Au premier mot, elle me fut acquise. Une hanum a droit de se présenter chez un homme politique; ce n'était pas la première fois d'ailleurs qu'Hosnah avait recours à son beau-frère. A l'instant elle partit pour l'aller trouver, s'engageant à obtenir de lui la vie du condamné. — Je regagnai Chimilah pleine d'espérance. Une heure plus tard, ma grande sœur entrait chez moi. La grâce entière était accordée. Mohammed allait venir me l'apporter.

— Comment! m'écriai-je, mais c'est impossible.

— Pourquoi, reprit-elle tranquillement, n'est-il pas déjà venu?

— C'était bien différent; une entrevue autorisée par mon père.

— Eh bien, cette fois ce sera une entrevue autorisée par moi, voilà tout.

— Mais où le recevoir?

— Je t'accompagnerai au pavillon.

Je la regardai, stupéfaite, ne pouvant croire à une telle dérogation de la part de ma grande sœur. A la vérité, je n'avais qu'à me laisser faire. Par Hosnah, Mohammed était à peu près de la famille, et l'autorité qu'elle exerce au milieu de nous couvrait une telle hardiesse. Sans songer à me dérober, j'étais fort agitée pourtant de cette nouvelle rencontre, ainsi décidée à l'improviste. Faut-il te dire qu'elle n'eut point trop de peine à me convaincre? Une demi-heure plus tard, un des eunuques d'Hosnah vint l'informer que le seigneur Mohammed arrivait au palais. Nous partîmes pour le fameux pavillon.

Mohammed nous attendait. Nous entrâmes toutes deux, toujours naturellement voilées. Le magnifique embonpoint de ma sœur empêchait toute confusion. Il s'avança vers moi, rayonnant, et me tendit un papier : c'était la grâce.

Je lui exprimai toute ma gratitude.

— Vous n'aviez qu'un ordre à me donner, répliqua-t-il, cette grâce étant accordée par vous. A l'avenir, je veux espérer que vous exercerez sans hésitation votre pouvoir.

Il me remercia ensuite de la nouvelle faveur inespérée dont je le gratifiais. Hosnah répondit pour moi. Installée auprès d'elle sur le divan, je pensais que, sous mon voile, je n'étais plus l'inconnue de la première rencontre. J'en éprouvai une sorte de trouble. Le ton familier qu'autorisait la parenté de ma sœur avec le jeune pacha donnait à l'entretien une allure presque intime. Obligés devant elle de parler arabe, nous ne pouvions éviter le tutoiement. Nous eûmes beau recourir à certaines formules impersonnelles, le mo-

ment arriva où il fallut bien prononcer le premier « Tu. » Tout en égrenant son chapelet d'ambre, Hosnah semblait ravie. La réserve s'était fondue en un abandon aimable et légèrement enjoué qui me montrait mon prétendant sous un nouveau jour. Au courant de cette causerie, je fus toute surprise de certains aperçus qui dénotent un goût très subtil des belles choses de l'art, et j'eus la maladresse d'en marquer mon étonnement.

— Avoue que tu me prends pour un barbare, me dit-il plaisamment.

— J'avoue seulement, répliquai-je en riant, que je n'avais jamais songé que la politique te laissât des loisirs d'érudit et d'artiste.

Je ne suis pas bien certaine qu'Hosnah ne prit point cette réponse pour une impertinence, car elle eut un geste d'effarement. Mais cette escarmouche dépassait de si haut la région de ses idées que, en voyant rire le seigneur Mohammed, elle se rassura, concluant sans doute à son indulgence pour ma mauvaise éducation. Et, droite comme un soliveau, elle se remit en position comme si nous eussions parlé chinois. Je dois dire que, malgré ses grands airs de réserve discrète, avec une prestesse incomparable, et sans avoir l'air d'y toucher, le fin diplomate trouva le moyen de me glisser négligemment qu'il entre dans ses projets personnels d'avenir de faire plus tard quelques séjours à Paris. — Le croirais-tu? je ne l'en dissuadai pas. — Bref, la visite avait duré une heure quand ma grande sœur se leva, et, tout en feignant de poursuivre l'entretien, entraîna Mohammed dans le jardin. J'étais bien forcée de suivre. Au détour d'une allée, elle s'arrêta pour cueillir une rose. Je restai presque en tête-à-tête avec l'ennemi.

— Je vous ai reconnue à Choubrah, me dit-il en français.

J'essayai de railler pour dissimuler mon embarras.

— Et vous avez failli me saluer!

— Pardonnez-moi, j'avais tout oublié.

Hosnah, sa rose à la ceinture, nous rejoignit de l'air le plus innocent du monde. Nous avions atteint la petite porte qui communique au harem. Elle prit congé de Mohammed. Cette fois il me tendit sa main. Un peu hésitante, j'y mis la mienne; je ne sais pourquoi il me parut que c'était un engagement que nous venions de sceller.

Tu penses, durant les jours qui suivirent, s'il fut souvent question du fiancé. Mon père et Hosnah se moquent de mes hésitations qu'ils ne croient pas sincères. Aly lui-même est du complot. A vrai dire, ces hésitations se sont à peu près effacées. — Qu'objecterais-je?.. Cette seconde entrevue m'a presque guérie de mes préventions. Pressée par tous, j'ai bien peur de me laisser faire. Saïda s'occupe

déjà de mes toilettes. Il n'est question dans mon entourage que des noces splendides que l'on prévoit.

Tremble, me voilà mariée!

XIV.

Un nuage sur l'azur de mon ciel. Hassan, ce malheureux proscrit que j'avais voulu sauver, n'a point quitté le Caire. Découvert, menacé, l'imprudent n'a pas cru sans doute à ma lettre, et me voici de nouveau tourmentée par le souvenir de mon action folle. Mais c'est toute une histoire qu'il faut que je te raconte.

Il y avait plus d'une semaine que je n'avais pu m'arracher aux griffes ou aux prévenances d'Hosnah. Enfin, hier, prétextant je ne sais quelles courses en ville, je m'étais échappée. Je trouvai Adilah prête à sortir pour une de ses promenades solitaires aux bords du Nil.

— Je pars avec toi, m'écriai-je, en montant auprès d'elle dans sa voiture.

Cette excursion à deux était un bien vif plaisir. Que de choses à nous raconter! que d'interrogations sur mon mariage! Nous eûmes bientôt gagné le chemin hors la ville. Tout en devisant, nous longions le fleuve, ayant à notre gauche la large plaine onduleuse qui va se perdre dans la ligne d'or du désert et semble mourir au pied des pyramides, comme étouffée sous ces blocs gigantesques. Nul promeneur; de loin en loin un fellah, une fellahine, sa cruche sur la tête; un âne trottinant sous les couffes débordantes. Parfois la façade d'un palais délabré, à côté de quelque village bâti en terre grise, qu'à sa forme écrasée on prendrait pour un amas de ruines.

Le soleil se noyait dans un horizon de pourpre, mettant des étincelles aux cimes des palmiers; des *dahabichs* sillonnaient le fleuve. Sur la rive, les ibis blancs sur leurs longues pattes, les flamans roses voletant parmi les herbes. Cette heure, qui touche au crépuscule, si rapide en ce pays, garde encore tout l'éclat du jour, quoique par ses teintes plus adoucies et plus molles elle emprunte ses grâces mélancoliques à la mystérieuse poésie du soir. Une brume légère et vaporeuse comme une gaze enveloppe les lointains; les premiers plans s'accentuent, et le bleu du ciel semble devenir plus sombre encore, comme pour apprêter aux étoiles leur lit de velours.

Dans notre tête-à-tête si intime, nous nous abandonnions au charme de cette sérénité, babillant à l'envi pour rattraper le temps perdu. A l'abri de tout regard ou de toute rencontre, sur cette route écartée, nous avions relevé nos voiles. Nous atteignîmes ainsi

une sorte d'anse qui représente un petit port. Sur des barques amarrées au rivage, des enfans s'ébattaient, à demi nus sous leurs loques de toile bleue. Tout à coup Adilah jeta un cri.

— Qu'as-tu? lui demandai-je.

— Là-bas, d'une de ces barques, un enfant est tombé dans le Nil.

Les marmots effarés couraient sur la berge, poussant des clameurs. Nous fîmes arrêter la voiture. Nous descendîmes, Adilah perdant la tête, implorant presque ses gens, qui nous regardaient ébahis. Je leur répétai en arabe qu'un enfant se noyait. Ni eunuques, ni saïs ne bougèrent. Les lamentations redoublaient; le pauvre petit luttait d'instinct, mais il était facile de prévoir l'affreux dénoûment. Et nul secours à espérer, quand, par bonheur, à un détour du chemin, un cavalier apparut. Attiré par nos cris, par nos gestes d'appel désespéré, il s'empressa vers nous.

— Un enfant se noie, dit Adilah en montrant de la main le petit fellah qui essayait de se soutenir sur l'eau.

Sans prendre le temps de répondre, d'un bond le cavalier s'élança et fit entrer son cheval dans le fleuve. Nous le vîmes bientôt saisir l'enfant qui s'attachait à lui comme dans une étreinte convulsive et dernière. Mais en cet endroit le courant est si rapide que le cheval entraîné semblait ne plus pouvoir regagner le bord. Nous eûmes quelques minutes d'angoisse. Enfin l'intrépide inconnu eut raison du danger, il déposa l'enfant à nos pieds.

Ce cavalier, c'était Hassan!

Muette à sa vue, je laissai Adilah exprimer sa reconnaissance. D'une voix émue sans doute par le péril, il répondit en français, les yeux fixés sur nous, en s'inclinant très bas. Son attitude embarrassée accroissait encore mon trouble. Tout à coup, dans le désarroi causé par cet accident, un mot d'un des eunuques ahuris, et levant les bras au ciel, nous avertit que nous n'avions plus nos voiles. Je baissai vivement le mien. Après un profond salut, Hassan repartit, et je demeurai consternée d'une aussi téméraire insouciance de l'avertissement qu'il avait reçu de moi.

Encore pâle et tremblant, étonné de nos soins pour lui, l'enfant nous regardait. A toutes ces clameurs, la mère était sortie de son gourbi. Une grande femme, encore jeune, aux traits énergiques et sombres, drapée du sarrau bleu des fellahines. Elle s'approcha tranquille, indifférente, sans une alarme, sans une joie. — Ce qui est écrit est écrit. — Un regret me prit de rejeter dans sa misère ce pauvre petit être qui nous devait la vie. J'offris de l'argent à la fellahine pour qu'elle m'abandonnât son fils ; le marché fut accepté. Nous l'emportâmes dans notre voiture.

Tout agitées de ces événemens, nous regagnions la ville, lorsque, en côtoyant le mur du jardin qui touche au palais de mon frère, une branche de jasmin; lancée par la portière, vint tomber sur mes genoux. Surprises, nous nous regardâmes.

— C'est du voisin, dit Adilah en riant; il t'a reconnue.

Irritée, mon premier mouvement fut de jeter cette fleur par la fenêtre. Mais Adilah avait ramassé le jasmin, et me le tendant :

— C'est très juste, après tout, dit-elle avec malice, il s'acquitte.

Cet hommage à l'orientale, couronnant notre aventure, semblait être un remercîment. Je n'eus pas la cruauté de le repousser. J'acceptai la fleurette.

De retour à Chimilah, il fallut bien expliquer à mon père l'introduction, dans le palais, de mon fellah adoptif. J'avouai ma fugue avec Adilah, et racontai le sauvetage. Il ne gronda pas trop. Bien entendu, je passai sous silence l'incident des voiles et le nom du cavalier.

Une fois seule, le souvenir de cette étrange rencontre me poursuivit. La branche de jasmin sous les yeux, je restai confondue. « Il s'acquitte, » avait dit Adilah. Je ne pouvais plus me le dissimuler, il savait que l'héroïne de la belle équipée du moucharabieh, c'était moi !.. Mais comment donc m'avait-il aperçue ?.. par quelque ouverture peut-être, dissimulée sous le feuillage. Si inexplicable que fût ce mystère, il fallait bien l'admettre, malgré le dépit que j'en ressentais.

Pour me distraire de mes réflexions maussades, je me fis amener l'enfant, que Nazly avait déjà débarbouillé et vêtu. C'est un bambin d'environ cinq ans, avec un grand regard hardi et effaré, presque beau, malgré son air de petit sauvage et sa tête tondue. Il s'appelle Mansour. J'eus quelque peine à l'apprivoiser. Il se laissa pourtant séduire par les ors de mon costume, et je lui arrachai un sourire, à la promesse d'un habillement d'effendi.

Cependant, lorsque j'eus épuisé toutes mes conjectures sur cet événement si imprévu, je ne pus me défendre de trembler. Le malheureux proscrit n'avait-il donc pas reçu le mot que je lui avais envoyé ? Zourah, pourtant, j'en étais sûre, l'avait remis à un de ses gens. Une terrible angoisse m'assaillit. Qui sait ? peut-être était-il trahi par eux. Mais quelle apparence alors qu'il n'eût point encore été livré ? — Je réfléchis bientôt à la puérilité du moyen que j'avais employé. Les hommes ont de ces audaces qui les portent à jouer leur vie comme une partie dont le péril accroît l'intérêt. Pourquoi d'ailleurs eût-il donné créance à ce message anonyme ?.. Un ami se fût-il caché pour l'avertir d'un réel danger ?..

Tourmentée par l'idée, qui me poursuivait malgré moi, d'avoir

peut-être encore aidé à sa perte, et me trouvant lâche d'hésiter après une noble action si simplement accomplie, je résolus de tenter un dernier effort pour le sauver, en ne reculant plus devant cette misérable crainte de lui laisser soupçonner d'où venait son salut. Ce pauvre enfant qui lui devait la vie n'était-il pas déjà un lien entre nous? Pouvait-il se méprendre à cette dette de gratitude que je venais de contracter envers lui? — J'écrivis aussitôt, dans la forme la plus explicite, un billet lui disant qu'il avait été vu, reconnu, lui révélant tout enfin du danger que je savais suspendu sur sa tête. Pour signature, je glissai dans ma lettre quelques fleurs de jasmin,

Sûre de Zourah, je lui fis recommander cette fois de ne remettre ce message qu'en ses mains. Sous la *habarah* et le voile, il lui était aisé d'accomplir sa mission, et de pénétrer jusqu'à lui sans qu'il fût possible à ses gens de soupçonner qu'elle était autre chose qu'une esclave. La lettre partie, je respirai, confiante dans le succès de ma tentative. Un conseil de femme n'effarouche ni ne blesse. En me voyant recourir à un tel moyen, il ne douterait pas de la gravité du péril.

Une heure plus tard, Nazly était de retour. Juge de mon étonnement! elle me rapportait cette réponse, que je lus terrifiée :

« Quoi! c'était vous! Cette adorable pitié qui tremblait pour ma vie, elle venait de votre cœur. Ah! soyez bénie pour ce mot, soyez bénie pour cette fleur que, comme la Gulnare du rêve, vous avez laissée tomber aux pieds du pauvre poète Hafiz. Oui, je veillerai sur ces tristes jours que l'exil m'avait rendus trop amers pour que je voulusse plus longtemps les défendre, et je vous obéirai. Mais je ne partirai pas! Ne me le demandez plus. Comment le pourrai-je à cette heure? Je vous connais, je vous ai vue... Ah! ne me punissez pas de ce cri qui s'échappe du plus profond de mon âme, il ne peut arriver jusqu'à vous que comme une action de grâces du plus humble envers Dieu. Je vous connais, je vous ai vue! Je sais qui vous êtes, et je n'oserais même de mes lèvres prononcer votre nom; mais au milieu des dangers, je saurai qu'un bon ange me protège. Soyez bénie; vous aurez grandi mon courage et ma foi. »

Quand j'eus achevé, je restai un instant immobile, accablée sous un étonnement profond. En écrivant ce billet, j'avais cédé à un mouvement de compassion. Cette réponse inattendue me jeta dans un indicible effroi. Sous l'humilité de ce respect et de cette joie enthousiaste se trahissait un aveu dont il m'était impossible de méconnaître le sens. Il m'aimait, il osait me dire qu'il ne partirait pas. Devant ce résultat de mon imprudence, je me demandais par quelle aberration j'avais pu même en concevoir l'idée.

Pourtant j'essayai de lutter contre des alarmes trop vives sans doute; peut-être n'y avait-il dans cette lettre d'un poète qu'un sentiment de gratitude, ornée de l'emphase orientale, l'exagération presque naturelle d'un service rendu par une femme. Je voulus la relire, en peser chaque mot, scruter la pensée qui l'avait dictée. Hélas! je ne pouvais m'y méprendre... je ne pouvais douter... chaque parole était une flamme. Ce malheureux m'aimait! Et dans le désordre de mes terreurs je ne devais accuser que moi. N'avais-je pas tout fait?.. Cette folie, dont je m'étais amusée derrière le moucharabieh, avait été pour lui un encouragement, une espérance peut-être. Il s'était complu dans ce rêve d'une pitié soudaine, et l'amour était né de la reconnaissance. Mon Dieu! qu'avait-il soupçonné sous mon imprudence? Mais non... son amour si humble, si résigné, qui de loin, dans son ombre, me sacrifiait jusqu'à sa vie, c'était un amour sans espoir. Il me le disait. Ne doit-il pas savoir d'ailleurs que je vais me marier? que jamais il ne m'approchera? Et cependant il ne veut pas partir; il n'abandonnera pas ce lieu où j'existe, cette maison qui lui parle de mon souvenir... Pauvre garçon!..

XV.

Les événemens se sont tellement précipités au moment même où je me croyais délivrée de mes alarmes que je n'ai su trouver le temps de t'écrire. Par bonheur tout est fini, bien fini, cette fois, et c'est consciente du moins d'avoir réparé ma faute que je puis l'effacer par l'oubli.

Mécontente de moi, troublée par cette lettre dont mon orgueil s'était ému, j'avais enfin recouvré le calme, et quelques jours avaient passé sur de futiles terreurs dont il ne restait plus de traces, quand un matin, Aly étant venu me rendre visite, au courant de la causerie il me parut qu'une certaine préoccupation perçait sous son ton enjoué. Il sortait du palais; une sorte de conjuration venait d'être découverte. Un parent du vice-roi, ardent ennemi de Mohammed, en était l'âme. Le nom d'Hassan était mêlé à ces bruits. Je ne pus m'empêcher de rougir.

— N'y a-t-il pas péril pour lui? demandai-je.

— Au moins a-t-il beaucoup à craindre, répondit-il, Mohammed est homme de tête et d'énergie.

Je me sentis frissonner; d'une voix mal assurée je l'interrogeai. Je compris bientôt que nos intérêts de famille, intimement liés à la faveur de Mohammed, l'inquiétaient plus qu'il ne voulait le dire.

L'entrée de ma grande sœur nous empêcha de poursuivre. En

apercevant Aly, elle ne put reprimer un mouvement de sourcils qui me rappela l'Hosnah d'autrefois; mais l'orage s'apaisa aussitôt, et elle vint à moi les deux mains tendues. Quand elle fut assise, l'entretien se renoua avec quelque contrainte sur des choses indifférentes. Elle affectait à l'égard d'Aly un de ces silences dont elle possède l'art méprisant au plus haut point. Mon frère d'ailleurs ne tarda pas à prendre congé. Dès qu'il fut sorti :

— Vous avez l'air de vous entendre au mieux, dit-elle d'un ton soupçonneux.

— Mais oui... cela n'est-il pas naturel?

— Le vois-tu souvent?

— Pas autant que je le voudrais.

— Et sa femme?.. poursuivit-elle en fixant ses yeux sur les miens.

La parole que j'avais donnée à mon père m'obligeait à éluder sa question. Je me troublai légèrement.

— Tu sais bien que nous ne devons pas la recevoir, répliquai-je en riant pour dissimuler mon embarras.

Mais j'avais un bien autre souci de ce qu'Aly venait de m'apprendre. Je questionnai Hosnah.

— Bah! dit-elle en haussant les épaules, ce sont des cerveaux brûlés! Ne t'inquiète pas pour Mohammed, il les tient à cette heure dans sa main, et s'il les laisse agir, c'est pour mieux en finir, le moment venu.

Je me laissai emmener à Choubrah. Nous rentrions de notre promenade, quand nous croisâmes un bataillon de soldats harassés, couverts de poussière, et qui semblaient arriver après une longue étape. Avec une sorte de curiosité joyeuse, Hosnah souleva doucement le store pour les regarder passer.

— Il y aura du nouveau demain, dit-elle.

Étonnée, agitée peut-être d'un pressentiment, je m'informai.

— Chut! répondit-elle d'un ton bas, c'est un secret qui te touche... Mohammed va en finir probablement cette nuit avec des ennemis assez fous pour oser s'attaquer à lui.

Je rentrai à Chimilah en proie aux plus horribles transes. Dans ce pays sans lois, où un ordre suffit à quelque exécution sombre, il y allait de sa vie. Pouvais-je laisser s'accomplir ce crime dont toute la faute pèserait sur moi? Il ne s'agissait plus maintenant ni d'imprudence, ni de témérité... J'avais un devoir à remplir, une réparation à laquelle il y aurait lâcheté de me soustraire... Il fallait parler à Hassan, lui confesser que j'étais la cause involontaire du terrible danger qui planait sur sa tête, lui montrer son aveuglement insensé, au besoin même lui ordonner de fuir, le supplier

au nom de mon repos. Après tout n'étais-je pas assurée de son respect? Si humble, si résigné, il saurait taire devant moi cette adoration qu'il n'a trahie, sans doute, que sûr de ne jamais me revoir. Qu'avais-je à craindre d'un cœur si grand et si fort dans son abnégation? Mon rang ne me place-t-il pas au-dessus de tout soupçon? Enfin ne suis-je pas déjà la femme de Mohammed?.. Une âme comme la sienne ne se méprendrait pas sur la dignité d'un engagement pour lequel tout sentiment étranger serait une offense. Je n'avais donc pas à leurrer ma faiblesse de ces scrupules dont, au fond de moi, je reconnaissais la lâcheté. Ne semblait-il pas d'ailleurs que, par un hasard providentiel, tous les obstacles s'aplanissaient d'eux-mêmes, comme pour contraindre mes hésitations et vaincre mes timidités? La maison de Zourah ne m'offrait-elle pas un moyen assuré? Quel mal à le rencontrer là, sous la protection de ces deux servantes au dévoûment desquelles je puis si bien me confier?.. Sûre de la discrétion de Nazly d'ailleurs, voilée, déguisée sous la *habarah* de quelque esclave, quelle apparence même que Zourah me reconnaîtrait et ne soupçonnerait pas plutôt en moi quelque femme de Chimilah, amie de sa sœur? Je dus pourtant lutter encore avant de me résoudre... Mais pouvais-je vivre avec cette pensée que sa vie peut-être était dans mes mains? Chaque heure qui s'écoulait aggravait le péril, et j'hésitais devant je ne sais quels puérils effrois... Je n'y tins plus. J'appelai Nazly.

— M'es-tu dévouée? lui demandai-je.

— Ma chère maîtresse, jusqu'à la mort.

— Eh bien! il faut que tu m'aides à sauver un malheureux qu'on va tuer cette nuit, et c'est moi qui l'ai perdu.

Je lui révélai mon projet. Épouvantée, elle m'opposa une violente résistance. Mais en me voyant si désespérée et prête à quelque folie, elle céda.

Le temps pressait. Je la chargeai de ce mot, que Zourah irait porter sur-le-champ, sans plus savoir que les deux autres fois qui l'envoyait :

« *Cette femme vous conduira où je vous attends.* »

Une branche de jasmin me servit encore de signature.

Le moment venu, déguisée avec soin, je partis avec Nazly. Pour son service, elle sort souvent ainsi accompagnée de quelque esclave. Une voiture de place nous attendait. Nous y montâmes.

Ma décision avait été prise après des hésitations et des combats, et pourtant je sentais de nouveau la crainte m'envahir. Cette sorte d'énergie fiévreuse qui m'avait soutenue dans les préparatifs d'une démarche si téméraire et si dangereuse m'abandonnait. Je m'étonnais d'avoir osé. Mais après tout n'était-ce point m'exagérer la

portée de cette entrevue? Pouvait-elle avoir un autre sens que celui d'une naturelle pitié? Une rencontre d'un instant, sous mon voile, en présence de Nazly, n'avait certes rien d'un mystère. Déjà ne lui avais-je pas parlé devant Adilah et ses gens? Éclairé sur cette entreprise insensée, déchu par moi-même de toute espérance, il n'hésiterait plus à se résigner au seul parti qui le pouvait sauver.

La voiture s'arrêta dans un chemin désert, au bord du Nil, où la maisonnette blanche disparaît à demi sous les sycomores. J'avais devancé l'heure. Nazly me suivit seule dans un jardinet clos derrière la maison. Le jour commençait à tomber, l'ombre était si transparente que je distinguais jusqu'aux silhouettes des pyramides dominant l'horizon comme de grands fantômes gris. C'était un crépuscule doux, tiède, azuré. Je regardais autour de moi, palpitante et oppressée; ces quelques minutes d'attente me parurent des siècles. La petite porte s'ouvrit tout à coup. Je me pris à trembler. Zourah apparut; un homme la suivait. Arrivé devant moi, il s'agenouilla presque à mes pieds, et baisa le bas de mon manteau. Nazly et sa sœur s'éloignèrent de quelques pas.

Il est des sensations étranges qui surprennent brusquement et déroutent les prévisions les plus sagement calculées. Je m'étais préparée à cette entrevue; en vain appelais-je à mon aide tout mon sang-froid, je ne trouvais pas un mot. Immobile sous mon *bourko*, je lui fis signe enfin de se relever et, hésitante, je bégayai en français, afin de n'être pas comprise par mes femmes, quelques phrases embarrassées. Afin de motiver ma démarche, j'invoquai le service qu'il avait rendu à l'enfant recueilli par moi et lui révélai enfin le projet qui se tramait pour cette nuit.

— Je bénis ce péril passé qui m'a valu un remercîment de vos lèvres, répondit-il avec un regard qui trahissait toutes ses agitations contenues. Je suis fier et heureux de ce danger présent auquel je dois votre pitié et qui me donne aujourd'hui cette joie de vous revoir que je n'aurais jamais osé espérer.

Je m'effrayai du calme et de l'accent dont il prononça ces mots; je voulais en vain défendre à ma pensée de comprendre le sens de cette parole profonde, le souvenir de sa lettre planait sur nous. Sa passion contenue sous un respect si craintif était pour moi plus troublante qu'un aveu. Pouvais-je m'offenser de l'extase muette que je lisais dans ses yeux?

Peu à peu cependant je dominai ma gêne, je lui parlai de sa vie menacée... pour ma quiétude même, il devait se garder... je le suppliai de partir.

Quand j'eus achevé :

— Non, me dit-il de sa voix basse et ardente, non, je ne partirai pas... je ne peux pas partir.

— Et si je vous l'ordonnais ?

A ce mot qui m'échappa, je me sentis devenir pourpre sous mon voile. N'était-ce pas révéler que je savais son amour, et que je ne m'étais point abusée sur la reconnaissance dont il essayait de le couvrir ? Il le comprit. Un éclair traversa ses yeux, mais aussitôt son regard s'abaissa.

— Non, vous ne pouvez m'ordonner de déserter ma cause, dit-il. Vous me mépriseriez comme un lâche si je fuyais !

Et, avec enthousiasme, il me dépeignit cette mission qu'il s'était donnée d'arracher son pays à l'avidité et au vol. Il me montra ces pauvres fellahs, courbés sous la *courbach* du maître, et auxquels rien n'appartient, pas même le produit de leur champ.

Pendant qu'il parlait, je le regardais. A cette pâle clarté, son visage adouci m'apparaissait comme transfiguré. Je m'étonnais de ne plus le trouver laid ; les flammes de ses yeux donnaient un éclat étrange à sa physionomie sombre et sévère.

— Mais, répliquai-je avec moins d'assurance, c'est une lutte insensée !

— Qu'importe, si le devoir me l'impose.

Il me vit tressaillir.

— Oh ! ne tremblez plus, dit-il vivement, grâce à vous, ne suis-je pas sauvé jusqu'à demain !.. Et demain, qui sait ?

— Avez-vous donc quelque espoir ?.. m'écriai-je atterrée de cette réponse.

Il hésita un instant comme combattu par la crainte de se trahir.

— Pardonnez-moi de me taire, reprit-il enfin, mais soyez confiante et tranquille ; je veux vivre... D'ailleurs n'ai-je point à cette heure un talisman qui me protège ?

Et il mit sous mes yeux une branche de jasmin desséchée.

Je ne répondis rien. Il se fit un silence. Je sentais son regard peser sur moi. Il se pencha légèrement, et d'une voix basse et troublée :

— Je vous dois déjà tant de bonheur !.. murmura-t-il.

Mon cœur battait, je n'osais plus parler.

— J'ai eu peu de joies au monde, poursuivit-il ; la plus vive a été l'aumône de cette pauvre fleur... il est des minutes qui valent des éternités...

Tout à coup, l'ombre de Nazly se dressa près de nous ; c'était le signal du départ.

Un instant, nous restâmes debout l'un devant l'autre.

— Adieu ! murmurai-je.

— Adieu ! répéta-t-il.

Ce fut seulement de retour chez moi que, seule dans le silence, n'ayant plus ni à trembler ni à agir, je commençai à me retrouver. Avec cette sorte de complaisance qui nous porte à nous appesantir sur tout ce qui nous a violemment émus et secoués, je me retraçais les moindres détails de mon audacieuse démarche. Mon cœur tressaillait encore de mille impressions confuses. Sûre maintenant de m'être acquittée envers lui, je me revoyais là-bas, dans ce jardin, lisant dans ses yeux, devinant sa pensée sur son front. N'avais-je pas laissé échapper des paroles imprudentes qui révélaient que je n'ignorais rien de sa passion? Que devait-il croire de moi? Je me calmai enfin par la pensée que j'avais du moins désabusé ce pauvre fou. Un adieu avait clos son rêve d'un jour.

Cependant je ne pus dormir cette nuit-là. S'il allait ne pouvoir leur échapper? J'avais ouvert une fenêtre de la vérandah. J'écoutais, ne songeant pas que le parc de Chimilah m'isolait de tout bruit, comptant sur la fluidité de l'air, pour saisir quelque chose de l'événement qui devait s'accomplir à cette heure. Rien ! Le ciel, étoilé, de ses lueurs affaiblies, éclairait les parterres d'où s'élevaient des bouffées odorantes.

Le jour me surprit encore debout. Je me dis enfin que cette effroyable aventure était dénouée. Quant à Zourah, tu sais déjà qu'elle a cru porter une lettre de quelque femme du harem. De ce qui s'est passé dans sa maison, elle ne peut rien suspecter. Ainsi donc, nul être au monde ne découvrira jamais que la princesse M'riem a protégé ce malheureux; nul ne soupçonnera qu'un soir elle a quitté son palais pour lui parler. Désormais, destitué de tout espoir, le pauvre poète vivra, et ce souvenir s'affaiblira dans son esprit avec le temps qui efface toute chose.

Le lendemain, j'étais à peine levée, lorsque Nazly entra, me remettant une lettre ne portant aucune suscription.

— D'où vient ce billet ? demandai-je étonnée.

— C'est Zourah qui me l'apporte. Un esclave l'a déposé chez elle, en lui recommandant de le faire parvenir immédiatement à la hanum qui est venue hier visiter son jardin.

J'ouvris le papier en tremblant. Quelques brindilles de jasmin tombèrent sur mes genoux. Je lus :

« Cette action de grâces arrivera-t-elle jusqu'à vous pour vous dire que vous m'avez sauvé? Hélas ! en vous quittant, j'ai compris que cet adieu de vos lèvres était un adieu éternel, et que je ne vous reverrais plus; mais j'ai emporté dans mon cœur l'impérissable souvenir de cette pitié d'un instant que vous avez eue de moi. Du

fond de l'asile qui m'est assuré, je ne veux pas qu'un nuage puisse encore troubler la quiétude de votre vie heureuse. Sachez donc que je suis libre, que les périls qui vous ont fait trembler ne sont plus désormais qu'une ombre vaine, et que je me souviens. »

Quand j'eus achevé, je restai sous l'impression d'une indicible tristesse. Des larmes d'attendrissement mouillaient mes yeux. Le péril désormais conjuré, malgré moi, je plaignais cet amour si plein de renoncement, si respectueux, si humble dans sa désespérance qu'il n'osait même pas une plainte. Ce souci de mon repos, qui lui avait fait sans doute braver encore un danger pour m'envoyer ce mot, me toucha au fond de l'âme. — Pauvre garçon! — Enfin, il est sauvé! J'ai réparé le mal que mon imprudence eût pu lui causer, je suis quitte envers ma conscience et envers lui.

Telle a été la fin de mon algarade.

XVI.

Je te reconnais bien là, Marthe, et tu as vraiment été folle de trembler pour ton aventureuse M'riem, comme tu la nommes. De ce roman qui t'a tant inquiétée, il ne reste à cette heure qu'une branche de jasmin desséchée. Ta petite princesse d'ailleurs est d'un rang qui la protège suffisamment contre une de ces méprises dont son orgueil aurait à souffrir. Pour sceller à jamais ce mystère, j'ai écrit à ce malheureux une dernière lettre de raison, et j'ai repris le train de ma vie, assez mouvementé, je t'assure, par les apprêts de mon mariage, pour ne point laisser place à cette nonchalance naturelle de ma race que tu m'as si souvent reprochée. Dans huit jours, le rhamadan se termine, et, pressée par mon père, il m'a fallu enfin prononcer le grand mot qui doit accomplir les destins. Tu juges si Chimilah est dans la joie. Avant-hier, dérogeant plus que jamais à l'usage, nouvelle visite au fameux pavillon, où le seigneur Mohammed venait cette fois à titre de fiancé. Bien entendu, moi toujours empaquetée dans mes voiles. Pour être sincère, il ne s'est pas trop mal tiré de l'expression de son délire et de ses vœux. Timide et passionné avec mesure, n'était cette certaine dureté du regard qui fait pressentir le maître (hum! Marthe!) il eût été parfait, s'il ne m'eût pourtant laissé deviner qu'il me traite en enfant. Devant cette superbe, dont il faudra peut-être un jour rabattre, je n'ai pu me défendre d'un retour de pensée vers le fou songe que tu sais. — Mais, chut! tout cela s'est évanoui. La gloire et la fortune de notre famille sont en jeu. — Nous avons réglé le train de ma maison : des grilles, mais dorées tout à neuf, comme il convient pour un oiseau des plus rares. Chaque matin arrivent au harem

de magnifiques corbeilles pleines de présens. J'y trouve des fleurs inconnues qui semblent avoir poussé tout exprès pour moi. Jamais bonheur plus radieux...

Ne fais point attention à ces quelques lignes brouillées... Sans savoir pourquoi, j'ai fondu en larmes, voilà tout... et elles ont été lavées.

XVII.

De plus en plus ravie, Hosnah s'est mise à la tête de tous les préparatifs pour le grand jour. Elle veut que, pendant longtemps, le Caire se souvienne de pareille fête. A cette diversion, j'ai gagné quelque répit dont j'ai profité pour revoir Adilah. Mon père est si joyeux que je ne désespère pas d'en arriver à mon grand but poursuivi dans l'ombre : faire accepter la pauvre isolée. Tu sais avec quelle indulgence il a souffert mes escapades; il m'écoute quand je parle d'elle; enfin il n'insiste plus pour m'interdire de la visiter; il feint d'ignorer. J'ai déjà quelque peu Saïda pour alliée. Dès qu'il s'agit d'être désagréable à Hosnah, on est presque sûr du zèle de ma jeune belle-mère, à la condition toutefois qu'elle reste cachée derrière le paravent.

Mansour, mon petit sauvage, est un enfant charmant, tu ne saurais t'imaginer la tendresse de ce pauvre être pour moi. Il semble ne vivre que dans mon ombre. Saïda même raffole de lui, et nous l'emmenons dans nos promenades, ce qui a produit l'autre jour un assez curieux incident. Nous étions sorties en voiture. Le temps était si beau que, dépassant Choubrah, nous avions gagné les bords du Nil, lorsque l'idée me vint de conduire l'enfant chez sa mère. Nous arrivâmes bientôt à l'endroit du fameux accident. Le tableau était le même; les mêmes enfans, des *yaoulets*, comme on les appelle, jouaient encore sur les barques amarrées, effarouchant les flamans roses; de gros buffles teignaient l'eau bleue d'immenses taches noires, tandis que de petites fellahines, sveltes et fines sous leurs draperies de toile, sur la tête la cruche en forme d'amphore qu'elles soutiennent d'un bras de cariatide chargé de bracelets de verroteries, allaient et venaient avec cette grâce onduleuse et aisée des statues antiques. Mansour, en revoyant ses camarades, voulut descendre pour se montrer dans ses beaux habits d'effendi; nous cédâmes à ses prières. Tu devines les cris d'émerveillement et de joie; nous fûmes bientôt entourés. Nous suivions la route à pied pour atteindre le groupe des gourbis qui était à cent pas quand tout à coup Mansour, quittant ma main, s'élança au-devant d'un inconnu qui traversait la route. Le passant se retourna : c'était Hassan. Se laissant entraîner par l'enfant, il s'avançait vers nous; mais, re-

tenu par le respect, il s'arrêta. Mon regard rencontra le sien; il tressaillit, me devinant sans doute, baissa la tête dans un salut furtif en souriant doucement au petit fellah, comme si je dusse prendre pour moi ce sourire, et, sans oser proférer une parole, il s'éloigna.

Tu comprends si j'eus fort affaire de répondre aux questions de Saïda, tout intriguée de ce manège. Quand elle apprit que c'était là le sauveur de Mansour :

— Comme il est laid! s'écria-t-elle.

Je ne sais pourquoi, en cet instant cette exclamation répandit quelque paix dans ma conscience. A coup sûr, la laideur du pauvre poète Hafiz m'absolvait du lien secret si étrangement formé entre nous, et dont le hasard semblait s'acharner à rappeler le souvenir.

T'ai-je dit que la mère de Mansour est une *guayari*, sorte de diseuse de bonne aventure?.. Elle était sur le seuil. En me voyant apparaître avec son enfant, elle se précipita à mes pieds pour baiser le bas de ma *habarah* avec une immense effusion de reconnaissance.

— Entrez, hanums, dit-elle, avec son air grave et digne de sibylle.

Tandis qu'elle s'abandonnait aux effusions de son fils, je considérais avec étonnement l'intérieur où, pour pénétrer, j'avais dû vaincre mes répugnances. Au lieu de cette misère sordide, de cette saleté, qu'on trouve habituellement dans ces demeures de fellahs, il régnait une propreté relative qui témoignait presque d'une certaine aisance. La cabane se composait d'une unique pièce, éclairée seulement par la porte ouverte, ce qui laissait dans l'ombre le fond de la chambre. Nous nous assîmes sur un divan de cotonnade rouge. Devant nous, sur une natte, des petits tas de sable, de coquillages, de froment, étaient soigneusement disposés; à côté une écritoire et quelques vieux livres. Silencieuse, impressionnée par tout cet attirail, Saïda promenait curieusement son regard autour d'elle.

Maigre, basanée, les traits accentués et durs, la *guayari* a vraiment je ne sais quel air d'énergie farouche qui doit inspirer à la fois la terreur et la confiance en sa magie. Ses yeux ombrés de *kolh* jusqu'au milieu des joues ont un éclat sauvage. Ils fouillent le regard et semblent lui arracher son secret. Elle s'était accroupie à nos pieds, dardant sur moi ses prunelles sombres :

— Donne-moi ta main, me dit-elle.

Je refusai; Saïda tendit timidement la sienne. Un instant la devineresse garda cette petite main dans les siennes et parut en contempler les lignes; puis, sans un mot, elle se leva et revint avec un escabeau sur lequel s'agitait une couleuvre vivante. Saïda poussa un cri.

— Ne crains rien, dit-elle, c'est une bête inoffensive.

Et, comme si elle eût voulu nous montrer où était le danger, elle alla chercher une petite cage qu'elle mit sous nos yeux. Un serpent, roulé en cercle, de la largeur à peine d'un bracelet, semblait assoupi sur un lit de sable : c'était un aspic, dont la blessure est mortelle, et qui ne sert que pour les conjurations terribles.

Bien entendu, bonheur, fortune, puissance, la *guayari* ne marchanda pas ses plus riantes prédictions. Saïda rayonnait. Avant de nous éloigner, je permis à Salomé de venir voir son fils à Chimilah.

XVIII.

J'ai eu avec mon père un entretien charmant et solennel à la fois, où il m'a fait l'honneur de me traiter en fille de tête qui doit comprendre les choses et s'associer à d'ambitieux projets qu'il ne confie point aux intelligences bornées de mes grandes sœurs, incapables de le seconder. Il ne m'a pas caché que, dans l'état de ruine de nos affaires, le relèvement inespéré de la famille repose sur moi. La politique et le caprice de haut lieu étant en ce pays l'unique source abondante de la richesse et de la faveur, il m'a dévoilé les espérances que mon superbe mariage devra réaliser; il est entré à ce sujet dans mille détails confidentiels. L'influence que je parais avoir déjà prise sur le seigneur Mohammed ne permet point de douter de la souveraine puissance que je ne saurais manquer de conquérir. Le harem, ma chère, si bizarre que cela soit, tient ici plus de place qu'on ne le pense dans les conseils du gouvernement. Mon rôle est admirable, et, vu les régions suprêmes où je suis appelée à l'exercer, me voilà déjà la hanum la plus enviée de l'Égypte, si j'en crois la forme des adulations dont je suis l'objet dans les innombrables visites que je reçois. Hosnah et Farideh ont fait défiler chez moi le ban et l'arrière-ban de leurs intimes les plus huppées du Caire. Je trône; j'ai presque une cour où se confondent les partis, et je reçois des pétitions comme la femme d'un vizir. Deux nouvelles entrevues avec mon fiancé ont définitivement réglé notre avenir, et, sauf qu'il ne connaît encore de moi que mes yeux, le lien de nos deux âmes est définitivement noué. Dans son palais, des ouvriers venus de Paris aménagent mon harem à la française. Je sais par Hosnah qu'il y dépense près d'un million. Une vraie féerie, quoi! — Juge si je suis aimée et si je vais être heureuse...

Pour fuir l'accablement de visites que me procure déjà mon bonheur, je m'échappe en des promenades hors la ville, où, seule avec Bell, je puis recueillir ma pensée. Presque chaque fois, j'ai rencontré à la même place le pauvre poète Hafiz, qui semble venir là pour

m'attendre au passage. Peut-être se cache-t-il dans quelque gourbi des environs? Pourtant, par prudence pour lui-même, pendant quelques jours je n'y suis point retournée, comptant que, lorsqu'il ne me verrait plus, il renoncerait à ses cruelles stations; mais un caprice d'Hosnah nous ayant ramenées par le même chemin, je le retrouvai plus pâle et plus triste encore. Émue peut-être plus que je ne l'eusse voulu de cet humble amour qui ne pouvait être pour lui qu'une souffrance, je résolus d'épargner du moins à ce pauvre grand cœur le supplice d'une attente si pleine d'angoisses. Le lendemain, m'armant de courage, je sortis seule avec Bell, et lorsque ma voiture passa devant lui, je laissai tomber une branche de jasmin à laquelle j'avais attaché ce congé froid et dur : « Je ne reviendrai plus. »

Le soir même, la sœur de Nazly apportait ce billet :

« Pardon, pardon de m'être attiré ce malheur de vous causer un ennui. Hélas! que vous importait de passer sur cette route? Deviez-vous seulement songer que j'étais là? Mais j'ai ressenti ma faute. Revenez, revenez, j'obéirai. Vous ne me verrez plus. »

Pauvre garçon!.. En recevant ces quelques lignes où pas un mot de plainte ne s'échappait de son cœur désolé, je me suis reproché ma dureté. Cette abnégation de fervent devant son idole me toucha jusqu'au fond de l'âme. Il y a du lion, ma chère, sous cette humilité craintive.

J'ai relu sa *Princesse Gulnare*... Un poète d'Orient peut seul imaginer ces amours de flammes. — Un de ces jours, je te la traduirai.

XIX.

Marthe! c'est à toi seule que je puis confier mes pensées les plus secrètes. Imprudente ou coupable, je sais que je trouverai toujours dans ton cœur l'inépuisable affection d'une sœur. Non, ne dis pas que je t'ai trompée. Si, entraînée par une action folle, je me suis abusée moi-même, à cette heure trouble de ma vie, je veux du moins t'ouvrir mon âme tout entière, et t'y laisser pénétrer comme une autre conscience qui fait partie de mon être. Eh bien, oui, tu l'avais prévu, toujours éprise de chimères, l'imagination de ta pauvre M'riem a trahi les conseils de ta raison. Égarée par un misérable orgueil de coquetterie peut-être, je n'ai pas tenu ma promesse; j'ai écrit, j'ai répondu à ses lettres; il y palpitait un amour si résigné et si soumis! Je me sentais si haut placée dans ce cœur m'adorant sans espoir et sans but! Ne sait-il pas que tout nous sépare? Ne crois pas que je l'aie encouragé, Marthe! il est des âmes profondes

et pures comme ces beaux lacs qui réfléchissent le ciel ; tout y est noble et sublime, les douleurs et les joies. Déshérité de toute espérance, il m'aime et n'oserait seulement prononcer mon nom. Résolue à l'immolation de mes rêves en ce mariage exigé par mon père, je n'ai donné à ce pauvre poète qu'un gage de pitié pour l'horrible souffrance que je lui ai involontairement infligée. Son respect m'a si bien relevée à mes yeux que je me suis sentie rassurée et presque fière de le consoler. Ne t'effraie donc plus comme cette infortunée Bell, qui, ignorante de mon secret, me tourmente de mille questions sur un changement qu'elle note en moi. Je me marie dans quelques jours, j'obéis à ma destinée; que peut-on demander davantage, et que faut-il encore que je livre de ma vie?.. Ne suis-je pas éblouie d'ailleurs par les splendeurs d'un avenir sans égal? Que manque-t-il à mon sort? Peu de chose, en vérité, sinon ce bonheur d'aimer, cette possession de deux âmes qui font du mariage un enchantement. Qu'est-ce que ce rêve? J'ai un fiancé qui m'adore, et lui ou un autre, je m'accoutumerai à l'avoir pour maître, voilà tout.

Non, Marthe, je n'en puis plus. Je te mens. Je feins une résignation stupide. — J'ai peur! j'ai peur!.. Envahie malgré moi par un délire plus fort que ma raison, je me sens perdue! La seule pensée d'être la femme de Mohammed m'épouvante. Est-il donc une heure dans notre vie où le cœur s'éveille, où, brisant toutes les entraves que notre pauvre sagesse a inventées pour l'asservir, il parle en maître, annulant le passé, étouffant tout, jusqu'aux rappels des engagemens pris? Marthe! j'aime Hassan!.. comprends-tu? Je l'aime à lui donner ma vie, mon âme, et tout ce que j'ai de moi. Je l'aimais dès le premier jour, à cette seconde suprême où je l'ai entrevu. Je l'aimerai jusqu'à la mort... Et j'en épouse un autre!.. Que vais-je devenir dans l'avenir irrévocable auquel je me suis inconsciemment abandonnée? Je suis perdue, perdue sans retour... perdue sans qu'il me soit même possible de rien tenter pour me défendre. Je ne puis plus être la femme de Mohammed, j'en mourrais! Ce serait lâche, infâme! Ce serait un supplice affreux auquel on n'a pas le droit de me condamner.

Mais que faire? tout est résolu, tout est presque accompli. Depuis trois jours, je songe à aller me jeter aux pieds de mon père pour le supplier de rompre ce mariage. Mais quel prétexte alléguer? Tout avouer, ce serait trahir Hassan, déchaîner contre lui de nouvelles et puissantes haines. Tu le vois, je suis bien perdue; un miracle pourrait seul me sauver.

JACQUES VINCENT.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

UN

ROYALISTE PARLEMENTAIRE

BERRYER

OEuvres de Berryer. — Discours parlementaires, 5 vol. — *Plaidoyers,* 3 vol.

Plus d'une fois dans le feu des événemens qui ont rempli les dernières années, au milieu des combats que se livraient les partis, les uns essayant de ressaisir une monarchie toujours insaisissable, les autres s'efforçant de retenir et de fixer une république encore contestée, à ce spectacle de toutes les contradictions, de la faiblesse des hommes aux prises avec la puissance des choses, — plus d'une fois une pensée est venue à ceux qui ont aimé et qui se rappelaient les beaux temps parlementaires. Quel eût été le rôle de Berryer s'il avait vécu assez pour être de cette assemblée de 1871, la plus malheureuse, la plus libre, la plus honnête et la plus incohérente des assemblées? Qu'aurait-il fait s'il eût été présent à ces luttes récentes, non déjà épuisé par l'âge et par le mal, mais avec quelques années de moins, avec son vieux patriotisme, avec son mâle esprit mûri par les révolutions, avec sa voix dominatrice?

Au premier moment, c'est certain, il se serait serré auprès de M. Thiers, dont il avait été si souvent l'adversaire d'opinion, l'émule de tribune et toujours l'ami, car entre ces deux hommes, jetés dans des camps différens, il y avait un mutuel et irrésistible attrait. Avant la guerre, il aurait été avec M. Thiers, dont il partageait les pressentimens alarmés, et au lendemain de la guerre il aurait eu, comme M. Thiers, la grande pitié de la France vaincue. Il aurait accepté, lui aussi, le généreux pacte, cette condition de délivrer

d'abord le pays, de lui rendre ses forces militaires, de reconstituer son crédit, de relever avant tout de la poussière sanglante le glorieux blessé. C'eût été le premier mouvement du patriote; mais ensuite, cette première œuvre accomplie, au moment des explications et des résolutions décisives sur la manière de fixer les destinées de la France, qu'aurait-il fait? Il aurait eu dans l'assemblée de 1871, telle qu'elle était, une position manifestement prépondérante, au moins égale à celle de M. Thiers, qui, au déclin de l'empire, disait de lui, avec une cordialité émue, dans le corps législatif : « Nous sommes, lui et moi, dans cette chambre et dans le pays les plus anciens serviteurs de la liberté... » Quelle influence aurait eue Berryer sur l'esprit de M. Thiers lui-même, sur son propre parti, sur l'assemblée, sur la situation tout entière? Comment se serait-il conduit en face des passions, des illusions ou des hallucinations auxquelles il aurait eu à disputer ce qui avait été l'objet de sa vie, la réconciliation d'une société libérale, profondément troublée par les révolutions, avec le droit traditionnel? Serait-il sorti vainqueur ou vaincu de la lutte? La mort lui a épargné cette épreuve, elle a enlevé le combattant avant le dernier combat. Berryer, en quittant le monde à la fin de 1868, a échappé au deuil de la France envahie; il a échappé aussi à ces crises où l'on a cherché un moment la restauration d'un trône, où l'on n'a trouvé qu'une déception de plus.

Ce qu'il aurait pu être, ce qu'il aurait pu faire, ce n'est qu'un rêve. La réalité, c'est la grande et retentissante existence d'un homme qui, pendant plus d'un demi-siècle, au milieu de toutes les révolutions, orateur politique et avocat, a régné par la toute-puissance, par les irrésistibles fascinations de la parole. Berryer, dans ces mêlées de l'histoire contemporaine, reste sans doute inséparable de la cause dont il est la décoration et comme la dernière ressource. C'est avant tout le génie vivant de la parole, éclatant à la tribune et au barreau, échappant d'un coup d'aile aux tyrannies et aux engagemens de parti, faisant de son éloquence une sorte de magistrature, de son indépendance une force, du sentiment du droit une inspiration supérieure, une arme redoutable. C'est l'athlète de toutes les luttes qui a pu, sans se manquer à lui-même, sans se démentir, se faire une clientèle de tous les vaincus, — défendant tour à tour, au courant d'une longue carrière, le maréchal Ney devant la restauration, la vieille monarchie devant la royauté de 1830, le prince Louis-Napoléon devant la pairie de juillet, les ouvriers devant les jurisprudences menaçantes, la société devant la révolution après 1848, les princes d'Orléans devant la confiscation, les républicains devant l'empire. Homme d'une nature assu-

rément puissante, généreuse, cordiale, devenu populaire par la libéralité de son âme, et qui a mérité, — au jour des funérailles, de réunir tous les partis dans ce petit village du Loiret où il est mort, — au jour des commémorations plus durables, d'être placé, seul de ses contemporains, en face de Malesherbes, dans cette grande salle du Palais de Justice où le marbre de Chapu le fait revivre entre l'éloquence et la fidélité sous cette fière invocation : *forum et jus!*

Que reste-t-il, dit-on souvent, de ces fascinateurs de la parole, quand ils ont disparu? Que reste-t-il de Mirabeau lui-même et de bien d'autres? Il n'y a plus dans ce qu'ils ont laissé, il est vrai, ni l'accent, ni le geste, ni le feu du regard, ni la passion du moment, qui animait tout. Il reste pourtant de ces hommes tout ce qu'ils ont conquis, tout ce qu'ils ont popularisé. Il reste de Berryer ces *discours*, ces *plaidoyers* qui sont moins décolorés qu'on ne le dit, qui font partie de l'histoire du temps, et qui sont aussi comme les mémoires d'une vie tout entière passée à la lumière du jour, au service public, — d'une vie qui se déroule, de 1815 à 1868, à travers quatre ou cinq régimes différens entrecoupés de révolutions. C'est le cadre d'une grande existence marquée d'une singulière unité morale.

I.

Ce n'est ni par sa naissance, ni par une tradition de famille, ni par sa première éducation que Pierre-Antoine Berryer a été conduit à se faire un jour l'orateur des royautés en détresse. Il n'était pas un homme des vieilles races; il ne se rattachait même, je crois, par aucun lien de parenté au Berryer qui avait été lieutenant de police et ministre sous Louis XV. Il était né en pleine et forte bourgeoisie parisienne en 1790. Comme tous ceux avec qui il s'est trouvé si souvent en lutte, comme Thiers, comme Dupin, comme Barrot, il était le fils de la révolution française, et plus d'une fois il s'est plu à rappeler avec une mâle et simple fierté qu'il était lui aussi d'une origine plébéienne, qu'il datait de 1789. Sa mère était d'une famille dont le chef avait marqué dans la justice commerciale. Son père, formé à l'école du disert et brillant Gerbier, était lui-même un avocat de mérite qui a vécu assez dans le nouveau siècle pour se voir éclipsé par un glorieux fils et qui a laissé d'intéressans *souvenirs*. On l'a vu jusqu'après 1830 plaider encore malgré ses quatre-vingts ans, avec ses longs cheveux blancs flottant sur sa robe à la vieille mode. Libéral de 1789, mais modéré d'opinions, le père de Berryer n'avait pas traversé sans péril ces crises révolutionnaires où essayer de disputer la vie d'un accusé était souvent un crime.

Il avait été, au moment du procès du roi, de ce petit nombre d'hommes courageux, débris du vieux barreau, qui s'étaient engagés à se prêter un mutuel appui si Louis XVI choisissait parmi eux un défenseur. Plus tard, au plébiscite destiné à consacrer l'avènement de l'empire, il était des deux cents avocats qui votaient *non* contre trois qui votaient *oui!* Au milieu de la versatilité des événemens, M. Berryer père s'était fait une règle de se dérober à toutes les fonctions, de garder son indépendance, de n'être en un mot qu'un avocat, et pendant la révolution comme avant la révolution, sous l'empire, sous la restauration elle-même, il est resté un des représentans les plus fidèles des traditions de son ordre. Berryer était le vrai fils de ce digne et sage père dont il avait reçu l'esprit avec les premières influences du foyer.

Sa jeunesse avait eu d'autres maîtres. Au moment où dans la France dégagée de la terreur tout commençait à renaître, il avait été placé dans la vieille maison de Juilly, reconstituée par les oratoriens. Il y avait trouvé des croyances religieuses éclairées, les traditions renouées des études classiques, le goût de l'antiquité et des lettres, une discipline grave et douce. Les discours de Berryer sont souvent des mémoires, disais-je. Il racontait le passé, il se peignait lui-même lorsque longtemps après, dans une séance du parlement, ayant à défendre les institutions religieuses, il se plaisait à évoquer une scène toute rayonnante de l'aube du siècle, cette journée de sa jeunesse où Bonaparte, brillant de la gloire consulaire, était allé visiter Juilly. « Il m'en souvient, s'écriait-il avec émotion, je vous demande pardon, je ne pensais pas m'abandonner ici. C'est un des touchans, des nobles souvenirs de mes premières années... Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de Juilly. Deux cent cinquante enfans rassemblés par douze ou quinze pères de l'oratoire furent au-devant du premier consul. Je vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du père Auboin qui s'approche de lui : — Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca et Muiron ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. — Ils sont en bonnes mains, dit le vainqueur d'Italie. — Et nous qui savions sa gloire, il nous regardait comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui !.. » C'est là, dans ce double foyer de la maison de famille et de la maison des oratoriens de Juilly, qu'il avait grandi, ouvrant son esprit et ses regards d'adolescent à ce spectacle d'une société reconstituée, intérieurement pacifiée, couverte de gloire et déjà soumise à un maître. Il sortait du collège « au bruit du canon d'Iéna » avec une instruction généreuse, avec tous les dons d'une organisation privilégiée et la sève d'une nature aussi ardente que sincère.

L'éducation de Berryer se complétait par les événemens. Il était d'une génération qui n'avait entendu que les bruits expirans de la révolution et qui, à son entrée dans la vie du monde, subissait naturellement la fascination d'un régime glorieux et dominateur, qui, à vrai dire, ne connaissait que l'empereur, tant Napoléon alors éclipsait et absorbait tout. Il était bien impérialiste à dix-huit ans, il l'a avoué sans subterfuge, il l'était encore à vingt ans; il ne l'était plus à vingt-quatre ans, il avait cessé de l'être avant la catastrophe, dès 1812. Comment s'était accomplie cette métamorphose intérieure? C'est un des épisodes les plus curieux de la formation de ce puissant talent. Au moment où il avait eu à se décider dans le choix d'une profession, d'un avenir, il avait répondu à son père qui l'interrogeait, qui lui montrait d'autres carrières brillantes, les carrières officielles à parcourir : « Non, mon père, je veux être indépendant, je serai ce que vous êtes, je serai avocat. » Il s'était adonné, avec le feu d'une nature impétueuse qui avait du temps pour tout, pour le plaisir comme pour le travail, à des études souvent ingrates, et dans ces études, il avait un guide singulier. Un vieux député aux états-généraux, M. Bonnemans, placé auprès de lui, passait dix-huit mois à lui faire lire les procès-verbaux de l'assemblée constituante. C'était pour un jeune esprit la saisissante révélation de tout un ordre de droits et de libertés, de tout un monde presque inconnu, à demi oublié. M. Berryer père, d'un autre côté, sans être un ennemi de l'empire, avait parfois comme avocat des cliens dont il ne désertait pas la cause en face du gouvernement. Il avait surtout dans le déclin du règne, dans un procès alors fameux, à défendre le maire d'Anvers contre les éclats de colère de Napoléon. Le jeune Berryer lui-même, pour son coup d'essai, se trouvait mêlé avec son père à la défense de quelques-uns des obscurs complices de la conspiration Malet. Il avait pu voir de ses yeux à cette occasion le revers de la glorieuse médaille, il avait saisi le secret de l'empire sous ses décevantes splendeurs.

C'était assez, et ici encore c'est lui qui a évoqué un jour ses souvenirs dans ce qu'il appelait sa confession, — une confession faite avec une grâce virile en pleine assemblée nationale sous la république de 1848. Il racontait comment son esprit s'était éveillé à la lecture des cahiers de 1789, comment il n'avait pas attendu la chute de l'empire pour sentir le poids du despotisme, comment il avait confié dès lors ses impressions aux amis de sa jeunesse, et tout d'un coup, dans un mouvement d'entraînante éloquence, se tournant avec un geste familier et superbe vers un de ses collègues de l'assemblée : « Tu m'es témoin! » s'écriait-il. — Et s'arrêtant, comme s'il eût cédé à un élan trop intime, il reprenait : « Eh bien, oui, j'ai senti le despotisme, et pour moi, il a gâté la gloire. Et puis j'ai vu

l'infidélité de la victoire, j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici. J'ai vu tout un grand gouvernement qui reposait sur un seul homme disparaître, disparaître en un jour, disparaître parce que son épée était abattue, et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas triomphant. Oh! alors, j'ai compris que malheur aux nations dont l'existence, dont la constitution a pour base ou la mobilité des passions populaires, qui conduit aux hontes du directoire, ou l'autorité du génie d'un grand homme, qui conduit à d'éclatantes victoires, mais aussi à d'affreux revers, à un anéantissement complet... Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un homme, c'est le plus grand de tous les crimes. Ah! j'ai compris alors la nécessité d'un principe... » De telle sorte que Berryer, détaché de l'empire sans être insensible au génie, à ses gloires et à ses malheurs, converti d'avance à une monarchie qu'il ne connaissait encore que de nom, était tout préparé à une restauration dans laquelle il ne voyait ni une condition offensante imposée par l'étranger, ni une menaçante résurrection d'ancien régime.

Que d'autres, amis ou ennemis, aient pensé ou senti différemment dans cette grande crise de 1814-1815, épreuve de tous les patriotismes et de toutes les convictions, oui sans doute. L'originalité morale de Berryer c'est d'être arrivé à la restauration sans engagement et sans esprit de parti, avec la générosité et l'indépendance d'un cœur chaud, avec une opinion qu'il ne devait qu'à lui-même, à un travail intérieur tout désintéressé. S'il n'avait aucun lien avec l'empire, il ne se rattachait par aucune tradition de famille, par aucun souvenir à cette monarchie renaissant dans un désastre, à l'ancien régime. Il n'avait pas même avant vingt ans entendu prononcer le nom des Bourbons. Il n'avait ni injures à venger, ni passions à satisfaire, ni avantages personnels à reconquérir. C'était un jeune bourgeois, fils de la société moderne, porté par instinct de libéralisme autant que par goût pour la royauté vers un pouvoir qui, en représentant la vieille France, semblait offrir à la France nouvelle comme un instrument de réparation nationale avec la garantie d'institutions généreuses. C'est déjà Berryer tout entier unissant dans son âme ardente le sentiment d'un volontaire royaliste et le sentiment d'un libéral; c'est Berryer à vingt-cinq ans, impatient de s'ouvrir cette double carrière du barreau et du parlement, où pendant plus d'un demi-siècle, à travers les révolutions, il va exercer pour sa cause le retentissant ministère de la parole publique pour lequel il est fait.

Tout lui souriait dans cette renaissance de la restauration, qui compensait par des dédommagemens de liberté de douloureux désastres militaires. La monarchie de la charte répondait à ses opinions, mûries dans le silence de l'empire. Cette vie nouvelle, avec ses agi-

tations de l'esprit, avec ses luttes de la tribune, du barreau et de la presse, cette vie nouvelle offrait comme un cadre naturel et animé à ses dons heureux, à ses facultés diverses, à cette sève de jeunesse intelligente et fière qui n'attendait qu'une occasion. C'est Odilon Barrot, avec qui il était dès lors en liaison, comme il était déjà en liaison intime avec Dupin, l'aîné de cette élite des nouveaux prétoires, — c'est Odilon Barrot qui, dans ses *Mémoires*, a peint ainsi Berryer, à ces premiers momens légendaires de la restauration : « Sa grâce personnelle, la bienveillance de son caractère le faisaient aimer de tous. Ses croyances religieuses, mêlées à un libéralisme sincère qui, je dois le dire à son honneur, ne s'est jamais démenti, une remarquable capacité des affaires qu'il tenait de son père, une action oratoire que favorisait un organe admirablement timbré, tout cela, joint à une âme tendre et expansive, l'appelait à jouer un grand rôle dans un pays où la parole allait redevenir une puissance. » Plus d'un demi-siècle après, lorsque tant d'événemens avaient passé sur la France, M. Jules Favre parlait avec émotion de « cette grande âme, » de « cette noble et souriante figure, » de « l'autorité irrésistible de Berryer sur ses adversaires eux-mêmes. » Entre ces deux dates se déroule cette carrière d'un homme qui, toujours fidèle à une seule cause en politique, a été en dehors de la politique l'avocat de toutes les causes où il y avait un droit, une faiblesse à défendre, et qui avait commencé en faisant de sa parole le bouclier des vaincus contre les réactions de 1815 et 1816. Avec son père, avec Dupin, il avait défendu devant la cour des pairs la plus illustre, la plus héroïque des victimes de l'esprit de vengeance, le maréchal Ney. Seul il disputait aux conseils de guerre la vie du général Debelle, du populaire Cambronne. Il risquait son jeune crédit en bravant les passions de son parti, et il aurait peut-être échoué dans cette défense des deux accusés, s'il n'avait pas eu à son tour pour défenseur le roi lui-même, Louis XVIII, auprès de qui il avait trouvé appui, qui l'encourageait à « faire son devoir. » Il n'échappait pas du moins, lui le royaliste de la veille, aux sévérités du conseil de discipline de son ordre, qui, sur la proposition du procureur général Bellart, le déclarait atteint et convaincu d'avoir professé, dans son plaidoyer pour Cambronne, des « principes condamnables et subversifs de toute autorité légitime. » Il donnait dès le premier jour la preuve de ce sentiment d'indépendance et d'honneur qui a illuminé sa carrière.

C'était son début dans la restauration, c'était son entrée dans cette vie publique d'un temps qui, dans l'histoire française du siècle, a été une des périodes les plus favorables à l'essor des talens, aux libertés de l'esprit. Temps de jeunesse, en effet, où partout fermente une sève de rénovation intellectuelle et libérale, où

le drame des passions, des opinions religieuses et politiques, se déroule au grand jour, et où les épisodes judiciaires, les procès se mêlent aux débats publics dont ils ne sont souvent que l'écho ou le prolongement! Berryer, éloigné du parlement par son âge, restait pour le moment tout entier au barreau, grandissant au milieu de ces luttes, où il a eu souvent des émules sans avoir jamais d'ennemis.

Avocat brillant et recherché, il portait dans le tourbillon des affaires la séduction d'une nature supérieure qui savait être à la fois aux études du cabinet, aux réunions de société et aux plaisirs des arts. Il vivait surtout dans le monde royaliste, auquel il se rattachait par ses relations, dont il était l'orateur; mais, en vivant dans ce monde, il échappait à ses tyrannies, à ses préjugés, et même, dans les causes royalistes qu'il avait à couvrir de sa parole, il restait l'homme du droit, des garanties libérales. Il était royaliste sans doute en même temps qu'avocat, il n'avait rien d'un juriste de parti ou de cour, — et le palais qu'il a toujours le mieux connu, le plus fréquenté, je le crois bien, a été le Palais de Justice. Un de ses cliens de cette époque était Lamennais, qui se faisait poursuivre pour l'excès de ses opinions ultramontaines, pour ses attaques contre l'église gallicane et la déclaration de 1682. Lamennais, à vrai dire, était moins encore un client qu'un ami pour Berryer à qui il confiait ses intérêts, ses pensées, ses projets de travail et ses colères contre la révolution dont il voyait partout les progrès. Berryer ne manquait pas devant la justice à l'orageux auteur de *l'Indifférence en matière de religion*, qui, un jour de 1825, lassé ou irrité de tout, lui écrivait de La Chesnaie avec une affectueuse mélancolie: « Que nous serions bien ici, loin du tumulte et de l'ennui de ce monde au milieu duquel vous vivez! Qu'il serait doux de philosopher ensemble et de voir de loin ces tempêtes et ces naufrages de la politique dont le spectacle est trop près de vous!.. Mais les affaires, mais le devoir vous retiennent là où vous êtes. Je vous plains de ce travail, je voudrais l'alléger et je contribue pour ma bonne part à en aggraver le fardeau... » Lamennais avait un moment rêvé pour son ami, — et il le dit dans sa *Correspondance*, — je ne sais quel rôle d'orateur sacré dans une sorte de croisade dont il aurait été, lui, le philosophe. Berryer n'était pas l'homme de ce rôle, et il ne se plaignait pas du travail : il était l'homme des affaires, de la vie animée, du palais et du monde. Là il brillait au premier rang, défendant Lamennais pour sa liberté de prêtre, la famille de La Chalotais pour son honneur, M. Michaud, le journaliste de *la Quotidienne*, pour son droit menacé par le ministère Villèle, les plus humbles comme les plus illustres cliens pour leurs intérêts.

Berryer était alors pour les royalistes ce que d'autres étaient

pour le libéralisme : une force dans les luttes du barreau, un espoir en politique. Peu d'années avaient suffi pour agrandir sa position et le préparer aux candidatures éclatantes de la vie publique. Il avait eu le temps de voir les hommes et les partis, de se former aux devoirs du parlement par l'habitude de manier les affaires; il avait tous les dons de la parole, la popularité du talent et du succès, des relations nombreuses dans tous les camps. Le jour où il avait quarante ans, et c'était au commencement de 1830, en plein règne du ministère Polignac, il entrait à la chambre des députés, porté par une sorte de faveur universelle. Cette élection du Puy, presque privilégiée, puisqu'elle s'accomplissait trois semaines tout au plus après que Berryer avait atteint l'âge légal, cette entrée sur une scène nouvelle qui répondait à une légitime ambition, avait cependant pour lui je ne sais quoi de secrètement émouvant que personne ne pouvait soupçonner alors. Au moment de sa nomination, on lui avait offert le portefeuille de la justice; il avait refusé, prétextant modestement de son inexpérience politique. Il avait au fond une raison plus sérieuse pour se tenir en garde : il avait eu une longue et intime conversation avec M. de Polignac et il s'était trouvé en face d'un véritable visionnaire. Il avait entendu ce premier ministre, fait pour perdre les royautés, lui expliquer sa mission avec une désastreuse candeur d'halluciné et lui avouer qu'il puisait sa force dans les communications mystérieuses qui lui venaient chaque jour de Dieu. Berryer s'était retiré de l'entretien saisi d'épouvante, voyant, selon son expression, « la ruine de la monarchie et l'ère des révolutions indéfiniment rouverte. » — « Je balbutiai quelques excuses, a-t-il dit depuis, et je me retirai précipitamment. Une cause à plaider m'appelait en province; mes devoirs envers la chambre allaient m'y faire renoncer. Je changeai aussitôt de résolution, j'envoyai chercher des chevaux de poste, et je quittai Paris l'âme pleine d'angoisses et de pressentimens sinistres (1)... » Il ne voulait pas croire encore à des préméditations de coups d'état, il en défendait surtout le roi Charles X, dont il connaissait la vieille et aimable loyauté; mais il en savait assez pour n'avoir aucune illusion sur le ministère d'un illuminé qui, en se croyant appelé à combattre la révolution, s'exposait à lui donner des prétextes, à la précipiter peut-être.

C'est sous ces auspices, c'est l'esprit plein de ces impressions que Berryer arrivait au parlement de 1830, libre de tout lien officiel, prêt à porter au combat une ardente sincérité de conviction roya-

(1) Voir, dans le livre publié par M. de Falloux sous le titre de *l'Évêque d'Orléans*, le récit intéressant d'une conversation qui eut lieu vers 1856 au château d'Augerville entre M. Thiers, Berryer, Montalembert, M. Dupanloup et M. de Falloux lui-même, auteur du récit.

liste, qui se confondait chez lui avec un sentiment profond de la légalité et du droit. Sa première apparition à la tribune, éclairée de ces souvenirs, reprend son vrai caractère. Berryer, à l'occasion de l'adresse respectueusement révolutionnaire des 221, se levait pour défendre la royauté qu'il croyait menacée, la prérogative de la couronne qu'il voyait mise en doute, bien plus que pour sauver un ministère dont il connaissait mieux que tout autre les dangereuses faiblesses. Il intervenait non en champion aristocratique d'idées surannées, mais en politique constitutionnel essayant encore de conjurer la guerre des pouvoirs, et il faisait cette tentative désespérée avec un éclat d'éloquence qui ressemblait à une révélation, qui arrachait à Royer-Collard ce mot fameux : « C'est plus qu'un talent, c'est une puissance (1). »

Par une particularité de ces scènes émouvantes de la vie parlementaire d'autrefois, deux hommes appelés à des fortunes bien diverses, Berryer et Guizot, élus en même temps, venaient d'entrer ensemble à la chambre, et ils débutaient le même jour, dans la même discussion, l'un en combattant l'adresse des 221, l'autre en la soutenant. Au moment où ils commençaient ainsi tous les deux leur carrière, et où ils se rencontraient pour la première fois face à face, Guizot évidemment ne désirait pas plus que Berryer une révolution ; mais, sans la désirer, Guizot était prêt à l'accepter avec toute cette génération libérale dont il était un des chefs, dont il représentait les idées. Berryer la redoutait sincèrement, cette révolution qu'il voyait grandir dans les malheureux conseils du roi autant que dans les excitations publiques ; il aurait voulu l'empêcher, il n'avait à lui opposer qu'une prévoyance inutile, et lorsque moins de cinq mois après sa première apparition à la tribune, étant à Augerville, la résidence de son choix, il ouvrait un matin de juillet le *Moniteur*, qui lui portait les « ordonnances, » il n'avait pas un doute, pas une illusion. Il sentait que la fatalité venait de se déchaîner encore une fois dans les affaires de la France. Avant le coucher de ces « trois soleils de juillet, » dont Chateaubriand a parlé, tout était accompli. Berryer avait cette destinée singulière et cruelle de n'être entré dans la politique active que pour assister aux derniers instans d'un gouvernement qu'il aimait, pour voir s'évanouir presque aussitôt ce rêve d'une monarchie traditionnelle et libérale qu'il aurait voulu servir. Il n'avait paru qu'un seul jour à la tribune du parlement comme à une brèche déjà menacée de l'assaut : il est resté sur cette

(1) Villemain, dans son livre sur *M. de Chateaubriand*, raconte que Royer-Collard, au sortir de la séance où il venait d'entendre Berryer, disait à ses amis : « Cet homme est une puissance ; mais cela ne doit pas nous détourner de frapper vite et fort. Ne laissons pas à la folie et à l'incapacité de quelques hommes le temps de détruire la discussion, dans un pays où il se trouve de tels talens pour défendre la royauté. »

brèche par où venait de passer une révolution, il y est resté malgré tout, enchaîné par la fidélité à une ruine! C'est son attitude dans l'histoire; c'est la vive et constante originalité de celui qui, pendant trente-huit ans, de 1830 à 1868, à travers tous les régimes, a résolu le problème d'être l'homme d'un parti, l'homme d'une cause vaincue, sans cesser un moment d'être l'homme de son temps et de son pays.

II.

La révolution de 1830, en renouvelant tout en France, institutions, dynastie, conditions de la vie publique, et en entreprenant de tout renouveler sans rien bouleverser, cette révolution créait assurément une situation aussi compliquée, aussi difficile qu'imprévue à tout le monde, à Berryer plus qu'à tout autre.

Que serait devenu Berryer si la restauration eût continué à vivre régulièrement, paisiblement, au lieu de se perdre elle-même par une provocation si promptement suivie d'une explosion populaire? Son avenir semblait tout tracé. Il eût été sans doute un des plus éminens serviteurs de la monarchie à laquelle il avait donné sa jeunesse, brillant au premier rang dans cette famille de royalistes constitutionnels qui a compté les de Serre, les Laferronays, les Martignac, les Hyde de Neuville, les Chateaubriand. Il eût été un jour ou l'autre un beau garde des sceaux, sous une royauté consentant à vivre avec son prestige traditionnel, au milieu des mœurs libérales d'une France nouvelle. Le coup de foudre de juillet lui ouvrait à l'improviste une carrière toute différente et le rejetait dans l'inconnu en le plaçant brusquement en face d'une révolution qui venait d'emporter un trône, — qui pouvait aussi menacer la société française tout entière. Lamennais, qui le suivait toujours avec amitié et qui n'était pas encore engagé dans la voie révolutionnaire où son violent génie allait l'entraîner, Lamennais écrivait du fond de sa retraite de La Chesnaie à M. de Vitrolles : « Il faut savoir se résigner à ce qui est inévitable et regarder au delà du moment présent. Si quelque chose peut assurer les maux qui nous menacent et les aggraver, c'est de travailler à diviser les esprits de plus en plus, à propager la crainte, à augmenter le découragement... Pour moi, je crois que tout honnête homme, oubliant ce qui ne peut plus être sauvé, doit, quelles que soient ses opinions et même ses prévoyances, soutenir le pouvoir qui maintient encore et peut seul aujourd'hui maintenir un reste d'ordre. Montrez, je vous prie, cette lettre à Berryer et faites-moi part tous deux de vos réflexions... » Au moment où Lamennais parlait ainsi (27 août 1830), Berryer avait

eu déjà à se décider dans le feu même des événemens et à prendre position pour ainsi dire en plein combat.

Il s'était décidé en politique. Il avait sans doute vivement ressenti la catastrophe de la monarchie, catastrophe d'autant plus douloureuse qu'elle avait été préparée et provoquée par la violation des lois. Il était de ceux qui auraient voulu tout au moins que la victoire populaire de juillet ne dépassât pas l'abdication du vieux roi et du duc d'Angoulême, que le principe de l'hérédité, de l'inviolabilité royale sortît intact de cette formidable crise. Au delà tout froissait ses sentimens, tout blessait sa raison politique; tout lui semblait périlleux dans la substitution improvisée d'un roi de la révolution au roi de la tradition, et il avait sincèrement hésité avant de s'incliner devant cet inconnu qui se cachait sous le nom de la nécessité, de la force des choses. D'un autre côté cependant, s'il ne se sentait pas délié envers la royauté par la faute des « ordonnances, » il ne se sentait pas non plus délié de ses devoirs envers le pays par le malheur de cette royauté envoyée aux « terres de l'exil. » Il avait une répugnance d'instinct et de réflexion pour ce qu'il appelait « l'émigration à l'intérieur, » pour ce système commode de l'isolement et de l'abstention que pratiquent souvent les partis vaincus. Il croyait qu'il y avait mieux à faire que de déserter le combat, que de se retirer de tout pour aller se perdre dans les conspirations ou les bouderies. De là toute la conduite de Berryer à ce lendemain décisif des journées de juillet. Adhérer sans réserve à l'œuvre de la révolution, se rallier au succès, il ne le pouvait; abdiquer par ressentiment quand d'heure en heure se débattait l'avenir de la France, il ne le voulait pas. Il avait résisté tant qu'il avait pu à cet « inévitable » dont parlait Lamennais, il avait lutté pied à pied contre la déclaration de la vacance du trône, contre l'élection d'un roi; il avait mis les dernières protestations de sa foi royaliste dans ces mots dont il avait accompagné le serment de soumission aux faits accomplis : « La force ne détruit pas le droit! » Il avait protesté, et il était resté : il restait dans le parlement, attaché à cette tribune où il était fait pour briller, *leader* des vaincus, témoin d'une expérience à laquelle il ne croyait pas, adversaire redoutable pour un gouvernement naissant qui se trouvait placé dès le premier jour entre des oppositions extrêmes, entre les royalistes irrités de leur défaite et les républicains impatiens de pousser jusqu'au bout la victoire de juillet.

Tout était nouveau dans cette situation, tout était aussi singulièrement épineux pour un royaliste de la veille dont les événemens faisaient le porte-drapeau des opinions vaincues dans les chambres d'une révolution victorieuse. Nul autre que Berryer n'aurait pu cer-

tainement suffire à cette tâche laborieuse, difficile, de reprendre la campagne au lendemain d'une déroute accablante et de relever la fortune d'un parti qui venait de succomber sous le poids d'un coup d'état manqué; il y a suffi pendant des années par la loyauté supérieure du caractère, par une habile et féconde activité, par la puissance de l'esprit sur tous les champs de bataille du parlement et du barreau, où il n'a cessé de grandir en combattant. Légitimiste, il l'a toujours été assurément, et c'est par lui que le légitimisme a pu faire encore une figure dans plus d'une journée; mais il a été un légitimiste à sa manière, avec l'indépendance d'une nature supérieure, en ne demandant des armes qu'à la loi, à la discussion publique, aux fortifiantes excitations de la vie parlementaire, en restant lui-même vis-à-vis des amis comme vis-à-vis des ennemis. Il avait eu, surtout aux premiers temps, plus d'une difficulté à vaincre dans son propre camp, où régnaient des illusions, des préjugés, des passions qu'il ne partageait pas, et il avait l'art de rester fidèle à sa cause sans se prêter à des entraînemens ou à des chimères que sa raison désavouait.

Lorsqu'au mois de mai 1832 la duchesse de Berry, par la malheureuse inspiration d'un courage romanesque, allait à travers le midi de la France jusqu'en Vendée pour lever le drapeau de la guerre civile et jouer la fortune de la légitimité, c'est Berryer qui avait la mission de se rendre auprès de l'aventureuse princesse. Sous prétexte d'un procès à plaider en Bretagne, il arrivait à Nantes, et la nuit, mystérieusement, il était conduit, à travers les chemins creux, les taillis de la Vendée, jusqu'à la petite métairie des Mesliers où il se trouvait en face de l'héroïne d'un roman jacobite de Walter Scott. Que se proposait-il réellement dans ce voyage qu'il a plus d'une fois raconté lui-même avec émotion? Il était le plénipotentiaire des têtes sages du parti, Hyde de Neuville, le duc de Fitz-James, Chateaubriand, qui avaient senti aussitôt comme lui le danger d'une telle entreprise. Il allait combattre de son accent le plus pathétique la guerre civile dans son foyer obscur, dans la chambre nue de cette petite métairie vendéenne, asile momentané de celle qui s'appelait « la régente du royaume. » Il allait porter le conseil de respecter le repos de la France, — et par une de ces méprises qui sont le phénomène des époques troublées, tandis qu'il allait plaider pour la paix publique au risque de soulever contre lui tous les chevaliers de la princesse errante, le gouvernement de son côté le traitait en complice d'insurrection; on le faisait arrêter, on le conduisait de prison en prison jusqu'à une cour d'assises à Blois. Il n'aurait eu qu'à divulguer le secret de sa mission, il se croyait obligé par la délicatesse et l'honneur à ne rien dire qui pût ressembler à un désaveu d'une femme malheureuse. La vérité éclatait

toute seule devant la cour de Blois, et cet épisode, plus disgracieux en définitive pour le gouvernement que pour la victime, n'avait d'autre résultat que de mettre en toute lumière la loyauté du généreux accusé, qui d'ailleurs n'en garda jamais rancune.

Dix-huit mois plus tard, Berryer s'était rendu à Tœplitz, résidence de la petite cour des Bourbons exilés. Il avait été reçu avec une grâce affectueuse par le vieux roi Charles X, qui l'interrogeait sur l'état de la France, et à ce prince naïvement imbu de préjugés de race, il ne craignait pas de parler de la « nécessité du mouvement de 1789. » A une question qui lui était adressée sur la politique qui conviendrait à la royauté restaurée, il répondait : « Il faut respecter la charte et en développer les principes par un système plus large de lois électorales. — Ah! dit le roi, vous me rappelez Cazalès quand il quitta l'assemblée et vint nous joindre au camp des émigrés. Nous lui demandâmes ce qu'il pensait qu'il y avait à faire, il répondit : Convoquer les états-généraux. » Berryer n'était pas Cazalès au camp des émigrés, c'était un brillant Français allant visiter un vieux roi malheureux pour rentrer le lendemain dans une France renouvelée et paisible. A la petite cour de Tœplitz comme à la petite métairie des Mesliers, il restait l'homme du droit, des moyens légaux et de la paix civile, de la patrie respectée; il restait, selon le mot de M. Hyde de Neuville, l'homme « du temps et du pays. » C'est là ce qui l'a toujours distingué de ceux de ses amis du camp légitimiste, qui auraient tout sacrifié au passé. C'était sa force dans les luttes parlementaires qui s'ouvraient devant lui, dans cette position aussi délicate que difficile où il avait à se maintenir pendant des années, presque seul contre des adversaires victorieux, en plein monde de 1830.

Là il pouvait se déployer à l'aise, dans la liberté de son intelligente nature, avec l'originalité et les ressources d'un génie fait pour le combat. Il avait de singuliers avantages pour soutenir la guerre contre la révolution de juillet. Il avait l'avantage d'avoir commencé sa carrière par la défense des vaincus de l'empire contre les réactions de 1815. Il avait mis sa parole dans les affaires de justice, même en plaidant pour Lamennais, au service des libertés civiles et religieuses. Il n'avait été compromis ni dans les excès des partis ni dans la politique des divers ministères de la restauration. « J'ai gardé entière l'indépendance de ma vie, pouvait-il dire; je n'ai pris envers mon pays aucune responsabilité dans des actes funestes pour lui. » Il n'avait aucune solidarité de cour ou de caste attachée à son nom : il n'était pas un Fitz-James ou un Dreux-Brézé. Rien ne le gênait, ni les souvenirs, ni le regret des faveurs perdues, ni les engagemens d'opinion, ni les obligations personnelles. Il était nouveau dans son rôle comme ses adversaires étaient nouveaux au

gouvernement. Il faut se rendre compte de ce que c'était que cette position de Berryer vis-à-vis d'un régime qui restait encore la monarchie, qui était cependant une révolution et qui suscitait nécessairement tous les instincts, les espérances, les vœux attachés à ce mot de révolution. Berryer avait prêté un serment qui lui avait coûté, par lequel il avait pris l'engagement, — « engagement formel, disait-il, engagement sacré de respecter les lois, de ne se prêter à aucune attaque, à aucune tentative d'attaque illégale contre l'ordre établi, contre les pouvoirs constitués. » Il avait prêté ce serment sans subterfuge. Cela fait, il se croyait le droit de s'établir en quelque sorte au cœur des institutions nouvelles, de tout dire, de tout juger, de suivre pas à pas un événement auquel restaient attachées les destinées de la France. La position de Berryer était celle d'un adversaire loyal, libre de tout lien, faisant quelquefois campagne avec d'autres oppositions sans se confondre avec elles, s'armant contre le régime de juillet de ses origines, de son principe, de ses promesses, de ses fatalités révolutionnaires ou de ses apparentes inconséquences.

Une fois la lutte ainsi engagée, tout devenait occasion pour Berryer, et un budget, et les mesures de bannissement, et l'abrogation de l'anniversaire du 21 janvier, et les lois répressives sur les associations ou sur la disjonction, et les adresses, et les crises ministérielles, et les affaires extérieures.

L'art merveilleux, la tactique supérieure de Berryer était de remettre sans cesse le régime de 1830 et les hommes qui le servaient, qui travaillaient à le fonder, en face de leurs engagemens, en face de la situation révolutionnaire qu'ils avaient créée. Assurément lui, royaliste, il n'avait ni goût ni faiblesse pour la république, qui fermentait partout au début du règne nouveau; il la considérait, autant que les ministres, autant que M. Guizot, autant que M. Thiers, comme un danger pour la France : il prétendait seulement qu'il ne suffisait pas de recourir à des expédiens de pouvoir pour se défendre contre le danger, que c'était le pouvoir lui-même qui poussait à la république par sa nature comme par ses actes. « Laissez-moi parler, disait-il un jour; le pouvoir féconde la république, malgré lui il la féconde. Recueillez vos souvenirs,... demandez-vous ce qu'ont laissé dans les esprits les actes qui ont signalé les premiers jours de la monarchie nouvelle. Les chants répétés de toutes parts dans les rues, un prince brisant à la voix du peuple les armoiries de sa famille, était-ce là marcher à la royauté ou se jeter vers la république? Et la loi pour récompenser les vainqueurs de la Bastille, et cette loi qui, par une destination nouvelle, a en quelque sorte ressuscité un monument profane consacré à la gloire de l'antiquité républicaine, le Panthéon, ces lois sont-elles destinées à

fortifier la pensée, la doctrine, le sentiment monarchiques? Et la loi qui a aboli la commémoration du 21 janvier, quel est son effet sur la masse du peuple? Et quand il y a quelques jours encore on saluait les survivans des gardes-françaises, quand on les félicitait d'avoir violé le commandement de leurs chefs pour se mêler dans la Bastille à l'insurrection du peuple, favorisait-on encore une fois la monarchie ou la république? Et vous demandez maintenant que l'on vous soutienne contre des réalités que vous avez faites... »

Berryer ne se refusait pas le redoutable plaisir de triompher des embarras du régime nouveau, de lui réclamer les garanties de libéralisme et de dignité nationale qu'il avait promises, de le rappeler à la logique de sa naissance; il ne se refusait pas l'avantage de mettre le régime de 1830 en contradiction avec lui-même dès qu'il faisait appel à des lois de restriction ou de répression, et à ceux qui lui criaient que sans ces lois il n'y avait pas de gouvernement possible, il répliquait brusquement : « Qui vous dit le contraire? » Et comme on semblait voir quelque duplicité dans cet aveu, il reprenait aussitôt : « Oui, sans doute, il n'y a pas de gouvernement possible. Plus que vous, je suis convaincu de la réalité de vos embarras, je comprends vos efforts, je les ai prévus, et c'est pourquoi j'ai protesté contre ce que vous faisiez, contre le principe que vous adoptiez; mais il est adopté, ce principe, adopté malgré moi, adopté pour être la loi du pays. Je vis sous la loi que vous m'avez faite, et il serait étrange que vous vinssiez me disputer les conséquences les plus naturelles, les plus immédiates de la loi que vous m'avez imposée... » — « Ministres, s'écriait-il un jour, vous pouvez vous proclamer les enfans de cette révolution, — il s'adressait à M. Thiers, — vous pouvez en avoir orgueil, vous pouvez ne pas douter de sa force, mais il faut payer sa dette! La révolution a promis au pays, dans le développement de ses principes, une puissance nouvelle pour accroître son influence, sa dignité, son ascendant, son industrie, ses relations, sa domination au moins intellectuelle dans le monde : la révolution doit payer sa dette!.. Vous nous devez toute la force promise au lieu de la force qui a été ôtée... » Cet ordre nouveau qu'il n'avait pas fait, il le mettait tour à tour en face de ses périls révolutionnaires et en face de ses engagemens, auxquels il ne pouvait manquer sans se désavouer.

S'il y avait une tactique dans ces procédés de combat, Berryer l'ennoblissait par le désintéressement de son opposition, par la liberté et l'impartialité d'esprit qu'il gardait jusque dans son ardeur. Il était évidemment sincère lorsqu'il cherchait le dédommagement de la force des traditions perdues dans la plénitude du gouvernement parlementaire où il retrouvait, avec le droit de prendre part aux affaires publiques, la dignité pour lui et pour son parti. Il

n'avait nullement la perfide arrière-pensée de demander à l'excès du mal une victoire du bien le jour où il disait aux ministres qu'il avait devant lui : « Si vous voulez que toute attaque violente des partis soit impardonnable, si vous vous voulez que l'émeute et la guerre civile soient détestées autant qu'elles sont funestes, reconnaissez, développez les droits... Entrez dans cette voie, reconnaissez les droits pour tous, car les droits appartiennent à tous sans exception, et si l'on veut fouler aux pieds aujourd'hui la loi politique que la révolution a invoquée, dont je réclame les conséquences, je ne reconnais de droit pour personne, quel qu'il soit, sur la terre de France... » Lorsqu'au lendemain de l'échauffourée napoléonienne de Strasbourg il combattait la loi dite de « disjonction, » par laquelle on voulait établir des juridictions différentes pour les militaires et pour les civils impliqués dans un même complot, il ne se bornait pas à disputer à un ministère un moyen de répression; il s'attachait aux plus puissantes considérations de droit; il déroulait la « longue et triste nomenclature des dispositions extraordinaires, des mesures d'exception, » tour à tour adoptées par les gouvernemens successifs, tour à tour impuissantes, et, s'élevant sans effort, il ajoutait : « Il y a au fond de ce spectacle de toutes les mauvaises créations contraires aux droits permanens de la justice, il y a deux grandes leçons pour les peuples et pour les gouvernemens. N'en résulte-t-il pas pour tout cœur droit et pour tout esprit juste que, quand une société est parvenue au point où est la nôtre,... tout ce qui est violent est évidemment inutile et dangereux? Oui, repassons l'histoire des cinquante années de nos révolutions, et disons à la face du peuple, ce qui vaut mieux que de lui offrir une loi qui altère les règles de la justice, disons-lui que dans ces tristes années il n'y a pas un crime qui ait été utile. Disons-lui qu'il n'y a pas un attentat qui ait produit le résultat qu'on en avait espéré, qu'il n'y a pas un complot qui ait réussi pour le but qu'on s'était proposé... pas un seul! Que le peuple sache donc que dans l'état de notre société le recours à ces crimes odieux est inutile, même pour la vengeance, et que le gouvernement comprenne aussi que toutes les violations de droit n'ont servi à aucun de ses prédécesseurs à qui il les envie... » Et en parlant ainsi, tout adversaire, tout suspect qu'il fût, il se faisait écouter d'une chambre en défiance, il contribuait singulièrement à l'échec de la loi de disjonction.

Un des plus grands moyens d'action pour Berryer, toutefois, était encore l'expression qu'il savait donner au sentiment national, au sentiment français. Avocat des garanties libérales dans la politique intérieure, il se faisait l'orateur du patriotisme dans la politique extérieure. Il avait eu sans doute bien des préventions à vaincre au

lendemain d'une révolution considérée justement comme une revanche de l'esprit national. Il s'était trouvé, lui royaliste, fidèle aux souvenirs de la restauration, en présence des accusations populaires représentant toujours la royauté de 1815 comme ayant été ramenée par « les baïonnettes étrangères, » comme ayant vécu pendant quinze ans de l'alliance et de la protection de l'Europe absolutiste. Il combattait avec feu ces accusations; il se faisait un point d'honneur de répudier ces solidarités, et à ceux qui lui rappelaient le mot du roi Louis XVIII déclarant qu'il devait sa couronne, après Dieu, au prince régent d'Angleterre, il répliquait vivement: « Quelques paroles que l'on cite, fût-ce des paroles de roi, je ne les couvre pas de mon suffrage, j'en abjure la responsabilité. » Il tenait, quant à lui, à rester avant tout l'homme de la France, à se défendre de toute inspiration de parti dans les affaires extérieures, et il en donnait le gage le plus significatif le jour où il disait: « Je sépare complètement de toutes nos querelles, complètement au fond de mon cœur et toujours, tout ce qui est relatif à la position de la France à l'égard de l'étranger. En tout temps et sous tous les régimes, je crois que je n'aurais pas eu un autre sentiment, et, pour me montrer à vous tel que Dieu m'a fait, si je disais ici toute ma pensée, je rappellerais une époque d'horreur, de crimes, une assemblée vouée par ses actes intérieurs à l'exécration des gens de bien, dont le souvenir soulève encore tout cœur d'homme : eh bien! *je la remercie d'avoir sauvé l'intégrité du territoire!* » Il avait la passion de la France, de son unité nationale qui faisait sa force; il sentait en patriote, et c'est avec une sorte d'orgueil qu'il s'écriait: « Nous n'avons pas, nous, attachée à nos bras une Pologne ou une Irlande. Nous sommes libres. Nous n'avons pas même chez nous, grâce à notre caractère, à ce qui forme les êtres sur le sol de la France, nous n'avons pas même l'embarras des partis. Je n'en connais pas... Je n'en connais pas un seul où il y ait un homme assez coupable, assez peu digne d'être Français, pour que le jour où vous porterez noblement, fièrement, sincèrement devant l'Europe la question des grands intérêts français, il conserve le ressentiment. Je n'en connais d'assez haïssable nulle part. » Et autour de lui retentissaient les acclamations aussi bien que lorsqu'il traçait des tableaux pleins de grandeur, décrivant le rôle de la France assise « sur les deux mers qui viennent rouler leurs flots sur nos rivages et solliciter en quelque sorte le génie de notre nation. »

Animé de ce sentiment puissant de patriotisme, il se croyait le droit d'être difficile et même souvent sévère à l'égard de la révolution de juillet, non pas qu'il fît un crime au régime de 1830 de n'avoir point engagé la France dans les guerres de propagande où l'on voulait d'abord l'entraîner : il avait trop de sagacité, trop de jus-

tesse d'esprit pour ne pas comprendre le prix d'une sagesse éclairée et les bienfaits de la paix ; mais il croyait pouvoir demander compte au gouvernement nouveau de la place qu'il faisait chaque jour à la France dans les conseils du monde. Qu'il s'agît des rapports généraux avec l'Europe, de l'alliance anglaise, de la question belge ou italienne, des affaires d'Espagne, des affaires d'Orient, il cherchait le rôle réservé à l'influence française. Il ne pardonnait pas aux concessions plus ou moins réelles, aux timidités dans lesquelles il croyait voir la rançon d'une situation difficile créée par la révolution et peut-être un calcul dynastique. A travers les cabinets, il cherchait, lui aussi, ce qu'on appelait alors la « pensée immuable, » le « système. » Il s'associait sans scrupule aux campagnes dirigées contre les ministres, qu'on accusait de complaisances de cour, il ne craignait pas de soutenir ceux qui passaient pour indépendans. C'est par là qu'il se sentait rapproché de M. Thiers plus que de tous les autres hommes du temps avec lesquels il se trouvait sans cesse en lutte. A vrai dire, sa liaison avec M. Thiers avait eu une origine tout intime et assez curieuse.

Un jour, au lendemain des affaires de la duchesse de Berry, M. Thiers, qui était ministre de l'intérieur, avait pressé Berryer d'aller déjeuner familièrement avec lui. Ministre et député étaient restés seuls tête à tête, causant librement, en hommes qui s'étaient déjà rencontrés plus d'une fois dans des duels de tribune, mais qui se respectaient mutuellement dans leurs convictions et qui étaient faits pour se comprendre. M. Thiers savait à qui il parlait ; il ne cachait pas que, s'il était résolu à remplir tous ses devoirs pour la défense de la révolution de juillet, il ne tenait nullement à se montrer impitoyable, à multiplier les représailles et les rigueurs. Il ouvrait aux yeux de Berryer un portefeuille contenant des révélations gravement compromettantes pour un certain nombre de légitimistes. Ces documens, il les connaissait seul, il en avait gardé jusque-là le secret sous sa responsabilité, sans les communiquer même au roi : il l'assurait, et à la fin de l'entretien, devant son interlocuteur, il jetait spontanément ces papiers au feu. Berryer avait été touché dans sa fibre de générosité comme il était déjà séduit par l'esprit, par le talent ; il subissait, il ne s'en défendait pas, l'attrait de cette nature pleine de vie et de ressort qu'il voyait se déployer tous les jours au feu des combats, qui se montrait cordiale et sympathique dans l'intimité, et lorsque bientôt, M. Thiers, président du conseil pour la première fois, se trouvait conduit à quitter le pouvoir pour quelque dissentiment de politique extérieure sur l'occupation d'Ancône, sur l'intervention en Espagne, Berryer lui témoignait publiquement de libres sympathies. « Vous avez fait, — pour être conséquent avec vous-même, avec le système qui triomphait en France par la révolution, — vous avez

fait, lui disait-il, deux actes honorables, monsieur. Et si vous revenez au pouvoir, quelque dissidence profonde qui doive naturellement subsister toujours entre nous, s'il vous est permis de faire pour la France quelque chose d'utile, de grand, je vous remercierai... »

Lorsque trois années après, en 1840, M. Thiers revenait au ministère au nom de l'opposition, Berryer le saluait de ces vibrantes paroles : « Oh! les événemens qui ont été si différens pour vous et pour moi n'altèrent pas dans mon cœur, pas plus que dans mon esprit, l'appréciation de ce que valent les hommes. Intellectuellement et moralement, je vous rends hommage. J'ai bien vu, Français que je suis, que vous étiez Français. J'ai reconnu, à la palpitation de mes veines, qu'il y avait aussi du sang français qui coulait dans les vôtres. Quand vous combattiez pour l'honneur, pour la dignité, pour l'ascendant de mon pays, je n'ai pu être d'un autre avis que le vôtre, et je l'ai proclamé!.. » Et M. Thiers, digne de se mesurer avec ce qu'il appelait lui-même « une magnifique parole, » n'acceptait naturellement que dans la mesure de ses devoirs de ministre du roi de 1830 le programme qui lui était offert à l'abri de cet hommage personnel.

III.

La situation supérieure et indépendante que Berryer avait prise lui donnait une force singulière. Elle le dégageait des solidarités embarrassantes en lui laissant la liberté de porter la guerre partout où il voyait un avantage à conquérir, de donner à son opposition toutes les formes, et ce qu'il ne pouvait pas dire dans le parlement il le disait parfois à la barre d'un tribunal, dans quelque procès retentissant. L'avocat continuait l'orateur de la chambre, profitant de ses prérogatives d'indépendance professionnelle pour servir sa propre cause en prêtant sa parole à des causes en apparence contraires. « Royaliste, comme il le disait dans une circonstance à Marseille, mais résolu à n'être l'homme-lige de personne, » isolé au milieu des partis, il puisait dans cet isolement même une autorité inattendue. Il pouvait tour à tour, sans être suspect, protéger de sa parole l'inviolabilité du droit pour les républicains comme pour tout le monde, même un jour défendre devant la cour des pairs un prince, Louis-Napoléon, qui venait de renouveler à Boulogne la triste échauffourée de Strasbourg.

Assurément tout était extraordinaire dans ce procès dénouant la médiocre tentative de 1840, et ce qui avait gagné Berryer à cette défense, à part l'appel fait à son talent par le principal accusé,

c'était peut-être justement ce qu'il y avait d'extraordinaire. Ce qui l'avait tenté, c'était cette occasion offerte à un royaliste de défendre indirectement la vieille tradition monarchique en opposant à la révolution de 1830 son propre principe, la souveraineté nationale couronnée autrefois sous le nom de Napoléon, les souvenirs de l'empire réhabilités et exaltés par le régime de juillet lui-même. Seul entre tous, Berryer pouvait prendre cette attitude hautaine d'un défenseur mettant en cause au profit de son client le gouvernement qui venait de décréter le retour triomphal des cendres impériales, embarrassant les juges qui, après avoir tout reçu, titres, honneurs, des mains de Napoléon, avaient maintenant à prononcer sur le sort du neveu de Napoléon. « Soyons courageux, s'écriait-il, disons tout avant de juger. S'il y a eu un crime, c'est vous qui l'avez inspiré par les sentimens dont vous avez animé les Français, et, entre tout ce qui est français, l'héritier de Napoléon lui-même... Vous faites allusion à la faiblesse des moyens, à la pauvreté de l'entreprise, au ridicule de l'espérance du succès. Eh bien ! si le succès fait tout, vous qui êtes des hommes, qui êtes même des premiers de l'état, je vous dirai : Il y a un arbitre inévitable, éternel entre tout juge et tout accusé. Avant de juger, devant cet arbitre et à la face du pays qui entendra vos arrêts, dites-vous, sans avoir égard à la faiblesse des moyens, le droit, les lois, la constitution devant les yeux, la main sur la conscience, devant Dieu, devant le pays, devant nous qui vous connaissons, dites : S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais nié, j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir... — Moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque, devant Dieu, devant le pays me dira : S'il eût réussi, je l'aurais nié, ce droit! celui-là je l'accepte pour juge...» Le fait est qu'il y a bien eu quelques-uns de ces juges de 1840 qui ont assez vécu pour être sénateurs du second empire. Ce n'était pas moins une étrange audace, dans un tel moment, de venir dire à des hommes, les « premiers de l'état : » Vous voyez cet accusé ! Moi qui le défends dans le malheur, je suis tranquille, il ne m'aura jamais parmi ses courtisans dans la fortune; vous qui allez le juger et le condamner, s'il avait réussi, vous seriez à ses pieds, — et s'il réussissait un jour, vous seriez ses serviteurs!

Après cela, j'en conviens, Berryer se donnait commodément le beau rôle dans ses prévisions injurieuses comme dans la discussion des intérêts publics, au parlement comme au barreau. Il n'avait pour le gêner que l'embarras du passé de son parti, et quand on le lui opposait, il se dérobait habilement. Il n'avait pas le poids, la responsabilité des affaires, et dans la campagne qu'il menait en toute indépendance, il ne tenait pas toujours compte des difficultés

avec lesquelles un gouvernement de raison, de modération avait à se débattre pour assurer à la France la liberté, une liberté régulière et la paix. Comme il n'avait rien à ménager, il pouvait tout se permettre. C'était moins un politique de conseil qu'un orateur usant de tous ses droits, en abusant même un peu parfois, je le veux bien. L'éloquence couvrait tout. Cette éloquence a été le glorieux phénomène d'une des plus éclatantes périodes parlementaires; elle n'a fait que grandir pendant quinze ans au contact de tant d'autres paroles parmi lesquelles elle a gardé une vive et saisissante originalité! Ce que Berryer aurait été au pouvoir, on ne le sait; il eût été sans doute un de Serre avec moins de nerf et de force concentrée, avec plus d'ampleur et d'expansion. Au parlement, dans l'opposition, dans la liberté des discussions publiques, il a été Berryer, un des premiers sinon le premier des orateurs depuis Mirabeau, un des plus puissans fascinateurs de tribune.

Il a eu assurément, à cette brillante époque, des adversaires, des émules faits pour lutter avec lui sans lui ressembler : Casimir Perier, avec sa parole brève et impérieuse d'homme d'action, M. Guizot, avec son éloquence sévère et réfléchie, M. Thiers, le plus facile, le plus sensé, le plus prodigieux des causeurs de parlement, Odilon Barrot, l'orateur convaincu du droit constitutionnel ou des déclamations généreuses, Dupin, le juriste raisonneur et mordant, Lamartine, prenant lentement son essor de cygne. Je ne nomme que les principaux, ceux de la chambre des députés : il y en avait bien d'autres, qui seraient les premiers aujourd'hui. Berryer, dans cette élite, était entre tous le génie vivant de la parole. Chez lui, tout était éloquence, tout concourait à l'action de l'orateur, et la sonorité d'un organe savamment conduit, et le geste dominateur, et le feu du regard éclairant cette belle et expressive figure, et la vie respirant partout, et le don pathétique de l'émotion. Nul n'a jamais su mieux que lui s'emparer d'une assemblée et la captiver en parlant à son imagination, à ses instincts les plus généreux, en mêlant à l'enchaînement saisissant des démonstrations passionnées et des grands tableaux de la politique, l'irrésistible et foudroyante impétuosité des reparties. M. Thiers, qui s'y connaissait, prétendait familièrement qu'il y avait deux choses qu'il redoutait, le coup de corne de Berryer et le coup de dent de M. Dufaure. Berryer était en effet parfois aussi terrible que prompt à la riposte; mais avec sa nature loyale et bienveillante, il n'avait ni haine ni amertume : il pouvait avoir du mépris pour certaines bassesses, de l'emportement contre certaines attaques, il n'avait aucun fiel.

Était-ce un simple improvisateur et fallait-il prendre au mot cet habile artiste de la parole, disant avec une spirituelle bonhomie qu'il

ne savait « ni lire ni écrire, » qu'il n'était bon qu'à parler? Oui, il improvisait comme improvisent les orateurs qui méritent ce nom et qui ne disent pas toujours leur secret. Il improvisait après avoir longuement étudié et profondément médité. Il s'était toujours préparé par un patient et minutieux travail aux grandes discussions, sans dédaigner même les détails extérieurs de l'action oratoire. Une fois à la tribune, tout ce qu'il avait amassé se coordonnait et se combinait dans un courant plein de force et d'éclat. Il suivait son inspiration; il intéressait ses adversaires eux-mêmes, M. Dupin tout le premier, son antagoniste en politique, son confrère au barreau, son ami de jeunesse, M. Dupin, qui, du haut du fauteuil de la présidence, jouissait de ses succès et criait aux interrupteurs : « Respectez le talent qui vous honore ! » Et ce qui doublait la puissance de Berryer, son autorité dans une assemblée, c'est que ce n'était pas seulement l'homme des mouvemens oratoires. Il avait une singulière aptitude aux affaires, qu'il traitait parfois en maître. Il a fait des discours qui étaient des discussions savantes de législation; il en a fait aussi qui étaient des tissus de chiffres à travers lesquels jaillissait la flamme.

Au parlement il y avait en lui quelque chose de Fox, le brillant et puissant adversaire de William Pitt; au barreau, c'était Erskine, au dire de lord Brougham, Erskine, « un des plus grands avocats que le monde ait jamais connus peut-être, » celui qui possédait le mieux « la première et suprême qualité du défenseur, de savoir calculer tout ce qui peut servir aux intérêts de son client. » Au milieu des absorbantes diversions de la politique, il aimait à se retrouver au palais : il s'y sentait chez lui, il y régnait. Il avait des cliens de toute sorte, sans distinction de rang ou d'opinion, parmi les princes et parmi les ouvriers, parmi les grands et parmi les humbles; il en aurait eu un bien plus grand nombre s'il l'avait voulu, s'il avait pu y suffire. Comme avocat, Berryer avait l'esprit singulièrement net et pratique, « une dialectique vigoureuse et serrée, » — c'est un mot de M. Jules Grévy, — un sens supérieur de la jurisprudence, une vive intelligence des affaires, l'art de débrouiller et de dérouler les procès les plus compliqués avec autant de lucidité que d'ampleur. Il y joignait dans les causes criminelles cette puissance d'entraînement qui le faisait redouter, qui passionnait les auditoires, ébranlait les juges jusque sur leur siège et troublait parfois le ministère public lui-même. « On vous engage, s'écriait-il devant un jury, on vous engage à vous défier de mes paroles. On parle de fascination, on vante ce qu'on veut bien appeler du talent. Non, il n'y a pas de talent, je me connais bien, je sais ce qu'il y a en moi! Je suis naturellement impressionnable, et

quand je suis convaincu, je ne puis m'empêcher de parler avec chaleur; mais il n'y a pas de talent, il y a de la conviction! » Il avait du reste le sentiment le plus élevé de l'honneur de sa profession, qu'il exerçait avec autant de délicatesse que de désintéressement.

On lui avait envoyé un jour un pauvre gentilhomme breton qui voulait absolument avoir le grand avocat légitimiste pour une modeste cause où sa petite fortune était en jeu. Berryer se serait peut-être bien passé d'aller au fond de la Bretagne plaider un petit procès. On faisait appel à son obligeance, il ne croyait pas pouvoir refuser. Il ne voulait pas faire payer son intervention ce qu'elle valait, et il ne voulait pas non plus, par un refus de tout émolument, humilier le brave gentilhomme qui avait plus d'honneur que de bien. Il s'y prit d'une étrange façon pour tout concilier. Il avouait d'un air de bonhomie embarrassée à son client que cela allait lui coûter bien cher. Le pauvre plaideur, non sans inquiétude, se soumettait à tout. « Oh! très cher, très cher, ajoutait gravement Berryer, cela va vous coûter au moins 500 francs! » Et il prenait la poste pour aller plaider au fond de la Bretagne une modeste cause, dépensant en voyage bien plus qu'il n'avait reçu. Une autre fois, il refusait une somme assez forte que lui portait un homme injustement accusé, qu'il venait de sauver du déshonneur et de la mort, et remettait la somme en dot à la fille de son client. Il avait de ces traits de désintéressement et de délicatesse qui tenaient à une nature libéralement douée.

C'est qu'en effet cette nature avait tous les dons heureux et une inépuisable sève. Dans l'orateur, dans l'avocat, il y avait un homme au sens le plus large et le plus généreux du mot, un homme alliant la grâce à la supériorité virile, la cordialité séduisante à la force, la simplicité à la noblesse du cœur. Au milieu de cette vie de travail, de luttes, de succès, d'émotions, qu'il menait sans cesse, ayant à conduire une multitude d'affaires, à défendre sa cause, à se débattre parfois avec ses propres amis qui ne lui épargnaient pas les contrariétés, Berryer trouvait du temps pour tout. Il avait tous les instincts et les goûts des riches organisations. Il se plaisait aux sociétés choisies, et peu d'hommes ont été plus répandus, plus entourés de dévoûmens affectueux, surtout de sympathies féminines. Il aimait le monde intelligent et élégant, il aimait les arts et les artistes, en grand artiste qu'il était lui-même. Il n'était peut-être pas également sensible à tous les arts; il avait tout au moins sa manière de sentir la peinture, il la goûtait en personnage de l'action, pour les figures ou les scènes de l'histoire qu'elle lui représentait. Il avait chez lui des bustes, des portraits, des tableaux qui étaient des souvenirs. Sa vraie passion était la musique : il l'aimait

et il la sentait avec feu, avec d'exquis raffinemens. Son beau visage rayonnait à l'audition de quelque morceau de Mozart, et il lui est arrivé de se préparer à ses plus beaux plaidoyers, à la défense de Chateaubriand, qu'il devait prononcer le lendemain, en allant passer la soirée à entendre la Malibran ou la Pasta. Il a été toute sa vie l'ami de Rossini.

Il avait une autre passion : c'était Augerville, vieille demeure à quelque distance de la forêt de Fontainebleau, vieille terre à demi abandonnée quand il l'avait acquise en 1824, et depuis renouvelée, embellie par lui. Il avait tout refait, les jardins, les cultures, il avait transformé le parc à travers lequel coule l'Essonne. Là, aux jours de l'été, se succédaient les visiteurs de toute sorte, aimables personnes du monde, hommes politiques, magistrats, artistes, poètes, recevant une libre et familière hospitalité à laquelle présidait, tant qu'elle vécut, M[me] Berryer, femme intelligente et dévouée, glorieuse des succès de son brillant mari. Tous les ans, Augerville voyait arriver pour quelques jours Eugène Delacroix le peintre, qui était un cousin de Berryer et qui avait autant d'esprit dans ces réunions d'élite que de puissance dans son art. Alfred de Musset y allait aussi parfois. Il y a eu des hôtes sans nombre, jusqu'à cette visite des jours plus éprouvés que M. de Falloux a racontée et où il était lui-même avec M. Thiers, Montalembert, l'évêque d'Orléans. Que de conversations tour à tour sérieuses ou étincelantes, libres, spirituelles, éloquentes, toujours animées, les salons et le parc d'Augerville ont entendues aux beaux temps d'autrefois! Berryer, dans l'éclat de sa virilité et de ses succès, se plaisait à cette vie; il s'y reposait dans l'intervalle des agitations de la chambre et du palais, prêt à s'élancer à des luttes nouvelles pour sa cause, pour toutes les causes qu'il croyait pouvoir défendre sans se manquer à lui-même.

Était-ce dans le fond un ennemi bien dangereux que ce galant homme au cœur loyal, à la parole éclatante, qui alliait à la fidélité des souvenirs un sentiment si vif des traditions françaises? Était-ce surtout un ennemi tel qu'il pût paraître utile d'essayer de l'abattre ou de l'atteindre dans la dignité de sa situation? Le gouvernement de 1830 avait triomphé ou du moins semblait avoir triomphé des plus graves épreuves; il n'avait plus besoin de se défendre par des démonstrations de force ou par des représailles. Un jour vint cependant, au commencement de 1844, où un ministère, destiné à être le dernier de la monarchie de juillet, croyait devoir provoquer dans le parlement une sorte d'arrêt de « flétrissure » contre quelques députés légitimistes qui étaient allés visiter M. le comte de Chambord à Londres, contre ce qu'on appelait alors le « pèleri-

nage de Belgrave-Square. » Berryer, qui avait été un des « pèlerins, » sans se croire un conspirateur, ressentait vivement l'affront et relevait le défi avec une véhémente fierté; il répondait au vote de « flétrissure » par une démission retentissante, bientôt suivie d'ailleurs de sa réélection à Marseille. Qu'avait-on gagné? L'incident avait été pénible pour tout le monde; il s'était compliqué de scènes violentes qui avaient réveillé toutes les passions, qui avaient mis le chef du cabinet lui-même, M. Guizot, et Berryer directement en présence dans un émouvant duel de tribune. Évidemment le ministère avait eu une inspiration malheureuse. Le « pèlerinage de Belgrave-Square » avait été une manifestation un peu importune, dans tous les cas plus sentimentale que sérieusement politique; le vote de « flétrissure, » arraché à une chambre troublée, dépassait la mesure, et à l'égard d'un acte d'inoffensive ostentation et à l'égard des hommes qui y avaient pris part, surtout à l'égard de celui qui, « flétri » et réélu, restait encore la force et l'honneur du parlement.

La méprise était d'autant plus grave qu'à cette époque Berryer pouvait être toujours un adversaire de foi, de principe, il n'était pas réellement un ennemi implacable. Il ne fatiguait pas de contestations mesquines un gouvernement qui représentait la France dans le monde; il lui aurait plutôt prêté quelquefois un secours désintéressé dans les questions d'un ordre social ou national. Il n'avait pas hâte de voir des ruines nouvelles, et si la monarchie de 1830 était menacée désormais, elle l'était moins par de vaines démonstrations de parti que par une sorte de fatigue intérieure, par ce mal que Lamartine avait appelé « l'ennui, » qui frappait l'esprit méditatif de Tocqueville, dont Berryer lui-même parlait en disant à propos de la réforme électorale : « Je ne veux pas agiter, je ne veux pas jeter d'alarmes,... mais qu'apercevez-vous autour de vous? Dans les classes de la société française qui sont étrangères à toute participation aux droits politiques, que fermente-t-il? C'est l'histoire du genre humain dans toutes les sociétés. On monte de classe en classe; les sommités s'effacent et disparaissent, et les classes inférieures arrivent au sommet. La bourgeoisie, la classe moyenne, elle a conquis la première place; elle a l'ascendant, elle domine, mais elle est d'autant plus pressée par les classes inférieures qui montent à leur tour, chez qui le sentiment du droit de concourir à la chose publique se développe chaque jour. Croyez-le, c'est un avertissement sincère que je vous donne. »

Chose curieuse en effet! elle avait déjà passé plus de quinze ans, cette libérale monarchie de 1830, à livrer et à gagner des batailles, à repousser des assauts, assauts de tribune et assauts à main ar-

mée; elle avait à peu près contraint ses plus violens adversaires à s'avouer vaincus, à ajourner tout au moins leurs espérances; elle pouvait être considérée comme définitivement fondée, et c'est alors, dans la pleine possession de l'autorité et de la force, quand elle avait eu raison de tous ses ennemis, c'est alors qu'elle avait affaire à un autre ennemi intérieur, multiple, insaisissable! C'est alors qu'elle commençait à fléchir en quelque sorte sur elle-même pour finir bientôt par disparaître un jour d'hiver dans une échauffourée révolutionnaire destinée à rester l'étonnement de tout le monde, des vainqueurs autant que des vaincus. Que Berryer, ce jour-là, au premier moment, n'ait pas éprouvé quelque secret et amer plaisir à voir dans la révolution du 24 février 1848 la justification foudroyante de tout ce qu'il avait dit si souvent sur les faiblesses inévitables de la monarchie de juillet, je n'en voudrais répondre. Du moins il n'en triomphait pas. La veille, il était resté étranger à tout ce qui avait préparé et hâté la catastrophe; il n'avait été ni des banquets agitateurs ni des manifestations organisées en plein Paris comme un prélude de sédition. Le lendemain, il ne se considérait pas comme un des vainqueurs. Il n'était pas de ces légitimistes aveuglés par une puérile passion de représaille qui dans la journée du 24 février 1848 ne voyaient que la revanche du 29 juillet 1830. Il avait assez de sagacité et de droiture dans l'esprit pour saisir aussitôt la signification redoutable d'un événement qui, en emportant ce qui restait de monarchie, laissait brusquement le pays en face du vide et livrait la société française à l'inconnu sous le nom de république.

IV.

Cette révolution de 1848, œuvre d'une imprévoyance d'opposition et d'une défaillance de pouvoir, était en effet bien autre chose que la révolution de 1830. Elle ouvrait de bien autres perspectives. A cette civilisation libérale qui se déroulait depuis trente-quatre ans sous la forme de la monarchie constitutionnelle, elle substituait d'un seul coup l'ère des agitations indéfinies, des expériences orageuses, des convulsions intérieures, bientôt fatalement suivies des réactions à outrance. Elle déchaînait des passions, des forces, qui allaient placer la France désarmée d'institutions modératrices entre l'anarchie et la dictature. Elle inaugurait, en un mot, une vaste crise où tout se trouvait violemment changé, et les cadres de la politique, et la scène parlementaire, et les rapports des partis, et la position des hommes engagés comme Berryer dans la vie publique, bientôt

ramenés comme lui à reprendre un rôle dans des conditions si nouvelles.

Jusque-là Berryer, dans ses brillantes campagnes de parole et d'opposition, avait devant lui un régime qui restait toujours la monarchie avec son caractère, ses garanties et ses limites. Il avait soutenu des combats tout politiques, à l'abri d'institutions définies, contre des adversaires nés et formés avec lui dans les luttes généreuses de la restauration. Il connaissait merveilleusement et le terrain sur lequel il avait à se mouvoir et les hommes avec qui il avait à se mesurer. Il était de ce monde d'élite, libéral de mœurs et d'esprit, attaché à un ordre parlementaire qui semblait devoir pour longtemps suffire aux désirs, aux besoins de sécurité et de progrès de la société française. Maintenant tout avait changé en un jour. Toutes les conditions de la vie nationale se trouvaient déplacées ou transformées par la république, par le suffrage universel, par cet avènement soudain et confus d'une démocratie inexpérimentée, assaillie de tentations, entourée de pièges, livrée dès la première heure aux factions et aux sectes. Ce n'était plus seulement une crise politique, une crise limitée d'institutions et de gouvernement, c'était une profonde crise sociale, une immense aventure qui pouvait encore une fois recommencer la vieille histoire des excès de la force suivant de près les excès de désordre. Tout devenait possible dans une situation où il n'y avait plus rien de défini et d'assuré. Berryer n'était ni un vainqueur ni un vaincu de la révolution du 24 février 1848. Il restait un témoin ému, toujours passionné pour le pays, prêt à remonter avec sa puissance de parole sur la scène orageuse des assemblées nouvelles. Il comprenait bien qu'il ne s'agissait plus de querelles d'anciens partis, ni même des rivalités des deux monarchies désormais confondues dans une défaite commune, qu'il y avait avant tout le sol ébranlé à raffermir, l'ordre universel à protéger, peut-être la liberté elle-même à sauvegarder. Par la force des choses, il se trouvait ramené à servir dans une armée où se rencontraient amis et adversaires de la veille, des hommes comme M. Thiers, M. Molé, M. de Broglie, M. de Falloux, M. Odilon Barrot, M. de Montalembert et bien d'autres. C'étaient des conservateurs qui, sans désavouer leur passé, sans préjuger l'avenir, s'alliaient contre le péril du moment, acceptant la république dans ce qu'elle avait de possible et de réalisable, comme le régime qui les divisait le moins.

L'action de Berryer dans les jours agités de 1848 a été des plus sérieuses, quoiqu'en définitive elle n'ait réussi à rien empêcher. Elle a gardé je ne sais quel caractère libre et distinct dans la mêlée des événemens. En réalité, une fois la grande aventure engagée, Ber-

ryer a eu deux ou trois préoccupations essentielles qui ont résumé toute sa politique, qui ont inspiré et dominé sa conduite. Au premier moment, avec tous ceux dont il se retrouvait l'allié, il n'avait qu'une pensée, la défense de la société française menacée de toutes parts, et à cette œuvre pressante, difficile, il portait une autorité qui ne faisait que grandir avec les circonstances, l'ascendant de sa sincérité, de son patriotisme, de sa supériorité dans les affaires.

A peine entré à l'assemblée constituante de 1848, ses premières paroles avaient été un appel à la modération, au désintéressement des partis. Il s'était fait modestement inscrire tout d'abord au comité des finances, où il ne tardait pas à exercer avec M. Thiers une influence prédominante, l'influence du savoir et de la raison.

Les finances en effet étaient un des plus graves dangers de la situation. Il s'agissait avant tout de mettre fin à une crise ruineuse qui se prolongeait depuis trois mois, de retrouver les élémens de l'ordre financier, de relever le crédit en ranimant la confiance, d'arrêter au passage les motions révolutionnaires qui se succédaient, par lesquelles on proposait tantôt un impôt désastreux, tantôt la spoliation de la famille d'Orléans. Ce n'était pas toujours facile avec une assemblée novice, avec des ministres nouveaux aux affaires et qui portaient au pouvoir les susceptibilités de l'inexpérience, les ombrages de l'esprit de parti, qui subissaient aussi impatiemment le concours d'hommes dont ils sentaient la supériorité. Berryer s'attachait passionnément à ce travail, désarmant ou dominant le gouvernement par sa loyauté, et c'est ainsi qu'un jour en pleine séance il tendait la main au ministre des finances, M. Goudchaux, qui s'offensait parce qu'on lui disputait un médiocre impôt, qui semblait croire à une hostilité de parti. « Je conjure M. le ministre des finances, disait-il de son plus chaud accent, je conjure M. le ministre de reconnaître qu'il n'y a rien de désagréable, de fâcheux, ni d'hostile pour lui, que parmi les hommes qui le combattent, il y en a, je dirai même tous, et j'en suis sûr, qui ont mis sous leurs pieds leurs affections, leurs souvenirs, leurs espérances, leurs vues particulières. Pourquoi? Parce qu'ils sont gens de cœur, gens d'honneur, parce que, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, quel que soit le gouvernement qu'ils aient servi ou qu'ils aient regretté ou qu'ils aient désiré ou qu'ils puissent désirer encore pour la France, c'est pour la France qu'ils veulent un gouvernement... Avec le sentiment qui domine dans tous les cœurs honnêtes, nous ne sommes plus qu'un, nous avons une cause commune, nous sommes tous à la république, nous sommes tous du même parti. » Et ce qu'il disait, il le pensait. Après quelques mois de ces luttes incessantes, de cette vie enflammée et laborieuse, il avait le droit

d'affirmer que depuis l'ouverture de l'assemblée il n'y avait pas eu un instant où il eût été « dirigé par un autre sentiment, par une autre pensée que le besoin de servir la patrie commune dans une situation évidemment périlleuse. »

Défendre la société française menacée dans ses intérêts matériels, dans les ressorts de sa puissance financière comme dans sa vie morale, c'est la pensée dominante de Berryer dans les premiers temps de la république de 1848 et même au delà des premiers temps. Il a été pendant plusieurs années le grand rapporteur du budget, le porte-parole de l'ordre financier, — de l'ordre sous toutes les formes à côté des Thiers, des Montalembert, des Falloux, des Molé, des Changarnier, des Faucher. Que Berryer, en s'associant à ce mouvement spontané de défense sociale, eût une autre pensée, qu'il gardât sa foi politique distincte jusque dans cette alliance conservatrice qu'il avait contribué à former et dont il restait un des chefs, ce n'est point douteux. La révolution, il l'avait dit dès le premier jour, n'avait pas fait de lui un homme nouveau. Il ne croyait pas à la république la veille du 24 février, il n'y croyait pas beaucoup plus le lendemain, et les événemens qui se succédaient avec une terrible précipitation, qui en quelques mois conduisaient la France à une semi-résurrection impériale par la présidence acclamée d'un Napoléon, ces événemens n'étaient pas de nature à le convertir. Il n'était évidemment qu'un républicain de raison, de nécessité, de résignation ou de circonstance, et d'un autre côté, tout conservateur qu'il fût, il n'était pas non plus de ceux qui appelaient la réaction pour la réaction, qui auraient accepté tous les moyens pour sortir de la république ; il n'était pas de ceux qui « embrassaient une ombre d'hérédité » en choisissant un prince pour président, « en se complaisant dans les souvenirs étroits qui lient invinciblement le nom de Bonaparte à la fin de la première république. » Malgré les rapports tout personnels et affectueux qu'il avait gardés avec le prince Louis, depuis qu'il l'avait défendu devant la cour des pairs, il n'avait pas favorisé la candidature napoléonienne, il n'avait pas voté pour l'élu du 10 décembre. Tout ce qu'il pouvait faire était de ne pas refuser l'appui libre de son influence, de sa parole à ce pouvoir nouveau dans la mesure des intérêts nationaux et conservateurs, — jusqu'à la limite où se dévoilerait une ambition d'empire. En un mot, Berryer restait ce qu'il était, un homme de sincérité acceptant la république, la constitution de 1848 sans illusion, prêtant son concours au gouvernement d'un grand nom sorti du scrutin populaire, et en définitive réservant la foi de son esprit, attendant en pleine indépendance le dernier mot de cette dramatique expérience.

Rien assurément de plus étrange que cette situation telle que la

révolution de 1848 l'avait faite, où tout paraissait organisé pour les conflits et où, avant que trois ans fussent écoulés, la république semblait condamnée à un fatal dénoûment. Comment en aurait-il été autrement avec une constitution sans garantie, des partis révolutionnaires toujours frémissans, une majorité conservatrice qui n'avait qu'une puissance de réaction ou de résistance, et un président du nom de Napoléon prêt à se servir de tout pour se frayer un chemin vers l'empire? Berryer ne se dissimulait pas la gravité des choses. Mêlé à ces luttes ardentes, incessamment renouvelées, il mettait toute son habileté, toutes ses ressources de parole à tenir tête tour à tour aux périls révolutionnaires et aux périls d'usurpation césarienne. Il sentait que tout était plus que jamais « transitoire et précaire » dans l'état de la France, qu'on ne pourrait se dérober à des crises nouvelles, et, sans rien faire pour précipiter ces crises, il prétendait garder pour sa cause le droit de se présenter devant l'assemblée, devant le pays, le jour où la question du choix d'un gouvernement renaîtrait par la proposition d'une révision constitutionnelle. Tout se réunissait pour rendre cette révision inévitable dans l'état moral et politique du pays ; une seule circonstance secondaire suffisait pour la rendre impossible, puisqu'il fallait un chiffre de majorité qu'on ne pouvait pas atteindre. A vrai dire, telle qu'elle se présentait dans l'été de 1851, cette proposition de révision ne pouvait avoir aucune issue pratique, elle ressemblait à un expédient inutile; mais c'était une occasion solennelle, et à peine le débat avait-il commencé devant l'assemblée, il s'élargissait aussitôt, il devenait une sorte de concours ouvert à toutes les opinions, à tous les partis. Berryer entrait dans cette arène tout armé d'éloquence, opposant à Michel de Bourges, qui venait de faire avec une âpreté de tribun le procès des institutions royales, de l'ancien régime, la monarchie telle qu'il la comprenait, la monarchie dans son histoire, dans son principe, dans ses traditions, dans ses garanties.

C'était une scène pleine de grandeur où un seul homme tenait pendant plusieurs heures toute une assemblée captive, dominant les révoltes de ses adversaires, arrachant à ceux qui l'entendaient cette exclamation : « C'est du Mirabeau! » Berryer, je l'avoue, ne ménageait guère la république : il n'en avait pas eu jusque-là de bien édifians exemples sous les yeux, et puis dans ses plus grandes libertés il mettait encore une singulière générosité de passion, une grâce ingénieuse d'ironie. « Je ne vous dis pas qu'une société ne peut pas vivre en république, s'écriait-il spirituellement, ne me dites pas qu'une société ne peut pas vivre en monarchie... Mon Dieu! quand on accuse le passé, on a un grand avantage. La monarchie, à travers toutes les erreurs, toutes les faiblesses, tous les

vices qui sont attachés à l'humanité, elle a duré quatorze siècles. On a un long espace à parcourir pour y saisir des fautes, des jours mauvais, et les lui reprocher comme s'ils étaient la conséquence même de son principe. La république, cette république qui doit être éternelle, qui est, selon vous, la grande condition de l'avenir, nous ne l'avons connue qu'un jour. Elle s'est défendue, dites-vous; mais le système de défense nous a fait horreur, mais les misères qui en sont résultées ont pesé pendant vingt années sur la nation française! Je ne veux pas abuser de ce que vous avez duré trop peu, n'abusez pas de ce que nous avons duré beaucoup... »

Rien ne ressemblait moins qu'un tel discours, du reste, à une récrimination contre le présent, à une vaine apologie d'un passé évanoui, et c'est ici surtout que Berryer retrouvait l'avantage d'un homme pénétré de l'esprit moderne, animé du souffle de son temps et de son pays. Cette monarchie, dont il se plaisait à raviver l'image en face d'une république qui restait une énigme menaçante, cette monarchie, il ne la confondait pas avec l'immobilité, le droit divin et les vieilleries de cour; il la montrait vivant de la vie de la France et se transformant avec elle, travaillant de siècle en siècle à cette œuvre éclatante de la civilisation française, de la grandeur nationale. Il la défendait d'une prétendue incompatibilité avec l'ordre nouveau, avec les institutions représentatives, « avec les grandes libertés politiques que 1789 a créées, que nous réclamons, que nous vengerons, que nous maintiendrons et que nous appellerons au secours de l'avenir. » C'était son langage, et touchant habilement un point plus délicat, devançant l'issue d'une négociation dont il désirait le succès, il ne séparait plus le représentant de la royauté traditionnelle et « ces princes qui, à une époque où je me trouvais dans l'opposition, disait-il, ont si noblement soutenu par l'épée la dignité française, l'honneur français, l'autorité du nom français. » Ainsi il parlait, mêlant dans son éloquence la raison politique, l'imagination, l'ironie, les évocations de l'histoire, les effusions personnelles, les appels passionnés et émouvans.

Il combattait pour l'honneur plus que pour le succès, je le crois bien. Il combattait pour la monarchie par fidélité, sans découragement comme sans illusion. A défaut d'une victoire monarchique sur laquelle il ne pouvait compter, il combattait encore pour la nécessité d'une révision par esprit de prévoyance, parce qu'il croyait ainsi échapper à la fatalité de 1852, aux entreprises « de la sédition et de l'ambition, » à la possibilité d'une « perpétuation inconstitutionnelle des pouvoirs du président. » A défaut de la révision enfin, si on ne la votait pas, il adjurait l'assemblée de ne pas se diviser, de s'attacher à la loi telle quelle existait, parce que c'était la loi, de rester unie devant le péril. Déjà quelques mois auparavant, dans le premier

conflit décisif qui avait mis aux prises l'assemblée et le président, il avait dit : « Arrêtez-vous au premier pas. Si la majorité qui sauva la société française est brisée, si la nation cesse de voir en elle son plus ferme appui et sa plus certaine ressource, je déplore l'avenir réservé à mon pays. *Je ne sais pas quels seront vos successeurs, je ne sais pas si vous aurez des successeurs : ces murs resteront peut-être debout, mais ils seront habités par des législateurs muets!..* » Le discours sur la révision n'était qu'un développement plus ample, plus éclatant des mêmes pensées, un appel plus pressant encore à l'union de toutes les volontés pour la sauvegarde des dernières garanties d'une vie libre. « Armons-nous de la légalité dans des temps qui sont bien difficiles, s'écriait-il : si la convocation d'une assemblée de révision, supérieure à toute personne et à toute autre assemblée, si cette convocation n'a pas lieu, soumettons-nous, attachons-nous à la légalité. Ne laissons pas briser la loi qui existe, c'est la seule force qui nous reste... Écoutez, reconnaissez les voix qui nous entretiennent de nos dissenssions passées, qui aigrissent nos ressentimens, qui approfondissent nos divisions. Reconnaissez ces voix, comprenez-les, que ce soit un grand avertissement; unissons-nous de plus en plus; soyez inséparables dans l'ordre légal!.. »

En un mot, s'il ne pouvait ramener la France à la monarchie, il s'efforçait de la retenir au bord des catastrophes révolutionnaires et des coups d'état. Sa prévoyance avait des accens pathétiques; seulement il ne s'apercevait pas qu'en dépeignant si chaleureusement les dangers, l'impossibilité de la république, les vices, l'incohérence de la constitution, il affaiblissait lui-même d'avance l'autorité de ses suprêmes appels. Il offrait de se rallier pour un jour autour d'une légalité déconsidérée, ruinée par deux années de luttes violentes au profit du solitaire de l'Élysée, seul bénéficiaire des fautes de tout le monde, des excès des républicains comme des passions de réaction des conservateurs. L'honneur de Berryer était dans sa sincérité, et le jour où le coup d'état du 2 décembre 1851 réalisait ce qu'il avait redouté, tranchait le nœud par la force, il attestait cette sincérité, en s'associant aux derniers efforts tentés pour la loi. Il se trouvait à la mairie du Xe arrondissement, donnant, entre tous, l'exemple de l'énergie et de la netteté dans l'improvisation d'une résistance désormais impuissante. Il partageait la fortune de ceux qui allaient à Vincennes expier leurs protestations par une captivité d'un moment.

V.

Ce jour-là, sorti de prison ou captif, Berryer restait parmi les

vaincus, il se considérait comme un vaincu. S'il l'avait voulu ou s'il eût été un autre homme, il aurait pu sans doute plus que personne avoir quelque crédit auprès de celui qu'il avait protégé autrefois de sa parole devant la cour des pairs et qui lui avait écrit au lendemain de sa condamnation : « J'ignore ce que le sort me réserve. J'ignore si jamais je serai dans le cas de vous prouver ma reconnaissance ; j'ignore si jamais vous voudrez en accepter des preuves. » Berryer ne tenait pas à ce genre de reconnaissance, et même lorsque bientôt après il entrait à l'Académie française, il se dérobait à l'usage de la visite au chef de l'état, prenant spirituellement pour prétexte l'embarras que sa présence pourrait causer à son ancien client de 1840. Il était séparé du prince Louis-Napoléon par le 2 décembre! Il avait vu avec une virile tristesse cette révolution de la force s'accomplir, les libertés parlementaires subir une proscription nouvelle, la France passer encore une fois sous la dictature. Il n'avait ni faveur personnelle à accepter ni rôle public à revendiquer, et à ceux qui lui demandaient de rentrer dans l'assemblée que la constitution de 1852 créait, qu'il avait prévue et caractérisée d'avance en parlant des « législateurs muets, » il répondait : « Qu'irai-je faire dans ce nouveau corps législatif d'où la vie politique est entièrement retirée et où je ne trouverai ni l'action publique ni l'indépendance que les révolutions de 1830 et de 1848 ne nous avaient pas ravie?.. La tristesse de mes regrets, vous le comprenez, a des causes plus élevées que le sentiment de ma position personnelle. Puis-je sans douleur et sans inquiétude voir la France proscrire par tant de millions de voix les droits et les institutions nécessaires à la puissance et à la dignité des nations?.. » Il n'avait plus de place dans ce régime qui venait d'effacer en une nuit trente-quatre ans de vie parlementaire pour ramener la France à l'autocratie, aux compressions de l'empire. Il n'avait plus qu'un asile, le barreau, et c'est au barreau qu'il retrouvait l'indépendance, une certaine liberté, le droit de dire encore ce qu'il pensait. — « Vous vous croyez à la tribune, » lui disait un jour un chef de magistrature; c'était en effet une tribune qu'il relevait de temps à autre pour son usage à côté ou en face de la tribune désormais muette des assemblées.

Les plaidoyers de Berryer ont été une des formes de l'opposition dans un temps où il n'y avait plus d'opposition possible. Le parlementaire, redevenu simple avocat, avait commencé dès les premiers momens par cette affaire de la spoliation de la famille d'Orléans, par ce procès où il saisissait corps à corps l'arbitraire nouveau dans une de ses prétentions les plus exorbitantes, le droit de confiscation par raison d'état. Cette cause, il l'avait rencontrée une première

fois à l'assemblée constituante et il l'avait gagnée sans effort devant la république; il la retrouvait sous un pouvoir qui se disait conservateur, qui prétendait néanmoins trancher dans son omnipotence, en dehors de toutes les garanties judiciaires, les plus délicates questions de propriété et de droit. « C'est une protestation que j'élève, s'écriait-il, au nom de la robe que je porte, au nom du barreau auquel j'appartiens depuis quarante ans, au nom de la magistrature gardienne de ces lois que j'ai défendues envers et contre tous pendant ma vie entière. Je proteste au nom des institutions et des droits les plus fondamentaux de mon pays, au nom de ces vieux murs où, pendant des siècles, on a rendu la justice et consacré les principes protecteurs de la société... Qu'est-ce à dire! Est-ce que nous aurions chez nous une autorité, un pouvoir quelconque qui serait placé au-dessus de toutes les lois?.. » Et montrant d'un geste puissant la Sainte-Chapelle, il demandait si on ne savait plus ce que c'était que la justice dans le pays où avaient paru les premiers justiciers du monde, où le plus pieux des rois, — « celui qui priait là-bas, » — faisait du titre de *grand-justicier* son plus noble titre. Puis rappelant et Tibère et Tacite, il reproduisait le langage expressif et concis de l'historien romain : « Tibère était pauvre, Tibère avait peu de biens en Italie; mais quand il était en contestation avec des particuliers, les tribunaux et la loi prononçaient, *forum et jus!* — Voilà ce qu'est le droit dans tous les temps, et l'on a loué un tyran d'avoir su respecter ce principe fondamental! » Il perdait, il est vrai, la cause devant le pouvoir spoliateur; il l'avait gagnée devant l'opinion réduite au silence, devant la magistrature elle-même. Celui qui avait soutenu de sa parole un Napoléon contre les juges de 1840 mettait une sorte d'orgueil à être le défenseur des princes d'Orléans contre ce Napoléon devenu tout-puissant, qui réalisait avec une si triste fidélité un autre mot de Tacite, ce mot cruellement vrai : « On hait qui l'on a offensé! »

Plus d'une fois dans cette vie judiciaire où il cherchait un refuge et une force pendant l'empire, Berryer avait l'occasion de laisser éclater une parole libre. Il la saisissait comme s'il eût voulu de temps à autre interrompre la prescription. Tantôt c'était à propos d'une médiocre affaire de « correspondances avec des journaux étrangers » qu'il agrandissait en combattant la violation du secret de la vie privée par la police comme il avait combattu l'invasion de l'arbitraire dans la vie civile par la confiscation. Tantôt c'était à propos de la poursuite dirigée contre M. de Montalembert pour une véhémente apologie des institutions libres de l'Angleterre. Un autre jour, c'était dans un procès soutenu par M. Dupanloup qu'il se donnait libre carrière; plus tard ce fut pour la défense d'un comité

de liberté électorale, le « comité des treize. » La politique, il la retrouvait comme avocat partout sur son chemin, et il se gardait bien de l'éviter. Il faisait quelquefois frémir les juges, il les embarrassait ou il les dominait de son imposante autorité. Il passionnait les auditoires qui éclataient en applaudissemens, et comme un président lui recommandait de s'abstenir de tout ce qui pouvait provoquer le public à manquer de respect à la justice, il répliquait d'un accent foudroyant : « Je ne croyais pas, en défendant la liberté, provoquer un manquement de respect à la justice. »

Il n'était pas facile de l'arrêter lorsqu'il marquait d'un trait brûlant les apostasies intéressées, ou lorsque, saisissant l'arbitraire sous toutes ses formes, dans ce qu'il avait de plus criant, il s'écriait avec émotion : « Allez en Afrique, allez à Lambessa, voyez l'origine, la situation de ceux qui y sont transportés... là, à l'heure où nous parlons, il y a un homme qui a été condamné à quinze jours de prison par la justice, et sur son dossier la main d'un ministre a écrit : *dix ans de Lambessa!* Vérifiez le fait, monsieur le procureur général, je vous y invite. » Il n'était pas aisé de retenir sa parole lorsqu'en plein tribunal il s'écriait : « Que parle-t-on des nécessités d'un pouvoir nouveau, de la patrie sauvée? Nous avons trop vécu au bruit des changemens politiques pour que nos oreilles soient émues à ces chants de victoire. Trop de fois et depuis trop longtemps nous avons entendu ces cris : Montons au Capitole, la patrie est sauvée! Ce que nous avons appris dans les épreuves de toute notre vie, c'est qu'on ne raffermit pas une société ébranlée, c'est qu'on ne sauve pas l'avenir d'un pays par les abus de la force, par la violation des lois, ou par de complaisantes faiblesses de la justice... » Il était difficile que les juges eux-mêmes ne fussent pas gagnés par l'émotion quand cet homme que l'âge commençait à atteindre couronnait sa défense de Montalembert en disant : « Ah! messieurs, ne nous faites pas un crime de nos légitimes regrets. Nous vieillissons, nous n'avons plus qu'une chaleur qui s'éteint, laissez-nous mourir tranquilles et fidèles. Nous sommes assez malheureux de voir notre cause, notre sainte et glorieuse cause, trahie, vaincue, reniée, insultée. Laissez-nous croire que nous pouvons lui garder au fond de nos cœurs un inviolable attachement, laissez-nous-le penser, laissez-nous-le dire! laissez-nous garder et rappeler le souvenir de ces grands combats de la parole qui nous ont fait connaître, qui nous ont fait aimer les généreuses institutions que nous avons défendues, que nous défendrons toujours, auxquelles nous serons fidèles jusqu'à notre dernière heure. »

Ces paroles, il est vrai, étaient le plus souvent condamnées à se perdre entre les murs d'un tribunal. Elles n'allaient plus retentir

dans le pays; elles étaient arrêtées au passage par cet ingénieux système de compression administrative qui faisait de la France « une chambre de malade » où l'on ne pouvait parler qu'à voix basse, et dont Berryer lui-même dévoilait un jour les procédés en disant avec esprit : « Il n'y a pas un journal qui n'ait reçu à certain moment la visite d'un monsieur en habit noir, ayant quelquefois l'apparence d'un homme respectable, et qui, envoyé par ordre officiel, vient, sous forme d'invitation, dire au gérant ou à l'éditeur : *Dans tel procès vous ne parlerez pas de ceci, dans telle discussion vous ne répondrez pas à telle attaque, vous voudrez bien ne pas reproduire telle pièce...* Il y a même des fêtes dont on avertit de ne pas parler!..» Les paroles de Berryer perçaient néanmoins quelquefois les murs du palais, où elles revenaient en France en passant par quelque journal étranger, — et, dans le silence de l'empire, elles étaient l'éloquente, la persévérante protestation du droit. Elles restaient une des formes les plus vives de cette opposition des cœurs libres à laquelle l'avocat illustré par toutes les luttes pouvait encore donner une voix dans le prétoire. Ce n'est qu'après plus de dix ans, lorsque l'empire, troublé ou embarrassé de ses propres fautes, commençait à rendre aux assemblées une certaine vie, « une participation plus directe à la politique, » ce n'est qu'en 1863 que Berryer acceptait, non sans hésitation, d'être envoyé par Marseille au nouveau corps législatif. Il rentrait dans la vie publique en même temps que M. Thiers pour défendre les mêmes idées, pour combattre sous la même inspiration des excès, des erreurs de politique que l'un et l'autre jugeaient avec la même sévérité. Thiers et Berryer reparaissant sur la scène, c'était la tradition parlementaire plus ou moins renouée, retrouvant nécessairement une force nouvelle. Je ne veux pas sûrement diminuer le mérite des « cinq » députés qui avaient jusque-là représenté l'opposition dans le corps législatif de l'empire. Les « cinq » avaient fait ce qu'ils avaient pu dans les conditions les plus ingrates. Il n'est pas moins certain qu'avec de vieux athlètes portant à la chambre leur autorité et leur expérience tout changeait singulièrement. L'empire avait désormais devant lui de redoutables contradicteurs dans une situation où il avait accumulé les difficultés, — et les complications italiennes, et les affaires du Mexique déjà engagées, et les affaires d'Allemagne commençant à poindre avec la guerre du Danemark, et les affaires financières étrangement compromises. Par le fait, c'était l'œuvre tout entière de dix années d'un régime sans contrôle que des hommes comme Thiers et Berryer avaient à reprendre, à interroger, à suivre dans ses conséquences menaçantes.

Au moment où Berryer rentrait ainsi dans une assemblée si diffé-

rente de celles qu'il avait connues, il n'était plus jeune, il avait soixante-treize ans. Il arrivait presque au bout de sa carrière, au sommet de la vie avec un esprit, non pas moins ferme, mais plus apaisé, avec un ascendant qui se faisait sentir même à des adversaires. Il avait entre ses contemporains cette originalité, ce privilège de n'avoir jamais rien été officiellement et d'être un des premiers personnages français par la considération, un homme qui avait conquis une gloire réelle, une pure et universelle popularité par plus d'un demi-siècle de succès, d'indépendance et d'honneur. Il venait d'avoir une preuve émouvante de cette popularité à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans l'ordre des avocats. Tous les barreaux de France avaient voulu se faire représenter à la « cinquantaine » de Berryer. Là se trouvaient confondus des survivans de tous les temps, des hommes de tous les partis, des ministres de la veille ou du moment, des magistrats, des présidens de cour, M. Baroche, M. Delangle, M. Dupin, M. Crémieux, M. Odilon Barrot, M. Marie, M. Jules Favre. Tous se réunissaient pour honorer dans le « stagiaire de 1811 » celui à qui « nul ne songeait à disputer le premier rang » parmi les avocats. Ce n'est pas tout : en Angleterre même, Berryer était l'objet d'une démonstration exceptionnelle. Il était reçu en hôte privilégié à un banquet du lord-maire, et lord Palmerston, l'associant au brillant Brougham, saluait en lui « l'homme qui a atteint le point culminant de la gloire dans son pays, dont le nom est européen, sans rivaux dans le barreau, aussi respecté qu'estimé pour la dignité de son caractère, pour l'élévation de son esprit et la noblesse de ses sentimens... » Il n'avait plus rien à envier comme avocat, et comme député il retrouvait la déférence même dans un corps législatif qui sentait en lui l'adversaire de l'empire.

Berryer d'ailleurs, en se laissant ramener à des luttes qui tentaient encore sa vieillesse, Berryer n'avait guère d'illusions. A mesure qu'il rentrait dans les discussions, il avait de plus en plus le sentiment de la gravité des choses, du danger où la politique impériale conduisait tous les intérêts de la France. « Ces intérêts, écrivait-il à un de ses confidens, sont fatalement compromis par les extravagances et les calculs égoïstes et corrupteurs du gouvernement personnel... » A un autre de ses correspondans il écrivait : « Soyez convaincu que le gouvernement, par son principe, par les conditions nécessaires de son existence plus ou moins précaire, est le plus dangereux propagateur du mal moral que vous signalez... Attendez peu de temps encore, et vous verrez dans les faits qui déjà s'accomplissent, qui recevront bientôt leurs déplorables conséquences, ce que deviendront dans notre pays l'antique honneur, la religion,

l'ordre et la liberté. Les apparentes prospérités matérielles ne tarderont guère à disparaître et ne laisseront aux yeux de tous que les ruines de tous les intérêts respectables... » Il avait été surtout ému des affaires du Mexique, de la guerre allemande de 1866, des affaires de Rome, et une de ses dernières victoires parlementaires était d'arracher au gouvernement impérial, au sujet de Rome, ce fameux « jamais » qui n'a *jamais* rien protégé, qui n'était qu'une équivoque de plus. Berryer avait redouté dès les premiers jours, dès 1852, « les misères et les hontes; » il les redoutait bien plus encore après seize années d'un règne qu'il persistait à croire sans avenir parce qu'il le jugeait sans moralité, — qu'il voyait de plus en plus s'agiter entre les témérités aventureuses et l'impuissance. Il avait l'instinct ému d'un danger désormais prochain pour la nation, pour la France, et, comme M. Thiers, il aurait volontiers crié qu'il n'y avait plus de fautes à commettre; mais déjà il se sentait lui-même atteint. Il avait épuisé ce qui lui restait de vie dans la session de 1868; encore à la fin de juillet il avait parlé au corps législatif.

La lumière de l'esprit et de la conscience ne pâlissait point en lui, les forces l'abandonnaient de jour en jour. Avant le déclin de l'automne, il se voyait vaincu par un mal rapidement aggravé sur lequel il ne s'abusait plus. Tout ce qu'il désirait, c'était d'aller mourir à Augerville, où il se faisait transporter en effet au mois de novembre. Il se savait perdu, il s'acheminait vers sa fin avec une gravité religieuse, sans défaillance et sans trouble, préoccupé jusqu'au bout de tout ce qui avait rempli et passionné sa vie. Ses derniers actes sont assurément caractéristiques. Au moment de quitter Paris, il avait appelé M. Marie, député de Marseille comme lui, avocat comme lui, et il avait chargé ce vieux compagnon de palais de ses adieux à l'ordre dont il était le doyen. Il avait voulu aussi, non sans y avoir mûrement réfléchi, joindre son nom à la souscription ouverte pour élever un monument au représentant Baudin, tué dans les journées de décembre 1851. Sa dernière pensée enfin était pour M. le comte de Chambord, à qui il écrivait d'une main tremblante, avec l'attendrissement d'un mourant, qu'il emportait le regret de n'avoir pas vu le triomphe de ses droits héréditaires « consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin. » L'avocat attaché à son ordre, le libéral impénitent, le royaliste fidèle, se confondaient en lui jusqu'à la dernière heure. Il s'éteignait à Augerville le 30 novembre 1868, laissant à son temps et à son pays le souvenir d'une des existences les plus brillantes, l'éclat d'un nom popularisé par l'éloquence.

Qu'a-t-il donc manqué à Berryer dans cette carrière de soixante

ans qui se déroule à travers les révolutions du siècle pour aller se clore par les simples et émouvantes funérailles d'Augerville? Il n'a jamais eu le pouvoir, il est vrai, c'est-à-dire l'occasion de montrer ce qu'il aurait été dans l'action, dans le gouvernement de son pays. Peut-être ne l'a-t-il jamais désiré, peut-être au fond du cœur préférait-il rester tel que M. Jules Favre le dépeignait au jour de sa « cinquantaine » en disant : « La fortune, par une rare faveur, l'a toujours éloigné du pouvoir, et, depuis longtemps assis dans le camp des vaincus, il y a porté sa grande âme et son irrésistible puissance. »

Ce qui fait son originalité, c'est d'avoir été, en dehors des régions officielles et des disputes d'ambitions, un des premiers, si ce n'est le premier des parlementaires, un homme qui a régné par la parole et rien que par la parole. Ce qui a été son invariable honneur, c'est que pas un instant il n'a salué la force sous quelque apparence qu'elle se soit présentée à lui. Il n'a cru qu'au droit, à la loi, à la loyauté, à l'efficacité de la discussion entre des hommes libres. Jusqu'à la dernière heure de sa vie, sans doute, il est resté attaché à un principe, à la royauté traditionnelle : cette cause même, il l'a servie en toute indépendance, et si l'on cherche ce qu'il aurait pensé, ce qu'il aurait fait dans ces récentes épreuves, qu'il a eu la fortune de ne pas connaître, la réponse est bien simple, elle est tout indiquée par son passé, par ses inspirations familières. Il n'aurait pas renié, il l'avait dit depuis longtemps, un drapeau qui eût été peut-être plus sacré pour lui le jour où il l'aurait vu encore une fois teint du sang de la France. Il serait intervenu en politique qui ne se séparait ni de son siècle ni de sa nation, en homme qui écrivait dans l'intimité, peu avant sa mort : « Quelle que soit la forme de gouvernement qui triomphe en des jours d'orage, ce gouvernement ne pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les libertés publiques, de les pratiquer loyalement. Le régime constitutionnel sera la loi et la condition vitale de l'avenir... Si notre malheureuse France, fatiguée et menacée encore de tant de révolutions, ne doit pas se reposer enfin dans la vérité des libertés publiques, sous la grande garantie de la stabilité et de la continuité du pouvoir souverain, je n'en suis pas moins voué au triomphe de l'ordre constitutionnel. » Ce qui fait que Berryer reste populaire, c'est qu'il n'a pas été seulement l'homme d'un parti, il a été encore plus un libéral et un patriote : il a aimé la liberté plus que son parti, sans arrière-pensée, et il a aimé la France plus que tout, sans réserve, sans condition, la France pour elle-même, dans ses malheurs et dans ses faiblesses comme dans ses gloires.

Ch. de Mazade.

LES COLONIES

DE

L'AFRIQUE AUSTRALE

D'APRÈS LES RÉCENS VOYAGEURS ANGLAIS

II.

LES INDIGÈNES ET LE TRAVAIL DES COLONIES

I. *South Africa* by Anthony Trollope, 2 vol. in-8°; London, 1878. — II. *A Year's Housekeeping in south Africa,* by lady Barker, 1 vol.; London, 1877.

I.

« L'Afrique du sud, dit justement M. Trollope, est un pays d'hommes noirs et non d'hommes blancs; elle l'a été, elle l'est, elle continuera de l'être. » C'est là, n'est-ce pas, une vérité d'une telle évidence qu'elle ressemble presque à ce que les Anglais appellent un *truism;* il paraît néanmoins que c'était l'œuf de Christophe Colomb, car elle a été pour beaucoup une révélation lorsqu'ils l'ont rencontrée revêtue de la formule de notre voyageur. Il suffit cependant d'un coup d'œil sur une carte de l'Afrique australe pour reconnaître que la présence des blancs n'a pas eu le privilège de faire disparaître, ni même de refouler les populations indigènes. Des multitudes noires, il y en a partout, sur les frontières, dans l'intérieur des terres, entre les diverses colonies. Dans les vastes régions de l'ouest qui s'étendent de la colonie du Cap au désert de Kalahari s'échelonnent les Hottentots et leurs congénères, Namaquas, Gonaquas, Korannas, Boschimans, Damaras. A l'ouest de l'état d'Orange, les Griquas occidentaux peuplent le pays des diamans. Dans le Transvaal s'agitent les Bapedis et autres tribus des Betchuanas. Entre Orange et Natal vivent les Basoutos, au nord du

Cap les Griquas orientaux. Les Cafres occupent les régions du nord-est et de l'est de la colonie du Cap, les Zoulous forment la frontière nord-est de Natal, dont les vingt mille colons de race anglaise sont noyés dans les flots de trois cent mille indigènes, mélange de Cafres et de Zoulous. Ajoutez à ces chiffres les quinze mille Baralongs enclavés comme une île noire au sein du territoire d'Orange, les indigènes au service des blancs répandus par milliers dans toutes les colonies, puis des multitudes bigarrées de Malais, de coulies hindous, de nègres de Guinée, épaves de l'ancien esclavage, de *Cape Boys* issus de parens importés de Sainte-Hélène. Sur tous les points, on le voit, les fourmilières noires enserrent et pressent leurs maîtres blancs, qui d'envahisseurs deviennent presque envahis.

Ce n'est que graduellement, et seulement à dater du jour où la colonie du Cap est devenue anglaise, que s'est effectuée la découverte du monde noir qui occupe la scène de l'Afrique australe. Pendant tout l'ancien régime colonial, et même pendant les premières années de la domination anglaise, les colons ne connurent guère d'autres indigènes que les Hottentots. Lorsque les Hollandais s'établirent au Cap, ils trouvèrent les tribus hottentotes en possession des meilleures terres et des meilleurs pâturages. Ils les en délogèrent sans beaucoup de peine et les repoussèrent toujours plus à l'ouest, dans les régions plus arides qui forment la lisière occidentale de la colonie du Cap. Prononcer le nom de Hottentot, c'est évoquer immédiatement aux yeux de l'esprit un type accompli de laideur bestiale, rendu familier à toutes les imaginations par les récits des voyageurs et les plaisanteries populaires. Physiquement, les Hottentots sont la plus repoussante des familles noires; en sont-ils aussi la plus dégradée moralement, comme on n'a pas craint de l'avancer? Dans tout ce qui nous est raconté d'eux, nous ne voyons rien qui autorise à admettre cette allégation. Sans énergie agressive, volontiers pacifiques, laborieux, toute l'histoire de leurs relations avec les Hollandais nous les montre doués des basses vertus des natures inférieures. Les colons, qui trouvèrent dans ces inoffensifs sauvages de précieux auxiliaires de travail, abusèrent d'eux jusqu'à les réduire à un état voisin de l'esclavage de nos bêtes d'étables et d'écuries, si bien qu'enfin le parlement anglais, indigné, passa, pour les délivrer de cette condition, le fameux *bill* dont nous avons précédemment parlé, lequel fut au nombre des griefs qui exaspérèrent les boers contre le gouvernement colonial. Comme les Hottentots n'ont jamais opposé une longue et sérieuse résistance à leurs envahisseurs, ceux-ci n'ont pas eu la peine de les détruire, mais cette servitude prolongée et les mélanges charnels qui en ont été la conséquence ont fait ce que n'aurait pu faire une guerre d'extermination. Aujourd'hui la race hottentote propre-

ment dite n'existe plus dans la colonie du Cap; au moins M. Trollope raconte-t-il qu'il lui fut affirmé qu'il n'en rencontrerait peut-être pas un seul qui fût réellement de sang pur. En dehors même de la vieille colonie, ils ne font figure que sous la forme de *griquas*, c'est-à-dire de bâtards ou métis; mais sous cette forme ils ont joué un rôle assez important dans l'histoire coloniale de ces dernières années, car c'est sur leur territoire qu'ont été découverts les champs de diamans, et ce sont eux qui en ont transporté la propriété à l'Angleterre. Quoique ce soient là des faits de date toute récente, et qui nous obligent à anticiper sur l'ordre des temps, nous les résumerons en peu de mots pour nous débarrasser définitivement de tout ce qui concerne la race hottentote, qu'elle soit de sang pur ou de sang mêlé.

En 1811, une horde de ces métis ou *griquas* s'établit, sous la conduite d'un certain Adam Kok, dans le pays situé à l'ouest du territoire d'Orange qui est connu sous le nom de *Griqualand*. Adam Kok les gouverna jusqu'en 1821, époque à laquelle il fut obligé de céder la place à un autre chef, nommé André Waterboer. Ce Waterboer n'expulsa pas son rival sans compensation, et Adam Kok put se retirer avec une moitié de la tribu sur la partie orientale du territoire griqua, aujourd'hui comprise dans l'état d'Orange. Soit qu'il trouvât qu'il était trop près de son compétiteur triomphant, soit pour toute autre raison, Adam Kok abandonna bientôt le pays qui lui avait été cédé et se réfugia sur un territoire désert, au nord de la colonie du Cap, alors connu sous le nom de *terre de personne* (*no man's land*) et aujourd'hui désigné sous son nom, *terre d'Adam Kok;* mais en se retirant il négocia avec l'état d'Orange la cession du territoire qu'il quittait. De son côté, André Waterboer, enveloppé, patronné et pensionné grassement par l'Angleterre, devenait le fidèle allié du gouvernement colonial et lui rendait de bons services contre les tribus des frontières nord de la colonie du Cap. Après lui, son fils Nicolas a continué ce rôle d'utile vassal, en sorte que, lorsque les champs de diamans furent découverts, les Anglais n'eurent aucune peine à obtenir de lui la cession de son territoire. Cette cession, l'état d'Orange en a contesté la validité pour toute la partie du pays où se trouvent les champs diamantifères. — Nicolas Waterboer m'a cédé ces terrains par bonne et authentique vente, dit l'Angleterre. — Il n'avait pas le droit de les vendre, car je les avais achetés d'Adam Kok il y a longtemps, répond l'état d'Orange. — La question de savoir lequel avait le droit de vendre cette terre du *griqua* Adam Kok ou du *griqua* Waterboer reste singulièrement obscure; mais elle perd beaucoup de son intérêt par ce fait que l'Angleterre a trouvé le pays de bonne prise, se l'est adjugé moyen-

nant une rente de 25,000 francs constituée en faveur du métis Waterboer et de sa famille, sans autre compensation pour le menu peuple des Griquas, et l'a rattaché à la colonie du Cap. Il est difficile de croire maintenant que, quand bien même le gouvernement colonial aurait l'évidence contre lui, il consentirait à se dessaisir de sa riche proie par amour platonique du bon droit, d'autant mieux qu'il y a un moyen infaillible de couper court à toutes les difficultés, qui est d'annexer pour la seconde fois l'état d'Orange.

En 1811, l'année même ou Adam Kok conduisait ses Griquas sur le territoire des futurs champs de diamans, les colons du Cap, poussant toujours davantage vers le nord, atteignirent le point de Graaf Reynet, contigu au territoire du Zuurveld, et se trouvèrent en présence des Cafres, ennemis autrement redoutables que les pauvres Hottentots. Ce nom de Cafres n'étant pas un nom de race, mais seulement une qualification morale appliquée originairement par les Arabes aux tribus avec lesquelles ils commerçaient dans les pays limitrophes de la côte orientale, il est assez difficile de dire avec exactitude à combien de tribus il doit être étendu. Selon quelques-uns, il faudrait entendre par pays des Cafres toute la partie orientale de l'Afrique australe jusqu'à la baie de Lagoa, ce qui comprendrait le Natal et le pays des Zoulous, et cette opinion est en effet assez bien justifiée par le sobriquet même qui a nommé ces tribus, car il est improbable qu'il n'ait pas été appliqué à l'origine de la manière la plus générale possible. Le pays des infidèles, cela s'entendait évidemment non de tel ou tel point strictement limité, mais de toute une vaste étendue embrassant des tribus de même race, sinon de même famille, de mêmes mœurs, de mêmes caractères physiques, et toutes également idolâtres. Quoi qu'il en soit de la justesse de cette opinion, cette appellation de Cafres est réservée exclusivement aux tribus qui occupent aujourd'hui les régions situées à l'est et au nord-est de la colonie du Cap, régions divisées par la rivière Keï en deux pays distincts, l'un la Cafrerie anglaise, depuis longtemps soumise et annexée, l'autre la Cafrerie indépendante, fort entamée depuis la révolte de Kreli en 1877. Là vivent trois grandes tribus ou plutôt trois petits peuples, les Amaxosas, les Amatembus et les Amapondos, lesquels se subdivisent en peuplades, qui à leur tour se fractionnent en groupes plus petits. Il n'y a en effet aucune fixité dans ces agglomérations noires, et elles se forment ou se dissolvent, gagnent ou perdent leurs noms, comme nos royaumes barbares sous les deux premières races, selon le hasard des successions princières et souvent aussi selon la célébrité des chefs. Ainsi, pour prendre l'exemple du plus valeureux de ces peuples, les Amaxosas, qui tirent leur nom de Xosa, onzième ascendant de Kreli, le révolté de 1877, n'existent réellement plus sous

cette désignation, divisés qu'ils ont été en deux tribus nouvelles, les Galekas dans la Cafrerie indépendante et les Gaikas dans la Cafrerie anglaise, des noms de deux chefs, Galeka, arrière-grand-père de Kreli déjà cité, et Gaika, sous qui les guerres cafres commencèrent et à qui fut enlevé le territoire de Zuurveld. C'est, on le voit, une organisation qui n'est pas sans analogies avec celles des clans celtiques et des *gentes* latines des premiers siècles de Rome, avec beaucoup des habitudes de fractionnement de la barbarie germanique. Nous allons voir tout à l'heure que ce n'est pas à cela seulement que se bornent les ressemblances entre les pauvres hordes noires et les ancêtres de nos races les plus civilisées, et que ces ressemblances sont pour justifier le mot profond d'Arlequin cité par Voltaire à propos du grand dieu des Siamois : *Tutto il mondo è fatto come la nostra famiglia.*

Le rêve favori des boers a toujours été d'éloigner les indigènes de manière à tenir à l'abri de tout élément natif les terres qu'ils occupaient, comme on purge les champs en culture en extirpant les mauvaises herbes. Ce rêve, le gouvernement colonial ne leur a jamais permis de le poursuivre longtemps; ils commencèrent néanmoins par en obtenir une réalisation partielle lorsqu'ils se trouvèrent pour la première fois bien nettement en présence des Cafres. S'autorisant des perpétuels vols de bestiaux commis par les indigènes, ils demandèrent que ces voisins incommodes fussent expulsés du territoire du Zuurveld, qui leur avait été cependant laissé par traité. Le gouvernement colonial, qui en était encore à ses débuts, et qui ne prévoyait pas qu'il en arriverait avec les boers à ce degré de mésintelligence où l'on saisit avec satisfaction tous les moyens de faire échec à ses adversaires, crut devoir en cette occasion accéder à leur demande, et alors commencèrent ces guerres cafres qui depuis cette époque ont sévi sur la colonie à la manière dont les épidémies sévissent sur la santé publique dans telle ou telle région. Il y a eu des années de guerres cafres comme il y a des années de petite vérole, de choléra-morbus ou de dyssenterie, espacées à intervalles irréguliers. 1811, 1817, 1835, 1846, 1850, 1877, en tout six visites du fléau qui n'ont jamais duré moins d'une année et dont quelques-unes ont duré près de deux ans. Comme celles des épidémies, leur arrivée a presque toujours été quasi subite, sans longs symptômes avant-coureurs, et révélant par cela même une hostilité latente en permanence, un typhus de rébellion toujours prêt à se développer pour peu qu'une imprudence ou un accident viennent troubler les passions stagnantes ou en secrète fermentation qui en recèlent le germe; le plus ordinaire incident suffit, un vol de bestiaux, un délinquant qu'on mène en prison, une rixe après boire à une noce de kraal entre Cafres indépendans et Fingos alliés des Anglais, et

voilà la guerre allumée. C'est assez dire que la physionomie de ces guerres est celle de toutes les guerres des peuples à leur origine, ou de celles qui se produisent dans les sociétés dont les élémens ruraux ont conservé jusque dans une ère avancée prépondérance et entière liberté; cela ressemble tantôt aux guerres des Romains contre les peuplades leurs voisines, Éques, Volsques ou Sabins, tantôt aux guerres entre clans écossais, tantôt aux guerres des républiques italiennes à l'aube première de leur orageuse liberté; de courtes expéditions composées d'escarmouches et de rixes sanglantes, de razzias ou d'égorgemens de bestiaux, de moissons détruites ou pillées. Nous n'avons pas à entrer dans le détail de ces guerres dont les résultats seuls sont intéressans pour nous. Ces résultats invariablement les mêmes ont été une extension de la colonie du Cap après chaque révolte. En 1811, les Cafres furent repoussés au delà de la *Grand Fish river*, en 1819, au delà de la Keiskamma, en 1846, le pays compris entre la Keiskamma et la Keï, déjà conquis en 1835 et rendu aux Cafres par la philanthropie de lord Glenelg, fut placé sous le protectorat colonial et reçut le nom de Cafrerie anglaise pour la distinguer des territoires au delà de la Keï, qui constituèrent la Cafrerie restée indépendante jusqu'à ces dernières années. En 1860, ce protectorat se transforma en gouvernement direct, et la Cafrerie anglaise, d'abord érigée en colonie séparée, fut quatre ans plus tard annexée à la colonie du Cap. Restaient aux Cafres toujours diminués les territoires au delà de la Keï; la révolte de Kreli en 1877 a porté un coup mortel à ce dernier asile de leur indépendance. Lorsque M. Trollope quittait l'Afrique, on répandait partout l'avis de mise en vente des terres des Galekas, émané du commissaire des terres de la couronne. Quelques milliers d'hommes et une dizaine de millions sterling ont suffi à l'Angleterre pour couvrir les frais de ces acquisitions, qui n'auraient pas été payées cher si, en annexant la vaste et fertile région qui compose la partie orientale de la colonie du Cap, il n'avait pas fallu du même coup annexer ses habitans. S'il n'y a plus de Cafrerie en effet, il y a toujours des Cafres, et c'est là le revers de cet agrandissement.

Faut-il croire que ces guerres sont terminées? En se reportant aux dates que nous avons données plus haut, on verra que les cinq premières se sont succédé à des intervalles relativement rapprochés, tandis que la dernière n'a éclaté qu'après une paix de plus de vingt-cinq années. Encore cette dernière méritait-elle à peine le nom de guerre et même de rébellion. Née d'une cause toute fortuite, elle a eu beaucoup plus pour mobile la haine contre les Fingos, peuple naguère esclave des Cafres et aujourd'hui allié de l'Angleterre, qui les a relevés de leur condition, que contre le gouvernement colonial. Kreli, le chef des Galekas, ne la voulait pas, a

eu la main forcée par les ardeurs de ses fils, et s'est soumis aussitôt qu'il l'a pu. Comment donc expliquer cette longue paix de trente années gardée par les Cafres à qui les motifs légitimes de révolte n'ont pas manqué pendant cette période? Il se pourrait bien qu'il y eût dans cette suspension prolongée plus de motifs de craindre que de motifs de se rassurer, et nous nous étonnons qu'aucun observateur n'ait été frappé de ce qu'il y a de menaçant dans une semblable trêve succédant tout à coup aux anciens accès de frénésie guerrière. La nature humaine est partout la même, et pourquoi l'histoire des rébellions cafres ne reproduirait-elle pas sous une forme grossière celle de beaucoup d'autres résistances plus glorieuses? Pourquoi ce qu'il nous faut bien appeler, faute d'un autre mot, l'esprit de nationalité des indigènes, ne serait-il pas entré, à partir de 1852, dans cette phase de recueillement silencieux qui a été si souvent fatale aux envahisseurs en tout temps et en tout pays? Il y a d'abord la période de la rébellion sans prudence et sans cohésion, se ruant sur un ennemi dont elle n'a pas mesuré la force véritable, éclatant spontanément et à l'étourdie au gré d'un hasard qui provoque l'irritation; puis, lorsque les témérités ont été longtemps punies, les âmes, d'aveugles et présomptueuses qu'elles étaient, deviennent tout à coup clairvoyantes et prudentes, et comprennent que le secours ne leur viendra pas de ces passions qui les ont trahies. Elles se replient sur elles-mêmes, et se prennent à méditer silencieusement sur des moyens de délivrance plus certains que les efforts partiels dont elles ont reconnu l'inutilité. Alors le concert leur devient facile parce que leur haine dominante se fortifie du sacrifice de toutes les haines plus particulières auxquelles elles n'avaient pas voulu renoncer jusque-là, et que, dociles à toutes les influences qui peuvent encourager et caresser leur espoir de vengeance, elles acceptent avec joie toute discipline qui leur promet le succès. C'est le moment propice pour les prophètes, s'il s'en présente quelqu'un, pour les chefs puissans, s'il en est de tels. La paix dans ces circonstances n'est donc autre chose que la guerre en préparation, la guerre patiente, prudente, épiant l'occasion favorable, et le vainqueur qui s'endort sur cette fausse sécurité risque parfois d'être réveillé de façon cruelle. Nous craignons fort que ce ne soit là le secret de la tranquillité des Cafres et des autres indigènes de l'Afrique australe. Les colons ont le sentiment de ce danger occulte, à preuve les alarmes qui s'emparent de temps à autre de telle ou telle région sans motif apparent. L'année même qui précéda la révolte de Kreli, la rumeur d'un prochain soulèvement des Cafres se répandit dans la Cafrerie anglaise, et les colons, saisis de terreur panique, s'enfuyaient à l'envi, vendant leurs bestiaux à perte, à la

grande joie des indigènes qui profitaient de cette occasion pour faire de bons marchés.

Les esprits optimistes aiment à rapporter cette tranquillité à l'influence de la civilisation et aux bienfaits qu'elle a déjà répandus parmi les indigènes, mais il n'est rien moins que sûr que ces bienfaits soient acceptés avec reconnaissance. Il y a quelque trente ans, Saint-Marc Girardin amusa beaucoup un certain jour son auditoire de la Sorbonne en lui présentant un bourgeois de Paris de retour d'Orient qui s'écriait avec enthousiasme : « Le progrès marche à grands pas, les Turcs mangent avec des fourchettes. » Les optimistes nous semblent tomber un peu dans la même naïveté lorsque, pour nous prouver que les Cafres ont été entamés par la civilisation, ils nous les montrent pourvus de ce vêtement cher à la décence britannique qui s'appelle pantalons. Nous savons tous qu'un Turc pour manger avec une fourchette n'en reste pas moins Turc avec obstination, et nous craignons fort qu'un Cafre puisse porter des pantalons et rester Cafre comme devant. Lorsque M. Trollope visita la Cafrerie anglaise, il eut une amusante entrevue avec plusieurs princes de la famille de Sandilli, chef des Gaikas. L'un d'eux, nommé Siwani, se plaignit hautement du manque de bonne foi des autorités anglaises à son égard; il avait envoyé ses hommes travailler au chemin de fer, et jamais il n'avait reçu la gratification par tête que les Européens lui avaient promise. « Tout naturellement, dit M. Trollope, j'insistai sur les avantages que les Européens avaient apportés aux Cafres, les pantalons par exemple, et je fis la remarque que tous les princes autour de moi étaient extrêmement bien habillés. Oui, par force, répondit-il. On nous a dit que nous devions venir vous voir, et c'est pourquoi nous avons mis nos pantalons. Ils sont fort incommodes, et nous souhaiterions volontiers que vous, et les pantalons, et les magistrats, et surtout les prisons, vous fussiez ensemble hors du pays. » Si ce sont là les sentimens des indigènes dans la Cafrerie anglaise, depuis longtemps annexée et depuis longtemps soumise, on peut juger quels sont ceux des indigènes indépendans ou encore tout cuisans d'une soumission récente.

Pour se défendre contre les dangers toujours menaçans qui peuvent surgir de cette hostilité latente, la civilisation anglaise a bien des ressources. Elle a les moyens pacifiques de moralisation, les écoles cafres, les missions religieuses; si ces moyens-là n'entament pas sérieusement la barbarie, cela l'égratigne au moins à la surface et en détache toujours çà et là quelques atomes. Elle a le dissolvant de l'imitation, la contagion de l'exemple; ce n'est pas infructueusement que les indigènes subissent le voisinage d'une société policée. Il est vrai que les sentimens qu'inspire ce spectacle sont aussi souvent de haine et d'envie que d'émulation. Lady Barker, qui a

écrit récemment sur la vie des colons de Natal un charmant petit livre, bien supérieur à ses précédentes publications sur la Nouvelle-Zélande, eut un jour la curiosité de visiter un *kraal* de son voisinage. Le patriarche du lieu à qui on s'adressa la regarda avec une tristesse amère où perçait une nuance de mépris. Qu'est-ce que ces dames anglaises qui ne manquent de rien chez elles peuvent trouver dans nos pauvres habitations où nous manquons de presque tout? dit-il. N'importe, cet homme avait un point de comparaison, sa quiétude barbare était troublée. Les séductions du bien-être que le travail parmi les blancs peut procurer et les transformations que le salaire gagné opère en Cafrerie comme ailleurs sont au nombre des plus puissantes de ces influences civilisatrices. L'enfant indigent du *kraal* qui au bout de quelques années de travail se trouve en mesure de payer le nombre de vaches voulu pour l'acquisition d'une ou de plusieurs femmes, — la même lady Barker en a eu un de ce genre à son service, — ne peut pas ne pas reconnaître que c'est à la présence des blancs dans son pays qu'il doit de savourer les douceurs de la polygamie. Une autre ressource de la civilisation anglaise, c'est le concours que lui prête l'excentricité de caractère et d'action de ses enfans, auxiliaire précieux qui dans bien des cas vaut mieux pour l'énergie et l'activité que l'autorité locale, et en tient lieu fort souvent. M. Trollope ne nous apprend-il pas que le peuple des Amapondos est réellement gouverné par la veuve d'un missionnaire, une certaine mistress Jenkins, qui les a si bien façonnés, assouplis, pénétrés d'influences anglaises, qu'ils deviendront sujets britanniques dès qu'on le jugera nécessaire. Cette prédication civilisatrice par les moyens de moralisation pacifique peut d'ailleurs recourir en toute assurance au bras séculier pour dompter l'opiniâtreté de la barbarie ; elle trouvera à son service la surveillance des agens établis comme résidens auprès des tribus principales, la force militaire que l'Angleterre conserve au Cap, et surtout la police du corps de cavalerie coloniale, *mounted police*, gendarmerie bien recrutée et intelligemment répartie sur toute l'étendue du territoire cafre par escouades de trente ou quarante hommes, toujours assez proches des foyers d'insurrection pour pouvoir mettre à temps le pied sur les premières semences d'incendie. Enfin le gouvernement anglais a la ressource, dont nous l'avons vu déjà user en Nouvelle-Zélande, d'employer comme auxiliaires certaines tribus indigènes en profitant habilement des circonstances de rivalité qui opposent si souvent ses peuplades entre elles.

Les auxiliaires du gouvernement colonial pour la Cafrerie sont les Fingos, peuple dont la curieuse destinée est pour ainsi dire un chapitre vivant de l'histoire séculaire de l'Afrique. Leur aventure n'est que d'hier, elle pourrait être aussi bien d'il y a trois mille ans,

car elle n'est qu'une répétition contemporaine de ce qui s'est passé sur le sol africain depuis qu'il y a des hommes. Ces Fingos, dont le nom en langue cafre signifie chiens, habitaient dans un passé encore bien récent une région quelconque du Natal. Le conquérant Chaka, le fondateur de la monarchie des Zoulous, étant entré dans Natal les poussa devant lui comme un puissant chasseur qu'il était devant l'Éternel, et ils ne s'arrêtèrent dans leur fuite que lorsqu'ils furent arrivés au pays des Galekas où ils apprirent par amère expérience qu'il est inutile d'éviter Charybde si c'est pour tomber en Scylla, car fuyant l'oppression ils rencontrèrent la tyrannie. Les Galekas, voyant ce bétail humain éperdu qui leur arrivait, le jugèrent de bonne capture et lui donnèrent l'hospitalité de l'esclavage. C'est dans ces conditions d'esclaves que les Anglais les trouvèrent en 1834, et ils les en relevèrent avec d'autant plus d'empressement que c'était le moment même où le gouvernement britannique décrétait partout l'abolition de l'esclavage. Une fois libres et placés sous le protectorat du gouvernement colonial, qui pour faire pièce à leurs anciens maîtres les établit sur un territoire d'un tiers plus grand que le territoire galeka, les Fingos sont devenus un peuple industrieux, riche, et ne ménagent pas les représailles à leurs ex-tyrans. Ils ont été la cause première de la révolte de Kreli en 1877, et ils ont aidé à la répression avec la vaillance modérée qui peut être particulière à d'anciens esclaves devenus agriculteurs et trafiquans prospères. Ces auxiliaires indigènes sont sans doute un précieux secours; cependant il ne faudrait en user ni largement, ni sans défiance. Passe pour les Fingos, qui ont trop à redouter les vengeances de leurs anciens maîtres et qui ont reçu de l'Angleterre un service trop signalé pour ne pas lui rester fidèles quand même; passe encore pour les Griquas, race métis dont les chefs ont trop à gagner au maintien de l'état actuel des choses dans l'Afrique australe pour en désirer le changement; mais les derniers événemens ne prouvent-ils pas à quel point la fidélité de la plupart de ces tribus est douteuse? Les Souazies passaient pour des alliés sûrs, nous venons de les voir combattre en faveur de Cetywayo. Les Basoutos passaient pour des sujets soumis, l'expédition du capitaine Wood, rendue nécessaire par l'agitation hostile de ces tribus aux premières nouvelles du désastre d'Isandula, dit assez combien cette confiance était trompeuse.

Ce ne sont pas là toutes les armes de la civilisation. Elle en a bien d'autres, et, par exemple, outre les moyens qui lui sont propres, ne peut-elle pas, selon les circonstances, emprunter ceux de la barbarie même? A Dieu ne plaise que nous veuillons donner à ces paroles une portée exagérée. Prise dans son ensemble, la conduite du gouvernement anglais envers les indigènes a été parfaite-

ment conforme aux principes d'humanité que ses philanthropes ont fait triompher dans le monde entier. Non-seulement il a protégé les indigènes contre les boers, mais il leur a sacrifié ces derniers en toute occasion. Il a relevé les Hottentots et les Fingos de l'esclavage, sauvé de l'extermination le peuple des Basoutos, fondé des écoles cafres, répandu ses missionnaires dans toutes les tribus. Lorsque le chef zoulou Langalibalele fut, par un jugement très conforme à la légalité, mais regardé comme excessif, condamné à être transporté dans Robben Island, n'a-t-on pas vu l'Angleterre se prendre en sa faveur d'un de ces mouvemens de capricieuse humanité qui lui sont propres, et le gouvernement colonial n'a-t-il pas entouré ce vieux nègre malfaisant de toutes les joies domestiques qui pouvaient adoucir sa prison? Cependant la politique a partout ses contradictions, et nous avons vu que celle du gouvernement colonial de l'Afrique australe n'en a jamais manqué. Or, il est dans cette histoire des guerres cafres un fait resté jusqu'à ce jour passablement obscur, et dont M. Trollope nous donne à mots peu couverts une explication trop curieuse et trop nouvelle pour que nous ne nous y arrêtions pas.

En 1857, sir George Grey étant gouverneur du Cap, — ce même éminent homme d'état que nous avons vu gouverneur en Nouvelle-Zélande, dont la prospérité est en partie son œuvre, et qui aujourd'hui dirige en qualité de premier ministre du parlement colonial le pays de ses préférences, — une prophétie singulière se répandit parmi les Cafres. « Ils devaient être, dans un temps prochain, restaurés dans leur ancienne gloire et rétablis dans leurs anciennes possessions par l'aide non des vivans, mais des morts. Leurs vieux guerriers reviendraient du monde invisible, et ils deviendraient tous beaux, jeunes et invincibles. Seulement, ils devaient avoir une grande foi. Ils trouveraient dans des cavernes des bestiaux aussi nombreux qu'ils pourraient le désirer, et de riches moissons se présenteraient devant eux lorsqu'ils en auraient besoin; mais il fallait que, préalablement, ils tuassent tous leurs bestiaux, détruisissent tout leur blé, et qu'ils s'abstinssent de semer un seul grain. » Les Cafres suivirent ces conseils avec la foi parfaite d'Abraham sacrifiant son fils Isaac et la candeur des Troyens introduisant le cheval de bois dans les murs d'Ilion; la conséquence en fut que cinquante mille d'entre eux moururent de faim, que la Cafrerie anglaise fut annexée peu de temps après, et que depuis ils ont à peine remué. D'où venait cette prophétie? Jusqu'à présent, on avait cru qu'elle était née spontanément du désespoir patriotique de ces tribus que la guerre de 1850-52 avait éprouvées d'une cruelle manière, et la chose semblait d'autant plus probable que l'esprit de prophétie avait déjà joué un rôle dans cette guerre. Avec une

loyauté tout anglaise, M. Trollope s'est chargé de dissiper à cet égard l'ignorance du public européen. Laissons-le donc nous désigner lui-même l'origine, la cause et l'auteur de cette prophétie. « Il est plus que probable, dit-il, qu'elle fut élaborée par le cerveau d'un Anglo-Saxon imaginatif et d'esprit robuste. Cela se passait en 1857, alors que les terribles exigences de la révolte de l'Inde avaient retiré du Cap jusqu'au dernier habit rouge. Si à ce moment les Cafres avaient repris leur vieux système de rébellion, les choses auraient pu mal se passer pour les fermiers hollandais et anglais de la province du Cap-Oriental. » Nous sommes dispensé d'insister sur ces paroles, tant elles portent clairement leur commentaire avec elles. L'Anglo-Saxon *imaginatif et d'esprit robuste* qui a fait une si belle application de la maxime *la fin justifie les moyens* ne serait peut-être pas bien difficile à découvrir; nous doutons seulement qu'il fût très reconnaissant de la gloire que lui fait cette révélation. Lorsque Macaulay a désigné Dalrymple comme l'auteur caché de certain massacre de Highlanders jacobites sous le règne de Guillaume III, il y avait cent cinquante ans que l'aristocratique maître de Stairs reposait dans la tombe avec les secrets de sa vie publique.

II.

Les Cafres sont, à proprement parler, les seuls indigènes que le gouvernement anglais ait eu pour adversaires jusqu'au jour où, par l'annexion du Transvaal, il s'est mis sur les bras les Betchuanas et les Zoulous, et a tourné contre lui des haines qui ne s'étaient jamais adressées encore à d'autres qu'aux boers, rapide punition de l'acte arbitraire qu'il a cru devoir commettre. C'est aux boers en effet qu'appartient la triste gloire d'avoir introduit dans l'histoire contemporaine des colonies sud-africaines les redoutables peuplades que nous venons de nommer. Ce fut un chef zoulou fugitif, Mazulekatze, qui leur fit éprouver leur premier grand échec, et lorsqu'à la suite d'un sanglant désastre ils repassèrent le Vaal et entrèrent dans le Natal, ils se heurtèrent contre la puissance même du roi des Zoulous. De toutes les peuplades de l'Afrique australe, les Zoulous sont ceux dont l'histoire et le caractère présentent les plus fortes couleurs orientales; aussi lorsque les boers les trouvèrent devant eux purent-ils sans exagération, imbus comme ils l'étaient des lectures de la Bible, les prendre pour les peuples mêmes de Moab et d'Amalec. Nous ne sommes plus ici en présence de l'espèce de féodalité à demi rustique, à demi guerrière, et toujours divisée contre elle-même, des autres tribus africaines, mais bien d'une véritable monarchie militaire noire, redoutable par la concentration du pouvoir, l'unité du commandement et la discipline des sujets.

En lisant les courtes annales de cette monarchie noire, il semble qu'on lise quelques épisodes de l'histoire des peuples du Turkestan ou de la Tartarie, voire même quelques chapitres de l'histoire ottomane des Bajazet et des Sélim. Voyez plutôt. Lorsque, dans les premières années de ce siècle, Napoléon tenait l'Europe entière sous sa domination, il ne se doutait guère qu'il avait dans l'Afrique du sud un émule du nom de Chaka, parvenu comme lui par le seul ascendant du génie et la seule énergie de la volonté. Ce Chaka, faisant de la tribu des Zoulous, qui jusqu'à lui n'avait eu qu'une importance secondaire, un instrument de conquête, dévora par son moyen toutes les peuplades voisines et établit sa domination des possessions portugaises de la baie de Lagoa au cœur du Natal, dont il chassa les habitans devant lui et qui depuis est resté peuplé de Zoulous. La famille, on le sait, est fatale aux souverains orientaux; Chaka eut le tort de s'en souvenir trop tard. Il possédait un frère ambitieux du nom de Dingaan qu'il n'avait pas eu la précaution de faire tuer, et Dingaan, jugeant que cette imprudente étourderie lui créait un droit à régner, assassina le conquérant. C'est ce Dingaan que rencontrèrent les boers lorsqu'ils entrèrent dans Natal. Leur chef Pierre Retief, se tenant pour assuré après quelques pourparlers préliminaires qu'il obtiendrait du roi des Zoulous une concession de terres pour lui et ses compagnons, eut la simplicité de se fier à la parole de ce sauvage et de se rendre dans son camp; il y fut assassiné au milieu d'une fête donnée traîtreusement en l'honneur des blancs. Cet exploit accompli, Dingaan se mit en devoir de détruire ces envahisseurs qui venaient lui disputer le pays de Natal, et il y était presque parvenu, bien qu'il eût été refoulé dans le Zoulouland proprement dit, lorsque les boers réussirent à le faire assassiner par ses sujets exaspérés de sa tyrannie. Ces sujets, qui, paraît-il, à ce moment-là avaient assez des souverains à main vigoureuse, élurent à sa place un troisième frère du nom de Panda, sorte d'imbécile d'humeur pacifique qui s'empressa de traiter avec les blancs, Claude après Caligula. Cependant Néron n'était pas loin, et c'est lui qui règne aujourd'hui sous le nom de Cetywayo, fils de Panda le débonnaire, et neveu du grand Chaka et de Dingaan le féroce.

Digne de cet illustre sang, ce personnage ajoute aux vertus guerrières de ses ascendans une dissimulation patiente, qui a caché jusqu'ici son véritable caractère, trompé la vigilance du gouvernement colonial et partagé l'opinion des blancs dans l'Afrique australe, les confians le voyant en beau, les pessimistes le voyant sous un jour détestable. Il paraît avoir merveilleusement compris la situation politique des colonies et la nature des divisions qui séparent les Anglais et les boers. Tant que la république du Transvaal a duré, Cetywayo a passé pour n'être pas hostile au gouvernement colonial.

C'est qu'en effet ce n'étaient pas les Anglais, mais les boers qu'il visait, les jugeant plus faibles et pensant en venir à bout à meilleur compte. Il a été en partie cause de l'annexion du Transvaal en fomentant les révoltes des indigènes et en poussant un de leurs chefs les plus actifs, Secocoeni, contre le président Burgers. Lorsque le Transvaal a été annexé, Cetywayo s'est trouvé quelque peu pris dans ses propres pièges. Frustré de la proie qu'il convoitait, il a ouvertement jeté le masque et bravé la puissance qu'il avait jusqu'alors redouté de blesser. S'il a si brusquement ouvert les hostilités, c'est que l'annexion du Transvaal, tout en dérangeant ses plans, ne changeait rien au fond de ses projets longuement préparés et qui ne semblent rien moins que l'expulsion complète des blancs de la terre d'Afrique. C'est là certainement l'espoir qu'il a fait luire secrètement aux yeux des peuplades africaines et la pensée par laquelle il a essayé de les former en faisceau de résistance, car qu'il ait noué des intelligences avec les tribus jusqu'alors les plus hostiles à sa domination et qu'il s'en soit fait des alliés, les mouvemens singuliers qui ont suivi les récens désastres de l'armée anglaise ne permettent pas d'en douter. En un mot, on peut soupçonner sans hypothèse trop téméraire que Cetywayo a conçu le projet d'une délivrance du sol africain par une confédération noire fondée sur la communauté de race, tout comme s'il avait pris des leçons d'un disciple de M. de Cavour ou de M. de Bismarck, par où l'on voit que bien décidément l'unité est le mot du siècle et que ce mot est destiné à la même fortune que naguère ces vaudevilles de M. Scribe dont Théophile Gautier disait un jour si plaisamment : « On les jouera l'an prochain à Tombouctou. » Seulement la pièce politique est allée plus loin que Tombouctou, et la représentation en est faite et non à faire. Cette malfaisante influence occulte de Cetywayo explique parfaitement certaines singularités des dernières années; par exemple on peut comprendre maintenant pourquoi les indigènes ouvriers aux champs de diamans employaient invariablement leur premier salaire à se munir d'une belle carabine ou d'un beau fusil du dernier modèle; ils obéissaient sans doute aux mots d'ordre que Cetywayo faisait courir parmi les tribus et s'armaient sans bruit en prévision des luttes prochaines. Les noirs sont donc capables de carbonarisme et de nihilisme tout comme les Européens? Eh, mon Dieu, oui, et aussi de vêpres siciliennes et de journées de Saint-Brice, comme l'histoire de Saint-Domingue et autres lieux ne l'a que trop démontré. M. Trollope a su démêler avec beaucoup de sagacité le caractère vrai de Cetywayo des rapports contradictoires qui lui étaient faits sur ce chef puissant, et pressentir quelque chose du danger qu'il allait faire courir à la colonie. Le personnage qu'il

laisse entrevoir est bien celui que les événemens ont brusquement révélé.

Bien que le pays des Zoulous soit placé en dehors des possessions britanniques et que la domination de Natal, dont ils forment la frontière nord-est, leur ait été arrachée, cette colonie contient cependant plus de trois cent mille hommes de race zoulou en face d'un peu plus de vingt mille colons anglais, en sorte que, s'ils ne sont pas les maîtres du pays, ils en sont au moins les véritables habitans. Ces indigènes n'ont abdiqué ni leurs mœurs, ni leur nationalité, ils vivent dans leurs kraals selon les lois qui leur sont propres, sous des chefs dont l'autorité reste sur eux aussi entière que s'ils étaient en pays zoulou. Ceux mêmes qui sont répandus parmi les blancs et engagés à leur service ne se détachent jamais de leurs tribus sans esprit de retour, et ne s'en séparent même d'ordinaire que pour un temps aussi court que possible. Il en résulte qu'ils sont soumis à la fois à deux dominations et que, sujets de l'Angleterre, ils sont en même temps vassaux de Cetywayo, situation ambiguë qui, dans le cas de soulèvement général ou de désastres militaires nouveaux, peut faire courir à la colonie les plus grands dangers. La conduite de Langalibalele, chef de la tribu des Hludi, condamné naguère pour avoir refusé de comparaître lorsqu'il était mandé devant l'autorité coloniale, a montré à quel point les chefs zoulous se considèrent comme peu liés par cette qualité de sujets anglais. Que Cetywayo fasse un signe, et la plupart seront fort embarrassés de ne pas obéir, car les Anglais ne sont que leurs maîtres et Cetywayo est leur roi. Le sentiment de supériorité que le Zoulou tire de la prééminence qu'il doit à ses chefs est encore une source de dangers qui, pour être toute psychologique, n'en est pas moins fort sérieuse, et ses qualités naturelles, même dans ce qu'elles ont de presque aimable, ne sont rien moins que rassurantes.

De toutes ces hordes noires, c'est la plus aristocratique et celle qui se rapproche le plus des races orientales à peau blanche ou jaune. Les Zoulous sont essentiellement un peuple de guerriers, non un peuple de pasteurs comme les indigènes de l'ouest ou de laboureurs comme les Basoutos, et M. Trollope les décrit comme un peuple de dandys. Il ne tarit pas d'enthousiasme sur leur entente du costume et l'aisance avec laquelle ils savent le porter; les pages qu'il a écrites sur ce sujet sont parmi les meilleures de son livre et en sont à coup sûr les plus éloquentes. Les haillons même leur sont une parure et les défroques les plus grotesques une grâce, nous dit-il pour nous faire comprendre cette élégance naturelle, comme Shakspeare, pour nous faire comprendre le

charme de Cléopâtre, nous dit que ce qui était vice chez les autres, les prêtres mêmes l'appelaient chez elle divine sainteté. Le Zoulou est donc une manière de *gentleman* noir, et il en a les mœurs comme l'élégance. De toutes les races de l'Afrique australe, c'est celle à qui le travail répugne le plus. Quoique les colons de Natal n'aient pas d'autres serviteurs qu'eux, ils travaillent le moins possible, le moins longtemps possible, et choisissent de préférence les occupations les moins pénibles. Ils sont domestiques, gens de service, *grooms* et commissionnaires plus volontiers que garçons de charrue ou pionniers, au grand désespoir des agriculteurs qui se plaignent de manquer de bras, et demanderaient volontiers que les blancs leur appliquassent le régime du kraal, c'est-à-dire les soumissent au travail forcé, car chez les Zoulous, comme chez les Cafres et autres indigènes, le chef a le pouvoir d'ordonner le travail à ses hommes, et il les prête aux colonies pour les entreprises de travaux publics, routes, chemins de fer, moyennant une redevance de tant par tête à son profit. Dans tout ce qui nous est raconté d'eux, tant par M. Trollope que par lady Barker, qui n'a pas eu d'autres serviteurs pendant son long séjour en Natal, nous ne surprenons aucune marque de bestialité sauvage, ni aucune tendance aux vices bas de l'esclavage. Ils sont les plus tendres des bonnes d'enfans, les plus fidèles des domestiques et les plus complaisans des hommes de peine. Jamais un Zoulou n'a rien volé, et leur réputation d'honnêteté est si bien établie que les colons ne prennent aucune précaution contre leurs convoitises possibles. Tant de qualités ont cependant leur revers, et ce revers est un défaut qui, relevant simplement de la physiologie, ne peut être imputé à reproche aux pauvres Zoulous, quoiqu'il soit de ceux qui enlèvent d'ordinaire toute envie de rendre justice aux gens, c'est, paraît-il, une odeur de noir accusée d'une manière plus offensante que chez aucune autre tribu africaine et à laquelle ne peuvent rien les soins de toilette les plus méticuleux de leur dandysme.

C'est encore aux boers que les colonies de l'Afrique australe doivent d'avoir fait connaissance avec les Betchuanas, nom générique qui, comme celui de Cafres, embrasse une infinité de peuplades fractionnées en tribus, lesquelles sont à leur tour subdivisées en familles plus petites, et dont le territoire s'étend à l'ouest du Transvaal jusqu'au désert de Kalahari. Quelques-unes seulement de ces tribus se trouvent engagées dans les affaires des colonies africaines, les Bapedis, les Souazies, les Tongas dans celles du Transvaal, les Baralongs et les Basoutos dans celles de l'Orange et du Cap. Cette dernière, de beaucoup la plus considérable, — elle ne comprend pas moins de 178,000 âmes, — est aussi la plus célèbre par ses longues guerres avec l'état d'Orange et par ses malheurs

répétés dont elle a toujours su se relever, spectacle intéressant, même lorsqu'il est donné par une pauvre peuplade africaine. Voilà cinquante ans qu'ils sont écrasés par les ennemis les plus divers et qu'ils n'en sont que plus prospères. Ce furent d'abord les Korannas et les Amatabeles qui les réduisirent à une telle extrémité qu'ils furent contraints, paraît-il, d'avoir recours pour subsister à l'anthropophagie. Puis vint le tour des boers, qui, d'abord battus, prirent si bien leur revanche qu'ils les obligèrent à chercher secours dans la protection du gouvernement colonial, lequel les sauva de la ruine en annexant leur pays en 1868 et en les déclarant sujets anglais. Si la monarchie des Zoulous fait penser aux grandes tyrannies orientales, le gouvernement patriarcal des Basoutos ressemble à une parodie noire des monarchies pacifiques de Fénelon. Pendant de longues années, ils ont été dirigés par un chef du nom de Mosheh, sage et rusé fantoche qu'on dirait taillé sur le modèle des rois dévots du *Télémaque*, prêtant l'oreille aux missionnaires, vivant dans leur intimité, leur livrant volontiers son peuple et suivant lui-même, sincèrement ou non, leurs conseils avec une pieuse condescendance. C'était lui qui disait spirituellement aux Baralongs qui prétendaient lui avoir acheté le territoire qu'ils occupaient : « Du tout, je vous ai permis de traire ma vache, mais je refuse de vous la vendre. » Sous le gouvernement d'un tel chef et sous celui de son fils, qui a continué la même politique, les Basoutos sont devenus plus volontiers pasteurs et laboureurs que guerriers. Ils ont, nous dit M. Trollope, fait de grands achats de charrues dans ces dernières années, élèvent des troupeaux, produisent de la laine et sont, en dépit de leurs malheurs passés, une des tribus les plus riches de l'Afrique du sud.

III.

Ces peuplades de l'Afrique australe ont des coutumes qui, à peu d'exceptions près, leur sont communes à toutes. Prises dans leur ensemble et considérées sans prévention, ces coutumes conduisent à cette conclusion que bien décidément l'humanité a partout le crâne fait de même et qu'elle est partout susceptible des mêmes erremens. Il s'est introduit de nos jours une théorie singulièrement flatteuse pour notre amour-propre, puisqu'elle tend à ressusciter au profit de notre race ce droit et ce pouvoir aristocratiques que nos sociétés civilisées s'appliquent à détruire pour leur propre compte, en sorte que nous transportons dans l'humanité générale les distinctions dont nous ne voulons plus pour nous-mêmes. Selon cette théorie, il y a dans l'humanité des races nobles parmi lesquelles les peuples d'origine aryenne tiennent le premier rang, et

des races inférieures qui ne sont capables ni des mêmes conceptions ni des mêmes vertus que les premières. Nous n'y contredisons pas, bien qu'il nous semble qu'il y a au fond de cette question un malentendu qui consiste à opposer les résultats de civilisations séculaires à la nudité de barbaries prolongées par le fait de circonstances fatales. Pour être tout à fait juste envers les races inférieures, ce sont les tout à fait premiers ancêtres de nos peuples nobles qu'il faudrait leur comparer, et alors on aurait peut-être chance de retrouver cette égalité de nature qui s'est perdue par le cours du temps au bénéfice des races privilégiées. On s'apercevrait alors que, sans remonter aux âges préhistoriques, les Celtes anthropophages et les Pictes tatoués n'étaient pas si loin des Caraïbes, et que pour la férocité la distance est médiocre entre les Francs de Grégoire de Tours ou les hommes aux longs couteaux qui envahirent l'Angleterre, et n'importe quelle peuplade célèbre par sa cruauté. A coup sûr, si l'on cherche chez ces pauvres indigènes de l'Afrique australe quelque grande conception métaphysique ou religieuse, on n'y trouvera ni brahmanisme, ni bouddhisme, ni mazdéisme, et l'on pourra les mépriser à l'aise; mais, si l'on s'en tient aux coutumes qui règlent leur vie, on sera obligé de convenir que les Européens devront chercher d'autres raisons pour établir l'infériorité de leur nature, car il n'est pas une de ces coutumes que nous ne rencontrions chez les peuples les plus célèbres et qui ont tenu le plus haut rang dans l'histoire générale. Voyons plutôt.

Ils sont polygames, c'est ce qu'ont été, c'est ce que sont aujourd'hui encore tous les peuples de l'Orient sans exception. Ils achètent leurs femmes moyennant un nombre de vaches qui varie selon l'âge ou la beauté de la fiancée et la position des parens; n'est-ce pas exactement ce que faisaient les tribus germaniques et scandinaves, et le *morgengab* était-il autre chose qu'une transaction de cette nature? Toutes les circonstances d'intérêt qui résultent de ces marchés matrimoniaux sont réglées par une procédure, quelquefois bizarre, mais en somme parfaitement conforme à l'équité. Si le mari répudie sa femme pour raisons valables, il rentre en possession du bétail donné; s'il la répudie sans motif acceptable, il paie son caprice de la perte de l'indemnité constituée au profit des parens. Meurt-il sans que sa femme lui ait donné des enfans, les vaches passent à ses héritiers; sa femme quitte-t-elle la hutte conjugale, sa fuite y fait rentrer du même coup le bétail qui était le prix de sa personne. Cette femme, quoique achetée, ne peut jamais être vendue. Le mari a sur elle droit de correction, non de mauvais traitemens; s'il y a blessures ou sévices graves, comme dit notre code, une amende est prononcée correctionnellement par le chef de la tribu. Elle travaille au profit du ménage, bêche, pioche, plante, sème et récolte, ce qui

paraît monstrueux à nombre de philanthropes qui semblent ignorer qu'il en est ainsi dans la presque totalité des ménages de paysans de nos contrées. Nos paysannes vaquent absolument à tous les travaux agricoles, sauf deux : elles ne fauchent pas et ne conduisent pas la charrue; mais si l'on suppose un état de société où leurs maris et leurs frères seraient soldats en même temps que cultivateurs, il est probable qu'elles s'acquitteraient sans se faire prier de ces deux emplois aussi bien que des autres. Cette coutume d'acheter les femmes donne lieu, il est vrai, à des abus évidens; il est clair en effet que ce sont les plus vieux qui sont les plus riches en bestiaux, et qui en conséquence se marient le plus aisément ou épousent les plus jeunes et les plus belles filles. Cela est certainement fort barbare, seulement les romanciers et les dramaturges se sont chargés de nous apprendre que ces abus n'étaient pas inconnus de nations justement fières de leur civilisation. Lorsque l'Africain est assez riche pour avoir plusieurs femmes, il en choisit une dont il fait sa grande épouse; c'est la sultane favorite du harem ou la femme d'élection des mormons. L'enfant né de cette femme privilégiée est unique héritier à l'exclusion des enfans des autres femmes, qui sont remis aux soins de la Providence; c'est le droit d'aînesse et la famille compris comme les comprennent tous les peuples polygames. Le père a droit de correction sur l'enfant, mais cette correction ne doit être ni brutale, ni capricieuse; il est responsable des fautes de son enfant tant que celui-ci réside à la hutte paternelle et peut faire prononcer son indignité en cas de mauvaise conduite; rien de tout cela n'est indigne d'une nation civilisée, et il s'en trouve quelque chose dans nos codes.

Tous les crimes, meurtres par préméditation ou involontaires, rapts, viols, vols, sont uniformément punis par une amende graduée selon les circonstances du crime et les qualités de l'offenseur et de la partie lésée; c'est le système de la compensation inscrit dans les vieux codes germaniques. Un chef ne peut être poursuivi pour vol par aucun de ses hommes; dans nos monarchies non plus, aucun sujet n'a le droit de traduire son souverain en justice. Les enfans du chef possèdent le singulier privilège de voler; c'est celui dont jouissaient aussi les jeunes Spartiates de race noble. M. Trollope nous raconte à ce sujet un fait fort curieux. Il y a quelques années, la famille d'un certain chef avait été si fertile en rejetons qu'il, n'y avait pas une propriété qui fût à l'abri des déprédations. Les Cafres se plaignirent, et le chef, pour faire justice à ses hommes, restreignit ce privilége aux jeunes princes qui composaient sa famille immédiate; un souverain d'Europe fait-il autrement lorsqu'il détermine le nombre des membres de sa famille aux-

quels les privilèges de la royauté devront être limités? Lorsqu'un individu tombe malade, la famille doit recourir à l'empirique qui tient office de médecin dans la tribu; le malade meurt-il sans que le médecin ait été appelé, la famille est passible d'une amende. Si l'analogue de cette coutume existe chez quelque autre peuple, notre mémoire ne nous le rappelle pas; avouez en tout cas qu'elle ne manque ni de justice ni d'humanité. Les Cafres sont à cet égard en avant de nous; nous en sommes encore à savoir si nous pratiquerons l'instruction obligatoire, eux ils pratiquent déjà la médecine obligatoire. Lorsqu'un chef meurt, son décès est notifié à tous les chefs des tribus environnantes, qui se rasent la tête et s'abstiennent de lait pendant un certain temps; c'est le deuil de nos souverains lorsque meurt un de leurs frères couronnés. Le chef est enterré avec ses armes, ses bijoux et ses insignes; ainsi étaient enterrés les chefs germaniques, ainsi revient de la tombe le père de Hamlet, spectre en armure, le bâton du commandement à la main. Sur sa sépulture veillent pendant une période déterminée des gardiens choisis parmi ses proches et ses amis, gardiens qui, par suite de cette fonction, deviennent des personnages sacrés, et paissent des bestiaux garantis par cette faveur contre le couteau, immunité qui passe à leur croît et ne cesse qu'avec l'extinction naturelle de leur race, coutume vraiment touchante et pieuse où respire la candeur religieuse des anciens âges et que nous admirerions depuis longtemps si nous en trouvions la rustique beauté exprimée en vers magnifiques parmi les rites observés par le dévot Énée. Cette sépulture enfin est un lieu de refuge d'où aucun coupable ne peut être arraché, c'est le droit d'asile de notre moyen âge. Il n'y a donc, vous le voyez, presque aucune de ces coutumes qui n'appelle une comparaison avec celles de quelque autre peuple et qui ne justifie le mot d'Arlequin que l'on ne saurait assez méditer : *Tutto il mondo è fatto come la nostra famiglia.*

Cafres et Zoulous sont fort superstitieux; le sont-ils beaucoup plus et d'une manière plus singulière que ne l'étaient, il y a seulement trente ans, la plupart de nos populations rurales? Il y a chez eux deux ordres de fonctions quasi sacrées, celles de faiseur de pluie et de dénicheur de sorciers. Le faiseur de pluie est un personnage fort considérable, le plus considérable même de la tribu après le chef, ce qui se conçoit aisément dans un pays où il fait si chaud et où la plupart des terres restent infertiles faute d'irrigation. Langalibalele, le chef zoulou révolté de 1873, avait été dans la première partie de sa vie faiseur de pluie du roi Panda, père de Cetywayo, et ce nom nous dit assez toute l'importance de ce ministère des élémens. Ces fonctions ne sont pas sans danger, car lorsque le faiseur de pluie est appelé, c'est toujours dans un temps de sé-

cheresse, et si l'eau désirée tarde trop longtemps à tomber, il est immanquablement mis à mort. L'intercession des nuées se faisant par le moyen d'un sacrifice, ce fonctionnaire s'ingénie donc à gagner du temps par toute sorte de raisons subtiles. Il commence par demander trois jours pour que les os de la victime soient entièrement consumés par le feu et que le sacrifice ait son plein effet. Si au bout de ces trois jours la pluie n'est pas arrivée, il allègue la couleur de la victime et recommence le sacrifice sur nouveaux frais; puis il allègue l'influence malfaisante d'un sorcier qu'il faut découvrir, ce qui lui donne encore quelque répit, après quoi il est jeté à l'eau si la pluie reste inexorable, trouvant ainsi la mort par l'élément même qu'il n'a pu attirer. On voit par là que le faiseur de pluie est toujours dans la situation d'un débiteur sous le coup d'un protêt qui s'évertue à prolonger les délais légaux, espérant qu'une circonstance imprévue lui permettra de s'acquitter avant la saisie, et que sa profession ne pourrait être exercée en toute sécurité que par un élève de nos nouveaux observatoires européens : une carrière nouvelle pour nos jeunes météorologistes sans fortune qui seraient pressés de faire leur chemin. Cette superstition est assurément fort plaisante; toutefois, comme je me rappelle avoir entendu naguère nos paysans du centre m'assurer qu'ils avaient vu pendant un orage un curé faisant la grêle dans les nuées, et que j'ai été témoin de la quasi-lapidation d'un malheureux vicaire coupable de s'être arrêté sur le bord d'un ruisseau pour y laver la bride de son cheval, je n'ai nulle envie de rire des Cafres, et je me contente de murmurer en toute humilité le mot d'Arlequin.

Cafres et Zoulous souffrent aussi beaucoup des sorciers. Ce que ces personnages mystérieux font de dégâts dans les tribus, nul ne le saurait dire, et, ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'il est impossible de prévenir ou d'arrêter ces dégâts, car il va de soi que ces sorciers opèrent en secret, en sorte qu'on ne peut jamais les prendre sur le fait. Contre une malfaisance si active et si effrontée, il est de toute évidence qu'il faut un grand remède social; ce remède, les dénicheurs de sorciers se chargent de le fournir. Cette profession est exercée aussi souvent par des femmes que par des hommes, et le lecteur nous croira sans peine si nous lui disons que les femmes sont, dans ce genre de fonctions, plus expertes, plus avisées que les hommes, et qu'elles y portent un esprit de justice sociale beaucoup plus redoutable. Lorsque les maladies sont nombreuses dans une tribu, ou que des vols y ont été commis sans que leurs auteurs aient pu être saisis, ou que des épizooties sévissent sur les troupeaux, on appelle le dénicheur ou la dénicheuse de sorciers. Le kraal s'assemble, et le devin, chargé de faire office de justicier, après s'être monté à un état de frénésie artificielle en battant du

tambour à tour de bras, en poussant des cris féroces, et en tournant sur lui-même comme une toupie, s'arme d'une queue de *couagga* (le zèbre du pays), et, après beaucoup d'hésitations calculées, frappe un prétendu sorcier qui, selon les cas, est, ou bien mis à mort immédiatement, ou bien rossé à outrance jusqu'à ce qu'on le juge suffisamment purifié par la souffrance. Il va sans dire qu'une telle coutume favorise singulièrement les haines particulières; on a bien toujours, même chez les Cafres, quelque voisin que l'on déteste, quelque riche que l'on envie, quelque parent dont il est utile de se défaire, quelque amoureux dont on est aise de se venger. Quelquefois même la politique s'en mêle; tel sujet est suspect au chef, tel autre possède de nombreux troupeaux qui arrondiraient convenablement le parc princier; dans ce cas, le dénicheur de sorciers rend volontiers à l'autorité le service de la débarrasser de ce sujet importun. Il va sans dire que le gouvernement colonial a interdit toute pratique de cette coutume malfaisante au premier chef chez toutes les tribus soumises à sa domination; aussi aujourd'hui ne retrouve-t-on plus dans Natal et au Cap de dénicheurs ou dénicheuses de sorciers qu'à l'état de diseurs ou diseuses de bonne aventure (1). Lady Barker fut curieuse d'assister à une séance de ces bohémiens et bohémiennes noirs, et nous a donné de leurs tours d'adresse une relation très détaillée et très brillante; eh bien! ici encore, nos habitudes d'esprit ne sont pas trop dépaysées. La description qu'elle nous fait de ces effrontées devineresses, richement et bizarrement costumées de peaux de lynx, de léopards, de lions, de boas constrictors, de plumages d'oiseaux, brandissant leurs lances ou leurs queues de *couaggas* et s'entraînant jusqu'à la frénésie par leurs danses bizarres et vertigineuses, rappellent si exactement ce que nous lisons des bacchantes et des ménades, des prêtres d'Athys et de Cybèle, qu'elle a l'air d'une traduction bien faite d'un récit antique sur quelqu'une des scènes frénétiques des cultes orgiaques. Tout cela est fort barbare, mais n'est pas absolument ignoré de nos modernes civilisations. Nous n'avons pas parmi nous de dénicheurs de sorciers, cela est vrai, mais y a-t-il beaucoup plus de quatre-vingts ans que nos magistrats ont acquis le droit de ne plus exercer cette fonction?

(1) Il est juste de dire qu'avant son interdiction par la loi anglaise, cette coutume avait reçu un coup mortel dans le Zoulouland de la main du grand Chaka lui-même. Sous son règne, les dénicheurs de sorciers étaient devenus si nombreux qu'il y avait à peine un de ses sujets, même parmi les plus puissans, qui fût à l'abri de leurs dénonciations. Irrité de ces méfaits répétés, Chaka eut recours pour y mettre un terme à un stratagème des plus ingénieux et des plus infaillibles. Il tua un taureau dans le secret de la nuit, et souilla du sang de la victime sa propre tente royale. Le lendemain, les devins furent convoqués pour découvrir l'auteur de ce crime de lèse-majesté. Il va sans dire qu'ils ne désignèrent que des innocens; sur cela Chaka, qui savait à quoi s'en tenir, en fit un massacre général et en délivra son peuple pour un temps.

IV.

Cette prédominance écrasante de la race africaine est un danger des plus sérieux pour le gouvernement colonial, non-seulement en temps de guerre et en cas de révolte, mais en temps de paix et dans la pratique quotidienne des affaires habituelles. S'il est vrai en effet que le gouvernement doive toujours être formé à l'image de la majorité des sujets, il devient assez embarrassant de savoir quel régime il convient d'appliquer à ces populations, car il est vain d'espérer, quelque bonne volonté qu'il y mette, que le *colonial office* parviendra jamais à créer un gouvernement aussi foncièrement africain que celui d'un Mosheh ou d'un Cetywayo. A d'autres époques et avec d'autres tendances que celles qui règnent aujourd'hui, il n'y aurait eu là rien d'embarrassant, le nombre des indigènes eût-il été double et triple de ce qu'il est. Les noirs auraient été purement et simplement soumis au régime de la force et de l'arbitraire systématique, et le gouvernement colonial ne s'en serait inquiété que pour les réprimer en cas de révolte, et leur faire l'application en tout temps d'une police prudemment rigoureuse. Il aurait été bien entendu que les affaires de la colonie restaient distinctes de celles du peuple noir, qu'il n'avait rien à y prétendre, et que tout commençait et finissait à l'homme blanc. A défaut de ce régime de rigueur, on aurait usé d'un régime doucereusement patriarcal, qui aurait traité les indigènes comme des enfans dont l'éducation est à faire, les aurait laissés dans les vestibules de la civilisation, et se serait contenté d'agir sur eux par les influences religieuses et les arts pacifiques. La marche du temps, les exigences de la philanthropie, les engagemens pris à la face du monde par sa longue croisade abolitionniste interdisent à l'Angleterre, au moins ouvertement, le premier de ces systèmes, et la politique coloniale qu'elle a adoptée a depuis longtemps dépassé le second. Depuis l'établissement de l'Angleterre dans l'Afrique australe, on a légiféré sans établir de catégories de sujets et sans poser d'exceptions à l'égard de la race indigène, même dans la loi constitutionnelle qui régit la colonie du Cap. Tous les habitans de la colonie étant égaux de par cette constitution, sans distinction de couleur, pourvu qu'ils satisfassent à certaines conditions de cens, si modérées qu'une grande partie des noirs pourrait les remplir déjà sans trop de difficultés, il s'ensuit que Cafres, Basoutos, Griquas et autres indigènes du Cap peuvent, s'ils le veulent, exercer leurs droits d'électeurs et d'éligibles, et prendre part directement au gouvernement du pays. Cette mesure n'est pas pour l'Angleterre une nouveauté; elle en a fait déjà l'application dans d'autres colonies, notamment en Nouvelle-Zélande, où les Maoris

peuvent envoyer cinq représentans au parlement colonial; seulement ce qui est inoffensif avec une population de moins de cinquante mille âmes cesse de l'être avec une population qui se chiffre par plusieurs millions. Il s'agit donc désormais pour l'Angleterre de gouverner constitutionnellement ces hommes noirs, non comme sujets, mais comme citoyens, et de les amener à participer aux œuvres de cette civilisation où elle les a introduits sans réserves. L'entreprise est généreuse; reste à savoir si elle est prudente, si les indigènes africains seront civilisés par le droit de citoyenneté comme on est fait chrétien par la grâce du baptême, si les institutions représentatives leur paraîtront un bienfait d'un tel prix qu'ils en oublieront toute haine contre les maîtres qui les en ont dotés.

Certes voilà une mesure qui a été inspirée par un libéralisme d'ample envergure; il est fâcheux qu'en dépit de ce mérite, elle soit une réelle offense à la justice. Il nous semble que dans cette question le gouvernement anglais a agi, ou bien avec une candeur qu'il faut reconnaître, mais qu'on peut s'abstenir d'admirer, ou bien avec un sentiment d'hostile défiance envers ses sujets blancs, qui auraient quelque droit de se montrer mécontens. On peut craindre que le gouvernement anglais ne soit tombé dans la même faute où l'Union américaine est tombée après la guerre de sécession et à peu près pour les mêmes raisons. Lorsque l'Union américaine, après avoir triomphé du sud, investit les esclaves affranchis de droits politiques, elle fit une œuvre non de réparation, mais de vengeance, qui avait pour but de faire sentir aux vaincus la profondeur de leur défaite. De même l'Angleterre, en plaçant les indigènes sur le pied d'égalité avec les blancs, a fait œuvre de rancune et de représailles envers les colons récalcitrans plutôt qu'œuvre de pacification et d'humanité véritables. Elle a voulu faire comprendre à ses sujets blancs non-seulement qu'elle ne tolérerait sous son empire aucun préjugé de race et de couleur, mais qu'elle n'avait pas oublié les luttes qu'elle avait soutenues contre eux pour cette cause. C'est là sans doute la raison de sa conduite, car quelle autre peut-on trouver pour expliquer cet octroi gratuit de droits politiques à des hommes qui n'en demandaient pas, n'en connaissaient pas la signification et en ignorent encore aujourd'hui l'importance? Une telle munificence n'était pas la conséquence nécessaire de la politique de protection que l'Angleterre avait toujours suivie à l'égard des indigènes africains. De ce qu'elle n'avait jamais permis qu'ils fussent maltraités et spoliés, il ne résultait pas qu'elle fût obligée de leur conférer des droits politiques, pas plus que la libération des esclaves de l'Union américaine n'entraînait logiquement le droit de citoyenneté.

On allègue comme justification de cette mesure plusieurs raisons

qui ne valent guère mieux les unes que les autres. C'est d'abord l'intelligence dont font preuve les indigènes de l'Afrique australe. On ne peut, dit-on, traiter comme des ilotes des hommes qui ont montré en plus d'un sens des aptitudes si marquées pour la civilisation. Nous avouons ne pas très bien saisir le rapport qui peut exister entre la condition d'ilote et l'exclusion du droit de suffrage. Il ne faut pas cependant que la domination actuelle du suffrage universel nous fasse perdre la mémoire de ce qui était tout récemment encore la loi politique des nations les plus démocratiques de l'Europe. Pour prendre l'exemple le plus probant, celui de la France, est-ce que sous la restauration et sous Louis-Philippe nos paysans et nos ouvriers n'étaient pas exclus du droit de suffrage par la loi constitutionnelle, et s'est-on jamais avisé de supposer qu'ils étaient ilotes parce qu'ils n'étaient ni éligibles ni électeurs? En quoi par conséquent eût-ce été faire injure aux Cafres qne de les laisser en l'état où étaient, il y a trente ans, nos paysans et nos ouvriers, qui sans doute n'étaient pas moins intelligens qu'eux et n'avaient pas donné moins de preuves de leur aptitude à la civilisation? On objecte qu'ils sont le plus grand nombre, c'est ce qu'étaient aussi chez nous nos paysans et nos ouvriers, et d'ailleurs c'est précisément ce nombre qui par le danger qu'il présente justifiait leur exclusion. On objecte encore que les exclure eût été reconnaître l'existence d'un peuple distinct au sein de la colonie; mais n'est-ce pas là la réalité même, et n'en a-t-on pas fait l'aveu lorsqu'on a permis aux indigènes de conserver leurs coutumes particulières, leur organisation sociale, leurs superstitions et leur polygamie? Enfin on répond que cette mesure est sans danger, les indigènes n'ayant jusqu'à présent montré aucune inclination à exercer les droits politiques dont on les a gratifiés. Cependant, si les Cafres sont aussi intelligens qu'on les représente, il est difficile de croire qu'ils resteront longtemps sans comprendre la nature des armes politiques qu'on leur a mises entre les mains. Qu'ils sortent de cet état d'ignorance et d'indifférence où ils sommeillent aujourd'hui, et une majorité noire est non-seulement possible, mais certaine. Le cens, qui confère la qualité d'électeur en effet, a été fixé si bas par la loi constitutionnelle que tout travailleur peut aisément y atteindre. Quiconque peut prouver qu'il gagne un salaire de 25 livres sterling par an plus sa nourriture est inscrit de droit sur le registre électoral; or le travail de la colonie étant en grande partie l'œuvre des indigènes, on voit quelle masse d'électeurs noirs fournit cette seule circonstance. Et qu'on ne dise pas que, bien que plus nombreux que les blancs, ils se laisseront guider par eux, et voteront comme le leur demanderont leurs seigneurs de provenance européenne. Nous vivons dans un temps où les apprentissages se font vite, et

on peut douter que les noirs se montrent de si bonne composition lorsqu'ils auront reconnu qu'il est en leur pouvoir de braver leurs dominateurs par les moyens mêmes que ces derniers leur ont donnés et qu'ils ne pourront leur retirer sans démenti choquant. A supposer d'ailleurs qu'ils consentent à se laisser conduire par les blancs, il n'y a là qu'un danger de plus, car ce sera l'inauguration fatale de l'état de faction, de brigue et d'anarchie dans l'Afrique australe. Le jour où on s'apercevra qu'ils peuvent constituer une majorité, les partis se disputeront leurs suffrages, et on peut tenir pour sûr qu'ils feront avec empressement tout le mal qu'on leur demandera de faire. Qui nous dit que d'ici à quelques années nous ne les verrons pas, tantôt aux ordres de démagogues boers ébranler légalement le pouvoir politique de l'Angleterre, tantôt aux gages du gouvernement colonial écraser les résistances des boers? Point n'est nécessaire d'y regarder de bien près pour voir quel admirable engin de guerre civile et de guerre servile est le cadeau politique que le libéralisme de l'Angleterre a fait à ses sujets noirs.

Ce sont là les périls de l'avenir, mais cette situation singulière a des conséquences plus immédiates. L'élément noir est un obstacle des plus sérieux au fonctionnement régulier et complet du régime représentatif dans la colonie du Cap, et rend son établissement impossible dans les autres colonies. On a pu admettre les indigènes aux droits politiques dans la colonie du Cap, parce qu'il y a là une minorité respectable de blancs qui serait peu disposée à se courber devant une majorité noire, et saurait au besoin empêcher que les choses n'aillent trop loin ; mais oserait-on essayer pareille aventure dans Natal, où 20,000 blancs courraient risque d'être à la merci de plus de 300,000 noirs, et dans le Transvaal, où 40,000 boers devraient tenir tête à 250,000 indigènes? Si le régime représentatif devait être établi dans ces deux colonies, on ne pourrait éviter d'inscrire dans leurs constitutions une disposition analogue à celle qui est inscrite dans la constitution du Cap, et cette nécessité seule suffit pour rendre peu désirable à leurs habitans l'avènement d'une liberté plus complète que celle dont ils jouissent. Ce que nous disons des colonies de Natal et du Transvaal peut se dire avec bien plus d'évidence du projet de confédération entre tous les établissemens de l'Afrique australe, car dans une telle confédération la majorité de l'élément noir apparaîtrait bien plus écrasante encore qu'elle n'apparaît dans chaque colonie prise isolément. Pour le Cap même, il est à craindre que l'établissement du régime représentatif ne soit qu'un médiocre bienfait. En tout cas, ce bienfait a été au moins prématuré, et la preuve c'est que le gouvernement anglais n'a pas cru pouvoir retirer ses troupes et a dû continuer à garder à son compte les frais de l'occupation militaire, comme si la colonie

était encore directement dépendante de la couronne. Il n'a donc pu faire au Cap ce qu'il a fait en Australie et en Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire se décharger sur la population émancipée des dépenses et de la responsabilité de la défense intérieure, et cela parce qu'il a redouté de laisser la colonie aux dangers que pourraient lui faire courir ces Cafres qu'il gratifiait des mêmes droits politiques que les blancs, en sorte que l'indépendance du Cap reste incomplète par crainte des citoyens d'un nouveau genre que lui crée sa constitution. Que conclure de telles contradictions, sinon que cet élément noir, que le gouvernement colonial se voit obligé de flatter et de menacer en même temps, est assez puissant pour compromettre l'existence, altérer les principes et gêner l'extension du régime représentatif dans l'Afrique australe.

Pour être indirecte, l'action des indigènes sur la politique générale des colonies n'en est pas moins, on le voit, aussi féconde en obstacles pour le présent que grosse de menaces pour l'avenir. Leur action sociale, celle-là très directe, est plus importante encore peut-être, car elle arrête le développement de la société coloniale en l'empêchant de se recruter aussi largement qu'elle le pourrait dans le stock d'hommes laborieux et entreprenans que l'Europe exporte annuellement en si grande abondance par l'émigration. S'ils ne sont plus les dominateurs du pays, ils sont les maîtres sur le champ du travail, d'où ils excluent les Européens par le fait même de leur présence, par leurs aptitudes, qui ne sont rien moins que méprisables, par le bon marché de leur main-d'œuvre, et par les sentimens d'orgueilleuse antipathie qu'ils excitent chez leurs rivaux blancs. Ils sont là sur place, chez eux, il n'y a qu'à prendre dans la masse, et, bien que les colons se plaignent de ne pouvoir en recruter autant qu'ils le voudraient, ils en trouvent cependant en assez grande abondance pour être dispensés de s'adresser aux travailleurs d'extraction européenne ou d'attendre pour leurs entreprises le concours des futures immigrations. L'ouvrier blanc n'a donc aucun empressement à s'établir dans un pays où il n'est pas demandé et où, par suite de la concurrence du travail noir, il ne lui serait offert que des salaires sans proportion avec ses besoins et ses prétentions. Le Cafre travaille pour une faible rétribution et le Zoulou pour une moindre encore. Dix shillings par semaine paraissent au Cafre une récompense suffisante pour le travail meurtrier des champs de diamans, et si les autorités coloniales ont besoin de manœuvres pour les routes et les chemins de fer, elles s'adressent à un chef cafre ou zoulou, qui s'empresse de leur louer le nombre d'hommes nécessaires moyennant la bagatelle de cinq shillings par mois, plus quelques livres de maïs pour chaque ouvrier. Ce sont là en effet des salaires fort insuffisans pour un ouvrier de notre vieux

monde et de l'an 1879. Sous l'empire de ces circonstances économiques inclémentes, un point d'honneur très particulier s'est développé chez les rares prolétaires européens égarés dans l'Afrique australe. L'orgueil de race, qui se raidit en eux à leur en faire oublier les principes démocratiques qu'ils professent vraisemblablement, leur interdit de travailler aux mêmes gages que l'ouvrier noir et en sa compagnie. Si un ouvrier blanc se trouve réuni à des ouvriers noirs dans un même chantier ou un même atelier, il n'y restera qu'à la condition de les commander comme contre-maître; si un domestique blanc se trouve avoir des camarades noirs, il faut que ceux-ci soient placés sous ses ordres, et qu'aux heures des repas ils gardent, comme il convient à des gens de leur sang inférieur, les bas-côtés de la table, tandis que lui, fils de parens aryens, en occupera le haut bout par droit de naissance. Même pressés par le besoin, les ouvriers d'origine européenne aiment mieux mendier qu'accepter les mêmes conditions que les noirs, et, chose plus curieuse encore, entre deux salaires, l'un misérable, mais qu'ils peuvent gagner en compagnie d'hommes à chevelure lisse et à face blême, l'autre élevé, mais qui les forcerait à subir un voisinage exécré, ils se résignent sans hésitation au premier. M. Trollope en rencontra deux de cette catégorie-là près de la petite ville de Georges, dans la colonie du Cap. C'étaient des ouvriers de chemins de fer sans travail, qui avaient accepté de faire une digue pour quelque fermier moyennant la faible rétribution d'un shilling et quelques deniers par jour, tandis que, dans le voisinage, des Hottentots gagnaient quatre shillings comme laveurs de laine et qu'il ne tenait qu'à eux d'en gagner autant en se joignant à leur bande. C'est là ce que les proverbes populaires appellent bouder contre son ventre et se jeter à l'eau de peur de se mouiller. On le voit, si le préjugé de la couleur n'existait pas, les ouvriers européens de l'Afrique australe l'auraient inventé, comme les paysans du Cap avaient réinventé l'esclavage sans exemple ni conseil d'aucune aristocratie.

Il est aisé de comprendre comment les délicatesses de ce point d'honneur sont tout profit pour l'indigène. Il n'y a pas un fermier de Natal qui soit assez désireux de maintenir la dignité de la race blanche pour donner à un valet de charrue trente shillings par mois alors qu'il peut avoir un Zoulou pour le gage plus modeste de cinq à dix shillings; il n'y a pas un habitant du Cap qui consente de gaîté de cœur à payer deux livres sterling et dix shillings par mois un domestique blanc, lorsqu'il peut avoir un excellent serviteur cafre pour une livre et huit shillings. Toute la grosse besogne des colonies, qui est en somme la plus indispensable, appartient donc aux indigènes; ouvriers agricoles, terrassiers, charretiers, tondeurs et laveurs de laine, cochers, palefreniers, domestiques,

commissionnaires, portefaix, sont exclusivement Cafres, Zoulous et Hottentots. Quant aux fameux champs de diamans, les indigènes sont encore maîtres sur ce terrain, les Européens tenant mal à ce travail et dans ces campagnes absolument arides, d'où se dégagent sans interruption des tourbillons de poussière brûlante. Restent les métiers qui demandent un apprentissage et réclament une part d'intelligence; eh bien, là aussi les ouvriers blancs rencontrent déjà la concurrence des indigènes et la rencontreront bien davantage d'ici à quelques années. Dans les deux colonies particulièrement anglaises de Natal et du Cap, il a été fondé de nombreuses écoles pour les indigènes, et quelques-unes, comme Lovedale dans la Cafrerie anglaise, sont en même temps des ateliers d'apprentissage d'où quantité de jeunes Cafres sortent charpentiers, menuisiers, forgerons, serruriers, voire typographes et relieurs. Pendant sa visite à Lovedale, on montra à M. Trollope un journal imprimé dans l'intérieur de l'école pour les besoins de cet apprentissage; les Cafres, lui dit-on, apprenaient très vite à lever la lettre, seulement ils semblaient éprouver une extrême difficulté à disposer les pages avec ordre, imperfection qui n'est pas insurmontable et qui naît sans doute chez l'apprenti d'un reste de gaucherie sauvage. Qui nous dit que d'ici à quelques années la presse sud-africaine tout entière ne sera pas imprimée par des ouvriers noirs sous la direction de metteurs en pages et de correcteurs blancs? Le travailleur ordinaire n'a donc pour ainsi dire pas de place dans les colonies africaines; pour réussir, il faut qu'il soit chef d'atelier, contremaître ou surveillant: c'est assez dire combien est limité le chiffre de ceux qui peuvent y trouver le succès.

La prédominance du travail indigène donne aux villes des colonies sud-africaines une physionomie très particulière; nulle part on n'y rencontre un homme de race blanche faisant œuvre de ses dix doigts. Voyez par exemple ce curieux croquis d'une localité de l'état d'Orange tracé par M. Trollope. « M'étant mis à la fenêtre, je vis en face de moi deux hommes occupés à crépir un mur. L'un était un Cafre et l'autre probablement un nègre de la côte de l'ouest. Deux ou trois hommes passèrent avec des fardeaux sur leurs épaules: c'étaient des Betchuanas ou des Hottentots bâtards. J'allai en flânant hors du village jusqu'à une maison de campagne, où je trouvai un Fingo comme jardinier avec un Boschiman sous ses ordres. Dans la rue, les deux hommes qui avaient conduit la voiture rompaient le pain à côté de leur véhicule. C'étaient ce que l'on appelle des *Cape-Boys*, gens de couleur, venus de Sainte-Hélène et qui ont du sang blanc dans les veines; j'avais dîné un peu auparavant, et j'avais été servi par un coulie. Plus loin, dans le *square*, je vis des balles de laine arrangées par trois Basoutos. Deux Korannas

traversaient la rue, en tête de bœufs qu'ils avaient la prétention de conduire, mais allaient, selon toute apparence, là où les bœufs voulaient les mener. Puis vint un autre Hottentot, avec un joug autour du cou et deux seaux appendus aux deux bouts. Comme j'étais peu pressé, je m'amusai à continuer ces observations pendant un certain temps; mais je ne pus pas voir un seul blanc au travail. Alors je me levai, et je me mis à parcourir la petite ville avec le dessein prémédité de m'assurer s'il me serait possible de surprendre un blanc qui travaillât; je ne pus en découvrir un seul. » Notez que nous sommes ici dans l'état libre d'Orange, d'où les indigènes ont été si bien expulsés que tout ce qui en est resté ne forme pas la moitié de la population blanche, encore cette moitié vit-elle pour la plus grande partie entièrement séparée des blancs dans le territoire des Baralongs. Les noirs ont été rejetés hors de l'état, et cependant il semble qu'il n'y a place que pour le travail noir. Qu'est-ce donc pour Natal et le Cap, où ils vivent en majorité énorme? Si quelque chose peut prouver avec évidence que l'Afrique du sud est et restera terre d'hommes noirs, comme le dit M. Trollope, c'est bien cette infiltration obstinée du travail indigène dans l'état même où l'on croyait en avoir détourné et tari la source.

Si Cham n'est destiné en Afrique australe comme ailleurs qu'à être le serviteur de ses frères, ce sera du moins à son plus grand avantage. Je lis dans M. Trollope que la somme des salaires payés annuellement aux champs de diamans s'élève à 1,600,000 livres sterling, soit 40 millions de francs, dont la presque totalité passe entre les mains des indigènes. Ajoutez à cette somme celles qu'ils reçoivent pour d'autres services, et calculez tout ce qu'il entre chaque année d'argent anglais dans les kraals de l'Afrique du sud. Une très faible partie de cette somme revient au gouvernement colonial sous la forme de la taxe des huttes, — 10 shillings par an pour chaque habitation, — et de quelques menus impôts; le reste demeure en leur possession ou s'échange contre des choses à leur usage. Qui donc n'est capable d'apercevoir l'immense et heureuse transformation morale dont ce fait d'ordre purement économique est la cause et l'instrument? Ce que l'Angleterre met à la disposition des indigènes sous la forme de salaires, c'est cette puissance civilisatrice par excellence qui s'appelle le capital et dont l'absence les a jusqu'à cette heure retenus dans la barbarie. Grâce à ces salaires, ils sont mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés, et l'on commence à trouver dans leurs pauvres huttes ce qu'on ne trouverait pas toujours dans les chaumières des paysans de nos vieilles contrées. Au sortir de sa visite à l'école d'Healdtown, M. Trollope se prit à discuter sur l'éducation des Cafres avec un de ses compagnons de route, tout en traversant la campagne de la Cafrerie anglaise.

« Faisons un essai, dit-il, entrons dans la première hutte venue, et voyons si nous y trouverons du papier, de l'encre et des plumes. » On entra dans une hutte pour l'heure vide de ses habitans, et l'on y trouva sans peine les plumes et l'encre, qui, supposant nécessairement le papier, dispensèrent de plus minutieuses recherches. Grâce à ces salaires, les indigènes se composent peu à peu un outillage agricole; sur vingt-huit mille charrues que l'on compte dans la colonie du Cap, les Cafres en possèdent plus de neuf mille, et les Basoutos, dans ces dernières années, en ont acheté par milliers. Grâce à ces salaires, ils augmentent leurs troupeaux et deviennent producteurs au delà de leurs besoins; dans la colonie du Cap, en 1875, les Cafres possédaient 1,108,346 moutons et avaient produit 2,249,000 livres de laine. Le gouvernement colonial ou les particuliers mettent des terres en location; le Cafre se trouve en mesure de donner le prix demandé. On ouvre des écoles pour ses enfans, il les y envoie, et se montre assez riche pour payer un minimum de rétribution mensuelle. Enfin, c'est grâce à l'argent anglais répandu parmi les tribus sous diverses formes que les indigènes ont été capables de s'armer, de réformer intelligemment leur vieille tactique guerrière en faisant précéder leur traditionnelle attaque à la zagaie de fusillades meurtrières, et que Cetywayo tient depuis cinq longs mois l'Angleterre en échec. Chose à la fois triste et consolante, ce que n'auraient pu faire tous les efforts des missionnaires anglicans, presbytériens et autres, chacun d'eux eût-il eu le zèle pieux d'un évêque Colenso, la puissance du travail y a réussi. Sous son influence, une société noire a pris naissance et se développe graduellement. Le noir a cela de particulier que, s'il semble incapable de s'élever par lui-même à la civilisation, il la comprend et la suit dès qu'elle lui est montrée, et c'est là le spectacle heureux qu'il a présenté dans l'Afrique australe. Loin de dépérir au contact de la civilisation, il s'engraisse, croît et multiplie. En vérité, plus on examine attentivement cette situation de l'Afrique australe, et plus on reste convaincu que tous les avantages en sont pour les indigènes. De quelque façon que les choses tournent, ils n'ont qu'à gagner. Si, contre toute vraisemblance, ils triomphent de leurs envahisseurs blancs, les voilà redevenus maîtres chez eux; si au contraire, comme cela est plus certain, leur lutte actuelle a le dénoûment de toutes celles qui l'ont précédée, ils continueront à prospérer au voisinage de leurs vainqueurs et resteront l'élément prépondérant d'une société qui ne peut se défaire d'eux et qui, bon gré, mal gré, sera conduite à leur faire une part de plus en plus large dans ses préoccupations. Tout conspire en leur faveur, et de même que naguère les boers ont tiré les marrons du feu pour les Anglais, on peut dire que l'Angle-

terre par des moyens différens rend aujourd'hui le même service aux indigènes.

V.

Ces colonies, maintenues avec de si grandes difficultés et défendues à si grands frais, offrent-elles par les richesses qu'elles rendent une compensation suffisante? Sur cette question encore le doute est permis. M. Trollope nous présente dans son livre, province par province et pour ainsi dire étape par étape, les résultats du travail colonial : certes ces résultats ne sont pas à dédaigner; cependant, à tout prendre, ils sont de ceux qui n'admettent pas le dithyrambe. Les richesses de l'Afrique australe sont grandes, mais ces richesses sont pour ainsi dire latentes, la plupart étant encore et devant rester longtemps inexploitées. Sauf dans les parties depuis longtemps habitées de la colonie du Cap, la population, éparse sur un trop vaste territoire, est réduite aux efforts d'un travail individuel sans sécurité et sans assistance suffisantes; les centres de population pouvant servir de marchés sont trop faibles et séparés par de trop grandes distances, les moyens de transport sont rares et ruineux. Voyager dans l'Afrique australe lorsqu'on s'éloigne de la pointe méridionale est presque impossible; M. Trollope nous a conté par le menu son odyssée, et il faut avouer que la tâche accomplie mérite l'épithète d'héroïque. La terre reste sans culture en partie par la fatalité du climat, en partie par l'insuffisance de bras. Brûlée par un soleil de feu, capricieusement et rarement rafraîchie par des averses brusques, violentes et rapides, aussitôt séchées que tombées, elle n'est naturellement fertile que par places, et c'est à ces places que l'agriculteur, toujours soucieux d'un rapport certain et à brève échéance, s'attaque de préférence. Pas de culture sans eau; il le sait bien, le boer, dont le premier soin, dès qu'il a découvert le puits nécessaire à ses besoins, est de faire construire à proximité de ses bâtimens une digue qui lui permette d'arrêter les eaux des pluies; par ce moyen, il arrose dix, quinze, vingt acres, à peine quelques atomes, laissant le reste de ses immenses fermes à l'état de friche ou de pâturage. Pour que l'irrigation eût toute l'étendue nécessaire, il faudrait de grands travaux d'art qui permissent de capter, d'emmagasiner les eaux et de les distribuer à travers les campagnes. C'est dire que cette entreprise devrait être nationale et faite à frais communs par les colonies; mais en tout pays les ingénieurs coûtent cher, et en si bon état que soient leurs finances, elles ne sont pas cependant tellement prospères que les colonies puissent se permettre un tel luxe de dépenses. Dans la colonie du Cap, 80,000,000

d'acres ont été aliénés par le gouvernement colonial sous diverses formes; de ces 80,000,000 d'acres, 550,000 seulement sont en culture, dont 150,000, et non de la moindre qualité, appartiennent aux indigènes. On voit que dans cette région le progrès agricole a devant lui de vastes horizons. Aussi, bien que les blés du Cap soient les plus beaux du monde, la colonie ne récolte-t-elle pas assez pour se nourrir, et se voit-elle obligée chaque année à des importations de grains considérables, relativement au chiffre des habitans, 126,654 livres sterling en 1875.

A ce fléau de la sécheresse, les hommes ont encore ajouté les fléaux de leur avarice et de leur convoitise. Une des causes qui laissent et laisseront longtemps stérile la majeure partie des terres africaines, c'est l'inutile immensité des domaines. Le Transvaal est l'exemple le plus remarquable de ce vice de la propriété africaine. Lorsque les boers s'y établirent, ils se saisirent de la terre et se la distribuèrent par tronçons énormes, aucun d'eux ne voulant d'une ferme qui mesurât moins de 6,000 acres. Il va sans dire que des fermes d'une telle étendue n'étaient en rapport ni avec leurs besoins, ni avec leurs ressources, ni avec leurs moyens d'exploitation, et qu'en s'attribuant de si gros morceaux, ils n'avaient pour but que de satisfaire un appétit d'accaparement poussé jusqu'à la gloutonnerie. Sur ces immenses fermes, il faudrait des légions de travailleurs, mais le boer n'a pas de capitaux abondans à sa portée, il ne dispose pas de la place de Londres comme le *squatter* australien ou néo-zélandais, et d'ailleurs il répugne à son avarice de dépenser de l'argent pour un salaire quelconque. Il ne cultive donc de sa ferme que ce qu'il en peut cultiver lui-même ou par le moyen de sa famille, 50, 60 acres au plus, le reste demeure en l'état où la nature au sortir du dernier âge géologique l'a légué à notre ère moderne. Il est évident que sa ferme pourrait être réduite des trois quarts sans qu'il y perdît rien, et que d'autres cultivateurs pourraient prospérer sur ses domaines, condamnés à rester toujours stériles entre ses mains; mais comme il est après tout bien légitimement propriétaire, qu'il a pour lui titre, occupation et prescription, qu'il déteste les voisinages trop proches et qu'une des raisons qui l'ont fait s'emparer de si vastes étendues était d'être maître absolu dans sa solitude, il se refuse à l'aliénation de la moindre partie de ses terres, et exclut ainsi tout nouveau venant. Le temps seul, par les inévitables divisions d'héritages, les accidens de fortune et les transactions libres, pourra porter remède à cette vicieuse distribution de la propriété.

Les colonies de l'Afrique sont toujours immédiatement citées après l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour la production de la laine; mais elles restent fort en arrière de leurs rivales et pour la

fécondité des troupeaux et pour la valeur des produits. Le *karoo*, — c'est ainsi que s'appellent au Cap les pâturages, du nom d'un arbrisseau qui y croît en abondance et dont les troupeaux sont particulièrement friands, — n'est ni aussi régulièrement herbeux ni aussi également propre à la nourriture des moutons que le *bush* australien. Au printemps, il se remplit d'herbes et de fleurs, dans les autres saisons de l'année, il ne présente que le spectacle monotone de plaines uniformément desséchées. Les pâturages à végétation âcre (*sour velds*) abondent, les indigènes sont des voleurs de bestiaux autrement redoutables que les natifs australiens, autrement nombreux que les *free selecters;* le chien des Cafres n'est pas moins meurtrier que dans la Nouvelle-Galles ou dans Queensland l'importun *dingo;* les boers sont avares et timides, et reculeraient, en eussent-ils les moyens, devant les dépenses qu'affrontent résolument les *squatters* de la Nouvelle-Hollande. L'élevage se ressent de toutes ces circonstances défavorables; aussi ne faut-il pas chercher dans l'Afrique du sud les nombreux et énormes troupeaux australiens. Tandis qu'en Australie un *squatter* est tenu pour un éleveur d'importance secondaire lorsque son troupeau ne dépasse pas le chiffre de 50,000 bêtes, dans les colonies sud-africaines un troupeau de 4,000 ou 5,000 moutons est tenu pour considérable. Dans la colonie du Cap, le plus important de tous les établissemens sud-africains pour ce genre de production, le chiffre total de ces troupeaux était en 1876 d'un peu moins de 10,000,000, chiffre encore fort élevé, mais qui n'est cependant que la cinquième partie de celui de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Nous n'avons pas les chiffres des autres colonies, mais nous pouvons les estimer approximativement par ceux des exportations annuelles de laine. Cette exportation étant en moyenne de 40,000,000 de livres, dont 30,000,000 reviennent à la colonie du Cap, cela laisse pour toutes les autres réunies 10,000,000 de livres environ, ce qui n'a rien d'exorbitant, surtout pour une nation gâtée comme l'Angleterre par ses succès coloniaux. Cette laine ainsi exportée arrive sur les marchés d'Angleterre; mais là, nouveau mécompte, elle ne trouve acheteurs qu'à un shilling de perte sur le prix dont se paient les laines australiennes pour les qualités supérieures, à près d'un demi-shilling pour les qualités inférieures, soit parce qu'elle est en effet de valeur moindre, soit parce que les colons africains, moins experts dans les arts de cette exploitation que les *squatters* australiens, la lavent selon des méthodes incorrectes ou la tondent gauchement par flocons au lieu de la tondre par toisons.

Un peu découragés par ces résultats qui n'ont pas tout à fait répondu à leurs espérances, nombre de colons du Cap ont abandonné les moutons et se sont tournés vers un autre élevage de nature plus élégante et de couleur plus africaine, l'élevage des autruches. La

vogue semble en avoir pris parmi les propriétaires comme une traînée de poudre, car en 1865 il n'y avait pas dans toute la colonie plus de 80 autruches privées, et en 1875 il y en avait 21,751, qui avaient fourni à l'exploitation pour plus de 8 millions de francs de plumes. Ces oiseaux se nourrissant eux-mêmes, n'exigeant qu'une médiocre surveillance, étant de tempérament invulnérable à toutes les intempéries du climat, et rendant chacun un revenu moyen de 15 livres sterling par an (375 francs) l'élevage peut être dit rémunérateur au plus haut degré. Toutefois cette spéculation est soumise à certaines conditions qui la rendent souvent aventureuse et en certains cas ruineuse. Une de ces conditions défavorables est le haut prix de ces animaux : chaque autruche représente une valeur qui varie entre 30 et 75 livres. Qu'un vol soit commis, qu'il arrive un de ces accidens qui sont le résultat fréquent de la stupidité et de la maladresse de ces oiseaux, et voilà tout aussitôt pour le fermier une grosse perte à inscrire sur son livre de comptes. Un autre inconvénient plus grave en ce qu'il n'a rien d'accidentel, c'est que les autruches gâtent leurs plumes pendant la période de l'incubation, qui est à peu près de deux mois; or, comme on les plume deux fois par an, cette particularité peut entraîner la perte d'une moitié du revenu qu'elles rendent. D'autre part, la reproduction est absolument indispensable si l'on veut entretenir ou accroître son parc, car on ne peut songer à acheter un troupeau de volatiles d'un prix aussi considérable comme on achète un lot de moutons pour commencer une étable. M. Trollope visita un de ces parcs près de Grahamstown, dans l'est de la colonie du Cap, qui contenait environ 300 autruches; si le propriétaire avait dû les acheter toutes, c'est un capital de plus de 300,000 francs qu'il lui aurait fallu débourser, avance de fonds qui n'est pas à la portée et du goût de tous les fermiers, même riches et entreprenans. Pour triompher de ces difficultés, on a eu recours à l'incubation artificielle, et ce procédé de reproduction a donné fréquemment de bons résultats; mais l'opération est des plus délicates, et, lorsqu'elle ne réussit pas, des plus coûteuses, chaque œuf ayant une valeur moyenne de 5 livres (125 francs). Il en est un peu, on le voit, des autruches du Cap comme des immenses troupeaux d'Australie; la spéculation est excellente, mais, pour se faire par ce moyen une fortune, il est à peu près indispensable de commencer par en avoir une.

Nous ne voyons guère une culture essayée dans les colonies sud-africaines qui n'ait été suivie de quelque déception. Les céréales sont insuffisantes faute d'irrigation. L'élevage des moutons s'est arrêté à un demi-succès. On a cru le climat de Natal favorable à la culture du café, et des plantations y ont été faites à grands frais; il a fallu

y renoncer. La canne à sucre, introduite dans cette colonie en 1849, a mieux réussi, et aujourd'hui les plantations de ce précieux roseau y occupent de vastes étendues. Un fait assez curieux c'est que cette culture est conduite dans Natal exactement comme dans Queensland, à ce point que l'on croirait que les cultivateurs de l'une des colonies se sont réglés sur ceux de l'autre. Dans les anciennes et riches colonies à sucre, à Cuba, à la Jamaïque, aux Barbades, le planteur est en même temps manufacturier; il récolte son produit, le transforme en sucre, et y ajoute encore, dans nombre de cas, la fabrication du rhum; mais, pour exécuter ce double et triple travail avec profit, il faut réunir des conditions de richesse et d'autorité que ne peuvent réunir les colons de Natal et de Queensland, et que les lois de la Grande-Bretagne défendent désormais à ses sujets d'atteindre jamais, le monopole et l'esclavage. Obligés à des prétentions plus modestes, les colons de Natal, comme ceux de Queensland, trouvent plus avantageux de vendre leurs cannes ou de faire fabriquer le sucre en abandonnant une partie du produit pour prix de la fabrication. Des manufactures se sont donc établies dans les districts des plantations; mais les distances sont souvent considérables, la quantité de cannes nécessaires pour fabriquer une tonne de sucre est énorme, en sorte que, malgré cette commodité donnée aux cultivateurs, une grande partie des profits est absorbée par les frais de transport. Un autre désavantage pour le planteur de Natal, c'est qu'il ne peut pas se procurer les travailleurs sur place. Cafres et Zoulous ont été essayés, mais Cafres et Zoulous travaillent capricieusement, irrégulièrement, selon le besoin qu'ils ont d'un salaire, et, à moins de contrainte, choisissent toujours le travail le moins fatigant; c'est dire qu'ils n'ont garde de rechercher celui des plantations de sucre, où il semble que bien décidément un certain régime de contrainte est nécessaire. Force a donc été de chercher au dehors des travailleurs qui répondissent aux conditions qu'exige cette culture, et de même que les colons du Queensland, ne pouvant rien faire ni des blancs ni des aborigènes australiens, se sont adressés aux Polynésiens, les colons de Natal se sont adressés aux coulies indiens. Ces coulies sont transportés dans la colonie par le gouvernement et à ses frais, et s'engagent envers lui à servir pendant dix ans. Une fois arrivé à destination, le coulie est loué pour cinq ans à un planteur qui s'engage à payer au gouvernement quatre livres par an pour remboursement de ses dépenses et douze shillings par mois à son homme, plus la nourriture, le logement et les soins du médecin en cas de maladie, le tout montant environ à 20 livres sterling par an. Si ce n'est pas l'esclavage, c'est au moins l'aliénation temporaire de la liberté par contrat, et, grâce à ce moyen détourné, le planteur de Natal retrouve l'équivalent de ce travail contraint que son grand dé-

sespoir est de ne pouvoir imposer aux noirs de l'Afrique du sud. Les gouvernemens sont quelquefois plus libéraux que leurs sujets, et c'est le cas de l'Angleterre dans la plupart de ses colonies. Ah! s'il arrivait un jour que le *colonial office* ne marchât plus aussi bien d'accord avec Exeter Hall, comme l'esclavage serait vite rétabli sur une foule de points du globe, et notamment dans les colonies de l'Afrique australe!

Parmi les richesses agricoles de l'Afrique australe, il faut citer encore les vignobles. Dans la seule colonie du Cap, il y en avait environ 70,000,000 en 1875. Cette colonie récolte donc en vin au delà de ses besoins; mais cette abondance même est une perte pour les colons, car elle maintient les prix trop bas. Pendant ses excursions à travers la colonie, M. Trollope trouva que le prix courant des vins était de 3 livres sterling les 126 gallons, environ 500 litres, ce qui certainement serait bon marché en tout pays du monde. Une autre cause de dépréciation, c'est que l'exportation ne fait pas concurrence au marché du pays. L'Angleterre n'importe que peu de vins du Cap, et elle se trouve dans l'impuissance de prêter pour cette production aucune assistance à sa colonie, ne pouvant abaisser en sa faveur le tarif de ses douanes, engagée comme elle l'est par ses principes commerciaux à ne pas traiter les produits de ses colonies plus favorablement que les produits similaires des autres pays. Une particularité fort curieuse, c'est que les habitans de la colonie du Cap ne sont pas mieux fixés que les Européens sur la valeur véritable de leurs vins. Le vin de Constance a acquis parmi nous une assez grande notoriété comme vin de dernier service et de dessert, mais s'il y a quelque autre cru qui soit digne d'acquérir la même réputation ou une réputation d'un autre genre, peu de colons seraient en mesure de le dire, car on en rencontre à grand'-peine quelqu'un qui se soit donné le luxe de laisser vieillir ses vins. Il en résulte que les qualités des différens crus n'ont pas encore pu être constatées et classées et que l'échelle de leurs valeurs respectives n'a pu être établie. On donna à M. Trollope une singulière explication de cette insouciance, c'est que le propriétaire ne tenait pas à perdre l'intérêt de son argent en gardant ses vins en cave, et voilà une explication qui peint au vif l'époque pressée où nous vivons.

Si des richesses agricoles nous passons aux richesses minérales, nous rencontrerons encore sur ce nouveau terrain quelque chose des mêmes déceptions. La houille existe dans l'Afrique australe en quantités considérables, il y en a des lits nombreux dans le Transvaal, et ici et là les boers s'en servent quelque peu pour leur chauffage; il y en a dans Natal en quantité plus grande encore peut-être, mais ce merveilleux agent de travail n'est pas exploité, les usines et

manufactures étant encore inconnues dans ces deux colonies, et les chemins de fer n'existant qu'à l'état de projets dans la première et à l'état de tronçons dans la seconde. Hors des frontières du Transvaal, à Tatin, au nord du Limpopo, dans les régions où sévit la cruelle mouche *tzetze*, meurtrière aux bestiaux, de l'or fut découvert en 1867 par un certain explorateur du nom de Mauch, et depuis cette époque, d'année en année, la présence de ce roi des métaux a été constatée sur une foule de points de la même région et du Transvaal même. Tout l'outillage nécessaire à l'exploitation des mines, machines à broyer le quartz et autres, a été transporté à grands frais dans ces localités aurifères, on y a attiré nombre d'habiles mineurs de provenance européenne, et cependant l'entreprise à eu un insuccès complet. L'or n'a pas eu dans l'Afrique australe la puissance magique qu'il a le privilège d'exercer d'ordinaire sur les hommes de toute couleur et de toute condition, il n'y a pas réussi comme en Californie et en Australie à créer ces immenses déplacemens de population, sortes de croisades matérialistes, qui ont reçu le nom très significatif de *rushes*. Sans *rush* cependant, c'est-à-dire sans affluence, M. Trollope le remarque avec justesse, pas d'exploitation possible des mines d'or, ou du moins pas de moyens d'engager assez énergiquement l'affaire pour la rendre fructueuse. Voulez-vous savoir la valeur totale de l'or récolté en quatre années, de 1873 à 1876, sur les différens points où la présence de ce métal a été reconnue dans le Transvaal et hors du Transvaal? Elle s'élève à la somme dérisoire d'un peu plus de 47,000 livres sterling, somme, dit M. Trollope, qui serait certainement insuffisante pour couvrir les frais de transport et de mise en œuvre de l'exploitation. Le cuivre, quoique encore peu exploité relativement au nombre des gisemens répandus sur tout le territoire de l'Afrique australe, donne de meilleurs résultats. Dans le pays des petits Namaquas, la mine de Ookiep, attaquée depuis 1852, rend annuellement plus de 10,000 tonnes de 21 quintaux chacune d'un minerai qui passe pour excellent; il est vrai que jusqu'à présent elle est la seule qui rende des bénéfices, et que toutes les autres entreprises du même genre ont été invariablement suivies de mécomptes.

Telle serait à peu près la situation matérielle des colonies sud-africaines, si le hasard ne leur avait pas donné il y a quelques années leur richesse la plus originale avec la découverte des champs de diamans. Lorsque Candide et Cacambo, dans le cours de leurs voyages riches en expériences médiocrement favorables à la nature humaine, visitèrent le pays d'Eldorado, ils virent, à leur grand émerveillement, les petits drôles de la contrée qui jouaient au palet avec des pierres précieuses et des cailloux d'or. Pareille aventure arriva en 1867 à un boer du nom de Van Niekerk, qui, étant en visite

chez un autre boer établi sur l'extrême frontière du Cap, au sud du fleuve Orange, remarqua entre les mains des enfans de son ami une pierre si brillante qu'il eut un vague soupçon de sa valeur et proposa de l'acheter. La mère de l'enfant refusa toute indemnité pour une telle bagatelle, et le pria de l'accepter. On peut aisément imaginer les repentirs de la bonne femme lorsqu'elle apprit plus tard que croyant donner un caillou, elle avait donné une petite fortune. Nul n'est prophète dans son pays, dit un proverbe qui trouve son application jusque dans le monde inerte des pierres, témoin les palets de l'Eldorado et ce premier diamant africain. Après avoir passé par diverses mains et n'avoir rencontré que des incrédules, il arriva enfin jusqu'au docteur Atherstone de Grahamstown, qui le reconnut pour ce qu'il était, et fut vendu à sir Philip Wodehouse, alors gouverneur du Cap, pour la somme de 500 livres sterling. Alléché par cette aubaine, Van Niekerk chercha les moyens de récidiver, et un an après, ayant entendu parler d'un dénicheur de sorciers qui parmi ses talismans possédait une pierre semblable à la première, mais beaucoup plus considérable, il fit marché avec cet homme moyennant un certain nombre de moutons et de chevaux. La pierre ainsi achetée pesait 83 carats, fut vendue par Van Niekerk 11,200 livres sterling, et a conquis une célébrité parmi les diamans fameux sous le nom d'*étoile de l'Afrique du sud*.

Dès lors il fut bien avéré que le sol de l'Afrique méridionale recélait des diamans, et les recherches commencèrent, quoique d'abord assez peu activement. Les premiers chercheurs se bornèrent à fouiller le lit du Vaal, et le résultat le plus clair de leurs travaux fut de donner naissance à la petite ville de Barkly, sur les bords du fleuve que nous venons de nommer. Comme les pierres que l'on recueille par ce procédé sont des pierres détachées du sol et entrainées par les eaux, elles sont naturellement peu nombreuses, cependant il paraît qu'elles sont plus nettes et plus pures que les pierres arrachées à la terre. Ce premier genre d'investigation dura deux ans, de 1870 à 1872, époque où les *river diggings* cédèrent la place aux *dry diggings*. Ce que l'or du Transvaal n'avait pas eu la puissance de faire, les diamans du Griqualand y parvinrent ; ils créèrent un *rush*, c'est-à-dire une affluence, et avec ce *rush* fournirent à la Grande-Bretagne l'occasion d'ajouter un nouveau domaine à ses possessions coloniales. Dès qu'il y eut dans le Griqualand un nombre suffisant de sujets anglais pour motiver une intervention, le gouvernement du Cap se hâta d'y envoyer un lieutenant-gouverneur et un corps de soldats, pour maintenir l'ordre parmi les mineurs et régler leurs différends avec les fermiers propriétaires des terrains remués par les fouilles, ou les compagnies qui les avaient acquis de ces fermiers. Il régla ces différends avec intelligence et bonheur, ra-

chetant par exemple 100,000 livres à telle compagnie qui l'avait payée 6,000 certaine ferme d'où l'on calcule qu'il a été extrait depuis pour 12,000,000 sterling de diamans. De l'occupation à l'annexion il n'y avait qu'un pas, et en dépit des réclamations de l'état d'Orange, qui prétendait que le district exploité par les mineurs faisait partie des terres qu'il avait autrefois acquises d'Adam Kok, le pays des Griquas occidentaux fut déclaré colonie britannique en 1872. Cette annexion venait au bon moment. Quelques mois auparavant une dame, en se promenant aux environs du district exploité sur une petite colline dite le Colesberg, avait nonchalamment découvert la plus riche de ces mines africaines en faisant sauter un diamant avec la pointe de son ombrelle, et le *rush* avait pris une nouvelle vivacité. Depuis lors le gouvernement anglais n'a pas eu à se repentir de cette annexion; par le mouvement commercial qu'elle a créé, par la progression constante des droits de douane perçus sur le pays des Griquas, elle a été pour la colonie du Cap une source de prospérité, en même temps qu'elle a permis à l'Angleterre de jeter dans le monde un surcroît de richesses dont la meilleure part est restée à ses nationaux.

C'est donc une bonne affaire; eh bien, là encore le succès a été modéré. L'entreprise a été poussée avec une tiédeur relative. Nous allons peut-être étonner notre lecteur en lui apprenant que les points exploités du Griqualand se réduisent à quatre, tous voisins les uns des autres, et renfermés dans une même circonférence qui ne mesure pas plus de deux milles et demi. Comme il est évident que ce n'est pas à une surface aussi restreinte que s'arrêtent les champs diamantifères, et que depuis 1872 le chiffre des points exploités n'a pas augmenté, il faut en conclure que ni la terre n'a été fouillée, ni le pays inspecté avec autant d'ardeur qu'on aurait pu l'espérer. Un certain feu sacré a manqué; les diamans du Griqualand n'ont pas eu le privilège d'exciter cet enthousiasme de convoitises, cette fièvre d'imagination et cette folie d'illusions qui sont l'âme de pareilles entreprises. Que ce *rush* africain est resté loin du *rush* australien ou californien! Tandis que les chercheurs d'or se sont comptés par centaines de mille, les chercheurs de diamans se comptent par maigres milliers. Il y a en tout 15,000 blancs dans le Griqualand occidental, et sur ces 15,000 il y en a plus de la moitié qui y sont venus plutôt dans l'espoir de bénéficier des travailleurs que de travailler eux-mêmes. Comme San-Francisco a dû sa rapide croissance aux *placers* californiens, comme Ballaarat est sortie des *diggings* australiens, une ville nouvelle, Kimberley, est née de cette recherche des diamans; mais cette capitale du Griqualand ne saurait se comparer aux deux précédentes cités avec ses 18,000 habitans dont plus de la moitié n'appartient pas à la population blanche! Kimberley est cependant une ville d'une originalité unique,

car elle peut être dite en toute vérité une ville cafre, et par là elle occupe dans le mouvement actuel du monde une place plus importante peut-être que Ballaarat et San-Francisco, mais ce n'est pas notre race qui bénéficie de cette importance. Ici encore, à bien y regarder, le profit le plus net est pour les indigènes. Tandis que les blancs épuisent leurs ressources pour atteindre une fortune aléatoire, eux gagnent tranquillement leurs dix shillings par semaine, plus leur nourriture, pour remuer et cribler la terre sans se soucier que cette terre contienne ou non la richesse attendue par ceux qui les emploient, richesse d'ailleurs dont ils restent jusqu'à un certain point les maîtres, car elle n'arrive à sa légitime destination qu'autant qu'ils le veulent bien, et ils ne le veulent pas toujours. Ces diamans dont ils n'avaient cure, qu'ils employaient comme hochets ou comme outils pour forer des pierres moins dures, les blancs leur en ont appris la valeur, et leurs chefs, semble-t-il, leur en ont ordonné le larcin. Aux motifs de convoitise et d'avarice s'ajoutent des motifs secrets de politique noire; ces diamans ne font-ils pas partie de cette terre que des usurpateurs sont venus leur enlever, et n'est-ce pas reprendre leur propre bien que de les dérober? Ils les volent donc avec une adresse incomparable, les ramassant avec les doigts de pied ou les cachant dans la bouche, et en telle quantité qu'on a estimé leurs larcins à plus de 25 pour 100 de la valeur totale des pierres récoltées annuellement. Cela est allé si loin qu'il a fallu édicter les peines les plus sévères, non-seulement contre les voleurs noirs, mais contre les blancs qui achèteraient des diamans à des Cafres ou qui les auraient excités à voler. En dépit de ces peines, qui ne sont rien moins que la prison, l'amende et le fouet, toutes les richesses ainsi soustraites ne prennent pas le chemin du kraal, et les larrons trouvent dans la population blanche plus d'un complice discret qui leur achète à vil prix le fruit de leurs rapines, et se crée, par ce moyen détourné, une fortune qu'il aurait en vain demandée au travail direct des mines.

Parmi ses nombreuses colonies il n'en est pas, on le voit, qui soient mieux faites que les colonies de l'Afrique australe pour inspirer à l'Angleterre de légitimes soucis, car il n'en est pas dont elle soit moins maîtresse. Ses sujets blancs se dérobent, ses sujets noirs lui sont hostiles, l'emploi des moyens par lesquels elle s'est délivrée dans d'autres pays de la tutelle de ses possessions lui est interdit par la prudence ou retardé par la fatalité des événemens, ses nationaux bénéficient médiocrement de ses sacrifices, et le prix le plus clair de ses efforts est de servir ses ennemis beaucoup plus que ses propres intérêts. Sa politique s'est tournée contre elle-même, ses ambitions les plus nobles lui ont été des pièges, sa philanthropie lui a été leurre et presque trahison. Les aptitudes à la

civilisation qu'elle a trouvées chez les indigènes lui ont été une circonstance plus fatale que ne l'aurait été la plus récalcitrante barbarie. En se donnant la tâche de les protéger et de les élever à une vie sociale nouvelle, elle s'est créé une responsabilité morale dont elle ne peut plus se débarrasser. Depuis son établissement au Cap, on peut dire qu'elle a passé les années à s'imposer des devoirs qui l'ont amenée contre sa volonté à étendre toujours davantage ses possessions, et à augmenter ainsi le poids de son fardeau et le nombre de ses dangers. C'est pour protéger les indigènes qu'elle a laissé partir les boers de la colonie du Cap, qu'elle a mis la main sur Natal, qu'elle a annexé le Transvaal, qu'elle a placé le pays des Basoutos sous sa tutelle; à chaque fois qu'elle s'est agrandie, un nouveau péril s'est présenté, et il lui a fallu pour l'éviter s'agrandir encore. Là est la fatalité de sa situation dans l'Afrique australe; elle le sent, elle le sait, elle le dit par les voix de ses publicistes, par l'organe de son parlement. Plus d'annexions; quelque bonne couveuse que soit la poule, il y a toujours un moment où elle ne peut plus étendre les ailes pour échauffer sa couvée, et c'est là que nous en sommes dans l'Afrique australe, dit pittoresquement M. Trollope. Surtout plus de conquêtes, dit le parlement à ses proconsuls et à ses généraux, qu'on profite de la première victoire pour conclure la paix avec Cetywayo et qu'il ne soit jamais question du pays des Zoulous. Vaine prudence! Que Cetywayo soit battu, et le Zoulouland sera annexé comme l'a été la Cafrerie. Ce ne sont pas seulement les indigènes qui lui imposent cette obligation, la politique aussi lui en fait une nécessité. Qu'un différend s'élève avec l'état d'Orange, et l'état d'Orange subira le même sort que le Transvaal. Et puis n'est-elle pas sous ce rapport à la merci de ses nationaux? Elle ne songeait pas à annexer le Griqualand occidental, cependant, lorsque ses sujets en ont pris la route, il a bien fallu les y suivre. Que les mines d'or prennent demain la faveur qui leur manque encore, pourra-t-elle éviter d'ajouter de nouveaux territoires à sa colonie du Transvaal? L'extension indéfinie lui est donc une nécessité pour sa défense, mais en même temps le premier résultat de chaque annexion nouvelle est de rendre cette défense encore plus difficile qu'elle ne l'était la veille. D'aucuns diront que c'est là l'heureux inconvénient de la grandeur, mais c'est précisément contre l'excès de grandeur que la sagesse et la bonne politique lui conseillent désormais de se prémunir. Les fortunes puissantes se défont aussi sûrement en s'exagérant qu'en cessant de s'accroître, et le titre de ce chapitre de Montaigne : *que par divers moyens on arrive à pareille fin,* trouve aussi fréquemment une justification funeste dans l'histoire des nations que dans celle des individus.

ÉMILE MONTÉGUT.

LE

SALON DE 1879

II[1].

LA PEINTURE. — RÉSUMÉ.

III.

Les arts du relief, qui représentent la réalité sensible, sont des arts dépendans. Certaines lois de construction les régissent; les nécessités de l'équilibre les condamnent à exprimer de préférence les idées de repos; le dessin leur impose la détermination la plus absolue. La peinture, qui rend les apparences dont nos yeux sont frappés, embrasse un champ plus vaste; elle est plus libre. Son domaine est la nature entière. Elle peut lui emprunter des sujets infiniment variés, aller des plus chétifs aux plus relevés; elle peut s'affranchir de la réalité et entrer librement dans le monde de l'imagination. L'idéal sculptural, de si haut qu'il vienne, doit poser sur la terre. La peinture peut se passer de la terre : elle a son vol, l'espace lui appartient. Pour s'y déployer, elle dispose de deux agens admirables qui sont des puissances : elle a la lumière et l'expression. La lumière, qui donne l'idée des formes et de l'étendue, pour produire l'illusion; l'expression, qui fixe les impressions de l'âme les plus profondes ou les plus fugitives, pour exciter la

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin.

sympathie. Et encore, la lumière elle-même n'est-elle pas impassible : brillante ou obscurcie, joyeuse ou triste, elle apporte à la peinture un élément de passion. Là où il n'y a ni expression, ni lumière, soyez-en certain, la peinture n'existe pas. Mais si, dans la sculpture, il n'y a pour ainsi dire point de degré, et s'il est difficile de la concevoir autrement que comme un art élevé, dans la peinture la diversité des objets auxquels le talent s'applique établit des distinctions et une hiérarchie ; et il y a un mode de la peinture qui s'appelle le grand art.

On dit aujourd'hui que le grand art s'en va : on entend déplorer sa décadence. Mais d'abord, qu'est-ce que le grand art? Admettons, si l'on veut et pour ne point discuter, que ce soit celui qui s'inspire uniquement des religions, de l'histoire sacrée et profane, et qui, s'attachant ainsi à des sujets d'un ordre élevé, recourt pour les traiter à des formes choisies. Est-il vrai que les idées de cet ordre soient délaissées? Nullement, et cela n'est pas possible. Une certaine manière de les mettre en œuvre est seule abandonnée; elle est déjà d'un autre temps. Ne médisons pas de ce temps : il a pu se tromper, mais il aspirait très haut. Il s'était fait, croyons-nous, de la grande peinture une idée erronée. Prenant dans l'étude de la sculpture son point de départ, il tendait ainsi à restreindre le domaine pittoresque. Sans doute le grand art doit être grave, mais on le voulait, pour le moins, sévère. Au lieu de laisser l'artiste libre de donner à son ouvrage tous les agrémens dont il aspire naturellement à le parer, on préférait lui en interdire l'usage au nom de sa dignité. Coloris, clair-obscur, dessin même, étaient une protestation contre le charme, contre l'éclat que les yeux souhaitent cependant et auquel a droit toute image qui prétend surpasser la réalité. La simple nature avec la lumière qui l'enveloppe n'a-t-elle pas plus d'attrait? Et, tout en reconnaissant que le dessin doit passer avant tout, la couleur, qui achève la vraisemblance et qui la rehausse, doit-elle être abaissée au nom d'une fausse austérité? On ne saurait l'admettre, et nous croyons qu'il n'y a point de chef-d'œuvre qui ne saisisse par l'aspect. Voyez un tableau de maître dans un musée, dans un salon, dans le réduit le plus modeste ! Ne vous apparaît-il pas comme un objet de la plus grande richesse et comme un rayon de lumière ? Plus l'art s'élève et plus il doit porter avec lui de splendeur.

Mais ce n'est pas tout : l'étude des maîtres nous apprend encore que le grand art n'est pas limité. Il n'est pas une recette qui puisse se transmettre non plus qu'une formule arrêtée qui s'enseigne et qui s'impose. Il y a toujours quelque chose qui vient démentir la formule et dépasser le cadre que l'on croyait fermé. Si humble que soit une première donnée, il peut en sortir une œuvre

idéale. En effet, si cette œuvre provoque en nous un élan de sympathie ou l'apaisement de l'esprit, si en la contemplant nous sentons tomber à nos pieds les entraves de notre condition présente pour nous élancer dans le monde supérieur où elle réside et que le peintre nous dévoile, c'est qu'elle est une manifestation du grand art. Sachons donc reconnaître les artistes qui nous ouvrent ces horizons et saluons en eux les représentans de l'obstination humaine à s'élever toujours.

Au premier rang de ceux-là, il faut placer M. Henner, l'auteur de l'*Églogue*. Un peu de ciel pâle, un peu d'eau qui reflète le ciel ; une herbe touffue, des arbres et une colline d'un vert sombre ; au premier plan et près des extrémités de la toile, deux jeunes filles nues d'une blancheur d'ivoire : voilà tout l'appareil d'un tableau que nous considérons comme une œuvre de maître. La jeune fille qui est à gauche, vue de profil, est assise à terre et joue de la flûte. Ses cheveux roux n'ont jamais été noués sur sa tête, ils traînent simplement sur l'herbe. Les sons qu'elle tire de son instrument ne vont pas bien loin ; l'instrument est frêle, et pas un rocher pour lui faire écho. Mais cette musique ingénue s'adresse à l'autre jeune fille. Celle-ci l'écoute debout, appuyée sur un piédestal en ruine qui, mêlé à la nature triomphante, parle d'un art humain. Cette contrée n'est pas la Grèce : c'est plutôt la Thrace mystérieuse, presque sauvage. On reconnaît dans les deux sœurs les nymphes de l'obscure vallée. « O nymphes des fontaines, nymphes à la blancheur éclatante, qui respirez de douces haleines, amies des bergers et des chevriers, ô vous qui habitez au fond de toutes choses, hamadryades dont la demeure est dans les chênes, soyez-nous favorables ! » Ainsi chante l'hymne orphique. Et, des nymphes, l'une est sortie de la source, l'autre est descendue de l'arbre avant le soleil levé. Blanches comme l'aube, elles s'entretiennent dans l'ombre humide d'un éternel matin. Elles sont la lumière et l'âme du lieu, lieu sans nom où le bon génie de M. Henner l'a conduit et où il a trouvé ces nymphes qui, chantant pour elles, ont chanté pour lui.

Voyez avec quel sentiment profond, religieux, le peintre a fait parler la nature. Le corps immaculé des nymphes tranche comme un brouillard d'argent sur la verdure noire. Rien ne donne l'idée de la solitude comme le sacrifice de tout ce qui pourrait rattacher les figures à ce qui les environne. Elles sont seules, mais cependant elles ne s'isolent pas.

Rarement, chez les modernes, dans une œuvre d'art le sujet et l'exécution sont identifiés. Ici la fusion des élémens est parfaite. L'art puissant du peintre enveloppe l'idée, les figures, le paysage dans une sorte d'unité substantielle qui est celle de la nature, et il en fait comprendre le sens caché. Parfaitement carac-

térisées et précises, les formes s'accusent, s'enroulent, expirent sans être jamais enserrées dans un contour apparent. Tout est subordonné à des enveloppes dont le mouvement est sensible, mais dont la détermination ne s'analyse pas. Les détails s'effacent, et cependant l'étude est riche : M. Henner cherche en tout l'unité, et il l'obtient. Les nymphes de son *Églogue*, avec leurs corps jeunes et sains que nulle passion n'agite, respirent l'inaltérable sérénité du lieu qu'elles habitent. Qui détournera jamais celle-ci de jouer, celle-là d'écouter? On les voit bien à distance et rien n'échappe de leur beauté, et lorsqu'on s'approche, elles semblent prêtes à s'évanouir dans le milieu d'où elles sont sorties. Elles sont comme ces pensées profondes qui ont trouvé leur expression, mais qui plongent toujours dans les limbes de l'entendement.

Cette manière de rendre la nature dans sa plénitude et dans son unité est assez rare aujourd'hui, et il est heureux qu'en tendant à ce but on rencontre le succès. Une école différente veut agiter et passionner l'exécution; elle cherche la vie dans l'abondance, dans la variété de la touche et dans ce que l'on nomme le coloris vibrant. Le dessin et le modelé ne sont plus fixés et semblent trembler sous les yeux. Tous les arts sont donc soumis à des lois générales, et souffrent à un moment donné des mêmes ébranlemens. Le chant de même perd son lien, sa fermeté; la voix tremble comme le pinceau, et le peintre éprouve la même difficulté à suivre une forme que le chanteur à tenir un son.

Si M. Henner, grâce à d'heureux instincts, sait dégager l'âme de la nature et peut créer la mythologie comme à nouveau, il est d'autres artistes qui, sans avoir le sens mythique, s'attachent à faire revivre sans cesse les données de la fable. A n'envisager celle-ci que comme un répertoire de sujets rians, variés et facilement compréhensibles, on peut prévoir qu'elle ne sera jamais abandonnée parce qu'elle fournira toujours mille occasions au talent de se déployer. Cette année, on voit qu'elle a joui d'une faveur particulière parce qu'elle a inspiré des tableaux importans. M. Bouguereau a représenté dans une composition élégante et du plus gracieux mouvement *la naissance de Vénus*. Peut-être dans cet ouvrage le caractère des formes est-il trop généralement agréable? car, d'après la conception des anciens, la beauté souveraine de la déesse sortant des profondeurs humides doit contraster avec les divinités inférieures qui l'entourent et qui, demi-animales, sont l'expression de la nature sauvage et changeante de la mer. Peut-être même la surface des flots n'est-elle pas assez calme? L'assiette des groupes en serait plus ferme, et d'ailleurs les Grecs voyaient la divine Aphrodite dans le miroir uni et tranquille des ondes réfléchissant le ciel. Peut-être enfin l'introduction de quel-

que ton vif donnerait-elle un aspect plus sensible au tableau? Son harmonie fine réside dans une gamme de colorations légèrement brunes dont il y aurait intérêt à relever la monochromie; mais il y a dans ce tableau tant de savoir, tant de talent, tant de laborieux entrain, que nous ne présentons nos observations qu'avec la plus grande réserve.

C'est plaisir, tandis que nous sommes mêlés au chœur sacré des divinités marines, de nous arrêter à *la Messagère des tempêtes* et à *la Sirène* de M. Landelle. Nous préférons la première, parce que l'idée en est nouvelle et que cette avant-courrière des naufrages, avec son corps qui a la blancheur de l'écume et qu'un vol effaré de mouettes bat de ses ailes, est une personnification qui manquait au cortège que Vénus partageait à sa naissance avec Neptune et Amphitrite. Les cortèges de ce genre, que les mythologues nomment des thiases, n'appartiennent qu'aux divinités qui, selon les croyances de l'antiquité, figuraient les énergies triomphantes de la nature. Bacchus, qui représentait la vie physique dans son plein épanouissement et la puissance dominatrice des sens sur l'âme, qu'ils arrachent au repos et à la conscience d'elle-même, Bacchus était entouré d'un thiase nombreux dont chaque personnage exprimait à des degrés différens et sous des formes plus ou moins nobles les effets du pouvoir du dieu : le souverain bien-être, l'enthousiasme, l'extase, le délire, la fureur. M. Giron a pris cette fable à son origine et, d'un pinceau assez large et avec un effet piquant, il nous a montré *Bacchus enfant* entouré des nymphes de Nysa. Les anciens ont souvent traité ce sujet, tantôt avec un génie familier et tantôt sous des formes mystiques. M. Giron était autorisé par l'essence même des personnages secondaires qu'il mettait en œuvre à ne pas s'élever beaucoup au-dessus de la nature. La scène se passe dans une forêt, sous un arc de verdure. Le premier plan est éclairé, et l'on voit le jeune dieu qui, instruit par ses nourrices, s'essaie à jouer de la flûte. Dans l'ombre des arbres, on distingue entre autres figures un panisque et un satyre. Dans le fond, la lumière reparaît pour nous montrer le reste de la bacchanale. Diane est aussi une déesse qui marche d'ordinaire avec une cour de divinités inférieures : ce sont des nymphes qui la suivent et avec lesquelles elle vit au fond des bois. Dans une grande toile et avec infiniment de talent et de goût, M. Jules Lefèvre a représenté *Diane surprise au bain.* Tout nous parle d'Actéon, mais on ne le voit plus. La déesse indignée suit d'un regard menaçant l'indiscret qui s'enfuit. Quelques-unes de ses nymphes s'empressent de la couvrir de ses voiles; les plus jeunes semblent l'oublier et, plus alarmées, ne songer qu'à elles-mêmes. Il résulte de ces sentimens divers une composition vive et cependant bien équilibrée. Mais le site choisi, malgré

sa fraîcheur et l'ombre qui l'enveloppe, ne semble pas la retraite profonde de la reine des forêts. Toutes les figures, variées d'âge et de caractère, sont parfaitement élégantes. Cependant l'artiste n'a-t-il pas donné un type un peu trop mondain à la chaste déesse?

Les qualités qui distinguent ce tableau, de même que les ouvrages que nous avons rangés dans le même groupe, c'est la correction, l'étude et la distinction de la forme. On ne peut les analyser sans remarquer combien chaque figure est choisie avec soin et rendue avec une sorte de prédilection. Les œuvres de MM. Bouguereau, J. Lefèvre, Landelle sont certainement destinées à entrer dans nos musées. Mais les sujets dont nos artistes se sont inspirés peuvent être envisagés à un autre point de vue, celui de la décoration. Le Salon, disposé comme il l'est, ne peut être très favorable à l'examen de travaux de ce genre; l'on sent bien que les grandes pages de MM. Lematte et Laugée, de même que le plafond de M. Ehrman, ne sont point à leur place. On reconnaît aisément que les auteurs sont des hommes de talent; mais, pour bien juger leurs peintures, il faudrait les voir dans leur cadre véritable et dans le milieu qui les attend.

Nous n'en dirons pas davantage sur les sujets mythologiques. Mais, quel que soit le mérite des ouvrages que nous venons d'examiner, nous ne pouvons nous empêcher de penser que les artistes qui veulent puiser dans la fable devraient étudier de plus près l'archéologie. Loin d'entraver leur imagination, cette science leur fournirait une foule d'idées et les aiderait à donner à leurs compositions, en même temps que la justesse, une richesse dont elles sont exposées à manquer. Les mythes grecs sont d'ailleurs des conceptions de l'ordre le plus élevé qui émeuvent à la fois toutes les facultés de l'esprit. Il n'est pas douteux que pour un sujet mythologique il ne faille autant de recherches et d'efforts que pour un sujet emprunté à l'histoire; et cependant on croit pouvoir les traiter couramment. Les types divins, par exemple, tels qu'ils ont été créés par les anciens, sont fixés avec une telle précision qu'au premier abord on reconnaît, même dans un fragment, les traits essentiels de chaque divinité. Chacune a son type corporel complet et ses habitudes caractérisées par l'attitude, le geste, les vêtemens, la couleur et le mouvement des draperies et les attributs. Cela peut-il être plus négligé que la ressemblance des personnages, la vérité du costume et l'exacte représentation des lieux lorsqu'il s'agit de peinture historique? Songez à la fadeur que présentent la plupart des peintures tirées de la fable et voyez au contraire de quelle ressource sont des informations précises pour donner à un tableau d'histoire un aspect qui le distingue aussitôt de tout ce qui l'environne.

Pour le grand ouvrage qu'il expose, M. J.-P. Laurens s'est inspiré

d'un épisode de l'histoire de l'inquisition albigeoise au commencement du XIV[e] siècle, et il a pris pour sujet la *Délivrance des prisonniers du saint-office à Carcassonne en 1303*. C'est dans un savant ouvrage de M. Hauréau qu'il a étudié les faits et c'est avec une complète autorité qu'il a exécuté son œuvre. A l'époque que nous avons indiquée, le roi de France, Philippe le Bel, avait envoyé en Languedoc, avec le titre de réformateur, Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, et un ecclésiastique, Richard Leneveu, archidiacre d'Auge, en l'église de Lisieux. Profitant de leur présence, un frère de l'ordre de Saint-François, Bernard Délicieux, s'était mis en lutte ouverte avec les dominicains; il avait provoqué un soulèvement populaire auquel le vidame d'Amiens cédait à regret et qui allait arracher un grand nombre de malheureux aux prisons de l'inquisition; en même temps il calmait l'impatience des séditieux. M. J.-P. Laurens a parfaitement rendu ce qu'il y a de particulier dans cette scène. Son tableau est pour ainsi dire partagé en deux épisodes. A droite du spectateur, des ouvriers, en présence de Picquigny et de l'un des consuls de la ville, sont occupés à démolir le mur qui ferme la porte de la prison. A gauche, Bernard Délicieux parle à la foule, qu'un autre consul maintient aussi du geste. Des femmes, des enfans s'avancent, en pleurant de joie, du côté des ouvriers et relient par leur mouvement pathétique la double action que présente le tableau. Dans son ensemble le sujet est exprimé simplement, sans emphase. La perspective est bien observée, sans que sa profondeur soit trop accusée; tout est un peu ramené sur le plan du tableau, qui est par cela même dans de bonnes conditions décoratives, presque dans les conditions de la fresque. L'artiste a employé les tons forts et sourds à la fois dont il dispose et qui le caractérisent. Son ouvrage fait penser aux peintures de Piero della Francesca qui sont dans l'église de Saint-François, à Arezzo. A quatre cents ans de distance, malgré les différences qu'offrent les sujets et la manière de comprendre la nature, il y a cependant entre le tempérament des deux peintres, entre leurs palettes, une singulière parenté. C'est le même caractère vigoureux, la même gamme de coloration pleine d'énergie. On ne peut voir cette belle toile de M. J.-P. Laurens sans une vive satisfaction, surtout quand on sait que l'artiste exécute en ce moment au Panthéon de grandes peintures murales. C'est bien certainement dans le même esprit qu'il a conçu son tableau du Salon, et nous avons ainsi une idée avantageuse des travaux qu'il achève.

Nous ignorons quelle est la destination de l'ouvrage de M. J.-P. Laurens; nous aimerions qu'il fût placé à Albi ou à Carcassonne. Le projet formé par l'administration des beaux-arts de décorer les édifices des départemens est excellent, et l'on comprend déjà

combien l'histoire locale offre de ressources pour une pareille entreprise. Bernard Délicieux, un instant triomphant, finit par succomber après avoir pendant quelques années défendu ses concitoyens contre les excès de l'inquisition. Ainsi chaque province, chaque ville a sa légende, ses héros et ses martyrs.

Toutefois, si l'on emprunte des sujets à l'histoire, le premier devoir est non-seulement de la respecter, mais encore d'en pénétrer l'esprit pour présenter les faits sous leur jour véritable. En est-il toujours ainsi? M. Flameng, par exemple, nous a-t-il donné une impression exacte de *l'Appel des Girondins?* Dans son tableau, nous louerons sincèrement la mise en scène, la couleur claire et vraie, l'effet de lumière, en un mot les qualités de mise en œuvre et d'exécution, qui ont si justement concouru à lui mériter une récompense exceptionnelle. Sans doute tous les personnages sont matériellement d'une ressemblance parfaite; mais pourquoi ces visages anxieux, ces traits contractés? pourquoi ces attitudes menaçantes ou accablées? Oui, la veille, au tribunal révolutionnaire, en entendant prononcer leur sentence, les girondins avaient payé leur dette à l'infirmité humaine; mais, le jour du supplice, ils furent stoïques, et, si le fait a été contesté, nous pensons qu'aujourd'hui il n'y a plus, à ce sujet, de dissentiment. Interpréter trop librement l'histoire, c'est vouloir entrer dans le genre.

La peinture de genre, prise dans son ensemble, touche à tous les sujets à la fois. Elle prend partout son bien : elle met à contribution la religion comme l'histoire, la fantaisie comme la vie journalière. C'est elle aussi qui met le mieux à découvert le caractère intime des talens. Chaque artiste étant maître d'envisager les faits qu'il représente, non pas au point de vue de leur vérité reconnue, mais en les interprétant, celui-ci avec son caprice, celui-là avec sa sensibilité, cet autre avec son esprit, tous avec leur libre imagination, leurs œuvres deviennent de véritables confessions artistiques. Il en est du grand art comme de tout ce qui sort de l'ordinaire. A moins d'avoir le don naturel de l'élévation, lorsque l'on veut traiter un sujet de cet ordre, on s'efforce de prendre le ton du monde dans lequel on veut pénétrer, on enfle son style, on pare en quelque sorte son talent. Le peintre de genre se montre tel qu'il est, et souvent nous gagnons à cette franchise de faire connaissance avec des esprits charmans, d'entrer en relation avec des intelligences de la distinction la plus rare. Cette année, il est tels tableaux religieux qui, selon nous, appartiennent au genre et qui ont cependant toutes les qualités qu'exige le grand art; mais la part faite au sentiment personnel et à l'innovation est trop grande en eux pour qu'ils soient dans les conditions liturgiques qui permettent de les placer dans les édifices religieux. L'œuvre n'y perd

rien; elle entrera dans une galerie ou dans un musée, mais elle ne peut être présentée aux fidèles comme un objet de piété. La théologie, le dogme inflexible, les écritures, les actes des apôtres et des martyrs, les faits consignés dans l'histoire de l'église et des saints, voilà le domaine de l'art chrétien qui ne saurait se passer de la plus rigoureuse orthodoxie. Le reste peut être un sujet de pieuse émotion, presque d'édification, mais ce n'est point un enseignement. Ce qu'il faut reconnaître, en un mot, c'est que la peinture religieuse et la peinture historique doivent avoir, celle-ci un caractère doctrinal, celle-là une autorité documentaire, dont la peinture de genre est libre de se passer.

Cela dit, n'éprouve-t-on pas une impression touchante devant *le Christ appelant à lui les affligés*, que nous présente M. Maignan? Jésus, comme un roi de douleur, est assis, au milieu du tableau, sous un baldaquin aux draperies sombres. Il lève les yeux au ciel, il implore son père en montrant ses plaies saignantes. A ses pieds sont groupées les plus grandes douleurs humaines, celles de la famille, représentées par une mère qui pleure sur un berceau vide; celle de la patrie figurée par un jeune soldat qui tombe mort avec son épée brisée; celle de notre vie à tous personnifiée par la foule des désespérés et par un vieillard qui survit aux siens. L'exécution a du relief et une animation passionnée. M. Maignan semble avoir à la fois agrandi sa manière et rendu son pinceau plus frémissant; il se rapproche ainsi de M. Humbert et vient former avec ce jeune peintre et M. Lévy un groupe des plus sympathiques. A côté de ces artistes, si ardens à rendre la forme expressive, il y a des mystiques qui font retraite dans le domaine du sentiment et qui, déchargeant l'idée de son fardeau corporel, rendent la matière transparente pour mieux laisser voir l'esprit. Cela suffit à faire comprendre ce qui manque à leurs ouvrages, mais non le charme qui réside en eux. Ce charme s'explique mal avec des mots, et la peinture seule le dégage. Il faut voir les tableaux de M. L.-O. Merson, son *Repos en Égypte* surtout, pour bien entrer dans l'ordre des jouissances délicates qu'un pinceau est capable de faire naître lorsque, s'arrêtant volontairement dans la recherche de la forme, il s'en tient à une suffisance élégante après avoir rencontré la suavité. *Jacob chez Laban*, par M. Lerolle, est aussi une œuvre d'un sentiment très pur, mais dans laquelle l'exécution a plus de force intentionnelle. Nous aimons cette grave et douce pastorale. L'antique Orient n'y revit point, grâce à des recherches ethnographiques; ce qui touche ici c'est une simplicité toute primitive et une noblesse patriarcale qui sont des anciens jours, et c'est par là que la scène est orientale et biblique. Quant à l'Orient pour lui-

même, on le trouvera dans les *Souvenirs du Maroc*, de M. B. Constant, et dans les tableaux égyptiens de M. Théodore Frère. Si l'on désire des contrastes, on rapprochera M. Jules Breton, le maître qu'inspirent nos campagnes, de M. Gervex, le peintre de la vie à Paris; M. Julien Dupré nous intéressera aux épisodes des labeurs rustiques en évoquant le souvenir de F. Millet, tandis que M[me] Énault nous découvrira un coin aimable de la vie mondaine dans sa *Visite à la convalescente*. D'un autre côté, M. Pabst nous fera comprendre les joies de la famille, avec le *Cadeau du grand-père*, pendant que M. Hugo Salmson, avec son *Arrestation au village*, nous montrera le côté dramatique et poignant d'un fait divers. Nous voudrions voir un plus grand nombre de ces tableaux conçus à la manière des Anglais, où les sentimens moraux sont en jeu, nous attirent, dans lesquels on entre lentement et qu'on ne regarde pas seulement avec les yeux. Mais nous n'avons pas le goût de creuser ainsi les sujets. Le genre cependant se relève à une grande hauteur dans un tableau inspiré par l'histoire des sectes religieuses du XVIII[e] siècle. Une jeune femme, une illuminée, s'est soumise à *l'épreuve du crucifiement*. Elle est étendue sur une croix; ses mains sont percées de clous; sa tête est couronnée d'épines. Des coreligionnaires, pour la plupart gens de qualité, sont autour d'elle. Leurs visages sont émus; ils suivent, ils interrogent du regard celle qui subit la sainte torture et semblent profondément édifiés. Peut-être trouvera-t-on que le corps de la patiente n'est point assez couvert; mais ce que tout le monde louera dans l'ouvrage du jeune artiste, c'est le talent qu'il a déjà de bien peindre une tête et d'envelopper une grande composition dans une harmonie voulue. M. Moreau, de Tours, sait présenter les choses dans un milieu coloré, et sa palette est riche et puissante. De la sorte il obtient des tons, des valeurs, mais ne nous montre nulle part une couleur dans sa crudité. Cela nous semble une condition essentielle de l'art. En effet, est-ce bien de la peinture celle qui, sous prétexte de franchise, applique sur la toile les couleurs telles que la fabrique les fournit et qui blesse nos yeux par une technique brutale? Oui, ce rouge est du rouge, ce blanc est du blanc. Mais où est l'atmosphère dans laquelle le peintre doit nous montrer son sujet? où est ce milieu pittoresque qui doit être, avant tout, différent de celui dans lequel le spectateur se meut?

Après tout, les exagérations ne peuvent avoir qu'une durée éphémère, parce qu'il y a une aspiration moyenne qui tend sans relâche à faire prévaloir dans l'art un équilibre de qualités. Et cela est d'autant plus inévitable que l'exagération naît de l'imitation.

C'est ainsi que l'école de Fortuny nous semble en péril dans les mains de ses successeurs : l'esprit du charmant maître semble s'éloigner d'eux. Ce sont toujours des compositions agréables; mais ces scintillemens, ces éclairs, ces réflexions de la lumière et de la couleur vus d'un œil si curieux, si fin, si sûr, exprimés d'un pinceau si alerte, toute cette aimable magie qui fut reproduite non sans excès, tout cela se confond et s'éteint. C'est un Américain, M. Walter Gay, dans sa *Leçon d'escrime*, qui nous semble se tenir le mieux dans la tradition de l'initiateur, et son tableau est plein d'agrément. En regard de ces fantaisies mondaines toutes vibrantes de lumière, voici la peinture militaire. Jamais elle n'a réuni pour la représenter plus de talens à la fois, tous rompus à l'étude, tous actifs et bien informés. Les tableaux de MM. Detaille, Chigot, Castellani sont parfaits; joignons-y *la Retraite*, début de M. Médard qui a été bien accueilli des artistes. A tous ces ouvrages on ne peut adresser qu'un reproche, celui de nous raconter nos défaites. *Gloria victis !* Ce mot, qui servit d'épigraphe au beau groupe de M. Mercié et qui dans sa pensée était une allusion à la mort d'un jeune artiste de génie tombé victime volontaire de son patriotisme, nous nous le sommes appliqué à nous tous. Que dans le premier moment les vaillans compagnons d'Henri Regnault aient fait une légende glorieuse des combats au milieu desquels il est tombé, rien de plus facile à expliquer. Mais il ne faut point paraître prendre le change sur le fond des choses. Autrement on penserait que la France ne songe plus à ses blessures et qu'elle se donne en spectacle ses propres désastres. On dirait qu'en élevant des monumens funéraires sur tous les champs de bataille où elle a succombé, elle croit dresser des trophées. Ces considérations ramènent à l'histoire.

M. Bonnat est toujours peintre d'histoire quand il fixe les images des hommes les plus considérables de notre temps. Tel nous l'avons vu peignant M. Thiers, et tel nous le retrouvons encore dans le portrait de M. Victor Hugo. Il a rendu simplement et dignement l'intensité de vie et la force de pensée du poète; il en a généralisé le caractère dans une ressemblance cherchée, voulue, et qui a de la puissance. L'attitude est expressive et indique une contemplation méditative. Assis de face, près d'une table sur laquelle son coude gauche s'appuie, la tête soutenue par la main, le poète nous tient sous son regard. Sur la table un seul livre : Homère. La peinture est empâtée, robuste; le masque est d'un modelé saisissant. Jamais M. Bonnat n'avait donné autant de relief à une tête. Par la grande place que M. Victor Hugo occupe dans notre siècle, l'œuvre du peintre porte une date : on dirait un épisode dans le récit des événemens d'un temps. C'est ainsi que le portrait appartient à l'histoire.

Les portraits sont encore des pièces, des documens historiques parce qu'ils nous retracent toute la figure d'une époque. Nous connaissons une collection de gravures qui renferme tous les hommes célèbres que le règne de Louis XIV a vus mourir ou naître. Rien n'est intéressant comme ces physionomies françaises qui se modifient de trente en trente ans. Les personnages qui ont vu Richelieu, Louis XIII et Mazarin ont quelque chose de passionné qui répond bien aux agitations de ce temps souvent troublé; ceux qui ont fait figure sous le grand roi sont en représentation et presque majestueux; ceux qui appartiennent au règne suivant doivent davantage aux grâces du temps. Ce sont pour ainsi dire des têtes de construction différente, tant la caractéristique expressive en a changé. Il nous semble qu'on peut être bon juge de la mesure dans laquelle un portrait, même un portrait de femme, donnera l'idée du temps auquel il appartient. On sera facilement choqué, par exemple, si le peintre exagère la mode ou quelque particularité de la parure qui serait au goût du jour. Au contraire on saura gré à l'artiste, s'il a rendu avec une discrétion savante une riche toilette. Nous serons d'accord avec tout le monde en disant que M. Carolus Duran, dans son portrait de Mme la comtesse V..., a fait une œuvre magistrale. Dès le premier jour nous avons été frappé par cette peinture d'un aspect si large et dans laquelle l'auteur a mis un talent de si bon aloi. Il faut louer ce portrait de M. Carolus Duran parce qu'il a grand air et qu'il est étudié très librement, en dehors des préoccupations serviles du bien faire, qui n'aboutissent souvent qu'à un travail d'élève. Copier son modèle comme on le ferait dans une école n'est pas digne d'un genre qui doit reproduire la personne humaine largement, en saisir le caractère et non pas l'analyser par le menu détail. Mme la comtesse V... est en pied, vêtue d'une robe de satin blanc par-dessus laquelle elle porte un manteau noir garni de fourrure. La tête, les bras et les mains sont vivans. Le personnage tout entier, dans son attitude et ses lignes simples, se détache sur l'un de ces fonds d'un ton rompu qui représentent vaguement l'espace et qui n'ont pas, comme la tenture d'un appartement en lampas ou en damas, l'inconvénient d'attirer l'attention et de distraire du sujet. L'exécution tout entière se ressent de cette donnée saine; le visage, les chairs, les étoffes, la fourrure sont traités avec une justesse de ton et de touche qui est absolument remarquable. M. Carolus Duran a également très bien réussi le portrait d'un enfant. Il a parfaitement saisi la ressemblance de son gentil modèle dans cette improvisation charmante.

Il y a au Salon beaucoup d'autres portraits remarquables : ceux de M. Cabanel, qui sont de la plus grande distinction; celui qu'a

exposé M. C.-L. Müller et qui est des plus gracieux ; ceux de M. Delaunay, de M. Cot, de M. Doucet et de plusieurs autres artistes. Mlle Jacquemart qui, dans ce genre, a déjà donné tant de preuves d'un talent et d'un esprit supérieurs, a excellemment réussi M. de St-A. Impossible de mieux poser une figure, de mieux la dessiner, de mieux rendre l'idée, la ressemblance d'un homme distingué. Le profil de Mme Sarah Bernhardt par M. Bastien Lepage est d'une merveilleuse finesse, et dans une ombre mystérieuse M. Hébert nous laisse entrevoir sa sultane. Mais à côté de ces ouvrages vraiment dignes de l'école française, il y en a beaucoup qui sont d'une faiblesse extrême. Généralement on débute au Salon par des portraits, et cependant il n'est pas de genre plus difficile à aborder.

Observez en effet combien il y a peu de portraits qui, par la composition, soient intéressans ; c'est là une remarque que font beaucoup de personnes, et nous la retrouvons jusque dans la presse étrangère. Les objets immédiats qui nous entourent, les livres, les outils, les instrumens du travail ou de la pensée, des fleurs, une tapisserie, un détail caractéristique qui aide à fixer le spectateur et donne la note des goûts et des habitudes dominantes de l'original, ont été bannis par les artistes. Oui, la tradition des portraits composés se perd. Sous ce rapport l'art français a eu une période brillante au siècle dernier. La manière de présenter un personnage, de le poser, d'animer son visage, de le mettre en action, d'intéresser aux accessoires qui l'entourent, était arrivée à une sorte de perfection, et nous recommandons à ce point de vue la collection de portraits d'artistes qui est à l'École des beaux-arts. Aujourd'hui la pénurie des arrangemens est extrême, et la théorie de l'art est si négligée que ses règles élémentaires sont mises en question. Par exemple quelle doit être la proportion d'une tête dans un portrait, faut-il qu'elle paraisse sortir de la toile ? Nous croyons au contraire qu'il lui appartient de se tenir sur la paroi du panneau ou de la toile : c'est là son plan normal. Il arrive quelquefois que l'artiste représente son sujet en arrière de ce plan : le personnage alors s'enfonce dans l'espace qui est derrière lui, et lorsqu'il s'agit d'une femme, il résulte souvent de cet artifice une impression de réserve qui a du charme. Il ne convient pas qu'une personne que l'on représente vienne au-devant d'inconnus : c'est à nous de l'aller trouver.

Mais il est fâcheux qu'un très grand nombre de portraits procèdent de la photographie. Cette découverte a exercé sur l'art de notre temps une influence à la fois bonne et mauvaise. Grâce à elle, les artistes se sont dégagés de la convention, ont apporté dans l'étude de la forme un esprit plus scrupuleux, en un mot ils sont devenus plus sincères. Mais d'un autre côté elle a eu le tort de rendre

l'intelligence paresseuse, la main servile, le faire sec, de supprimer chez beaucoup la faculté de sentir la nature. Sous ces deux rapports, elle a introduit dans l'art moderne un élément inconnu, une modalité nouvelle qu'on peut appeler le *photographisme :* nous n'insisterons pas, chacun démêlera au premier coup d'œil la présence de l'élément ou de l'influence photographiques dans un tableau de genre, dans un paysage, dans un portrait. Chose curieuse, les limites imposées à l'action de la photographie ont fait concevoir à l'école moderne une seconde nouveauté qui dérive de la première, mais qui en est justement l'opposé. La plaque sensible donne une image instantanée, mais qu'y trouve-t-on en dehors de la forme, quand celle-ci n'est pas altérée? Une sorte de spectre sombre des choses, la trace exacte, mais obscure de la réalité. Les artistes ont voulu fixer aussi les effets rapides et brillans de la couleur et de la lumière qu'offre la nature dans leur instantanéité. Mais tandis qu'ici tout se passe dans un instrument, d'une manière simplement mécanique, là c'est l'observation et le jugement qui opèrent pour produire un travail entièrement dû à l'activité réfléchie de l'esprit humain.

Les effets qu'il s'agit de fixer sont fortuits et généralement délicats. Ils résultent des modifications de l'air ambiant, de ses colorations fugitives. Un souffle de vent apporte et remporte, fait et défait ces unions légères de nuances, ces éphémères harmonies de coloris qui, flottant dans l'atmosphère, sont comme le produit d'une palette éolienne. Tel est, pris dans son acception vraie, le point de vue de l'école *impressionniste.* Quoiqu'on en ait médit, il est vrai cependant qu'il y a là une tendance digne d'attention. L'idée qui l'a inspirée est juste. On ne saurait contester l'intérêt que présente la nature quand on l'observe dans la mobilité de ses formes, de ses mouvemens, de ses tonalités. Cet exercice perfectionne le sens et enrichit le domaine de la peinture. Mais la facilité de fixer ses impressions ne peut s'obtenir sans l'intervention de la mémoire qui, pour remplir cet objet, a besoin d'une culture spéciale. Il serait injuste de méconnaître que cette doctrine dérive d'un enseignement qui fut vivement contrarié et dont le promoteur, M. Lecoq de Boisbaudran, a exposé la théorie dans des opuscules qui dévoilent un esprit ingénieusement novateur et vraiment philosophique. Mais jusqu'ici le défaut d'exercice méthodique de la mémoire et l'insuffisance de la main ont empêché ce mouvement d'aboutir comme il le méritait. Ce qui persiste néanmoins c'est l'éloignement pour la convention pittoresque, et pour le jour factice des ateliers. Beaucoup de peintres s'en préoccupent et parmi ceux qui peuvent s'installer à leur gré il en est peu qui ne se réservent

un espace pour travailler à jour libre. Peindre en plein air, peindre dans l'air, représenter les choses dans une atmosphère, tel est l'objet que se proposent de réaliser un certain nombre d'artistes sur les œuvres desquels se fixe de plus en plus l'attention.

Voyez la *Saison d'automne* de M. Bastien-Lepage : ce sont des femmes occupées à recueillir des pommes de terre dans un champ fraîchement fouillé. Mais l'intérêt n'est pas là. D'ailleurs M. Bastien-Lepage n'est pas le premier qui ait traité de pareils sujets dans de grandes proportions. M. Jules Breton l'avait fait avant lui; mais il s'était surtout préoccupé du caractère des personnages et avait cherché le style dans la vie des campagnes. M. Bastien-Lepage est surtout frappé du caractère naturel des choses. La simplicité et la clarté de l'aspect, la justesse des valeurs, la finesse des dégradations et des nuances, l'unité dans la lumière et dans l'effet, sans les artifices d'un clair-obscur de complaisance, en un mot l'impression de la vérité extérieure, voilà ce qui le touche et ce que son rare talent nous fait pénétrer. Les personnages baignent dans un milieu général, participent de l'unité dominante et sont comme issus de la terre à laquelle leur travail les tient attachés : panthéisme très différent de celui de M. Henner, panthéisme physique, mais dont l'impression ne peut se dénier. De même chez M. Duez, l'intérêt réside moins dans le sujet que dans les qualités personnelles du peintre. Son triptyque qui représente la *Légende de saint Cuthbert* est un ouvrage important. Des trois parties, nous préférons celle du milieu, malgré l'étrangeté du spectacle qu'offre l'aigle apportant au saint un poisson qu'on dirait sanglant. Mais l'étude des personnages est remarquable, et nous ne leur reprochons pas leur aspect barbare. Le paysage, dans ses rapports avec l'ensemble, est d'une grande justesse de ton; mais ce qui est supérieurement rendu, c'est l'air, qui est d'une limpidité extrême et d'une immense clarté.

Après ces considérations, il n'y a plus à s'étendre beaucoup sur le paysage; il est dans la même voie, il a les mêmes qualités. Il est impossible de voir une école plus affranchie de tout esprit de retour au passé, de tout désir de l'imiter. Sans réserve, elle est vouée à l'étude de la nature, et dans le culte qu'elle lui rend, on voit qu'elle a conscience d'être en possession de la vérité; les talens sont en progrès : d'année en année, MM. Bernier, Defaux, Hanoteau, Pelouse, montrent une observation plus juste, une exécution plus parfaite; M. Harpignies met de mieux en mieux en relief toutes ses qualités. MM. Flandrin et Bellel soutiennent l'honneur du style et du paysage composé; M. Guillaumet nous transporte dans le Sahara. Mais, tout en rendant hommage à leur grand mérite, on s'arrête à MM. Isenbart, Ordinaire et Le Marié des Landelles. Il est évident

que nos bois, nos chemins, nos ruisseaux, nos fermes, nos campagnes françaises nous donnent le spectacle qui nous charme et l'horizon qui nous suffit.

Nous aimons la fraîcheur, et dans notre vie agitée nous voulons au moins nous reposer par les yeux. Les peintres de fleurs le savent. Que M. Delanoy nous offre dans sa nature morte, qu'il intitule *Chez don Quichotte*, un superbe morceau de peinture d'une harmonie puissante et chaude, c'est pour le mieux. Mais à la nature morte, nous opposons les fleurs. M. Jeannin nous en présente une moisson pleine. Toutes humides encore, elles donnent la sensation de la fraîcheur; on n'a qu'à les prendre et à les transplanter. La couleur des tableaux de M. Jeannin est éclatante et forte. L'artiste rend bien dans leur opulence la coloration des fleurs. Il n'apporte à la forme qu'une vraisemblance suffisante qui n'est pas absolument la vérité; mais l'aspect nous charme, et l'on peut, dans une certaine mesure, traiter les fleurs sans les dessiner en maître comme M. Chabal-Dussurgey. Quel thème charmant qu'un bouquet, qu'une gerbe de fleurs! Il y a d'abord la composition, le choix des espèces, la manière d'associer les couleurs, de former un ensemble agréable, et il reste encore à ajouter à cela l'expression. Les fleurs ainsi réunies ont, lorsqu'on les regarde, une physionomie particulière. Elles ne conservent plus rien de l'attitude libre qu'elles avaient sur leur tige : elles n'ont plus le même soutien. Elles sont fraîches encore, mais elles vont se faner : la vie va se retirant d'elles. Leur grâce est comme un sourire triste qu'il faut recueillir. Cette distinction entre la fleur vivante et celle qui ne vit plus qu'artificiellement doit être sentie par le peintre, mais il ne nous la fait pas toujours comprendre. Ce que nous trouvons au Salon de cette année et qui n'est point à dédaigner, ce sont des tableaux qui, comme ceux de M. Leclaire, représentent véritablement des fleurs par la transparence et la juste coloration de leurs ombres. Ici le clair-obscur est d'une difficulté extrême. Nous répugnons à l'idée que l'on puisse donner à une rose des ombres noires : c'est encore là qu'une observation attentive, intense des colorations et des valeurs doit être mise au service de l'art.

La nature et les procédés de l'aquarelle conviendraient mieux pour rendre ces délicatesses que les couleurs à l'huile. Mais dans ce genre nous n'avons rien trouvé au Salon qui nous donnât satisfaction. Dans nos recherches, nous avons parcouru la longue galerie des dessins. Comme toujours elle était déserte. Cette année cependant, M. Berne-Bellecour, M. Séon, M. Seillière, ont exposé de charmantes aquarelles; M. Dornois et Mme la princesse de Chimay ont fait assaut de talent dans leurs fusains, et deux peintres, M. Dio-

gène Maillart et M. Adolphe Weber, ont échangé leurs portraits qui sont bien réussis. Mais le public en est peu curieux. Pour nous cette partie de l'exposition, dans son ensemble, ne nous satisfait qu'imparfaitement. Les dessins, faits la plupart du temps pour montrer l'habileté à dessiner, les calligraphies pittoresques, ne sont pas absolument du domaine de l'art. Pourquoi les peintres ne nous envoient-ils pas leurs esquisses, leurs cartons, ainsi que les études qui servent à leurs tableaux? Il nous semble que le public s'y porterait avec empressement, car maintenant son éducation est faite, et nous en avons pour preuve le succès que vient d'obtenir l'exposition des dessins de maîtres qui a eu lieu à l'École des beaux-arts.

Nous voulons terminer en jetant un coup d'œil sur la gravure. C'est un art qui, comme la peinture, a une hiérarchie. On dit aussi que la grande gravure, la gravure en taille-douce, est délaissée, et cependant les talens ne lui font pas défaut. Si les estampes n'ont plus pour le public la même importance qu'il y a cinquante ans, leurs auteurs n'en sont pas moins honorés. La France, que le burin des maîtres du XVIIe et du XVIIIe siècle a tant illustrée, compte toujours une phalange d'éminens artistes parmi lesquels il y en a de jeunes et d'excellens comme M. Adolphe Huot. Malheureusement cette année, M. Bertinot est le seul qui ait exposé. Un art disparaît, la lithographie, ce qui est profondément regrettable, après une période si brillante et lorsqu'elle peut encore s'appuyer sur tant d'hommes de valeur. Mais la gravure sur bois continue à se perfectionner et nous avons de M. Pennemaker un véritable chef-d'œuvre. Cependant toute la faveur est à la gravure à l'eau-forte, genre charmant dans lequel l'artiste s'attaque à tous les sujets, en aborde directement l'exécution sur le cuivre et se montre le plus souvent créateur. Le Salon est riche en eaux-fortes d'un faire spirituel et libre, et cette partie de l'exposition nous semble d'année en année devenir plus remarquable. Les noms qui surgissent sont ceux de MM. Le Rat, Le Couteux, Danse, Desboutin. Plusieurs peintres se mêlent aux aqua-fortistes, parmi lesquels on compte aussi des amateurs.

Le chef de l'école française de gravure est M. Henriquel-Dupont, qui dessine en maître et manie avec une égale supériorité l'eau-forte et le burin. Des traditions qui dans notre pays remontent à plus de deux siècles sont personnifiées en lui. Son œuvre est considérable et justement célèbre. Plus que personne le maître est soucieux de l'avenir et jaloux de l'honneur de son art. Nous devions un hommage à ce nom qu'on ne peut passer sous silence.

IV.

Dans l'examen auquel nous venons de nous livrer, nous avons cherché à ne rien négliger de ce qui pouvait servir à constater au Salon la situation et les tendances présentes de l'école française. Nous l'avons fait en spectateur bien plus qu'en juge. Nous avons visité l'exposition dans les mêmes conditions que le public, et, pas à pas, nous l'avons appréciée avec nos impressions et nos idées acquises. Maintenant il faut changer de point de vue : il faut embrasser l'ensemble pour nous résumer et pour conclure. Jusqu'ici, dans nos appréciations, la part a-t-elle été faite trop grande à quelque optimisme? Nous n'avons pas à nous en défendre. Pourquoi se vouer tout d'abord à la sévérité? Chercher le bien dans les choses quand elles se présentent à nous, ce n'est pas d'une bienveillance aveugle, c'est chercher notre propre bien, c'est surtout céder à ce premier mouvement de sympathie que l'on doit éprouver en présence de toute manifestation du travail.

En commençant la revue du Salon par l'architecture, nous avons obéi à la logique. On ne peut s'expliquer comment, en général, on s'interdit le droit de s'intéresser à cet art qui fait tant pour nous. C'est une idée reçue que ses tracés sont mystérieux, arides, que ses procédés sont intelligibles pour les initiés seulement. Cette dernière prétention ne peut être admise dans un temps comme le nôtre où les constructions sortent de terre en si grand nombre et où il est peu de personnes qui n'aient eu, pour le moins, l'idée de bâtir. Nous avons essayé de montrer qu'à côté de leur mérite pratique les dessins des architectes avaient une valeur artistique. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment appuyé sur le genre spécial d'intérêt et de beauté qu'offre le dessin géométral. Justement sa sincérité mathématique répond d'une manière victorieuse à ceux qui se refusent l'intelligence de l'architecture : ils font voir l'ensemble et les détails des édifices dans leur développement intégral, exempts des déformations de la perspective. En même temps leur perfection graphique, appliquée aux plus beaux monumens et relevée par un coloris idéal, est bien de nature à parler au sentiment. Que reste-t-il à objecter quand à cette vérité d'un caractère scientifique on ajoute le contrôle optique d'une vue perspective? N'a-t-on pas à la fois, dans deux images, la réalité de la forme et la réalité de l'effet?

Nous n'avions qu'à rappeler l'autorité qu'exercent sur l'art monumental les grands services publics d'architecture : nous en prenons

occasion pour émettre le vœu qu'au lieu d'être divisés entre plusieurs ministères, ces services, qui répondent tous à un objet unique, soient réunis. Au point de vue administratif ce serait une simplification; et un progrès pour la direction à imprimer aux beaux-arts. Un grand service des bâtimens, ayant dans ses attributions la commande de tous les ouvrages de peinture et de sculpture décoratives, est la base nécessaire d'une administration des beaux-arts.

Entrant dans un autre ordre d'idées, nous ne pouvions que constater le magnifique développement des études historiques, et nous l'avons fait en nous appuyant sur des travaux des plus remarquables. Oui, l'antiquité, le moyen âge, la renaissance sont de mieux en mieux connus aujourd'hui. Les sujets d'investigation se multiplient. Bien plus, on voit à certains intervalles de temps des artistes différens explorer les mêmes monumens, les fouiller de nouveau, en pénétrer plus complètement les formes, nous les montrer enfin dans un jour plus vrai. Un labeur infatigable enrichit le domaine de l'archéologie, accroît celui de la théorie de l'art, et ajoute à nos jouissances esthétiques. Mais quel est le résultat pratique de tant de savoir? Le passé se substitue au présent dans la pensée; les faits, par leur nombre et par leur importance, accablent l'imagination; la liberté de concevoir est entravée par la fidélité des souvenirs. Il y a quelques années, l'architecture française nous semblait courir un danger sérieux. Cette époque marquera dans l'histoire de l'art par des constructions dans lesquelles des élémens hybrides se trouvent rapprochés, et où tous les styles ont été volontairement confondus. On voit en certains pays ce que les géologues nomment des dépôts de rivage : ce sont des débris de fossiles et d'espèces encore vivantes qui, maniés et ramaniés par la vague, brisés, mêlés, mais encore reconnaissables, forment le sol actuel et témoignent d'un long passé. Telle était souvent notre architecture il y a trente ans, fruit d'une érudition encore indigeste, entravée d'ailleurs qu'elle était par des prescriptions administratives. Aujourd'hui l'imagination s'affranchit de la mémoire et ne garde plus d'elle que le grand fonds de documens dont elle l'enrichit. En même temps, la liberté accordée aux constructions permet déjà de donner à nos demeures un caractère plus varié. On peut commencer à se rassurer.

La sculpture, par la nature bornée de son enseignement, échappe presque entièrement à l'archéologie : elle sait cependant s'y adonner quand il le faut. Mais soit qu'elle voie encore la nature d'après l'antique, qu'elle l'étudie à la suite des maîtres du xve siècle, ou qu'elle s'y abandonne en obéissant aux instincts de notre race, elle est naturaliste. Il faut l'avertir du danger qu'il y aurait pour elle

à s'avancer trop loin dans cette voie. Le nombre des sculpteurs augmente. Quelques esprits en sont attristés; mais qu'y peut-on faire? quelle est la cause de cet accroissement? La trouverons-nous dans les encouragemens que peut donner l'état, dans la faveur des particuliers, ou seulement dans l'empressement du public à visiter l'exposition de sculpture? Il n'en est rien. L'administration des beaux-arts, avec ses faibles ressources, doit limiter ses commandes et les rétribuer d'une manière modeste. Quant aux particuliers, on ne peut s'attendre de leur part à un grand désir de posséder des œuvres toujours un peu sérieuses et en tout cas difficiles à mouvoir et à placer. Or tandis que la peinture est de plus en plus en faveur, la sculpture, à cet égard, en reste toujours au même point. Cependant d'année en année la production des sculpteurs s'accroît. Il est évident que non-seulement ils n'aspirent point à faire fortune, mais que la pauvreté et même la détresse ne les effraient pas. Telle est en eux la force de la vocation qu'ils n'hésitent pas à embrasser la carrière et à la suivre. Ce désintéressement, cet amour de l'art, dont on s'étonne, et sur les conséquences desquels on gémit, nous semblent honorables. Ils sont heureux pour la France, qui, d'après le témoignage rendu l'an dernier par les nations rivales, semble tenir dans cet art l'un des premiers rangs. Quant aux œuvres nombreuses qui figurent au Salon, on ne peut les voir dans leur ensemble sans être touché de sympathie. Dans toutes l'inspiration peut n'être pas également heureuse ni l'exécution habile, mais on y trouve toujours le sérieux que l'artiste porte à ce qu'il fait quand il l'aime, et souvent avec ce sérieux la marque de la souffrance.

Tout, au contraire, dans la peinture est joie et liberté. Un certain affranchissement des tristesses humaines éclate dans ce monde, que nous avons caractérisé comme celui de la lumière et de la passion. Les œuvres les plus profondes ont de la sérénité; celles qui sont seulement graves restent aimables. Cependant l'art décoratif, encore emprisonné dans des idées d'austérité stérile, n'atteint pas aux splendeurs du grand art. Le portrait touche aux extrêmes: il y en a d'excellens, il y en a de nuls, et la moyenne ne peut triompher de notre froideur. Pour la vaincre, il faudrait appuyer sur le caractère, sur l'expression, sur les conditions du milieu. Autrement ces toiles dans leur dénûment nous font songer à ces maisons où l'on ne trouve ni un livre, ni un objet d'art. Nous aurions besoin que le peintre ne nous présentât pas son modèle comme une personne que l'on rencontre sur son chemin et avec laquelle on échange un regard indifférent. Mais néanmoins sous tout cela on sent un ressort qui vient de bonnes études, et on peut dire que par là l'avenir est assuré. Il est facile de s'en convaincre quand s'ouvrent à

l'École des beaux-arts les concours pour le prix de Rome, concours auxquels tous les jeunes artistes français sont appelés à participer. Nous invitons les personnes qui ne dédaignent pas des travaux d'élèves à suivre particulièrement les essais par lesquels on prélude à l'épreuve définitive. Là, sur un nombre considérable de prétendans, il y en a toujours plusieurs qui sont heureusement doués et qui annoncent toutes les qualités qui font le peintre d'histoire. Les meilleurs dons du génie français, ceux dont relèvent l'ordonnance et l'expression morale des sujets, restent le partage d'une certaine élite qui renouvelle toujours notre espoir. La peinture de genre, qui compte des maîtres et qui nous a donné tant de bons ouvrages, a aussi ses défaillances et tombe quelquefois dans le divertissement. Les sujets ne sont pas toujours choisis avec goût, et il y a souvent dans l'action quelque chose de double. On voit bien que ces personnages portent un costume qui ne leur appartient pas. Une certaine ironie qui est en eux nous avertit qu'ils jouent un rôle. Ils semblent se détourner de l'action pour nous dire qu'il ne faut pas trop la prendre au sérieux. Les Flamands et les Hollandais dans des sujets parfois vulgaires ne font pas ainsi la dérision d'eux-mêmes.

Ne nous appesantissons pas sur ces jeux d'esprit. Rapprochons-nous de la sincérité : le paysage est plus grave; il répugne à tout parti pris d'école et cherche directement la vérité. Sans doute les grands artistes, comme les grands poètes, sont ceux qui ont le mieux rendu la nature. Mais c'est un danger de chercher en eux toute la nature, de penser qu'ils la contiennent tout entière. Quels que soient leur clairvoyance et le sens profond de leur expression, la nature immense et vivante les dépasse et présente toujours, dans son épanchement sans fin, des aspects nouveaux. C'est pourquoi nos paysagistes ne veulent pas copier la nature dans les maîtres. Que dire encore? Faut-il observer que la perspective fait généralement défaut?.. Quant aux cadres, nous avons grande envie de leur chercher querelle. Serions-nous éternellement condamnés à la dorure qui brille et aveugle et qui, malgré sa nature métallique, représente une couleur, un ton, une valeur, qui rentrent dans les colorations du tableau?

La peinture, la sculpture et l'architecture constituent le monde des arts du dessin en formant entre elles comme une société. Tour à tour l'une des trois exerce sur les autres une influence dominante. Et de même que dans les états, c'est tantôt l'idée de l'utile, tantôt l'idée du juste, tantôt l'idée du divin, tantôt l'idée de l'art et tantôt l'idée philosophique qui prévaut, et que c'est le triomphe de l'une de ces idées qui donne à la société son caractère particulier; de

même, dans les arts, c'est tantôt l'idée architectonique, tantôt l'idée pittoresque et tantôt l'idée sculpturale qui prend l'autorité et qui régit ses sœurs. Ainsi on peut constater qu'au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle c'est l'architecture qui est reine, et qu'alors tous les autres arts sont asservis à ses formes. Au XIVe et au XVe siècle, la sculpture déborde, brise les lignes, sort des cadres qui lui sont donnés, accable les édifices de son luxe exubérant. A la renaissance, la peinture l'emporte, trouble la sculpture et, envahissant l'architecture, exige d'elle des effets qui sont de l'ordre du décor. A notre époque on peut dire que c'est la sculpture qui prend le dessus, et que l'architecture, souvent plus jalouse de l'ornementation que de la proportion, cherche à faire valoir ses œuvres en appelant à elle toutes les ressources dont le ciseau dispose. On dit aussi que la sculpture suit une voie plus sûre. Mais le préjugé en faveur de la peinture est si fort qu'elle tient toujours le premier rang dans l'opinion. En tout cas elle est plus accessible, et alors même qu'elle recourt à l'étude de la sculpture, elle semble encore exercer sur elle sa domination. En résumé, est-ce le fait de notre organisation administrative ou le signe du temps? Jamais chacun des arts, bien qu'ils s'entr'aident sans cesse, ne s'est développé avec plus d'indépendance.

Quoi qu'on veuille conclure de ce fait, le Salon ne semble pas établi pour nous permettre de constater des vérités d'un pareil ordre, parce qu'en dépit du nombre des ouvrages qu'il réunit, les termes de comparaison qu'il faudrait rapprocher restent incomplets. Le Salon n'est pas non plus destiné à encourager le grand art, qui ne se produit à son avantage que dans les édifices. Pour se rendre compte de l'état de notre peinture historique et religieuse, il faut attendre que la décoration du Panthéon soit achevée. Tels qu'ils existent, les Salons doivent être considérés comme des musées temporaires, comme des galeries passagères dans lesquelles tous les genres sont, comme au Louvre, accueillis avec une égale faveur. Cette égalité une fois constatée, l'idée qui en découle s'étend et la masse des artistes s'en autorise pour réclamer, comme un droit, leur place à l'exposition. Inévitablement ce qui n'est encore qu'une proposition discutée deviendra un fait acquis. Il en résultera pour le service des beaux-arts l'obligation de faire, à certains intervalles, des expositions de choix dans lesquelles il interviendra pour exercer sa direction, manifester ses vues élevées, sauvegarder, en matière d'art, l'intérêt supérieur de l'état.

La légitimité de cet intérêt est souvent contestée, et tandis que les uns, qui forment la majorité, sont disposés à tout exiger de l'administration, à lui demander de reconnaître à leur profit une sorte

de droit au travail, d'autres conçoivent de l'ombrage de son autorité et la mettent en demeure de justifier de son droit. Il y a dans cette prétention un grand oubli des principes. Le droit de l'état est formel, ne fût-ce qu'au point de vue de nos traditions, qui sont et qui restent celles d'un pays de gouvernement. Mais il suffit que le sentiment de l'art soit un des ressorts indépendans et incontestables de l'esprit humain, qu'il ait sa place nécessaire dans l'activité de l'homme et partant dans la vie des sociétés, pour qu'il ait rang dans les affaires du pays. En principe, l'idée de l'état n'est pas contingente, et ses élémens ne sont pas de ceux que l'on crée et que l'on détruit. La pensée que l'on peut à volonté y ajouter ou en retrancher quelque chose tient du rêve. On n'a pas plus le pouvoir d'exclure l'art des attributions de l'état que la justice ou la religion.

En ce qui concerne l'art, l'intervention administrative s'exerce d'abord par l'enseignement, qui ne peut trouver que dans les établissemens nationaux son complet développement. En effet, le désintéressement que montre l'état lorsqu'il enseigne gratuitement, la hauteur du but qu'il vise en développant l'une des aptitudes du goût de la nation et en préparant des monumens à son histoire, assurent à nos écoles une place des plus honorables parmi nos institutions. L'École des beaux-arts ajoute de plus en plus à l'éducation technique de nombreux élèves la culture intellectuelle qui leur est indispensable à une époque où le champ de l'art est sans limites. L'École de Rome nous envoie chaque année de très bons ouvrages, et elle forme le caractère de ses pensionnaires aux spéculations élevées et au désintéressement. Dans le milieu qui lui est propre, il s'établit un certain équilibre entre les facultés esthétiques : l'idée de ce qui est nécessaire à la dignité de l'art et de l'artiste pénètre profondément dans les jeunes esprits. On peut dire sans exagération qu'à l'égal de nos Salons, l'exposition universelle a montré que la France a tout au moins la supériorité des études. Ceux donc que le présent ne satisfait pas trouveront dans nos écoles une raison de ne pas désespérer.

Il n'est pas inutile de constater que la grande solennité qui a réuni les œuvres des artistes du monde entier n'a exercé aucune influence sur le caractère de nos productions. Rien ne semble avoir fait sur nous une impression profonde. Nous n'avons, à ce qu'il nous semble, été touchés ni de la recherche des qualités de force et d'éclat dont témoignait la peinture austro-hongroise, ni des qualités de l'école espagnole qui allait de la puissante gravité de M. Pradilla aux vivacités éclatantes de Fortuny, ni de l'exécution supérieurement habile de l'école italienne, ni de la profondeur morale que

l'on trouvait chez les Anglais. Nous restons nous-mêmes dans notre voie et exempts d'imitation. Il est possible que ces différences qui nous frappent n'existent pas, que la civilisation européenne, qui devient celle du monde entier, étende son niveau sur les productions artistiques de tous les pays, et qu'en cela il n'y ait plus de géographie. Il nous semblait que déjà il en était ainsi à l'exposition de Vienne, que l'on a trop peu visitée. Peut-être en fut-il de même à l'exposition de Paris? Et peut-être dans cinquante ans, si l'on recueillait tous les ouvrages dont nous analysions l'an passé les caractères que nous trouvions contradictoires, serait-il impossible d'en distinguer la nationalité? Cela étant, tous les peuples civilisés seraient soumis à la fois aux mêmes influences et aux mêmes changemens.

Dans un ouvrage auquel sa métaphysique est à peu près étrangère, dans son cours d'esthétique publié après sa mort, Hegel a tracé un tableau grandiose des développemens de l'art dans l'humanité. Après avoir considéré la conception du beau comme constituant l'idéal, il en cherche les manifestations dans les œuvres des artistes, et il détermine les momens où ces œuvres réalisent les élémens essentiels de la conception première. Prenant celle-ci à son origine, il montre l'intelligence impuissante à s'élever au-dessus de la nature. Les ressources manquent pour mettre au service de l'idée esthétique ce qui fait le fond de ses créations. Alors on voit paraître des images grossières des forces physiques; on représente des abstractions morales dépourvues de personnalité à l'aide d'un symbolisme monstrueux.

Plus tard l'intelligence se dégage de ce qui l'environne et constitue le fond même des représentations figurées. Les formes extérieures sont empruntées à la nature; mais l'esprit idéalise la matière et en fait une fidèle image de lui-même. C'est l'art classique, représentant sincère de l'idéal, c'est le règne de la sereine beauté.

Cependant l'esprit ne saurait reposer dans la recherche d'une satisfaction hautaine. Il abandonne l'accord qu'il avait fait avec le monde sensible pour chercher sa véritable harmonie au fond de lui-même. L'unité de l'idéal plastique se brise pour que l'esprit atteigne à une satisfaction supérieure dans le monde du sentiment. Là il trouve le but auquel il tendait, grâce à la liberté qu'il se donne d'employer, pour l'expression de lui-même, toutes les formes qui peuvent se prêter à figurer ses conceptions. Dans cet état, la beauté, dans sa manifestation la plus parfaite et dans son essence la plus pure, n'est plus son objet suprême, car la vraie nature de l'esprit n'est pas de s'absorber dans les formes corporelles. Ce qu'il

cherche avant tout, c'est la beauté spirituelle, absolue, au-dessus de la matière. Il repousse tout ce qui lui impose une limite. Telle est la raison du romantisme, la dernière phase de la lutte de l'intelligence avec son idéal pour le dégager.

C'est avec la vigueur et la puissance du génie que Hegel conçoit et qu'il explique la distinction fondamentale qui s'établit entre l'art classique et l'art romantique, qui est d'abord l'art chrétien. Il définit admirablement ce nouvel aspect de l'idéal qui, mettant à la place de l'homme fait dieu un dieu fait homme, établit en puissance l'union de l'âme humaine avec la divinité, et donne à la créature, à sa conscience, à sa personnalité, à ses luttes et à ses souffrances une valeur infinie.

De là résulte d'abord tout le cercle religieux des premiers siècles du christianisme pendant lesquels l'artiste, s'oubliant en Dieu, arrive à des représentations d'un sentiment profond, d'un caractère souvent grandiose, mais dans lesquelles la forme trahit son impuissance à rendre l'esprit d'une manière parfaite. Au fond, le but que l'on se propose d'atteindre n'est pas la beauté matérielle, mais l'expression. On ne sympathise point avec des créations classiques; elles se suffisent à elles-mêmes. Mais l'idéal pathétique auquel l'âme de l'artiste s'identifie, pour lequel sa personnalité s'anéantit, c'est la vie, la passion, la mort de l'homme de Dieu, l'amour divin.

Les siècles s'écoulent, et notre personnalité, toujours inquiète, se lasse de son abnégation. Elle porte son activité sur le théâtre de la vie humaine. L'artiste, incapable de se satisfaire dans un état qui l'isole de la société et de lui-même, pénètre dans le monde, mais ne s'y établit que sur un terrain transitoire où l'idéal tient sa place, intimement mêlé qu'il est encore au sentiment religieux. Le moment est venu cependant où il lui est donné de créer pour lui-même et en pleine liberté. Et alors son activité se révèle par la poursuite de l'idéal chevaleresque qui réside dans l'indépendance de l'honneur, dans la profondeur de l'amour, dans le dévoûment de la fidélité.

Mais bientôt ces hautes conceptions s'effacent, et le tableau que nous présente le philosophe prend un intérêt saisissant, car nous entrons en scène, et il s'agit de nous-mêmes. Jusqu'ici l'indépendance du sujet esthétique avait été complète; mais voici que l'instinct individuel se met au-dessus du sujet, que tout dépend désormais de la volonté de l'artiste, de son esprit et de son talent. Maintenant les conceptions des sujets sont purement personnelles : elles deviennent le résultat de la fantaisie. Ainsi se manifeste l'indépendance

de plus en plus souveraine de la personnalité humaine dans la vie des arts. Dès lors, sacrifiant la beauté et l'idéalité des formes, l'homme veut voir représenter les objets dans leur réalité vivante et palpable : il se plaît aux imitations serviles. S'il emprunte à l'art classique, c'est pour en tirer des combinaisons qui rentrent dans le domaine de l'agréable ou qui tombent dans une froide érudition. Le sentiment religieux est purement artificiel et ne répond plus à rien de véritable. En tout l'artiste a perdu la foi, si ce n'est en lui-même, et le voilà proclamant sa souveraineté.

Or, l'art ayant pour principe fondamental l'unité de l'idée et de la forme et l'identification de la pensée de l'artiste avec son sujet, il est clair qu'il est profondément atteint dans son essence et dans son développement lorsque ces conditions ne sont plus. Et si d'ailleurs il a manifesté sous tous leurs aspects les conceptions qui ont été la base des croyances de l'humanité, s'il a parcouru le cercle de tous les sujets qui leur appartiennent, sa mission est terminée, et il n'a plus de raison d'exister. Or ces caractères, Hegel les reconnaît dans l'art moderne, il les devine dans l'art romantique, arrivé au point où nous le voyons aujourd'hui. Il ne trouve plus nécessaire la création capricieuse de formes qui n'expriment que des idées vieillies, indifférentes, basses ou dépourvues de sens, et il en conclut que l'art est arrivé à un moment suprême, qu'il touche à sa dissolution, qu'il va cesser de vivre.

En dépit de la vérité qu'il peut y avoir dans les faits, faut-il voir dans la conclusion du philosophe un arrêt fatal? Hegel en effet ne tire point de son exposé une leçon pour l'avenir; il considère comme accomplies les destinées de l'art. Nous ne nous soumettons point à cette sentence, et cependant il nous a semblé que le jugement d'un si grand esprit ne pouvait être négligé, et voilà pourquoi, un peu longuement peut-être, nous avons analysé la partie historique de son système et les idées qu'il en déduit. Dans notre pensée, désespérer de l'art, ce serait désespérer de l'humanité : or celle-ci est constante avec elle-même, et rien n'y périt. Tirons profit des observations d'un génie profond, si par nos efforts nous pouvons prévaloir contre les lois qui président au mouvement des faits.

Sans doute dans l'art un idéal collectif est ce qui témoigne le mieux de la valeur d'une époque. Mais si l'idéal disparaît comme fait général, il ne peut défaillir comme fait particulier. Il y a toujours des esprits privilégiés pour recueillir les rayons de beauté épars dans la nature ou pour profiter des indiscrétions de la réalité. Le réalisme est un système, mais ce n'est pas la vie. L'analyse distingue les élémens qui la constituent; les écoles philosophiques

les isolent; mais ils sont tous unis dans l'harmonie du monde dont nous dépendons.

L'antiquité, malgré l'homogénéité de son génie purement idéal, n'avait pas dédaigné la simple nature. En dehors des types divins qu'elle avait créés, elle avait relevé les types individuels par le sentiment de l'art et par la connaissance profonde et non servile de ses lois. Le *Tireur d'épine* n'est pas un sujet qui sorte de l'ordinaire, le type de la figure est plein de naïveté, et cependant, si l'art des modernes était appelé à produire des œuvres de ce mérite, dût-il se borner à cela, il exciterait encore l'admiration et l'envie.

Tant qu'il y aura un œil humain pour voir la nature, le sentiment du beau naîtra du témoignage des sens, et l'art ne périra pas. L'idéal sous mille formes se présente à nous, mais, qu'on le sache bien aussi, nous ne pouvons le retenir. Nous le saisissons pour une heure, et il nous échappe. Il faut toujours recommencer la poursuite. Nous nous agitons entre ce qui est et ne peut nous suffire, et quelque chose de supérieur dont nous ne pouvons nous passer et qu'il ne nous est pas donné d'étreindre. Car pour tout ce qui touche à la beauté parfaite comme pour tout ce qui tient au bonheur, il n'y a pour nous que des commencemens.

EUGÈNE GUILLAUME.

LA

POLITIQUE FINANCIÈRE

DE M. DE BISMARCK

Dernièrement le bruit s'était répandu à Berlin que le gouvernement impérial, averti par de fâcheuses expériences, sensible à la déception, au dommage et aux dégoûts qu'il a éprouvés en vendant à Londres ses barres et ses lingots d'argent démonétisé, se proposait de réviser sa législation monétaire. Mme de Sévigné a dit que « les petites pertes fréquentes sont comme les petites pluies qui gâtent bien les chemins. » Les petites pertes que l'empire germanique a essuyées par la vente de l'argent se montent déjà, de compte fait et au bas mot, à près de 65 millions de marks, et on assurait que le chancelier, se rebutant d'une opération si peu lucrative, pensait à rétablir le double étalon. A ce propos, quelques députés, et à leur tête l'honorable M. Delbrück, qui n'a jamais passé pour un indiscret, se permirent de lui adresser une interpellation ou, pour mieux dire, une simple question. Était-il vrai, oui ou non, que le gouvernement eût donné l'ordre de suspendre la vente de l'argent? Était-il vrai qu'il fût disposé à revenir au double étalon?

« Votre interpellation, leur a répondu en résumé M. de Bismarck dans la séance du *Reichstag* du 19 juin, me paraît inopportune, dangereuse et fort déplaisante. Je l'ai dit l'autre jour au président de la chancellerie en termes plus énergiques. M. Hofmann est un homme beaucoup trop poli pour oser répéter devant vous les expressions dont je me suis servi, et il est certain qu'elles ne sont pas de nature à être répétées ici. Mais je lui ai dit également que je sortirais de mon carac-

tère en ne relevant pas un gant qu'on me jette; je relève le vôtre, je consens à vous répondre. Il est vrai que j'ai donné l'ordre de suspendre la vente de l'argent. Je ne vous en ai rien dit parce que vous avez dans ce moment beaucoup d'affaires sur les bras; je me proposais de vous en parler l'an prochain. Mais si vous jugez que la besogne vous manque et si vous trouvez quelque plaisir à traiter cette question dès aujourd'hui, libre à vous, nous avons l'été devant nous. Quant à satisfaire votre curiosité en vous instruisant des intentions que nous pouvons avoir touchant la révision de la loi monétaire, je n'en ferai rien, et je vous répondrai seulement que je n'ai rien à vous répondre. Si discret que je puisse être, je ne le serai jamais assez. On interprète mes moindres paroles et jusqu'à mon silence, on en tire des conclusions, et de toute manière votre interpellation aura des conséquences dont on me rendra responsable. Chamisso raconte dans une de ses plus charmantes poésies qu'un petit juif de Lemberg rencontra un jour un gamin qui lui jeta une pierre. Il se baissa pour éviter le coup, et la pierre alla frapper contre un carreau, qu'elle brisa. On prit le juif au collet, on lui fit payer des dommages-intérêts, en lui alléguant que, s'il ne s'était pas baissé, le carreau n'aurait pas été brisé. Je suis, messieurs, ce petit juif de Lemberg, vous jetez le caillou, je l'esquive, et telle est la justice de ce monde que c'est moi qui paierai le carreau. » Cette parabole a produit sur le *Reichstag* la plus vive impression. Jusqu'à ce jour on croyait communément que M. de Bismarck, depuis qu'il est au monde, a cassé beaucoup de carreaux et qu'il a toujours laissé aux autres le soin de les payer.

M. de Bismarck est parti de là pour se plaindre qu'on avait pris la déplorable habitude de le rendre responsable de tout ce qui se fait ou ne se fait pas dans cet univers. — « Vous me demandez quelles sont les intentions du gouvernement de l'empire, a-t-il dit aux interpellans, je vous ferai remarquer que ce mot n'existe pas dans la constitution. De plus vous avez l'air de croire que le gouvernement de l'empire, c'est moi. Tout membre du conseil fédéral a le droit d'initiative en matière de législation. Je ne peux répondre que de moi seul et de moi tel que je suis aujourd'hui... Mais il est entendu, ajouta-t-il, que chacun m'attribue tout ce qui peut lui arriver de désagréable, et les journaux en prennent occasion pour satisfaire à mes dépens ce besoin de clabauder et de s'indigner qui leur est naturel. Ils ont besoin de matière pour cela, on se charge de leur en fournir, d'autant que nous vivons dans un temps sans événemens, *in einer ereignisslosen Zeit*. Il ne se fait plus que des guerres médiocres, rien n'est plus favorable aux commérages. » M. de Bismarck est difficile en fait d'événemens, et il en a le droit. Toutefois ceux que nous voyons suffisent à notre gré pour agiter la scène du monde. S'il ne se fait plus que des guerres médiocres, on a pu con-

stater que c'était assez de la zagaie d'un Zoulou pour procurer des émotions à l'Europe entière et l'arracher aux commérages.

Il est possible que dans toute la constitution de l'empire germanique il ne soit pas question une seule fois du gouvernement de l'empire, et assurément il n'y est point dit que le gouvernement impérial est M. de Bismarck. Mais il y a dans ce monde de grandes vérités qui n'ont jamais été écrites. — « Aujourd'hui plus que jamais, disait l'autre jour un homme d'état allemand, nous sommes gouvernés par un grand vizir. » — Qu'est-ce qu'un grand vizir? M. Ranke l'a dit, c'est « un homme sur qui repose une grande partie du bonheur public, parce que toute la force active se trouve rassemblée dans ses mains. » Sous le règne du sultan Sélim II, le grand vizir était un Bosniaque, nommé Méhémet, neveu d'un curé de Saba, et qui avait été esclave dans le sérail avant de devenir tout-puissant. Nous lisons dans les rapports des ambassadeurs vénitiens que Méhémet avait le soin de toutes les affaires, qu'il distribuait les dignités et les honneurs, que les propositions des diplomates étrangers et les dépêches venant de l'intérieur du royaume étaient adressées à lui seul, qu'il réglait toutes les questions, qu'en général ses arrêts étaient irrévocables, et qu'on ne pouvait imaginer comment il s'y prenait pour suffire à sa tâche. On disait « qu'il était dans l'empire l'unique oreille pour entendre, l'unique tête pour décider. » M. de Bismarck n'est pas le neveu d'un curé, sa politique ecclésiastique en fait foi, et il n'a connu la servitude qu'à la diète de Francfort, dont il a gardé un fâcheux souvenir et qui le lui a payé. Mais, comme Méhémet, après avoir servi, il est devenu l'âme d'un grand empire, et les Allemands sont convaincus qu'il y a en Allemagne une oreille toujours attentive, qui entend tout ce qui s'y peut dire, et une tête toujours libre, qui décide de tout ce qui s'y fait.

C'est l'ordinaire des grands vizirs de n'avoir qu'une médiocre estime pour les économistes et pour leur science, de ne faire que peu de compte de ce que Saint-Simon appelait *la gent doctrinale*. Ils flottent à tout vent de doctrine, les théories ne les touchent guère; ils ne regardent qu'aux conséquences, et ils rapportent tout, sacrifient tout à la raison d'état, seule règle immuable de leur conduite. Le tarif douanier et les lois fiscales que le *Reichstag* est occupé depuis quelques semaines à discuter inspirent des inquiétudes aux Allemands qui réfléchissent, et ils sont nombreux. Ils ont peine à se persuader qu'en matière de finances comme dans le reste M. de Bismarck ait un autre principe que la raison d'état; on leur ôterait difficilement de l'esprit que de tous les motifs qui l'ont déterminé à se brouiller avec l'économie politique ceux dont il parle le moins ont été les plus décisifs. Croira-t-on que M. de Bismarck se soit épris d'un si vif amour pour les impôts indirects par la

seule raison qu'ils pèsent moins lourdement sur le contribuable, lequel est censé les payer sans s'en apercevoir, quoiqu'il s'en aperçoive fort bien et tout le long du jour? Pensera-t-on que le chancelier de l'empire, qui a peu de foi dans les panacées, voie dans le nouveau tarif douanier un moyen infaillible de faire prospérer l'industrie et l'agriculture, et qu'il soit absolument sûr de son fait lorsqu'il affirme que le renchérissement du blé n'entraîne pas toujours le renchérissement du pain et que de forts impôts sur la bière ont pour effet immanquable de rendre la bière meilleure?

L'Allemagne n'était guère satisfaite de sa situation économique, elle sentait quelque embarras dans ses affaires, elle s'en prenait un peu à ses gouvernans, à l'usage qu'ils avaient fait de l'indemnité de guerre, à autre chose encore; mais surtout elle trouvait qu'elle avait trop d'impôts à acquitter, que ses charges étaient trop pesantes, et si on lui avait offert d'alléger son fardeau par une réduction du budget militaire, il est probable que cette proposition aurait été bien accueillie. Livrée à ses seules réflexions, à ses propres inspirations, il est douteux qu'elle eût cherché dans le relèvement du tarif douanier un remède à ses souffrances, et les libéraux assurent que l'agitation protectionniste qu'on a vu se manifester tout à coup était un peu factice, qu'il y avait quelque part un souffleur, que les pétitionnaires avaient travaillé avec leur teinturier. L'art de questionner, qui était la moitié du génie de Socrate, est cultivé aussi avec succès par certains gouvernemens, qui au surplus n'ont pas d'autre ressemblance avec le fils de Sophronisque. Quand on s'adresse aux intérêts particuliers et qu'on leur dit : — Vous sentez-vous suffisamment protégés? — on est à peu près sûr qu'ils répondront : — Vous avez raison, nous ne le sommes pas assez. — Il leur faudrait une vertu presque sublime pour se dérober à l'obligeante sollicitude qu'on leur témoigne, et les intérêts ne se sentent pas appelés à donner au genre humain des leçons de vertu, ce n'est pas leur métier. Dites aux fabricans de fer : « Vos profits sont maigres; la main sur la conscience, convenez-en. Cela tient à ce que les fers étrangers entrent en franchise. Est-ce que votre sort ne serait pas meilleur si nous établissions à nos frontières une taxe d'un mark au moins par 100 kilos de fonte? » Les fabricans de fer ne se feront pas trop prier pour en convenir, et cependant on ne saurait s'apitoyer beaucoup sur la situation des maîtres de forges allemands, quand il est prouvé par les rapports officiels qu'en Allemagne l'excédant de l'exportation de la fonte sur l'importation s'est élevé, dans ces douze dernières années, de 500,000 quintaux à près de 8 millions. Dites aux agriculteurs : « La concurrence étrangère vous tue, vos affaires vont de mal en pis, la terre ne vous paie pas de vos sueurs et de vos peines. » Les agriculteurs répondront aussitôt par la bouche de M. de Thüngen, grand propriétaire bavarois, que « l'agri-

culture allemande marche lentement, mais sûrement à sa ruine, que la terre a perdu sa valeur, que les hypothèques les plus sûres ne sont pas couvertes par les ventes, que des populations entières travaillent comme des serfs pour les usuriers juifs, qui expulsent le paysan de ses biens, que peu à peu les classes moyennes de la campagne disparaîtront, que, juifs ou chrétiens, les grands capitalistes achèteront à bas prix des *latifundia,* qu'ils convertiront les champs en pâturages, que le cultivateur redeviendra ce qu'il était il y a deux mille ans, c'est-à-dire berger, qu'une partie émigrera, que le reste se fera socialiste, et que la révolution sociale éclatera pour aboutir au socialisme. » M. de Thüngen croit-il donc que la révolution sociale soit le seul chemin qui mène au césarisme? Il nous semble que depuis quelques années l'Allemagne s'applique à prouver le contraire.

Mal en a pris à l'honorable M. Lasker de s'être raillé impertinemment des sinistres prophéties, des sombres visions de M. de Thüngen, qui du haut de son rocher de Pathmos avait vu défiler devant lui toutes les bêtes de l'Apocalypse et qui les montrait du doigt à l'Allemagne. Cet incrédule s'est mal trouvé de n'avoir pas voulu admettre sur la foi du baron qu'avant peu la grasse Bavière, les riches côtes de la Poméranie seront converties en steppes où paîtront à l'aventure de maigres troupeaux sous la conduite de pasteurs nomades, mariant au culte des étoiles de sanglantes utopies et adorant tour à tour l'armée du ciel ou M. Marx, prophète de l'Internationale. Pourquoi M. Lasker a-t-il reproché au chancelier de l'empire d'avoir prêté une oreille trop favorable aux doléances du baron de Thüngen? Pourquoi l'a-t-il accusé de se faire le représentant exclusif et passionné des intérêts agricoles et des classes possédantes? Cette incartade lui a attiré une foudroyante réplique. — « Si je représente ici les propriétaires, s'est écrié M. de Bismarck, M. Lasker représente les non-possédans, *die Besitzlosen.* Il appartient à la confrérie de ceux dont l'Évangile a dit qu'ils ne sèment ni ne moissonnent, qu'ils ne filent ni ne tissent, et qu'ils ne laissent pas d'être vêtus. Je ne dirai pas comment, mais enfin ils sont vêtus. Ils n'ont jamais rien à démêler avec le soleil qui nous éclaire et qui nous grille, avec la pluie qui nous mouille jusqu'aux os. Enfermés dans leur cabinet d'étude ou d'affaires, ils ne cultivent ni la terre ni aucune industrie utile. Ce sont pourtant ces gens-là qui forment la majorité dans les assemblées et qui confectionnent les lois. Il est temps que cela change. » Ce jour-là M. de Bismarck s'est plu à jouer le rôle de gentilhomme campagnard; c'est à l'entendre sa vraie vocation, et il a manqué sa destinée en devenant un homme d'état. Si le *gentleman farmer* avait passé la parole au grand vizir, celui-ci aurait tenu un tout autre langage; il aurait dit à M. Lasker : — Comment se fait-il que vous centralisateur, unitaire à outrance, que vous qui n'aspirez qu'à détruire les

petits états nos confédérés, vous qui mainte fois m'avez fait un crime de trop ménager leurs immunités et de ne pas réduire les petites couronnes à de simples sinécures, comment se fait-il qu'aveuglé par vos superstitions d'économiste, par votre zèle fanatique pour les prérogatives parlementaires, vous refusiez de voter des droits protecteurs, lesquels, joints à nos lois fiscales, ne peuvent manquer de remplir notre coffre-fort, de faire regorger nos caisses, et nous permettront de tenir les petits princes dans cette entière dépendance, dans ce dur vasselage où sont les pauvres à l'égard des riches ? — Si M. Lasker avait consenti à renier ses convictions parlementaires et libres-échangistes, M. de Bismarck n'aurait pas songé à lui reprocher d'éviter la pluie et le soleil, à le blâmer d'être vêtu et de ne l'être pas à son goût.

Encouragés par le gouvernement, agrariens, industriels et fabricans sont entrés en composition les uns avec les autres, leurs intérêts se sont coalisés. Les éleveurs ont dit aux filateurs : Protégez nos bestiaux, et nous protégerons vos filés de coton. Les agriculteurs ont dit aux maîtres de forges : Défendez-nous contre le blé russe, et nous vous défendrons contre les fers anglais. Donnant, donnant, on est tombé d'accord. Mais pour former dans le *Reichstag* une majorité disposée à accepter le nouveau tarif douanier, il fallait aussi s'entendre avec ceux qui ne filent ni ne tissent, qui ne labourent ni ne moissonnent, et qui se piquent de confectionner les lois. M. de Bismarck a mis en usage à cet effet les prodigieuses ressources de sa diplomatie et cet art merveilleux de manier les hommes, qui nous fait douter qu'il ait manqué sa vocation en quittant l'agriculture pour la politique. « Crois-tu, disait Hamlet à Polonius, qu'on puisse jouer de moi comme d'une flûte ? » M. de Bismarck est un bien autre musicien que Polonius, peut-être aussi est-il plus facile de faire chanter un député du *Reichstag* qu'un jeune prince de Danemark.

Le chancelier ne pouvait compter sur ses alliés ordinaires pour enlever le vote de ses droits protecteurs ; une notable partie des nationaux-libéraux est demeurée récalcitrante jusqu'au bout. Comment se procurer l'appoint de voix qui lui était nécessaire ? Il s'est adressé aux catholiques, mettant à profit une circonstance heureuse. Le centre ultramontain représente en général des provinces manufacturières, où le protectionnisme est en faveur, et ce groupe, fort de plus de cent voix, craignait de se brouiller avec ses électeurs en se prononçant ouvertement contre le nouveau tarif. M. de Bismarck n'a rien négligé pour le confirmer dans ces louables dispositions. Berlin apprit un jour avec stupeur que M. Windthorst, l'ennemi le plus intime du chancelier de l'empire, était allé le voir, qu'il s'était entretenu longuement et familièrement avec lui. Cette conférence secrète mit tous les esprits en émoi et les fit travailler ; on en tira les plus grosses conséquences, qui parurent confirmées

quand on sut que les catholiques voteraient le tarif. Depuis de longues années ils faisaient une opposition systématique et amère, ils prenaient en main la défense des intérêts guelfes et particularistes, ils chicanaient le gouvernement sur tout, ils épiloguaient sur le budget, ils rejetaient d'une seule voix les codes, le septennat militaire et le reste ; quoi qu'on leur pût demander, ils se retranchaient dans un refus altier et répondaient : Rendez-nous nos curés, nos évêques, nos chapelains, et nous verrons ensuite. Ils avaient toujours dit non; pour la première fois ils disaient oui. Que s'était-il passé? Qu'attendaient-ils en retour de leurs concessions? Avaient-ils obtenu de l'ennemi des conditions écrites? A quel prix avait-on acheté leur résipiscence? Les imaginations se donnaient carrière. On affirmait qu'avant peu les lois de mai seraient rapportées, que le docteur Falk, ministre des cultes, serait remercié de ses services, que les évêques seraient réinstallés dans leurs diocèses, qu'une paix en forme serait signée avec le Vatican. On se livrait aux conjectures les plus hasardées, qu'autorisait le silence de M. de Bismarck et de la presse officielle. Les uns se berçaient des plus douces espérances, les autres rongeaient leur cœur.

Jusqu'aujourd'hui les promesses qui ont pu être faites n'ont été suivies d'aucun effet. Les lois de mai subsistent toujours, M. Falk est encore ministre, et, en dépit des illusions qu'on s'était faites au Vatican, parmi les amnisties accordées à l'occasion de ces fameuses noces d'or qui ont fait pavoiser Berlin, on n'a vu figurer aucun curé, aucun prélat, aucun chapelain. De tous les présens qu'on aurait pu faire ce jour-là à l'auguste couple, c'eût été peut-être le plus agréable à l'impératrice Augusta. M. de Bismarck ne s'en est pas avisé; aux naïfs qui s'en étonnaient, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'est contentée de répondre que les amnistiés étaient tenus de faire acte de repentir et que, par une ingénieuse délicatesse, on avait voulu épargner ce chagrin aux ecclésiastiques réfractaires. M. de Bismarck a déclaré l'autre jour au *Reichstag* qu'il ne répond de lui que tel qu'il est aujourd'hui. Que sera-t-il demain? C'est son secret. Hérodote nous apprend que certain tyran grec, Polycrate, croyons-nous, tyran de Samos, avait pour principe de rançonner non-seulement ses ennemis, mais ses amis, parce qu'il pensait leur être plus agréable en leur rendant une partie de ce qu'il leur avait pris qu'en ne leur prenant rien du tout. M. de Bismarck a pris beaucoup de choses aux catholiques. Que leur rendra-t-il? On peut croire qu'il n'est pas de l'avis de Polycrate, et que pour lui le dernier mot de l'art est de ne jamais rien rendre; les Danois en savent quelque chose. Quant aux catholiques, le seul avantage sensible qu'ils aient obtenu jusqu'ici, c'est que le bureau du *Reichstag* a été renouvelé et qu'un vice-président libéral s'est vu remplacer par un vice-président ultramontain. Cela leur suffira-t-il? Beaucoup donner pour recevoir très

peu est une vertu chrétienne, mais dure à pratiquer dans l'habitude de la vie et surtout dans la politique.

Il faut avouer que ce qui s'est passé était bien propre à plonger les nationaux-libéraux dans la plus sombre tristesse. De toutes les déconvenues qu'ils ont déjà essuyées, aucune ne leur a été plus cruelle. Ils sont accoutumés à pâtir, mais ils sont aussi opiniâtres que prompts à l'espérance, et les espérances éternellement trompées sont le plus odieux des supplices. L'amertume qui gonfle leur cœur est excusable. C'est avec leur assistance que M. de Bismarck a fait sa constitution et organisé l'empire; c'est grâce à eux qu'ont été votés le septennat, les codes, les lois d'exception, les mesures les plus impopulaires. Dans tous les cas embarrassans on a eu recours à leur bon vouloir, et ce recours n'a jamais été inutile. Ils se flattaient que leur dévoûment obtiendrait enfin sa récompense, que le patron de la grande maison, qui fait tant de bruit dans le monde, prenant en considération les loyaux services que lui ont rendus ses principaux commis, les associerait enfin à ses bénéfices et à la gestion des affaires. Il y a quelques mois encore, ils croyaient tenir un ou deux portefeuilles, et tout à coup ils ont vu M. de Bismarck entrer en négociation avec l'ennemi contre lequel on avait fait ensemble la campagne du *Kulturkampf*. Mahomet, paraît-il, annonça un jour que ses adhérens se diviseraient en soixante-treize sectes, dont soixante-douze étaient destinées au feu de l'enfer et une seulement au bonheur éternel. Comme on lui demandait à quel signe on reconnaîtrait cette secte bienheureuse à laquelle est assurée la possession exclusive du paradis, le prophète répliqua : « Ceux qui seront de tout point semblables à moi, ceux-là seront mes élus. » Un prédicateur wahabite, qui contait cette histoire aux gens de Riad, termina son discours en disant : « Ceux qui sont semblables de tout point au prophète, c'est nous, gens de Riad; par la miséricorde de Dieu, c'est nous seuls. » Les nationaux-libéraux se considéraient comme les gens de Riad, et ils disaient au maître : « En qui te reconnaîtras-tu, sinon en nous? Ne sommes-nous pas faits à ton image? ne sommes-nous pas, comme toi, des impérialistes convaincus et des unitaires à outrance? » Mais il leur a répondu : « Vous me faites souvent des infidélités, et je suis un dieu jaloux. Vous rendez un culte aux idoles, vous avez sacrifié aux divinités menteuses de l'économie politique et à ces autres dieux plus menteurs encore qui président aux prérogatives parlementaires. Aussi vous ai-je rejetés de mon alliance et vous ai-je vomis de ma bouche. » Il en résulte que M. de Forckenbeck n'est plus président, que le baron de Stauffenberg n'est plus vice-président; MM. de Seydewitz et de Frankenstein ont pris leur place et se prélassent dans leurs fauteuils.

Cependant tout n'était pas désespéré. Les nationaux-libéraux se sont remis de leur première consternation, le ciel et M. de Bismarck

leur offraient un moyen de rétablir leurs affaires. Le centre ultramontain consent à voter les droits protecteurs; mais, sous peine d'encourir la réprobation de ses commettans, il ne pouvait accepter sans réserve les lois fiscales, les droits sur le tabac et sur la bière. Il se croyait tenu tout au moins de ne les voter que pour un temps déterminé, d'insister sur le maintien des contributions matriculaires, d'exiger que les nouvelles recettes n'entrassent pas dans les caisses impériales et qu'elles fussent réparties immédiatement entre tous les états allemands. C'est une exigence dont M. de Bismarck ne pouvait que difficilement s'accommoder. Il entend que les nouvelles recettes arrivent à Berlin, qu'elles n'en sortent que par son ordre, et que le cas échéant elles y restent. Qui désire le contraire est l'ennemi de son bonheur. Pour avoir raison de la résistance des catholiques, il a fait mine de se retourner vers les libéraux, de s'adresser à leurs bons sentimens. Joignant les avances aux rebuffades et les insinuations aux reproches, il leur a fait entendre qu'ils avaient pris la mouche trop vite, qu'ils s'étaient abusés sur ses intentions, qu'il respecte infiniment les lois de mai, que M. Falk lui est cher, que rien n'est changé dans son cœur. L'autre jour, dans la chaleur de la discussion sur la loi monétaire, il s'est exprimé avec un suprême mépris « sur ces projets de réaction extravagans et dérisoires, qu'on lui prête gratuitement, *abenteuerliche Pläne von Reaction.* » Les libéraux renaissaient déjà à l'espérance, mais ils auraient voulu que le chancelier se prononçât plus nettement. Les catholiques, d'autre part, attendent toujours quelque effet sensible des bonnes paroles qu'on leur a données. Oronte et Alceste mettent Célimène en demeure de se déclarer. A quoi Célimène répond :

Ils veulent l'un et l'autre avec même chaleur
Que je prononce entre eux le choix que fait mon cœur,
Et que par un arrêt, qu'en face il me faut rendre,
Je défende à l'un d'eux tous les soins qu'il peut prendre.

Le silence vaut de l'or. Célimène se tait ou parle à mots couverts; *alium tenet, alii nutat,* comme disait le vieil Ennius. Oronte comme Alceste, Alceste comme Oronte, n'ont jamais pu avoir une ligne de son écriture. Quand elle ne les rudoie pas, elle leur prodigue ses sourires, et son sourire veut dire : « Mon cœur est au plus offrant. »

Les catholiques ont craint que M. de Bismarck ne renouât avec ses anciens alliés, et ils se sont désistés de quelques-unes de leurs prétentions. Ils renoncent à ne voter certains droits que pour un temps déterminé et sous bénéfice d'inventaire. Ils exigeaient que les excédans servissent à dégrever les contribuables, et ils en demandaient des garanties, ils se contenteront de simples assurances. A la vérité, ils se proposent de maintenir les contributions matriculaires, et ils entendent qu'au delà

d'une certaine somme fixée d'avance le montant des droits de douane et de l'impôt sur le tabac soit réparti entre tous les états dont se compose l'impériale confédération, pour leur servir à s'acquitter de leurs redevances envers l'empire. Au nom des nationaux-libéraux, M. de Bennigsen proposait de supprimer ces redevances; l'empire prendrait lui-même ce qui lui revient et se nantirait par ses propres mains, quitte à distribuer aux états l'excédant de ses recettes sur ses dépenses. C'est bien là ce que désire M. de Bismarck. Malheureusement, pour assurer les prérogatives parlementaires, M. de Bennigsen voulait que le *Reichstag* votât chaque année l'impôt du sel et que chaque année il fixât le taux des droits de douane sur le sel et le café. C'est à quoi M. de Bismarck ne pouvait entendre ; il a la sainte horreur des impôts mobiles et annuels, il n'a de goût que pour les taxes immuables et éternelles comme Dieu. Il a mieux aimé accorder à M. de Frankenstein des garanties fédératives qu'octroyer à M. de Bennigsen des garanties constitutionnelles. Mais on peut croire que ce n'est pas son dernier mot et qu'il rêve de ne rien accorder du tout. On lisait l'autre jour dans la plus officieuse des feuilles prussiennes, dans la *Correspondance provinciale :* « Les excédans des nouvelles recettes, en tant qu'ils ne seront pas employés *directement ou indirectement* à fournir aux dépenses fixées dans le budget impérial, seront répartis entre les états pour alléger leurs charges. De quelle manière se fera cette répartition et jusqu'à quel point les contributions matriculaires continueront de subsister *pour la forme,* c'est une matière sur laquelle il ne sera pas difficile de s'entendre. A en juger par le degré d'avancement des travaux préparatoires, la session sera probablement terminée dans la troisième semaine de juillet. »

S'il ne survient aucun accroc, si la prédiction de la *Correspondance provinciale* s'accomplit et que les catholiques fassent de nouvelles concessions ou se laissent jouer, la campagne que vient de faire M. de Bismarck sera, quoi qu'en disent les libéraux, le triomphe de sa diplomatie parlementaire. Il aura obtenu de ses ennemis, sans leur avoir rien donné, ce que lui refusaient ses amis. Sans doute il n'aura pas tout ce qu'il demande, et il en a pris son parti d'avance. Il rêvait le monopole du tabac, comme il avait rêvé le rachat de tous les chemins de fer par l'empire. Ce violent sait patienter. La commission de l'impôt sur les tabacs a rejeté unanimement le droit de licence, lequel consiste en une taxe payable par le débitant au prorata de sa vente; il lui a paru que cet article était un acheminement au monopole. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la bière a remanié le texte qui lui était soumis. Cependant il est presque certain que, si l'on refuse quelque chose à M. de Bismarck, on lui accordera beaucoup. Il demande tant qu'il peut se tenir pour satisfait alors même qu'il n'obtient pas tout, et il sait que ce qui entre dans la caverne du lion a souvent de la peine à en ressortir.

Quelles seront les conséquences économiques de ce vote? M. de Bismarck réussira-t-il par sa politique financière à restituer à l'Allemagne, pour user de ses termes, « tout le sang précieux qu'elle a perdu? » L'avenir seul le dira. Les économistes soutiennent que le nouveau tarif douanier aura pour effet de rendre la vie plus chère, sans relever l'industrie ni l'agriculture. Ils avancent aussi que la protection est une sorte de socialisme bourgeois, qu'elle accoutume les peuples à tout attendre de leur gouvernement, et que, lorsqu'elle est inefficace, ils ont des mouvemens d'humeur dangereux pour qui leur promet plus qu'il ne peut tenir. Le capitaine Burton partit de Goa sur un bateau orné d'une statuette enluminée, qui représentait un saint et devant laquelle l'équipage de sang mêlé allumait chaque jour une veilleuse en grande cérémonie. Un soir que la mer était menaçante, le capitaine remarqua que le saint n'avait pas reçu son offrande quotidienne. Comme il demandait pourquoi, le patron du navire lui répondit d'un ton colère : « Cet imbécile ne peut pas seulement éclaircir le temps, je n'irai certes pas me mettre en frais pour lui. Je crains bien qu'il ne vaille pas l'huile et les mèches qu'il me coûte. La dernière fois que nous l'avions à bord, nous avons eu une bourrasque épouvantable. Pour peu qu'il n'empêche pas celle-ci, je le jette à l'eau et je prends sainte Catherine. » Si le nouveau tarif douanier ne produit pas les effets que promet M. de Bismarck, ce sera une grande joie pour les économistes, qui sont de tous les hommes ceux qui tiennent le plus à avoir raison, et ce sera une grande cause de trouble pour l'Allemagne, qui sera bien tentée de jeter son saint à l'eau pour prendre sainte Catherine.

Mais, si les contributions matriculaires ne subsistent plus que pour la forme, quels que soient les résultats économiques des lois financières de M. de Bismarck, les conséquences politiques qu'il en espère ne se feront pas attendre, et sans contredit elles seront considérables. L'Allemagne aura fait un pas décisif dans la voie de la centralisation, qui la conduit à l'empire unitaire. En 1867, quand le premier *Reichstag* discutait le projet de constitution élaboré par M. de Bismarck, les nationaux-libéraux, épris de cette chimérique et vaine utopie qu'on appelle le césarisme parlementaire, auraient voulu que le conseil fédéral fût une simple chambre des pairs dans laquelle auraient siégé tous les princes allemands, réduits au rôle de simples lords. Ils accusaient le futur chancelier de l'empire, qui ne goûtait pas leur idée, d'avoir eu trop de ménagemens pour les petits rois et pour les grands-ducs; ils reprochaient à ce grand oseur ses timidités d'esprit et l'excès de ses scrupules. M. de Bismarck est essentiellement opportuniste, il n'a aucun goût pour les mesures prématurées, il tâte la grappe avant de la couper, et il n'a jamais cueilli que des fruits mûrs. « Vous nous prenez, leur disait-il, pour des gens timides, empêchés de leur personne, qui ont besoin d'être encouragés et auxquels on doit faire une douce vio-

lence pour qu'ils se décident à exiger ce qu'ils souhaitent dans le fond de leur cœur. Je peux vous assurer qu'il n'en est rien. La limite des sacrifices que nous demandons à nos confédérés a été fixée par nous à ce qui nous paraît indispensable pour créer en Allemagne une véritable communauté nationale. » Deux ans plus tard, il leur disait encore : « Nous ne pouvons faire que le passé n'ait pas été, et nous ne saurions fabriquer l'avenir à notre guise. Ne vous figurez pas que nous forcerons le temps à marcher plus vite en lui montrant l'heure qu'il est à notre horloge. Mon influence sur les événemens a peut-être été surfaite ; en tout cas, personne ne peut exiger de moi que je crée l'histoire. Non, cela me serait impossible, même avec votre concours, lequel me rend si fort qu'ensemble nous pourrions braver un monde en armes ; mais ne nous flattons pas de faire l'histoire, nous devons attendre qu'elle se fasse. Je vous recommande un peu de patience, laissons aux destinées le temps de mûrir. »

Non-seulement M. de Bismarck sait attendre, mais il possède plus que personne l'usage des moyens indirects, qui sont la marque du génie politique. Les hommes d'état médiocres vont droit devant eux jusqu'à ce qu'ils rencontrent la muraille ; le vrai politique tourne les difficultés et passe à côté de l'obstacle. Si les catholiques mettaient les pouces, les lois de finances de M. de Bismarck donneraient satisfaction aux vœux que formaient dès 1867 les nationaux-libéraux. Jusqu'à ce jour, l'empire n'a pas conquis son indépendance financière ; pour nouer les deux bouts, il a besoin des subsides que lui octroient les états sous le titre de contributions matriculaires. Désormais, de quelques restrictions que fût accompagné le droit qu'il est question de lui conférer, il posséderait les impôts indirects les plus productifs ; les états n'auront pour subsister que des impôts directs sensiblement diminués et la part qu'il voudra bien leur faire dans ses excédans. Ce serait l'empire qui tiendrait la bourse, ses coffres seraient pleins, et il pourrait venir au secours des gouvernemens embarrassés ; il serait leur banquier, leur bailleur de fonds, le dispensateur de la manne céleste. Les peuples ne tarderaient pas à s'apercevoir que leurs princes reçoivent, qu'ils ne donnent plus, que c'est l'empire qui donne. S'ils apprennent un jour que l'empire a racheté tous les chemins de fer, ce jour-là une révolution se sera accomplie par des procédés de finances, l'unité sera faite, et M. de Bismarck pourra dire comme ce roi chananéen dont il est parlé dans le livre des *Juges* : « J'ai à moi soixante-dix rois, à qui j'ai coupé les pouces des mains et des pieds ; ils mangent mon pain et recueillent sous ma table ce qui en tombe. »

Les ultramontains ont déjà beaucoup accordé ; s'ils accordaient davantage, obtiendraient-ils tôt ou tard la récompense de leurs bénévoles concessions ? Beaucoup de gens en doutent. On est persuadé à Berlin que la question ecclésiastique reste posée comme elle le fut

dans la réponse adressée au saint-père le 10 juin 1878 par le prince impérial et royal, qui était alors le chargé d'affaires de l'empereur. Le prince avait proposé de s'en tenir à de vagues généralités; M. de Bismarck remplaça son projet de lettre par une déclaration de principes, et, ne voulant pas entrer en lutte, le prince signa. Il en résulte que le maintien des lois de mai est devenu une maxime d'état, et que le règne nouveau lui-même est lié d'avance. Ceux qui prédisent que les catholiques en seront pour leurs frais de complaisance ajoutent que M. de Bismarck a toujours fait fond sur l'humaine crédulité, et qu'il s'en est toujours bien trouvé. Au surplus les nationaux-libéraux lui reviendront à la première avance sérieuse qu'il leur fera; leurs plus grandes colères ne sont jamais que des bouderies.

Ce n'est pas là ce qui inquiète le plus, l'Allemagne a d'autres préoccupations. M. de Bismarck s'est plaint en mainte rencontre qu'il était pauvre, que l'empire avait plus de besoins que de ressources et en était réduit à mendier sa vie. Désormais, si tout marche au gré du chancelier, à la politique des déficits succédera la politique des excédans. C'est une bien belle chose qu'un excédant. Un poète a dit de la fortune :

Elle a cela de bon qu'elle est la liberté
Et que seule elle met à l'air la volonté.

Que fera M. de Bismarck de ses excédans? On sait d'avance qu'il en fera à peu près ce qu'il lui plaira. M. de Frankenstein aura beau prendre ses précautions, il n'y a pas d'autre garantie contre l'omnipotence qu'une assemblée qui sait dire non, et le *Reichstag* aura prouvé une fois de plus qu'il est incapable de résister à son maître. « Dans cette demeure, il y a un fleuve d'or, » disait un ambassadeur vénitien en parlant du palais de Méhémet, grand vizir du sultan Sélim II. Et il ajoutait que Méhémet employait son or à construire des mosquées, des bains, des aqueducs et des caravansérails, où les voyageurs étaient défrayés de tout pendant trois jours. Si jamais M. de Bismarck possède un fleuve d'or, il ne bâtira ni caravansérails, ni mosquées. Le bruit court déjà à Berlin qu'on se propose d'augmenter prochainement et considérablement l'artillerie, et qu'on a mis à l'étude un projet d'organisation de quatrièmes bataillons d'infanterie. C'est en 1881 qu'expire le septennat, c'est en 1881 qu'il faudra régler de nouveau le budget militaire. Voilà qui donne à réfléchir aux députés qui réfléchissent; aussi la politique des excédans leur est suspecte. Quand M. de Bismarck sera riche, que fera-t-il de sa richesse? Cette question est de nature à intéresser beaucoup les Allemands, et au nord comme au midi, au levant comme au couchant, elle est fort intéressante aussi pour tous leurs voisins.

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 juin 1879.

Les affaires du temps offrent parfois d'étranges spectacles, de singulières et saisissantes diversités. L'imprévu ne manque jamais dans cette histoire, qui recommence sans cesse, où les péripéties et les surprises de la veille s'effacent devant les surprises et les péripéties du lendemain. Les incidens tragiques éclatent au courant des choses, dans ce mouvement ininterrompu des vieilles querelles toujours renaissantes, des contradictions qui passent. Tout se mêle, et c'est ainsi qu'il y a peu de jours encore, tandis que les deux chambres réunies en congrès à Versailles tranchaient enfin la question du retour à Paris, tandis que de son côté la chambre des députés se mettait à la discussion sur l'enseignement, à ce moment même arrivait d'une extrémité du monde, à travers l'Océan, la nouvelle de la mort du prince impérial.

On l'appelait ainsi, il a gardé son titre jusqu'au bout, quoiqu'il ne fût plus qu'un héritier sans héritage. Son père, le second fondateur de l'empire, Napoléon III, est mort découronné, dans son exil de Chislehurst, après avoir déchaîné une tempête où les malheurs d'une race, d'une dynastie, ne sont rien auprès des malheurs publics. Lui, le jeune prince, sans passé et sans couronne, il est allé mourir au bout de l'univers, sur la côte d'Afrique, dans une obscure embuscade de guerre, sous la main meurtrière de quelques Zoulous, instrumens aveugles d'un destin inconnu. Qu'allait-il faire dans cette campagne ingrate et hasardeuse des armées anglaises contre des peuplades sauvages des régions australes de l'Afrique? Était-ce une inspiration romanesque qui l'avait décidé? était-ce la générosité d'un cœur bien né qui a voulu aller partager les périls de ses jeunes compagnons de l'école militaire de Woolwich et reconnaître l'hospitalité qu'il a trouvée en Angleterre? Voulait-il s'instruire, apprendre la guerre et se former à l'action? N'a-t-il pas plus simplement cédé à une impatience de l'exil, au besoin de

s'arracher à une situation difficile par une diversion digne d'un prince et d'un jeune courage? C'est tout cela peut-être. Toujours est-il que, si le fils de Napoléon III n'a rencontré qu'une mort obscure, il est tombé avec honneur en bravant le danger. C'est la fin d'un soldat, et c'est aussi l'éclipse d'une destinée à laquelle ne manquaient point déjà les courtisans empressés à lui promettre un avenir dont ils ne disposaient pas.

Certes tout se réunit pour donner à cette aventure de jeunesse si cruellement dénouée le caractère et les couleurs d'une émouvante tragédie, pour éveiller des impressions, des sentimens qui n'ont rien de vulgaire. Il y a sûrement quelque chose de saisissant dans cette fortune d'une famille dont le premier chef a remué le monde, a élevé un empire par la guerre, a répandu son nom de vainqueur ou de vaincu jusqu'aux extrémités de la terre, et dont le descendant va périr dans une contrée inconnue, au coin d'un champ de maïs, sous la zagaie d'un Zoulou! Il y a on ne sait quel jeu étonnant de la destinée et des révolutions contemporaines dans cette combinaison mystérieuse qui fait que l'adolescent héritier de l'auteur du blocus continental, du grand ennemi et du grand captif de l'Angleterre, va trouver la mort dans les rangs d'une armée anglaise, sous l'uniforme anglais, non loin de l'île de Sainte-Hélène! Oui, c'est un des spectacles pathétiques de l'histoire dans un temps où l'on dit qu'il n'y a plus de place pour la poésie. D'un autre côté on ne peut se défendre d'une profonde et respectueuse pitié pour cette désolation d'une mère qui se sent si brusquement frappée au cœur, qui, après avoir vu partir avec crainte son fils plein de vie et de jeunesse, va recevoir un cadavre percé d'un fer obscur. Celle qui fut l'impératrice Eugénie, entourée d'éclat et de courtisans souvent intéressés, n'est plus qu'une majesté de la douleur vers qui vont toutes les sympathies comme vers une mère en deuil, — comme vers toutes les mères qui ont perdu leurs enfans dans des guerres néfastes. Tout ce qu'il est permis de demander, c'est que ses amis ou ceux qui se disent ses amis ne profanent pas ce deuil par une ostentation qu'elle ignore, qu'elle serait la première à désavouer. Ce jeune homme lui-même enfin, il n'avait pas eu le triste privilège d'exciter des animosités. C'était un jeune Français, né Parisien, venu au monde à l'heure des plus hautes prospérités de l'empire, étranger par lui-même à tout ce qui avait préparé les désastres de son pays. Il n'avait pas eu le temps de vivre, de commettre des fautes; il est mort sous les armes, au premier pas qu'il a fait dans la carrière, avec la bonne grâce de la jeunesse, comme un autre duc de Reichstadt, mais plus heureux que lui, puisqu'il ne s'est pas éteint dans une sorte de captivité.

C'était assez de tout cela, de cette fin à demi romanesque d'un jeune homme, de ce deuil maternel, de ces souvenirs napoléoniens revivant

un instant autour d'une tombe, c'était assez de toutes ces causes réunies pour exciter cette émotion qui s'est produite, qu'il serait puéril de nier. C'est ce qu'on pourrait appeler une émotion d'humanité et d'imagination. Quant à la signification et aux conséquences politiques de cette mort, il ne faut évidemment rien dénaturer ni rien exagérer. L'avenir de la France ne tenait ni à la vie ni à la mort du jeune prince qui vient de disparaître. Que les bonapartistes paraissent déçus et déconcertés comme s'ils avaient perdu tout à coup l'espoir d'un règne prochain, qu'ils cherchent sur quel front ils placeront une couronne mise en morceaux à Sedan, qu'ils dissertent sur les constitutions de l'empire, sur les sénatus-consultes, sur la différence qui existe entre le « bonapartisme » et « l'impérialisme, » c'est leur affaire, ce n'est pas l'affaire du pays; c'est une question de parti entre eux, ce n'est pas une question nationale. La vérité est que, le prince impérial eût-il vécu, il ne serait redevenu un prétendant redoutable que si on s'était plu à provoquer un de ces mouvemens de réaction qui emportent tout, qui ne s'arrêtent qu'à la résurrection des régimes de la force. C'est bien plus vrai encore avec tout autre prétendant du même nom. En un mot, aujourd'hui comme hier, et si l'on veut aujourd'hui un peu plus qu'hier, l'empire n'a de chances que celles qu'on voudrait bien lui faire; il pourrait en retrouver, à l'heure qu'il est il n'en a aucune.

Rien ne le prouve mieux que l'entière liberté laissée sans péril à des manifestations qui sont certes parfaitement légitimes, tant qu'elles restent un témoignage de deuil et de regrets, qui le seraient un peu moins si elles tendaient à relever le drapeau d'un régime déchu et que, dans tous les cas, l'empire n'eût certainement pas tolérées. Le gouvernement a donné la plus sensible marque de force et de confiance en ne s'opposant à rien, et la moralité des derniers incidens, c'est justement que la plus sérieuse garantie contre les retours offensifs de l'empire est toujours une politique assurant à la France un ordre régulier dans des institutions libérales et parlementaires. Donnez au pays ce qu'il demande, la paix, la sécurité intérieure, la possibilité de vivre sans être sous l'obsession perpétuelle de nouveaux conflits, de nouvelles agitations, et l'empire ne sera pas plus à craindre avec le prétendant d'aujourd'hui qu'avec le prétendant d'hier; il pourra, s'il le veut, se donner la stérile satisfaction de délibérer dans ses conciliabules sur la valeur de ses senatus-consultes. Souvenez-vous, même pour l'avenir d'une république, de cette parole du plus sage et du plus habile des rois, Léopold Ier de Belgique : « Toute mesure qui peut être interprétée comme tendant à fixer la suprématie d'une opinion sur l'autre opinion est un danger. » C'est la politique de la raison supérieure, de l'équité et de la prévoyance opposée à la politique de parti. Avec cette inspiration, il y a sans doute encore des difficultés et des crises, il n'y a plus

de ces oscillations violentes, précipitant parfois l'opinion fatiguée et incertaine vers des expédiens qui semblaient d'abord impossibles, qui retrouvent tout à coup des chances inespérées par la faute des partis exclusifs et des pouvoirs mal dirigés.

Que le gouvernement y regarde de près aujourd'hui, qu'il s'interroge lui-même et sur la situation qui lui est faite et sur les élémens dont il dispose et sur les conditions d'un régime dont l'avenir dépend encore, après tout, de bien d'autres circonstances que de la mort d'un jeune prince. D'où peuvent venir les fautes et les dangers, si ce n'est des excitations radicales, des prétentions révolutionnaires et exclusives des partis, d'un système de complaisances souvent involontaires pour des passions plus ou moins ardentes, plus ou moins sincères? D'où peuvent venir la sécurité et la force, si ce n'est de la précision des idées, de la netteté de direction, du respect énergique de tous les droits essentiels et de toutes les garanties, d'une pensée avouée et résolue de modération dans la pratique des institutions libres? Et c'est là précisément ce qui condamne cette loi de M. Jules Ferry, livrée aujourd'hui à l'ardeur des discussions parlementaires, conçue en dehors des nécessités vraies de toute une situation. Le gouvernement est sans doute parvenu, depuis quelques mois, à surmonter bien des difficultés accumulées sur son chemin; il y est arrivé parce qu'après tout dans son ensemble il a l'intention du bien. Il a franchi, non sans peine, non sans efforts, mais en définitive sans faire de trop compromettantes concessions, tous ces écueils de l'amnistie, du procès du 16 mai, de l'élection Blanqui, du retour à Paris. La loi de M. Jules Ferry reste assurément pour lui maintenant l'épreuve la plus sérieuse, la plus redoutable, parce que ce n'est plus ici une question de circonstance, c'est une question de politique supérieure, de direction morale, qui touche aux intérêts les plus graves, aux instincts les plus profonds. M. le ministre de l'instruction publique s'emporte parce qu'on lui dit qu'il a fait une œuvre assez pauvrement conçue, assez peu réfléchie, qui confond tout et brouille tout, qui soulève sans prévoyance les problèmes les plus délicats, les plus difficiles et les plus inopportuns. C'est cependant la vérité, et cette vérité, elle éclate tout entière dans la discussion qui vient de s'ouvrir, dans ces débats où la loi nouvelle a été sans doute défendue plus ou moins heureusement par M. Paul Bert, par M. Spuller, par M. Jules Ferry lui-même, mais où elle a été aussi combattue avec autant de mesure que d'habileté par M. Gaslonde, avec une vive et forte éloquence par un jeune député républicain, M. Étienne Lamy, qui a eu le courage de rompre avec des préjugés de parti. En réalité, après comme avant la discussion, ce qu'il y a de plus clair, c'est que cette loi de M. Jules Ferry est certainement une œuvre malvenue, brutale ou inefficace, qui dépasse le but ou ne l'atteint pas, qui, sous prétexte de fortifier l'état,

trouble les sentimens libéraux aussi bien que les croyances religieuses, et qui en fin de compte crée pour tout le monde une situation d'où on sortira comme on pourra.

Cette discussion qui se prolonge depuis près de quinze jours et où les citations ont coulé à flots, où il n'y a rien de bien nouveau parce que tout a été dit depuis longtemps sur des querelles qui nous ont précédés et qui nous survivront, cette discussion, elle a du moins un mérite : elle a l'avantage de fixer le point délicat et vif de la question, le point où l'entente était possible et facile non pas entre les esprits extrêmes du cléricalisme et du radicalisme révolutionnaire, mais entre les esprits libéraux qui tiennent à concilier tous les intérêts sérieux. Ainsi il est bien clair que, si M. le ministre de l'instruction publique, qui ne veut pas être un ministre novice et qui se guérira de ce défaut comme on se guérit de la jeunesse, si M. le ministre de l'instruction publique avait plus mûrement réfléchi, il serait resté dans la vraie mesure. La restitution à l'état de la collation des grades, cette restitution qui était considérée il y a deux ans comme la limite des revendications nécessaires, n'aurait plus souffert de difficulté aujourd'hui. Tout ce qui peut fortifier le droit d'inspection, de surveillance ou de contrôle de l'état, même dans l'enseignement libre, aurait été vraisemblablement accordé; il n'y aurait eu qu'à donner une vigueur nouvelle et une sanction plus efficace à un principe déjà inscrit dans la loi de 1850. On ne se serait pas étonné que le gouvernement se servît de ses prérogatives pour défendre l'indépendance de la société civile et tenir en respect des influences envahissantes. Il y avait là les élémens de tout ce qui était désirable et utile, d'une politique sensée, parfaitement ferme dans sa modération, suffisamment préservatrice. Où est donc le point de division? où commence le danger? Rien n'est plus évident : la division et le danger commencent là où apparaît la pensée des mesures d'exception et d'exclusion, là où se révèle l'intention de faire de la république la régulatrice souveraine des idées, l'antagoniste de certaines croyances, de rétablir directement ou indirectement les monopoles dans un intérêt de parti. Le danger, il est dans cet article 7, qui est probablement par lui-même assez inefficace, mais qui, rapproché d'un certain ensemble de manifestations plus ou moins officielles, plus ou moins autorisées, plus ou moins tolérées, prend une signification fort nette et dévoile tout un système de guerre. C'est là que la mesure est dépassée et qu'on ne s'entend plus.

Oh ! sans doute, nous le savons bien, nous l'avons entendu sans rire, les défenseurs et les commentateurs de la loi de M. Jules Ferry sont de grands docteurs de l'église, M. Étienne Lamy le leur a dit avec esprit. Ils n'ont pas les intentions qu'on leur prête, ils connaissent trop bien les pères et les conciles ! L'église, le clergé séculier, le budget des cultes, le

concordat, ils n'y veulent pas toucher! L'église gallicane surtout, c'est leur dernier mot, ils veulent sauver l'église gallicane! Ce sont les dépositaires de la tradition de Bossuet! Fort bien, c'est on ne peut plus édifiant. Seulement la logique se joue de ces subtilités et se dégage bien vite de toutes les vaines protestations. Le discours de M. Paul Bert n'a point de sens ou il signifie que, l'église étant incompatible avec la civilisation moderne, le catholicisme étant l'ennemi de la science, le moment est venu de chasser l'église, les influences religieuses, particulièrement les congrégations de toutes les sphères de l'enseignement, et d'opposer un *Syllabus* de l'état au *Syllabus* du Vatican. Oui, en vérité, on est plein de considération pour l'église, à la condition de commencer par la condamner « dans son dogme, dans sa morale, dans sa discipline, dans sa hiérarchie, dans ses pratiques, » — et de la remplacer : sauf cela on la respecte parfaitement, c'est M. Lamy qui le dit avec une finesse mordante. M. le rapporteur Spuller est, lui aussi, un zélé défenseur de l'église, — et son discours n'a point une autre conclusion logique que le discours de M. Paul Bert. M. le ministre de l'instruction publique lui-même peut prendre les précautions de langage qui conviennent à sa position officielle; avec ses théories sur la liberté dans l'unité, sur l'âme française, sur les deux Frances, il va droit au même but. Il fait la guerre, et déguiser sa vraie pensée sous de vaines apparences de respect pour un système religieux qu'on croit contraire à la civilisation serait peu digne d'hommes sérieux.

Assurément M. Jules Ferry, M. Spuller, M. Paul Bert, sont libres comme orateurs, comme écrivains. Ils peuvent penser ce qu'ils voudront, avoir leur philosophie, leurs idées et porter leurs jugemens, même leurs polémiques agressives à la tribune; ils restent dans leur rôle. L'état, lui, n'a ni une philosophie, ni une religion officielle, ni une science; il n'est pas un parti ou une secte faisant la guerre à d'autres partis ou à d'autres sectes : il n'a pas son *Syllabus!* Il est au sein de la vie nationale le grand représentant des traditions, des lois générales du pays, le médiateur nécessaire et impartial de tous les droits, de tous les intérêts. Il existe justement pour maintenir tous les droits, pour empêcher les empiétemens, les usurpations des uns sur les autres. Est-ce son vrai rôle, à lui, de se jeter dans la mêlée des partis et des systèmes, de laisser la liberté aux uns, de la refuser aux autres, de créer par voie de suspicion plus ou moins légitime cet « ordre particulier d'indignité et d'incapacité » dont parle M. Paul Bert? Est-ce qu'il peut être réduit à cette contradiction singulière que M. Lamy décrit si vivement et qui de sa part consisterait à dire : « Église, tu demandes le droit commun, mais tu ne l'aimes pas; moi état, qui aime le droit commun, je te le refuse. Église, tu veux le monopole; moi état, qui suis ennemi du monopole, je l'exerce contre toi. Église, il est dans la fatalité de ton enseignement de faire tôt ou tard des ennemis à

la liberté; moi, état, qui suis pour tous et toujours le représentant de la liberté, dès aujourd'hui je supprime la tienne. » C'est là justement la question qui se cache dans cet article 7 imaginé par M. le ministre de l'instruction publique et livré à tant de disputes.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que M. Jules Ferry et les défenseurs de ses projets en sont arrivés, non-seulement à soulever des questions religieuses qui sont toujours un danger, mais à se mettre du même coup en contradiction avec les sentimens libéraux les plus sérieux et les plus profonds. Ils sont obligés, pour étayer leur système, d'invoquer toute une législation équivoque, — une loi du 18 août 1792 qui, à part ce qu'elle a de violent, est d'une légalité contestable, puisqu'elle date d'un moment où il n'y avait plus de pouvoirs réguliers, — un décret de l'an XII qui s'applique à une situation politique toute différente. Est-ce qu'il est vraiment sensé, à l'heure qu'il est, en pleine république régulière et libérale, d'aller chercher ces prohibitions d'un autre temps, sans tenir compte de la transformation croissante de la société française, des changemens de mœurs, d'idées et de tout ce qui est de nature à limiter l'action de quelques associations religieuses? M. le ministre de l'instruction publique a pu l'autre jour amuser l'assemblée de quelques citations fort saugrenues, la plupart déplacées, nous en convenons, empruntées à des livres de l'enseignement congréganiste; mais après tout, contre cet abus et contre d'autres plus graves, le gouvernement n'est pas désarmé. Il a des lois, il a pour appui l'esprit libéral de la société française. Avant d'en venir à supprimer la liberté de qui que ce soit, il aurait à se demander à lui-même s'il remplit toujours ses devoirs de surveillance ou de répression autour de lui. Il a un pouvoir de direction, qu'il l'exerce, et, — tout bien considéré, les citations de M. Jules Ferry eussent-elles quelque valeur, il n'y aurait pas encore de quoi proclamer la patrie en danger, et réclamer en toute hâte la suspension de la loi souveraine et protectrice du droit commun!

Au milieu des complications et des incidens divers qui forment ce qu'on appelle la question d'Orient, qui ont tour à tour occupé et occupent encore l'Europe, les affaires égyptiennes ont eu depuis quelques semaines le privilège de tenir une place particulière. Elles avaient pris surtout une certaine importance depuis que le vice-roi Ismaïl-Pacha avait eu la fantaisie de s'engager dans le plus étrange conflit avec les deux principales puissances de l'Occident, la France et l'Angleterre. Ce jour-là la situation prenait décidément le caractère aigu. A cette première difficulté était bientôt venue se joindre l'intervention pressante, impérieuse, de la diplomatie allemande, prenant en main la défense des intérêts de ses nationaux atteints ou menacés comme tous les intérêts étrangers par les caprices despotiques du vice-roi. Tout le monde finissait par se mêler à la querelle. Ismaïl-Pacha vait si bien fait en peu

de temps qu'il avait ouvert de lui-même, par ses excès de pouvoir, par ses offenses, une crise inextricable. L'imbroglio égyptien, après avoir duré quelques semaines, a aujourd'hui son dénoûment; le khédive a été obligé de renoncer à la couronne, qui passe décidément à son fils Tevfik-Pacha, à la faveur du nouveau droit d'hérédité directe établi il y a une quinzaine d'années en Égypte au profit de la famille de Méhémet-Ali, avec le consentement et la sanction de la puissance suzeraine. Est-ce réellement une abdication? Est-ce une déposition prononcée par le sultan sur la demande des cabinets européens? Toujours est-il qu'Ismaïl-Pacha, dupe de ses propres intrigues, a disparu de la scène et qu'il va quitter Alexandrie, s'il n'est déjà parti. Il a cessé de gouverner l'Égypte où il a accumulé depuis vingt ans les désordres, les dilapidations et les ruines; il passe au rang des princes déchus, et s'il a été réduit à cette extrémité, s'il quitte le pouvoir par l'abdication ou la dépossession, peu importe le mot, on peut certainement dire qu'il a essayé de résister jusqu'au bout, espérant peut-être se sauver encore par quelque nouveau subterfuge.

Ce qui a fait sans doute son illusion, après l'exclusion brutale des ministres européens qu'il avait appelés, qui lui avaient été donnés pour relever ses finances et régler ses dettes, c'est l'apparence d'un dissentiment on d'un malentendu entre la France et l'Angleterre. Ce malentendu a évidemment été plus qu'une apparence, il n'a point été étranger aux premières phases de la crise, et tant qu'il a existé, Ismaïl-Pacha s'est cru garanti contre toute mesure de sévérité; il a payé d'audace et de ruse pour tromper l'Europe et échapper au châtiment. Il ne s'est pas aperçu que ce jeu équivoque avait peu de chance de réussir, que les deux puissances, frappées du même coup, ne pouvaient décemment accepter la situation qui leur était faite.

La France et l'Angleterre, liées par des intérêts à peu près semblables, avaient tout à la fois à ne pas laisser une injure impunie et à éviter de paraître employer des moyens trop disproportionnés. Elles ne se sont pas pressées, et c'est ce qui a pu prolonger l'illusion ou la confiance du khédive. Si à ce premier moment il y a eu entre elles quelque désaccord sur la conduite à suivre, l'entente n'a pas tardé à se rétablir. Elle a été publiquement proclamée ces jours derniers dans une séance du parlement anglais; elle s'est manifestée d'une manière décisive à Constantinople auprès du sultan, à Alexandrie même, et le résultat a été cette disparition forcée d'un prince avec qui on ne pouvait plus traiter, qui s'était rendu impossible par vingt ans d'administration ruineuse aussi bien que par ses procédés à l'égard de deux des premières puissances de l'Europe. L'Angleterre et la France ont parlé, elles ont été vraisemblablement appuyées par l'Allemagne, peut-être par l'Autriche, peu par la Russie, et le sultan a fini par sanctionner un changement devenu

inévitable. Maintenant c'est donc un autre règne qui s'ouvre en Égypte, et tout ce qu'on peut dire du nouveau khédive, Tevfik-Pacha, c'est qu'après avoir été placé par son père à la tête du cabinet où se trouvaient des ministres européens, il a paru porter aux affaires un esprit éclairé et bien intentionné. C'est déjà quelque chose sans doute. On ne peut se dissimuler toutefois que si la crise égyptienne est jusqu'à un certain point dénouée par l'abdication ou la déposition d'Ismaïl-Pacha, elle reste ouverte sous d'autres rapports. Elle n'est peut-être que transformée, elle n'est pas absolument finie, elle entre dans une phase nouvelle. Il n'est point impossible que le sultan, après avoir exercé avec quelque solennité son pouvoir suzerain sur l'Égypte, essaie de profiter de la circonstance pour l'exercer maintenant d'une manière plus active et plus directe. Une circulaire récente du divan laisserait soupçonner à Constantinople des illusions ou des prétentions qui pourraient créer plus d'une difficulté, si elles n'étaient pas simplement l'ostentation d'un pouvoir en déclin. D'un autre côté, il n'est point douteux que la France et l'Angleterre, en provoquant le changement qui vient de s'accomplir, ont pris une assez grave responsabilité. Elles se sont engagées envers le sultan, dont elles ont mis le pouvoir en mouvement, envers le nouveau règne égyptien qui s'ouvre presque sous leurs auspices, envers l'Europe et envers elles-mêmes.

Elles ont contracté en quelque sorte l'obligation de faire mieux que ce qui a été fait jusqu'ici, de veiller à une organisation administrative et financière du pays, de donner satisfaction aux intérêts étrangers, et par cela même elles vont être nécessairement conduites à se mêler plus activement, plus intimement des affaires de l'Égypte. C'est une situation qui n'est ni sans danger ni sans inconvénient, puisqu'elle implique une mesure d'intervention ou de coopération assez décisive pour obtenir quelque résultat et assez prudente pour que le nouveau khédive n'ait pas l'air d'être à Alexandrie un ministre des volontés étrangères. On a obtenu une première déposition, il ne faudrait pas échouer dans l'expérience qui va commencer. La première condition d'une action efficace et utile, dans tous les cas, c'est que la France et l'Angleterre ne cessent pas d'être d'accord, et si les affaires égyptiennes devaient conduire à une sorte d'entente permanente, à des habitudes d'intimité entre l'Angleterre et la France, ce serait assurément un avantage dont les effets ne tarderaient pas peut-être à se faire sentir dans la politique tout entière.

Le parlement italien n'arrive pas sans peine au terme de sa session. Il n'en a pas fini avec les conflits qui partagent en deux camps opposés le sénat et la chambre des députés au sujet de cet impôt sur la mouture pont la suppression est imposée au gouvernement comme une nécessité politique et comme un grand embarras financier. Il n'est pas toujours

heureux dans ses laborieuses, dans ses incohérentes délibérations, et il vient d'en donner la preuve dans cette triste affaire de l'indemnité de Florence, en votant péniblement un acte d'équité nationale, en accompagnant cette tardive réparation d'une dernière marque de mauvais vouloir.

Pendant près de quinze jours, on a discuté, on s'est perdu dans les minuties, dans les récriminations, on a joué avec les chiffres et avec tous les détails d'une liquidation douloureuse; pendant près de quinze jours, on a marchandé à Florence cette allocation de 49 millions que le gouvernement avait proposée, qui n'est qu'un palliatif dans le désastre financier de la malheureuse et aimable cité toscane. Les sympathies pour Florence ont paru vraiment assez tièdes dans cette discussion du parlement italien, et il s'est trouvé des orateurs qui n'ont pas craint de se faire les organes d'un esprit de rancune ou d'égoïsme fort peu politique. M. Peruzzi, comme c'était naturel et comme c'était facile à prévoir, a tenu à se défendre, il a combattu pour sa ville avec une chaleureuse habileté, avec un mélange d'émotion contenue et d'esprit florentin; il a montré surtout que, si on en était là, c'était un peu parce qu'en 1871, quand on avait discuté les conditions du transfert de la capitale à Rome, Florence avait mis sa délicatesse à ne pas profiter de la circonstance pour faire reconnaître ses titres à une indemnité. Il y a huit ans de cela! Les 49 millions demandés aujourd'hui par le gouvernement ont fini sans doute par être votés; ils n'ont pas été votés sans peine, et même en les votant on a trouvé le moyen de détruire l'effet moral de cette mesure réparatrice par une mesquinerie qui atteint Florence d'un autre côté dans ses intérêts. Il faut savoir que la commune de Florence, comme toutes les autres communes toscanes, avait une revendication à exercer sur l'état au sujet d'une vieille dette qui résultait des occupations autrichiennes d'autrefois et que le gouvernement du grand-duc s'était chargé de rembourser aux municipalités. Au moment où éclatait à Florence la révolution du 27 avril 1859 qui était le prélude de l'annexion de la Toscane au Piémont et de l'unité de l'Italie, le nouveau gouvernement avait trouvé dans le trésor public la somme préparée par le ministre des finances du grand-duc pour le remboursement de la dette municipale. Les chefs de la révolution n'avaient pas hésité néanmoins sous leur responsabilité à suspendre le remboursement, à disposer de cette ressource pour armer le pays, pour associer la Toscane à la guerre de l'indépendance. C'est ce qu'est venu déclarer le baron Ricasoli de son accent d'autorité, et l'intervention d'un homme qui depuis longtemps ne paraît plus que rarement à la tribune, qui plus que tout autre a contribué à créer l'Italie nouvelle, cette intervention a eu un caractère particulièrement émouvant. « Serait-il juste, s'est écrié le baron Ricasoli, parce que les titres de l'ancien

gouvernement ont été consacrés sous une inspiration résolue de patriotisme au bien suprême de l'indépendance et de la liberté de la patrie, que les représentans de cette patrie déclarassent aujourd'hui ces titres périmés, dénués de toute valeur? La Toscane doit-elle être punie, dois-je être puni moi-même, parce qu'alors nous ne nous sommes pas défiés de l'Italie future, de ceux qui seraient appelés un jour à diriger ses destinées, à la représenter?.. »

On aurait pu croire que l'intervention du baron Ricasoli tranchait la question, et un des chefs de la droite, M. Sella, qui paraissait d'abord peu favorable aux réclamations florentines, l'a compris ainsi; il s'est incliné. M. Sella n'a pas été malheureusement imité. Le ministère lui-même, craignant sans doute de perdre en chemin sa majorité, n'a pas osé pousser l'équité jusqu'au bout et reconnaître un titre légitime ou tout au moins laisser aux tribunaux le soin de prononcer : c'était tout ce qu'on lui demandait. Bref, on a voté l'article de la loi qui déclare éteinte la créance toscane, et on n'a pas fait cette réflexion bien simple qu'à l'heure présente le parlement italien ne serait peut-être pas à délibérer paisiblement à Rome, si en 1859 le baron Ricasoli et ses amis n'avaient pas fait la révolution du 27 avril, s'ils n'avaient pas subordonné les intérêts toscans à l'intérêt italien! Cet incident assez triste n'est pas sans une certaine signification. On a tout l'air depuis quelque temps au delà des Alpes de céder à de médiocres inspirations, d'oublier bien légèrement et un passé qui est presque d'hier et les épreuves qu'il a fallu traverser, et ceux qui ont le plus contribué à créer l'Italie nouvelle. C'est d'autant plus frappant que ceux qui paraissent disposer aujourd'hui de la politique italienne ne montrent vraiment pas une supériorité particulière. Les trois ou quatre ministères qui se sont succédé depuis quelques années n'ont pas eu jusqu'ici une fortune bien brillante. Le parlement est plein d'incohérence. Hier on bataillait sur l'indemnité de Florence, aujourd'hui on est en plein conflit parlementaire pour l'impôt sur la mouture. La chambre des députés a voté un projet, le sénat vient de repousser une partie de ce projet. Le ministère se débat entre les deux assemblées, occupé à chercher une transaction qu'il trouvera vraisemblablement et qui n'éclaircira peut-être pas beaucoup la situation. Chaque phase dans l'histoire d'un pays a son caractère et aussi ses embarras plus ou moins inévitables sans doute; la phase d'aujourd'hui a besoin de se débrouiller au delà des Alpes, et la plus dangereuse erreur pour l'Italie serait de se perdre dans les petites choses, de laisser s'affaiblir les traditions de la politique qui a inauguré ses nouvelles destinées nationales.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Poèmes de Provence, par M. Jean Aicard. Paris, 1878.
Poésies, par M. Lucien Paté. Paris, 1879.

La poésie provinciale, j'entends celle qui s'attache plus particulièrement à rendre la nature, les mœurs et l'esprit d'une province, est née d'hier en France. Le plus grand mérite du romantisme est de nous avoir donné de l'air et de la liberté; grâce à lui, toutes les tentatives sont devenues possibles. Ainsi depuis un demi-siècle l'originalité de nos diverses provinces, qui n'avait pu percer ni sous l'uniformité classique du XVII[e] siècle, ni sous le philosophisme abstrait du XVIII[e], tend à reprendre sa place dans notre littérature. Deux provinces y ont surtout contribué parce qu'elles ont encore conservé quelque chose de la physionomie et des traditions du passé au milieu de notre civilisation industrielle et niveleuse. La Bretagne et la Provence, ces deux forts coins de la France, sont en quelque sorte les deux pôles de son génie. Car si la Bretagne se rattache par la race et les plus vieux souvenirs au monde celtique, qui constitue le fonds primitif de la nationalité française, la Provence, par son sang, son ciel et son histoire, tient fortement à la Grèce et à Rome. Elle a été la grande et belle porte par laquelle la civilisation gréco-latine a fait son entrée triomphale dans le monde barbare. Et elle ne l'a pas oublié :

Vieille Gaule à l'esprit attique, au cœur romain,
Souviens-t'en : la Provence est l'antique chemin
Par où la race hellène et latine à ta race
Apporta ses trésors de lumière et de grâce,
L'exquise politesse, honneur de nos cités,
L'art, la douce éloquence et toutes les beautés.

Ces vers sont d'un jeune poète, M. Jean Aicard, dont le tempérament poétique est doué des belles et généreuses qualités de la nature provençale, qui a quelque chose de la fougue et des caprices du Rhône, du charme et de la lumière de la Méditerranée. Après avoir affirmé de très bonne heure son culte fervent du beau et de l'idéal en deux volumes d'une inspiration juvénile et enthousiaste : *les Jeunes croyances*, puis *les Rébellions et les apaisemens*, M. Aicard s'est souvenu de son pays, il a revu en imagination sa terre natale, le Rhône et ses villes, la Méditerranée et ses rivages, toutes les scènes populaires et pittoresques qui avaient défilé devant ses yeux depuis son enfance, alors que ses yeux cherchaient la poésie au loin, à Paris, dans ce grand phare où la gloire allume ses feux tournans. Paris? Il y était alors, et

ce fut sans doute par un hiver bien long, bien triste et bien gris qu'il s'écria :

> ... J'ai pour la Provence au ciel bleu la tendresse
> Qu'on a pour l'Italie et qu'on a pour la Grèce.

Il y revint et il y trouva une muse nouvelle, la vraie muse, la muse natale. Les *Poèmes de Provence* sont pour la plupart d'un caractère descriptif. Nous y découvrons les hautes falaises aux pins mélodieux, les vastes horizons de la Méditerranée qui blondit et se dore au soleil ; nous y entendons souffler le mistral qui tord la crinière du Rhône et le fouette dans sa course, nous y trouvons Arles et ses Aliscamps, « la chanteuse Avignon, » la rieuse Marseille et la sévère Toulon ; nous assistons aux scènes gracieuses de la cueillette des olives et des mûriers ainsi qu'à la *ferrade* des taureaux sauvages. Le poète nous fait passer des scènes de vendanges aux intérieurs de paysans et de là au triste spectacle des *Glaneuses de la Camargue*, qui croient « ramasser la vie » dans ces maremmes où plane la fièvre et souvent « n'y cueillent que la mort. » Enfin, dans une série de pièces d'un goût antique et d'une saveur moderne, il célèbre le chantre aimé de Platon, la cigale, cette « âme du blé » qui germe, grandit et tombe avec lui, cet être ailé et musical si épris de lumière qu'il meurt, disent les paysans, sur la plus haute branche d'un arbre avec le dernier rayon du soleil. Ce qui distingue les tableaux poétiques de M. Aicard, c'est la netteté du trait, un coloris tout en lumière et le relief puissant des détails. Parmi les meilleures pièces du volume, nous citerons *le Rhône*. Dans ces strophes d'un beau mouvement, le fleuve apparaît vivant et personnifié :

> Fleuve superbe ! il court, et se jouant des lieues,
> Il atteint, lui qui sort des Alpes au cœur pur,
> La Méditerranée aux grandes ondes bleues,
> Et né dans la blancheur il finit dnas l'azur.

On trouvera peut-être que la pure description prédomine trop dans ce recueil. La nature y occupe le premier plan ; l'homme n'y intervient que comme une partie du paysage. Or, en poésie, nous aimons à lui voir jouer le premier rôle, et la nature elle-même nous intéresse bien autrement lorsqu'elle nous apparaît à travers les émotions de l'âme humaine. On regrette donc parfois que le poète, qui a un cœur tendre et passionné pour les ressentir, une langue colorée et sonore pour les peindre, ne s'y abandonne pas plus souvent. On nous dit, il est vrai, qu'il prépare un poème de longue haleine où il chantera dans un récit continu et dramatique la vie populaire en Provence sous toutes ses faces. La *Mireille* de Mistral est une vraie épopée provençale dans la langue des *félibres ;* il nous en manque une en vers français. M. Aicard est capable de nous la donner, et nous l'attendons à cette épreuve décisive.

M. Lucien Paté ne chante pas précisément sa province, mais, à l'occasion, il chante à sa manière la grande patrie, ses tristesses et ses gloires. Son nom a été plusieurs fois applaudi à la *Comédie-Française* à l'occasion de quelques stances sur Molière et sur Corneille dites en 1876 pour leur anniversaire par MM. Coquelin et Maubant. Dans une *Ode à Lamartine* d'un accent ému et vibrant, dite par Mlle Favart lors de l'inauguration de la statue du grand poète à Mâcon, M. Paté a dignement célébré son illustre compatriote :

La tombe s'est ouverte, et la mort rend sa proie.
Parmi nous pour toujours te revoilà vivant.
Ton berceau s'illumine, et ta ville avec joie
Donne encore une fois le jour à son enfant.

Mais l'enfant cette fois n'est plus l'enfant fragile :
C'est l'homme au front superbe, au geste souverain,
Qui, laissant au tombeau sa dépouille d'argile,
Se lève tout à coup fait de gloire et d'airain.

Ces vers nous montrent à quelle école se rattache M. Paté. Il aime les classiques, il en cultive la forme châtiée et sévère. Lamartine et Vigny sont ses maîtres, et nous aurions peine à retrouver chez lui l'influence de Victor Hugo, de Musset et moins encore celle de M. Leconte de Lisle. Sa poésie alterne familièrement entre les tendresses et les rêveries discrètes du jeune homme et les aspirations viriles d'un patriotisme qui, pour être contenu, n'en est que plus fervent et plus profond. Se souvenant d'un voyage où, enfant encore, il suivit son père en exil, il peint avec éloquence cette émotion qu'on éprouve en quittant pour la première fois le sol natal. Devant la splendeur même du Léman et du vaste horizon alpestre qui se déroule au bout du Jura, il comprend pour la première fois la beauté de la patrie absente et, oubliant les merveilles qui l'éblouissent, il voue son cœur « à la France aux frontières sacrées. » Pourquoi, dans ses tableaux champêtres empreints d'une grâce un peu féminine, le poète nous donne-t-il si rarement la sensation particulière du paysage bourguignon ? Ce sentiment patriotique a besoin de se confondre avec le culte du sol natal, et la poésie gagnerait toujours en force comme en vérité en y mêlant le goût du terroir. L'auteur des *Mélodies intimes* est d'ailleurs plus tourné vers le dedans que porté à s'épanouir au dehors. Son individualité se dessine surtout dans les pièces courtes dont l'allure chantante et musicale rappelle ou le *lied* allemand, ou le *song* anglais, ou si l'on veut l'ancien *lai* français, lequel est tout autre chose que la chanson moderne. Voici par exemple quelques strophes qui dans leur simplicité donnent la note juste d'un sentiment vrai :

Au doux éclat de ton visage,
Comme au rayon du firmament,

Ma pauvre âme sur ton passage
S'était ouverte doucement.

Mais voilà que ta main distraite
A cueilli mon âme en rêvant,
Comme on cueille une pâquerette
Que l'on effeuille ensuite au vent.

Tes doigts ont meurtri son calice,
Pétale à pétale arrachée,
Et tes yeux ont vu mon supplice
Sans que ton cœur en fût touché.

Et maintenant par toute plaine
Errent, sans parfum ni couleur,
Au gré mouvant de chaque haleine
Les débris de mon âme en fleur.

Pour finir par une critique et par un conseil, nous dirons à M. Paté que sa poésie, d'une forme correcte et d'un sentiment élevé, gagnerait beaucoup s'il y apportait des couleurs plus fortes, une pensée plus intense et plus énergique. La lyre est là; mais elle ne vibre pas toujours avec assez de vigueur. Or la musique de l'âme comme l'autre se compose d'une alternance perpétuelle du *piano* et du *forte*, le jeune poète dont nous parlons a peut-être une préférence trop marquée pour le *pianissimo*. En somme, il y a deux manières de comprendre le lyrisme, l'une consiste à exprimer la poésie du réel, l'autre à donner une forme à l'idéal, c'est-à-dire à la vie intérieure de l'âme. La première exige une observation fine et variée, la seconde une pensée active et un sentiment très individuel. C'est cette dernière que nous recommandons plus particulièrement à M. Paté comme répondant le mieux aux cordes délicates de son talent aussi sincère que sympathique. E. S.

Étude sur Nicolas de Grouchy et son fils Timothée de Grouchy, sieur de La Rivière. Paris, 1879.

Sous ce titre, M. le vicomte de Grouchy, assisté de M. Émile Travers, vient de donner une intéressante monographie. On ne connaissait qu'un peu vaguement *Nicolaus Gruchius Rothomagensis*, dont le nom se confondait volontiers, non sans honneur du reste, parmi ceux des érudits humanistes qui, par leur enseignement et leurs écrits, ont préparé les fortes générations de la seconde moitié du XVI[e] siècle. Les documens de famille que M. le vicomte de Grouchy avait à sa disposition ont fait ressortir les traits particuliers de cette curieuse physionomie. Nicolas Gruchius est replacé habilement dans le milieu agité que lui a fait le tumulte religieux, politique, intellectuel de son époque. Il y a pris une part active de diverses façons : d'abord, en changeant de foi religieuse, puis en répandant sur diverses scènes un enseignement qui paraît avoir exercé une sérieuse influence. Professeur de philosophie et de grec tantôt à Paris, tantôt au célèbre collège de Guyenne à Bordeaux, tantôt à Coïmbre

en Portugal, il offre par ces divers séjours à ses modernes biographes l'occasion de digressions utiles, non pas toujours originales, mais dont le rapprochement et l'ensemble contribuent à une peinture animée de l'époque. Ce qui recommandera spécialement ce petit livre aux érudits, c'est le grand soin qu'ont apporté les auteurs aux recherches et aux indications bibliographiques. Ils y trouveront en ce genre quelques raretés, et tout a du prix quand il s'agit de l'activité littéraire et morale d'une aussi grande époque que le XVIe siècle français. Plusieurs points peu connus de cette histoire intellectuelle et religieuse y reçoivent une nouvelle lumière. Timothée de Grouchy, par exemple, fils de Nicolas, et qui a été controversiste plein de fougue et de savoir spécial, a été un écrivain d'une brillante originalité, que les biographes ont bien à tort jusqu'ici passé sous silence. A. G.

Mémoires du maréchal Randon, 2e édition, 2 vol. in-8°. Paris 1870.

Le maréchal Randon, déjà fort malade quand éclata la guerre de 1870, n'est point tombé en soldat sur nos champs de bataille, mais ce sont bien nos désastres qui l'ont tué le 13 janvier 1871. Ses Mémoires, écrits de sa main et restés à l'état fragmentaire, ont été recueillis, sa correspondance officielle mise en ordre par une main pieuse, qui s'est contentée de relier les faits épars au moyen d'une rédaction scrupuleusement empruntée aux documens officiels. Dans ces pages, datées de différentes époques, tantôt le maréchal parle à la première personne, tantôt il s'en tient à la forme indirecte. L'intérêt historique en est considérable. Au moment où le public se montre justement préoccupé de l'avenir de notre colonie africaine, il est instructif de lire l'histoire du gouvernement général de l'Algérie pendant les années 1852-1858, racontée par l'homme de guerre auquel nous devons la prise de Laghouat et l'achèvement de la conquête de la Kabylie. Le récit de quelques-uns des événemens auxquels le maréchal a été mêlé durant son premier et son second ministère, et après sa sortie du cabinet (1859-1870), n'est pas moins curieux. Nous citerons notamment les détails circonstanciés sur les plans de mobilisation qui furent agités au ministère de la guerre en 1866, aussitôt après la bataille de Sadowa. Les *Mémoires du maréchal Randon* constatant, au jour le jour, les résolutions contradictoires qui paralysèrent si déplorablement, à cette époque critique de notre histoire contemporaine, l'action extérieure du gouvernement impérial, ont d'autant plus d'autorité qu'ils s'appuient sur des faits précis, sur des documens authentiques, et que ces révélations inattendues nous sont faites avec un accent tout empreint d'équitable modération et de tristesse patriotique. La seconde édition des *Mémoires du maréchal Randon* se vend au profit de la *Société de protection des Alsaciens-Lorrains.*

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

phes
dont
e de
dits,
x in-
ra-
rale
oints
une
plas,
été
en à

870,
sont
crits
res-
con-
use-
s de
nne,
con-
é de
e du
ra-
ouat
-uns
er et
n'est
ciés
erre
aré-
oires
otre
rial,
des
sont
tris-
ndon